VIE DE
MAD DE
MIRAM

ce livre est du m[illegible] de la visitation
ste marie de paris rue [illegible]

De la Biblioteque

0
5

AT 5

TA

Peint par de Troy

Gravé par le Chevalier Edelinck

*Madame de Miramion*

*Decedée à Paris le 24.e Mars 1696. Agée de 66. ans.*

MONASTERE DU CŒUR
ADORE

# LA VIE

929 1.004

## DE MADAME

AT 5

## DE

# MIRAMION.

Couvent des Franciscains
BIBLIOTHEQUE
Chant d'oiseau Bruxelles

A PARIS,
Chez ANTOINE DEZALLIER, ruë saint Jaques,
à la Couronne d'Or.

M. DCCVI.
*AVEC APROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.*

# AVERTISSEMENT.

IL faudroit avoir quelque portion de la grace, qui rempliſſoit le cœur de Madame de Miramion, pour écrire dignement toutes les merveilles de ſa Vie; & pour exprimer de quelle maniere elle a ſenti Dieu, il faudroit le ſentir comme elle. C'eſt ce qui m'a empêché plus d'une fois d'y travailler. Mais d'ailleurs, comme j'ai remarqué que toutes les actions de cette Femme forte ſe ſoutiennent d'elles-mêmes, & que l'eſprit de Dieu y eſt par tout, j'ai cru que pour les faire admirer, il ſuffiroit de les raporter ſimplement. Je me ſuis attaché à la faire connoître par ſes diſcours, par ſes Lettres, par tout ce qu'elle a écrit de ſes diſpoſitions interieures.

J'ai douté quelque temps, ſi je devois inſerer dans le cours de ſa vie les retrai-

tes qu'elle faiſoit tous les ans & que j'ai toutes écrites de ſa main ; la peur d'ennuyer les gens du monde peu touchés de ces ſortes de choſes, me retenoit ; mais enfin je me ſuis déterminé à y en mettre quelques-unes, dans l'eſperance qu'au moins elles pouront être utiles aux perſones de pieté, & que peut-être les autres en les voulant lire par curioſité, y trouveront un treſor caché, qu'ils ne cherchent pas : & comme j'ai toujours remarqué que dans les Vies particulieres, on n'aime que les faits & qu'on languit ſur les reflexions, je ſerois inexcuſable, ſi je tombois dans ce defaut.

J'avertis les Lecteurs, que j'ai entre les mains toutes les pieces juſtificatives de ce que j'avance. Madame la Preſidente de Nemond a eu ſoin depuis plus de trente ans, de les ramaſſer pour ſa propre édification : Une mere ſi vertueuſe avoit beau lui cacher les graces extraordinaires que Dieu lui faiſoit, un ſi grand feu ne pouvoit être ſi bien renfermé, qu'il n'en échapât quelque étincelle ; ſouvent la tendreſſe lui ouvroit le cœur & peut-être l'envie de conduire ſa Fille dans les mêmes

voyes. Enfin Dieu l'ayant apellée à lui pour couronner plus de cinquante années de bonnes œuvres ; Madame de Nemond écrivit à Monſieur Jolly General de la Miſſion, dont le nom eſt un éloge, pour le prier de lui remetre en main tout ce qu'il avoit d'écrits de Madame de Miramion, depuis prés de vint ans qu'il conduiſoit ſa conſcience : Il étoit malade à une maiſon de campagne & lui manda, *que ce qu'il avoit d'écrits de Madame de Miramion étoit à ſaint Lazare, & que dés qu'il y ſeroit retourné, il ne manqueroit pas de les lui porter lui-même : qu'au reſte il conſerveroit toute ſa vie la memoire d'une Dame d'une ſi grande vertu ; qu'il tâcheroit de profiter des exemples qu'elle lui avoit donnés, & qu'il ne faiſoit point de difficulté de l'invoquer pour ſes beſoins particuliers auprés de Dieu, duquel il ne doutoit pas qu'elle ne joüit.* Monſieur Jolly mourut quelque temps aprés, ſans pouvoir entrer dans ſon Cabinet ; mais ſon ſucceſſeur aporta lui-même à Madame la Preſidente de Nemond, tout ce qu'il y avoit trouvé.

*Lettre de M. Jolly du 14. Septemb. 1696.*

C'eſt ſur ces Memoires originaux & ſur quantité d'autres, qu'on m'a fournis

de divers endroits, que j'ai écrit ſa vie : Ses moindres paroles m'ont paru reſpectables, & pour les diſtinguer, je les ai fait imprimer en lettre italique. Je n'ai pas cru devoir toujours marquer ſcrupuleuſement toutes ſes actions année par année, aimant mieux faire un tiſſu ſuivi de chaque matiere, que d'en parler à diverſes repriſes, qui en coupant le fil de la narration, en auroient oté la force & l'agréement.

J'avouë que j'ai fort peu de part à cet ouvrage ; j'ai ſeulement raſſemblé les materiaux & mis quelques liaiſons. Les écrits de Madame de Miramion en feront la principale beauté : On en a extrait trés-fidelement tout ce qui regarde l'Oraiſon ; & il ne ſera pas difficile de remarquer, que les endroits où il en eſt parlé, ſont d'une bonne main, qui n'eſt pas la mienne. J'ai cru qu'une matiere ſi ſublime paſſoit mes forces & ne pouvoit jamais être traitée avec aſſés de dignité & de circonſpection.

Au reſte, ces Memoires ont été faits il y a dix ans, ſans qu'on ait eu aucun empreſſement de les publier ; mais ayant

apris par une voye ſure, qu'on imprime actuelement dans les Païs étrangers, une Vie de Madame de Miramion, ſans ſavoir qui l'a faite; on a cru devoir prévenir ou ſuivre de prés un Ouvrage informe, ſans aprobation, ſans autorité, & qui n'aura peut-être pour toute recommandation, qu'un nom fort connu parmi les perſones de pieté.

## *APROBATION.*

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier la Vie de Madame de Miramion, écrite par Monſieur l'Abbé de Choiſy. Un Privilege de la femme forte, c'eſt l'éloge qu'elle eſt en droit, pour l'édification des peuples, de recevoir de ſa famille & de ſes plus proches. *Ses enfans ſe ſont levés*, dit le Sage, *& ont publié qu'elle étoit trés-heureuſe; ſon mari s'eſt levé & l'a loüée.* On ne conteſtera pas à Madame de Miramion le caractere de femme forte, que lui donne une vie toute vertueuſe, qui la loue non parmi nous ſeulement; mais juſqu'à la Chine où ſes charités abondantes ont porté la gloire de ſon nom : Cependant demeurée Veuve à ſeize ans & n'ayant laiſſé qu'une fille Madame la Preſidente de Nemond, de qui aprendre les circonſtances de ſa vie que ſon humilité profonde a affecté de nous derober; c'eſt ce que nous tenons au moins de la main d'un de ſes plus Proches Monſieur l'Abbé de Choiſy qui nous les donne ſur les Memoires originaux qu'il a recueillis avec ſoin. La plume de cet Auteur eſt connue; je n'en dirai rien de plus. J'ajoûterai ſeulement qu'on ne trouvera rien que de chretien & d'édifiant en cette vie, & rien qui bleſſe la foy ou les mœurs. FAIT à Paris ce ſixiéme May mil ſept cent ſix.

BIGRES.

LA VIE

# LA VIE DE MADAME DE MIRAMION.

## LIVRE PREMIER.

IL ſemble que de temps en temps Dieu veüille par de grans exemples reveiller les hommes de l'aſſoupiſſement, où ils ſont ſur les choſes de leur ſalut. Il ſe plaît à former des heros de pieté de tout âge & de tout ſexe, pour nous faire voir, que la vertu la plus ſublime n'eſt pas impoſſible, & qu'avec ſa grace & le travail, malgré tous les

obſtacles d'une nature corrompuë, on peut encore de nos jours arriver à la perfection des premiers ſiecles.

Madame DE MIRAMION en eſt une preuve convainquante : Sa Vie a paru commune & ne l'a point été ; j'en vais reveler les ſecrets : On y verra une jeune perſone environnée de tout ce qui fait le charme des gens du ſiecle, mépriſer tout pour ſervir Dieu, & depuis ſa plus tendre enfance, juſqu'à la fin d'une courſe aſſés longue, pratiquer toutes les vertus chretiennes, même les plus heroïques : Il ſemblera qu'elle ſoit née pour le ſalut des autres ; & comme pour gagner les ames à Dieu, il faut commencer par ſoulager les corps, elle ſe declarera la mere des pauvres ; la Capitale d'un grand Royaume ne lui ſuffira pas, ſes ſoins charitables s'étendront dans toutes les Provinces : Une Ville preſque abandonnée aux horreurs inſeparables d'une maladie contagieuſe, ſe ſoutiendra par ſes liberalités & encore plus par ſa preſence : On y verra une femme d'une complexion delicate, panſer les malades de ſa propre main, établir des Hopitaux, encourager les Magiſtrats, & par ſon exemple rendre la force & la vie à ceux qui les avoient preſque perdues. Sa reputation élevée ſur des fondemens ſi ſolides, lui fera toujours trouver grace devant les Grans de la terre, elle n'aura qu'à paroître, toutes ſes demandes ſeront acordées, ſes projets executés, ſes établiſ-

ſemens confirmés. Un ſi grand zele pour la gloire du Tout-puiſſant ne ſe contiendra pas dans les bornes de la France. Une Maiſon de campagne qu'elle avoit à dix lieues de Paris, deviendra pour ainſi dire le berceau des Miſſions étrangeres; là ces hommes Apoſtoliques mediteront à loiſir & ſous ſes yeux les grandes choſes, qu'ils ont depuis executées aux extremités de l'Univers; & pandant qu'ils demanderont à Dieu dans les gemiſſemens de l'oraiſon, les graces neceſſaires pour acomplir ſon œuvre, elle fera l'Office de Marthe, & leur fournira les moyens de ſe donner tout entiers à l'accompliſſement de leur deſſein.

Ainſi ſa charité n'aura point de bornes; & comme l'amour de Dieu ſelon la penſée de ſaint Gregoire Pape, attire à ſoi toutes les paſſions du cœur & les fait ſervir à ſes deſſeins, de même la charité de cette femme forte mit en œuvre toutes les vertus chretiennes, ou pour le ſoulagement ou pour la conſolation des malheureux.

Femme vraiment forte dans le ſens le plus excellent où puiſſe être entendue cette parole du ſaint Eſprit: née avec un courage, qu'on ne trouve gueres dans les perſones de ſon ſexe, une fermeté pour le bien, que nulle difficulté n'effrayoit avant que d'entreprendre, & que nul obſtacle n'arrêtoit aprés avoir entrepris: un ſens droit, un diſcernement exquis, une prudence

ſinguliere, qui lui faiſoit demêler le vrai d'avec le faux, le ſolide d'avec l'ébloüiſſant, qui lui laiſſoit la liberté de ſentir & d'executer les choſes les plus difficiles, & qui ne lui permettoit point de donner dans les impoſſibles, qui lui aprenoit à ſe proportionner à tous ceux avec qui elle avoit à traiter, à ſe montrer grande avec les grans, à ſe diminuer avec les petits, à parler aux premieres têtes du monde avec dignité, aux derniers d'entre le peuple avec bonté, à tous avec ſimplicité & avec droiture; & qui la rendoit comme Job, *l'œil de l'aveugle & le pied de celui qui ne peut marcher*; enfin une ſource publique de lumiere & de bon conſeil. Une ame noble élevée au deſſus de l'ambition & de l'interêt, & ce qu'on ne rencontre preſque nulle part, au deſſus des ſurpriſes de l'amour propre, allant au bien contre les jugemens humains, & quand il l'a falu contre ſa propre reputation, contente alors de la pureté de ſes intentions & du témoignage de ſa conſcience, ſoutenant ſans trouble la calomnie & attendant de Dieu ſeul ſa juſtification, qui n'étoit pas long-tems à venir. Toujours dans une conduite humble & ſage, toujours vraie, toujours réelle. Mais ſur tout un cœur tendre, compatiſſant, ſuſceptible de toutes les impreſſions de la grace & livré à tous les mouvemens de la charité: qui reſſentoit vivement tous les beſoins publics & toutes les miſéres particulieres, qui y remedioit

efficacement, qui combatoit par tout les desordres sans les publier, & qui poursuivoit par tout les pecheurs, sans jamais les desesperer.

C'est sans doute d'une persone de ce caractere, que les exemples peuvent être utilement proposés. On peut dire d'elle qu'elle a fait honneur à la Religion, de l'aveu même des gens du monde, dont la critique n'est jamais plus ingenieuse ni plus vive, que quand elle tombe sur les persones de pieté. Celle-ci a eu tout ce qu'il faut selon eux pour se faire respecter, sans avoir les défauts qui affoiblissent l'idée de la vertu, & qui rendent la vertu même suspecte. Une retraite embrassée librement, & par choix au milieu des biens, dans le temps de la jeunesse & de la beauté; une perseverance dans les bonnes œuvres sans interruption, une uniformité constante dans la diversité de ses occupations, un desintéressement à l'épreuve, une conduitte humble & sainte, une mort pleine de tranquilité & de paix.

Ce n'est donc pas pour elle que nous écrivons, c'est pour nous, c'est pour ceux qui sont éloignés de nous, c'est pour ceux qui viendront aprés nous.

Au reste si je suis obligé à raporter quelquefois des choses extraordinaires, la suite de la vie, que je vais écrire, les rendra croyables, outre qu'on doit penser que le bras du Trés-haut n'est pas racourci, & que pour confondre notre or-

gueil, Dieu ſe ſert ſouvent des inſtrumens les plus foibles, pour operer les plus grandes choſes.

1629. Madame de Miramion vint au monde le 2. de Novembre mil ſix cens vint-neuf. Son pere Jaque Bonneau Seigneur de Rubelle & ſa mere Marie d'Yvry, lui donnerent une éducation conforme à leur pieté. La vertu ne fut point pour elle un bien étranger, elle la trouva dans ſa famille. Elle n'avoit que neuf ans quand elle perdit ſa mere, mais ſon eſprit avancé lui fit ſentir ſa perte, elle en fut malade. Tout enfant qu'elle étoit, elle fit ſur ce triſte accident des raiſonnemens bien au deſſus de ſon âge, elle connut pour la premiere fois le neant de tout ce qui peut finir, & combien ſera amere la ſeparation éternelle d'avec Dieu, puiſque la privation paſſagere de ce qu'on aime, eſt capable de plonger l'ame dans une ſi profonde affliction. La grace avoit deja commencé à ſe plaire en elle; ſon pere lui avoit donné une Maitreſſe pour lui aprendre à lire, & cette femme, qui étoit dans une grande devotion, lui parloit toujours de Dieu, & lui aprenoit à faire l'Oraiſon.

Monſieur de Rubelle, pere de Madame de Miramion, aprés la mort de ſa femme, alla loger avec Monſieur Bonneau ſon frere, qui avoit épouſé Anne Pallu, tante de cet homme Apoſtolique François Pallu premier Evêque Fran-

çois de la Chine ſous le titre d'Evêque d'Heliopolis.

Madame Bonneau voyant ſa niece Mademoiſelle de Rubelle avec tous les agréemens que le monde eſtime & dans un âge à devoir aimer les plaiſirs, la mena d'abord au bal & à la Comedie. La jeune Demoiſelle y avoit du goût, mais il n'étoit point tranquille, la grace ne la pouvoit ſoufrir dans la fauſſe joye. *Je penſe ſans ceſſe à la mort*, diſoit-elle à la femme qui lui avoit apris à lire, *& dans le tems même que tout le monde ne ſonge qu'à ſe réjoüir, je me dis ſans ceſſe, voudrois-je mourir dans ce moment. Quelle grace Dieu vous fait*, lui diſoit cette ſainte femme, *profités-en Mademoiſelle & ſongés aux dangers où vous êtes expoſée dans ces divertiſſemens profanes, les Saints en pareille occaſion portoient des chaînes de fer, afin que la douleur preſente les empêchât d'être ſenſibles à tout ce qui les environnoit.* Ces avis firent leur effet, elle prit la reſolution de ſe mortifier au milieu des joies du ſiecle, & de n'y plus aller quand elle ne dépendroit que d'elle-même: Et dans la ſuite, lorſque ſa Tante la menoit au bal, elle y portoit une chaîne de fer, qu'elle fit acheter de l'argent deſtiné à ſes menus plaiſirs, & fermoit les yeux pandant la Comedie; mais quand ſa Tante rioit, elle ſe tournoit de ſon coté & rioit auſſi, comme ſi elle avoit eu attention au ſpectacle.

A l'âge de douze ans, elle avoit ſoin des malades de la maiſon: Il arriva qu'un jour des Rois un palfrenier ſe mouroit dans le moment que tout le monde étoit en joie; elle quitta tout pour le voir expirer, ſon agonie fut effroyable, & ſon dernier ſoupir fut acompagné des plus horribles convultions. On la cherchoit pour commencer le bal, elle vint enfin toute éperduë, pâle, tremblante, pleine de la mort, qui lui avoit aparu dans toutes ſes horreurs. Son viſage changé fit croire aiſément qu'elle ſe trouvoit mal, elle ne danſa point, & pandant que les autres ſe rejoüiſſoient, elle ſe livra toute entiere à ſes reflexions.

Quelque temps aprés, elle alla à Forge avec ſa tante, qui avoit beſoin de prendre les eaux. On ſait aſſés combien ſont dangereux pour l'innocence tous ces lieux, où ſe raſſemblent de divers endroits du Royaume une multitude de gens oiſifs, occupés uniquement du ſoin de leur ſanté, qui ſous les apparences d'une complexion foible, cachent ſouvent des paſſions trés-fortes, qui ſe font une regle d'être éternellement enſemble, une loi de ne penſer à rien de ſerieux, une neceſſité de laiſſer preſque tout exercice de Religion, un devoir de s'amuſer, & par-là une occaſion ſeure & comme infaillible de ſe relacher & de ſe perdre. Combien en a-t-on veu qui ont fait là-deſſus une funeſte experience, qui ſont revenus de ces voyages,

fort

fort differens de ce qu'ils y étoient allés, & qui en cherchant la ſanté du corps, ont malheureuſement perdu la vie de l'ame. Ce fut là pourtant que Mademoiſelle de Rubelle conſerva non-ſeulement la bienſeance & la regularité convenables à ſa vertu, mais encore toute la fidelité qu'elle gardoit ailleurs à ſes devoirs de pieté. Elle étoit encore à Forge quand ſon pere tomba malade, il mourut avant qu'elle fût revenuë à Paris. Son affliction fut extreme, mais elle adora humblement la main de qui elle recevoit de tels coups, & comme Dieu lui avoit acordé dés lors le don d'intelligence, auſſi bien que celui de force, elle entreprit n'ayant encore que quatorze ans & demi, de ſe mettre à la tête de ſa famille. Elle avoit quatre freres, Monſieur de Rubelle l'aîné avoit vint-deux ans, le ſecond ne vêcut pas long-tems, le troiſiéme qui n'avoit que dix ans étoit Monſieur de Traſſy depuis Capitaine aux Gardes, Marechal de Camp & Gouverneur de Tournai, le quatriéme étoit Monſieur de Purnon depuis premier Maître d'Hotel de Monſieur. Elle prit ſoin de l'éducation de ſes freres cadets & ſe rendit le lien de ſa famille, qu'elle a toujours maintenuë dans une grande union. Comme elle avoit tous les avantages du corps & de l'eſprit, beaucoup de gens de qualité ſongeoient à elle: La Providence lui avoit deſtiné Jean Jaque de Beauharnois Seigneur de Miramion, Conſeiller au

Parlement de Paris ; elle l'épousa au mois de Mai mil six cens quarante-cinq, & alla demeurer avec son Beaupere & sa Bellemere chés Monsieur de Choisy Conseiller d'Etat Grandpere de son mari: Elle fit entendre d'abord à Monsieur de Miramion, qu'elle vouloit continuer à vivre dans la pieté, & lui parla d'une maniere si raisonnable & si touchante, qu'il lui promit de ne la contraindre jamais. Il n'avoit pas vint-sept ans, fils unique, riche, bienfait, tous les plaisirs se presentoient à lui, & il n'y étoit pas indifferent. Il ne fut pourtant pas long-tems sans être touché des exemples d'une femme qu'il aimoit tendrement; les bagatelles du siecle commencerent à diminuer dans ses idées, le monde ne lui faisoit plus tant d'impression, verifiant ce que dit l'Ecriture ; *que la femme fidele sanctifie le mari infidele :* Ils commençoient à joüir de la tranquilité inseparable de la bonne conscience, lorsqu'il fut attaqué d'une fievre violente acompagnée d'une fluxion sur la poitrine ; il vit la mort & la receut avec une constance chrétienne, & laissa sa femme grosse de quatre mois & demi à l'âge de seize ans. Il n'y avoit que six mois qu'ils étoient mariés.

Madame de Miramion sentit vivement la perte qu'elle venoit de faire, elle aimoit, elle étoit aimée, Dieu s'y trouvoit, l'innocence de sa vie fondoit sa joie; il n'y avoit que les veuës de la Religion capables de la consoler, le desir de

plaire à ſon Dieu en lui ſacrifiant les ſentimens les plus tendres & les plus juſtes la ſoutint, l'eſperance des Chretiens, la penſée de l'éternité arrêta dans ſon cœur & fit taire les mouvemens de la nature, elle s'humilia, elle offrit ſon affliction au ſouverain conſolateur, & ſe voyant degagée de tous les liens qui pouvoient l'attacher au monde, elle prit la reſolution inebranlable de ſe donner toute à Dieu.

Si ſon eſprit & ſa raiſon prirent le deſſus, ſon corps eut peine à reſiſter; elle en fut malade à l'extremité, on la ſeigna neuf fois malgré l'état où elle étoit; les Medecins étoient d'avis de la faire acoucher pour lui ſauver la vie, mais elle n'y voulut jamais conſentir; elle fit un vœu à la ſainte Vierge pour obtenir la grace que ſon enfant receût le Batême, ſa priere fut exaucée & le ſeptiéme de Mars mil ſix cens quarante-ſix, elle eut une fille aprés avoir été quarante-ſix heures en travail.

La naiſſance de cet enfant qui n'avoit plus de pere, renouvella toutes ſes douleurs: Elle paſſa les deux premieres années de ſon veuvage dans la retraite & dans la pieté; ce fut alors qu'elle éprouva ce que les jeunes perſones regardent comme la plus ſenſible de toutes les afflictions; elle étoit belle, elle eut la petite verole, on craignit même pour ſa vie, ſes yeux furent en danger; rien ne l'ébranla, la mort, la laideur, l'aveuglement prochain ne furent

pas capables de la troubler, la volonté de Dieu faiſoit ſa tranquilité. Elle guerit, ſes yeux furent ſauvés, elle ne fut pas defigurée, mais les traits changerent, l'éclat fut oté. Elle parut inſenſible à une perte, qui au ſentiment de la plupart des femmes, eſt la plus grande de toutes. Au contraire cet accident lui ſembla une eſpece de declaration de la volonté de Dieu, elle eſpera que le monde la trouvant moins aimable, ne la rechercheroit plus avec tant d'empreſſement, & lui laiſſéroit executer les bons deſſeins, qu'elle avoit toujours faits pour ſa perfection.

L'avanture, dont je vais écrire juſqu'aux moindres particularités, acheva de détacher Madame de Miramion de toutes les vanités de la terre. Elle avoit paſſé une partie de l'Eté de l'année 1648. dans une maiſon de campagne que Monſieur de Choiſy avoit à Iſſy, lorſqu'on l'avertit de pluſieurs endroits qu'on vouloit l'enlever; ſa conduite reguliere & ſon bien la faiſoient regarder comme un bon parti, mais ne pouvant s'imaginer qu'on enlevât les gens ſans leur conſentement, & ſa conſcience ne lui reprochant rien, elle mépriſa les donneurs d'avis.

Ce fut le ſeptiéme d'Aouſt de la même année, qu'elle partit à ſept heures du matin d'Iſſy avec Madame de Miramion ſa Belle-mere pour aller faire ſes devotions au Mont-Valerien. Elles

avoient dans leur caroſſe un Ecuyer & deux Demoiſelles. C'étoit alors l'uſage que les femmes de condition ne ſortoient jamais qu'avec une vieille Demoiſelle & un Ecuyer d'un âge avancé. Elles furent arrêtées à un quart de lieuë du Mont-Valerien par vint hommes à cheval. Deux s'aprocherent du caroſſe pour abbaiſſer les mantelets, Madame de Miramion fit tous ſes efforts pour les en empêcher, & les chargea avec ſon ſac d'heures; ils mirent l'épée à la main & couperent les couroies qui tenoient les mantelets, elle voulut leur arracher leurs épées & ſe mit les mains tout en ſang. Cependant les autres Cavaliers atteloient au Caroſſe des chevaux frais.

Dés que Madame de Miramion ſe vit enlevée, elle demanda à Dieu de lui conſerver tout ſon jugement, de lui donner du courage & des forces pour ſe deffendre, & ſur tout la grace de ne le point offenſer & de ſe tenir toujours en ſa preſence. Aprés cette courte priere, qu'elle dit du cœur plus que des levres, elle ſe mit à crier de toutes ſes forces à tous les paſſans, qu'elle étoit Madame de Miramion, qu'on enlevoit & qu'ils allaſſent à Paris avertir ſa famille: Le caroſſe alloit fort vîte & fut bientôt dans la foreſt de Livry; les routes en étoient fort étroites, enſorte que les Cavaliers ne pouvant plus aller que devant ou aprés le caroſſe, il vint dans la penſée de Madame de Miramion,

qu'en ſe jettant par la portiere dans un bois fort épais, elle pouroit peut-être ſe cacher & ſe ſauver. L'execution ſuivit ſa penſée, elle ſe precipita dans les ronces & dans les épines, & courut tout au travers ſans ſonger qu'elle ſe mettoit le viſage tout en ſang, mais voyant qu'elle étoit aperceuë & ſuivie par ſes raviſſeurs, elle eut peur qu'ils ne la fiſſent monter à cheval pour l'enlever plus aiſément, & ſe rejetta dans ſon caroſſe avec la même agilité, qu'elle en étoit ſortie.

Ceux qui la conduiſoient changerent alors de relais, & firent mettre pied à terre à Madame de Miramion la mere, à ſa Demoiſelle & à ſon Ecuyer, diſant tout haut, qu'ils ne vouloient garder que Mademoiſelle Gabrielle, c'étoit le nom de la femme de chambre de Madame de Miramion. Ils mangerent à la hâte, & lui offrirent quelque nouriture qu'elle refuſa.

Le caroſſe repartit bruſquement & la Dame demeura dedans avec ſa femme de chambre & un laquais derriere, qui ne voulut jamais la quitter. Ils trouvoient des relais de temps en temps : Madame de Miramion en paſſant dans les Villages, continuoit ſes cris & ſes plaintes, & jettoit de l'argent à tous ceux qu'elle rencontroit, elle avoit coupé les mantelets de ſon caroſſe avec un petit couteau ; les Cavaliers diſoient que c'étoit une folle qu'on alloit enfermer par

ordre de la Cour. Et dans l'état où elle étoit, échevelée, ſans mouchoir, ſans coëffe, ſes habits dechirés, ſes mains & ſon viſage pleins de ſang, ils n'avoient pas de peine à perſuader.

Enfin on arriva à Launai à trois lieuës de Sens, Chateau appartenant à Hugues de Buſſy Rabutin grand Prieur de France. Ce Chateau étoit bâti à l'antique, les murailles fort hautes, la Cour petite & obſcure, il falut paſſer pluſieurs pont levis, qu'on abatoit l'un aprés l'autte avec un grand bruit de chaînes de fer, & qu'on relevoit auſſi-tôt, rien n'avoit plus de l'air d'une priſon.

Dés que le caroſſe fut entré dans la Cour, on en ota les chevaux, mais Madame de Miramion n'en voulut point dêcendre, reſoluë d'y paſſer la nuit. Un Chevalier de Malthe s'aprocha de la portiere & la pria d'entrer dans la maiſon, elle n'en voulut rien faire & lui demanda avec fermeté, ſi c'étoit lui qui la faiſoit enlever, *non Madame*, lui répondit-il fort reſpectueuſement, *c'eſt Monſieur le Comte de Buſſy Rabutin qui nous a aſſurés, que c'étoit de votre conſentement; ce qu'il vous a dit eſt faux*, s'écria-t-elle, *& vous verrés, ſi j'y conſens. Madame*, reprit le Chevalier, *nous ſommes ici deux cens Gentils-hommes des amis de Monſieur de Buſſy, mais s'il nous a trompés, nous vous ſervirons contre lui, & vous mettrons en liberté; il faut ſeule-*

*ment lui faire entendre raiſon, dêcendés ſur ma parole & vous repoſés.*

Le Chevalier avoit un air noble & doux qui inſpira de la confiance à Madame de Miramion: Elle entra dans une ſale baſſe où l'on fit du feu & y fit aporter les couſins de ſon caroſſe pour s'aſſeoir. Elle y trouva deux piſtolets ſur une table, s'en ſaiſit, remarqua qu'ils étoient chargés & les mit auprés d'elle pour ſe faire porter reſpect. Sa femme de chambre vouloit la quitter pour un moment, *non non*, lui dit-elle avec autorité, *demeurés, vous ne me quitterés point.* On lui aporta à manger, qu'elle refuſa avec la même hauteur, diſant qu'elle vouloit la mort ou la liberté. Il vint pluſieurs perſones l'une aprés l'autre, tantôt la menacer de toutes ſortes de violences, tantôt lui faire les offres les plus avantageuſes pour l'engager à épouſer Monſieur de Buſſy. Il n'avoit point encore paru, ſa ſurpriſe étoit grande, on l'avoit trompé lui-même, on l'avoit aſſuré pluſieurs fois, qu'un eſprit doux conſentiroit à tout: *On m'avoit dit*, diſoit-il, *que c'étoit un mouton & je la trouve un lion.* Enfin le Chevalier qu'elle avoit veu d'abord, revint lui dire qu'il avoit falu eſſuyer, tout ce qu'elle venoit de ſoufrir, que Monſieur de Buſſy à la priere de tous ſes amis, l'alloit mettre en liberté, qu'il lui demandoit ſeulement la grace de l'écouter un moment; il entra auſſitôt acompagné de dix ou douze perſones

ſones, mais tout homme d'eſprit & de courage qu'il étoit, la preſence d'une femme l'intimida : *Je jure*, s'écria-t-elle en le voyant, *je jure devant le Dieu vivant mon createur & le vôtre, que je ne vous épouſerai jamais.* L'effort qu'elle fit en prononçant ces paroles, acheva de lui oter ce qui lui reſtoit de forces, elle tomba preſque evanoüie ſur ſes carreaux ; il ſe trouva par haſard dans la compagnie un Medecin de la ville de Sens qui lui prit le poux, & n'en trouvant preſque plus, dit à Monſieur de Buſſy qu'elle alloit mourir ; il y avoit plus de quarante heures, qu'elle n'avoit mangé. La peur des ſuites d'une mort, dont on l'eût acuſé avec juſtice, les nouvelles qui lui arrivoient à tous momens que plus de ſix cens hommes armés étoient prêts à ſortir de la ville de Sens pour venir aſſieger le Château de Launai, la fermeté heroïque de Madame de Miramion, firent enfin reſoudre Monſieur de Buſſy à la rendre à elle-même. Il l'en aſſura avec ſerment pour lui faire prendre quelque nourriture ; *quand les chevaux ſeront à mon caroſſe*, lui répondit-elle d'une voix forte que l'eſperance lui avoit renduë, *& que je ſerai dedans, je mangerai :* Les chevaux furent mis, & ſans ſe faire preſſer davantage, elle avala deux œufs frais, le caroſſe ſortit du Château & prit le chemin de Sens. Le Chevalier dont le nom ſeroit ici, ſi j'avois pu le ſavoir, ſuivoit à cheval à la portiere, & tachoit

d'excuſer Monſieur de Buſſy ſur ce qu'il avoit été trompé le premier. Il alla juſqu'à cent pas du fauxbourg de Sens & ſe retira. Le cocher & le poſtillon craignant auſſi d'être arrêtés, detellerent leurs chevaux & ſe ſauverent. Madame de Miramion & ſa femme de chambre ſe voyant ſeules avec le fidele laquais, qui ne les avoit point voulu quitter, gagnerent à pied le fauxbourg & trouverent la porte de la Ville fermée. On leur dit que tout y étoit en armes par ordre de la Reine pour coure aprés une Dame qu'on avoit enlevée; *helas c'eſt moi*, dit Madame de Miramion, elle entra dans une hotellerie & ſe mit au lit.

La nouvelle de ſon arrivée paſſa bientôt par deſſus les murs de la Ville, & un moment aprés Monſieur de Rubelle frere de Madame de Miramion & l'Abbé depuis Vicomte de Marſilly la vinrent trouver. Sa joie fut ſi grande en les voyant, qu'elle tomba en foibleſſe. Mais à peine eut-elle reprit ſes eſprits, qu'elle demanda avec empreſſement des nouvelles de ſa Bellemere, qu'elle avoit veu mettre à pied au milieu d'une foreſt: L'Abbé de Marſilly lui dit, que le premier ſoin de Madame ſa Bellemere avoit été d'envoyer à Paris ſon Ecuyer avertir la famille, afin qu'on lui donnât du ſecours, qu'elle avoit marché à pied juſqu'au premier Village où elle avoit trouvé des chevaux de charuë, qui l'avoient portée juſqu'aux fauxbourgs de Paris.

Monſieur de Rubelle detacha le Prevôt aprés Monſieur de Buſſy, mais il s'étoit retiré, & avoit renvoyé ſes amis chés eux.

Madame de Miramion échapée d'un peril, retomba dans un autre, ſon corps delicat avoit fait de terribles efforts, il penſa ſuccomber, elle en fut fort malade, il falut la reporter à Paris dans un brancart, elle y receut tous ſes Sacremens & ne revint qu'aprés une longue maladie.

On avoit fait des pourſuites en juſtice contre Monſieur de Buſſy, mais Madame de Miramion toute chrêtienne lui pardonna à la priere de Monſieur le Prince, à condition qu'il ne ſe preſenteroit jamais devant elle, ce qu'il a executé pandant trente-ſix ans. Il eut beſoin d'elle aprés tant d'années dans un procés, dont Monſieur le Preſident de Nemond étoit Juge: Il s'adreſſa à celui qui a mis en ordre ces Memoires, qu'il ſavoit être ſon Couſin germain & ſon ami, & le chargea de la negociation: Elle fut bientôt faite. Madame de Miramion voulut bien voir Monſieur de Buſſy & recommander ſon affaire.

Quand elle fut guerie, elle ſongea plus que jamais à s'avancer dans les voies de la perfection, & prit pour Directeur Monſieur du Feſtel Prêtre habitué à S. Nicolas des Champs, homme ſevere & dont la doctrine n'étoit point ſuſpecte. Elle paſſa ſix mois dans le Monaſtere des filles

de la Viſitation de la ruë ſaint Antoine, & n'en ſortit que parceque toute la famille l'en pria. Monſieur de Pontchartrain Preſident de la Chambre des Comptes, Couſin germain de ſon mari avoit été élû Tuteur de ſa fille, mais il ne croyoit pas avoir beſoin de s'en mêler beaucoup & laiſſoit à Madame de Miramion le ſoin de remplir la plupart des fonctions de la Tutelle.

Ce fut alors qu'on la preſſa fort de ſe remarier. Monſieur le Preſident le Coigneux & Monſieur Boucherat Maître des Requêtes & depuis Chancelier de France, ſe preſenterent, mais elle ne les écouta pas. Monſieur de Caumartin Couſin germain de feu Monſieur de Miramion s'offrit & fit venir la diſpenſe de Rome. Il étoit fort aimable, ils logeoient enſemble, toute la famille ſouhaitoit ce mariage, elle ſeule ſe defendoit malgré tout le merite qu'elle connoiſſoit en lui: Elle s'impoſa d'abord la loi d'un ſilence auſtere, & ne le voulut jamais voir en particulier; enfin voulant prendre un parti, elle eut recours à Dieu & le pria avec larmes de lui faire connoître ſa volonté. Sa priere fut exaucée & le jour de Noel 1648. étant à ſaint Nicolas des Champs devant le ſaint Sacrement, Dieu lui parla au cœur & lui dit interieurement.

*Vous venés m'adorer enfant, mon abaiſſement n'eſt il pas une marque de ma toute-puiſſance? ne*

*puis-je pas vous ſoutenir dans tous les états où je veux que vous ſoyés, pourquoi donc tardés-vous tant à vous donner toute à moi, moi qui me donne tout à vous?*

Cette veuë & pluſieurs autres qui l'accabloient tout à la fois, lui ſaiſirent ſi fort le cœur, qu'elle demeura toute abſorbée en Dieu pandant plus de deux heures, juſqu'à ce qu'on la vint avertir qu'on alloit fermer l'Egliſe.

Le jour des Rois de l'année ſuivante étant encore dans la même Egliſe devant le ſaint Sacrement dans l'agitation de ne ſavoir quel parti prendre, (elle n'avoit que dix-neuf ans) elle demandoit à Dieu ce qu'elle pouvoit lui donner dans un jour où les Rois lui avoient offert ce qu'ils avoient de plus precieux, elle ſe ſentit toute émuë & crut entendre, *c'eſt ton cœur que je veux & qu'il ſoit à moi ſans partage*: Elle eut en même temps des veuës vives & preſſantes de ce que Dieu demandoit d'elle: Elle demeura quatre heures dans cet état, ſans ſavoir preſque ce qu'elle faiſoit. Elle en rendit compte à ſon Confeſſeur; *On ſent bien*, lui diſoit-elle, *quand c'eſt Dieu qui parle, par l'impreſſion que cela fait ſur le cœur.* Enfin ne pouvant plus reſiſter à tant de graces prevenantes, elle fit une retraite chés les Sœurs griſes par le conſeil de Monſieur du Feſtel.

Cette maiſon avoit été établie en 1642. auprés de ſaint Lazare par Mademoiſelle le Gras,

ſous la conduite de Monſieur Vincent de Paul Inſtituteur de la Miſſion, ſous le titre des *filles de la Charité ſervantes des pauvres.* On les a depuis apellées communément Sœurs griſes, parce qu'elles ſont habillées d'une ſerge griſe, qui convient à leur état. Elles ont ſoin des pauvres malades & vont auſſi dans les Provinces & même dans les Pays étrangers. Il y en a preſentement plus de ſix cens diſperſées en differens lieux, qui toutes ont relation à la maiſon de Paris, où celles qui s'y trouvent éliſent de trois ans en trois ans une Superieure ſous la direction perpetuelle du General de la Miſſion. Il y en a quarante aux Invalides, vint aux Incurables, & plus de quatre-vint diſperſées dans les principales Paroiſſes de Paris; Madame de Miramion les aimoit particulierement, la vie pauvre & charitable, qu'elles menent, avoit raport à ſes inclinations: Elle leur a ſouvent procuré des gratifications du Roi, qui leur donne encore une penſion.

Elle avoit envie depuis quelques années de ſe faire Carmelite dans une Province éloignée, où elle fût inconnuë, mais ſon Directeur regardoit cette penſée comme une tentation, ſa fille demandoit ſes ſoins. Enfin la grace l'emporta ſur tous les raiſonnemens humains: Ce qui lui arriva pendant ſa retraite la détermina, voici ce qu'elle en a écrit long-tems aprés par l'ordre de Monſieur Jolly General de la Miſſion.

En mil ſix cens quarante-neuf la nuit du dix-huit au dix-neuf Janvier entre deux & trois heures du matin, étant en retraite chés Mademoiſelle le Gras, il me ſembla qu'on me donnoit un coup ſur l'épaule aſſés fort, je me reveillé diſant, je m'en vais, croyant que c'étoit une Sœur qui m'étoit venu éveiller. En ouvrant les yeux, je vis une grande lumiere dans mon lit, comme auroit fait le Soleil, je fus fort ſurpriſe croyant qu'il étoit fort tard, j'entendis une voix qui me dit au fond de mon cœur, Ne t'étonne point, c'eſt moi qui ſuis ton Seigneur & ton maître. Je me jetté à genoux ſur le lit, ne cherche plus ma volonté & n'en ſois plus en peine, je t'aſſure que je te veux toute entiere ſans partage, ton cœur n'eſt pas trop grand pour moi, je veux que tu ſois toute à moi, que tu ne t'occupe que pour moi, je ſerai ton Epoux & toi mon Epouſe, engage-toi à l'être, renonce aux faux plaiſirs, tu auras des peines, ſois fidele à les dire & elles ne te feront point de mal, j'aimerai ton humiliation, l'on te ſoutiendra, je ſerai au milieu de ton cœur, ne differe plus, le temps eſt venu, c'eſt ma volonté. J'adoré Dieu & ſa miſericorde & le remercié de m'avoir tirée de l'état penible où j'étois, en me faiſant connoître ſa volonté. Il me prit alors une grande défiance de moi-même, il me ſembla que Dieu me dit, Ne ſuis-je pas aſſés puiſſant; je fus conſolée & fortifiée; je me ſentis toute prête à faire vœu de chaſteté, il me

» ſembla qu'on me repondoit ; attens, dis à celui
» qui te conduit, ce que je te dis & obeïs, mais
» dis tout ce qui s'eſt paſſé ; je promis de le dire.
» Auſſitôt la lumiere ſe paſſa, dont je fus fort ſur-
» priſe, parce que je croyois qu'il étoit grand jour,
» & comme j'étois toute pleine de cette penſée, je
» me levé pour remercier Dieu & faire mon orai-
» ſon, trois heures ſonnerent ; cette oraiſon ne fut
» qu'une action de grace, je me recouché, mais
» je ne pus dormir. Le lendemain j'étois dans un
» grand froid pour Dieu, ayant peine à croire ce
» qui s'étoit paſſé la nuit, j'avois peine à me reſou-
» dre de le dire, je ne laiſſé pas de le declarer à
» mon Directeur, qui ne douta pas que ce ne fut
» Dieu. Il me fit écrire ce qui s'étoit paſſé, il con-
» ſulta Monſieur Vincent & il fut conclu que je
» ferois vœu de chaſteté, ce que je fis le deuxié-
» me de Fevrier ſuivant, & je n'ai jamais douté un
» moment de ma vocation depuis ce jour-là, j'étois
» auparavant fort agitée de ce que je ferois, j'ai eu
» des peines, mais jamais de doute ſur la volonté
» de Dieu, & ce qui s'eſt paſſé cette nuit, a toujours
» été preſent à mon eſprit.

Un ſi grand pas l'attacha toute entiere au ſervice de Dieu : Elle fit vœu de chaſteté d'abord pour un an & enſuite pour toujours. Elle prit auſſi la reſolution de ſuivre le plus parfaitement qu'elle pouroit les conſeils de ſon Confeſſeur, & cette reſolution ne lui a été penible, que lorſqu'on l'a obligée de decouvrir les graces extraordinaires

dinaires que Dieu lui faiſoit: Et ce n'a pas été ſans une Providence particuliere, qu'on a decouvert ce qu'elle cachoit avec tant de precautions. Depuis ce moment juſqu'au dernier de ſa vie, elle avança toujours dans la vertu. Sa grace particuliere la portoit au ſecours du prochain, elle s'y abandonna d'abord avec toute l'ardeur de ſon temperament; elle avoit loüé une maiſon auprés de ſaint Nicolas des Champs, où elle nouriſſoit une vintaine de petites filles, qui n'avoient ni pere ni mere, elle y entretenoit des maîtreſſes pour les élever à la pieté & leur aprendre en même temps à travailler: Elle ſe déroboit ſouvent de ſa maiſon pour aller manger avec ces enfans & les inſtruire elle-même. *Helas*, diſoit-elle, *je ſuis ſi bien & les pauvres ſont ſi mal.* Elle paſſoit les matins chés les pauvres honteux de ſa Paroiſſe, panſoit les bleſſés & même les teigneux, & ſouvent les aprés-dinées, elle alloit à l'Hotel-Dieu viſiter les malades, les conſoler, les aſſiſter, y prenant d'autant plus de plaiſir, qu'elle y avoit plus de repugnance; naturellement délicate, propre & atachée à ſa perſone, elle ſe faiſoit un merite devant Dieu de rompre ſa volonté, de mortifier ſon goût, de faire taire toutes ſes inclinations.

Monſieur du Feſtel homme ſage, l'arrêta tout d'un coup & l'engagea à une retraite d'un an pour vaquer à ſa propre perfection: *Il faut commencer par vous-même*, lui diſoit-il, *avant que de*

*ſonger aux autres, la diſſipation même en bonnes œuvres, eſt dangereuſe à une jeune perſone, la ſolitude vous eſt neceſſaire, parlés à Dieu dans le ſecret de votre cœur, expoſés-lui vos beſoins, acoutumés-vous à ſa divine preſence; Moyſe demeura quarante jours ſur la montagne, avant que de parler au peuple; que la priere, l'oraiſon, les bonnes lectures rempliſſent toutes vos journées, vous aurés beſoin de graces dans les tentations continuelles du monde, faites-en proviſion avant que de vous y expoſer.*

Elle crut un conſeil ſi ſage & demeura une année entiere dans la ſolitude, ne ſongeant qu'à prier Dieu & à remplir tous ſes devoirs domeſtiques; elle écrivit de ſa main les reſolutions ſuivantes pour s'en ſouvenir & y être plus fidelle.

» Agir dans toutes les choſes temporelles unie
» à l'eſprit de JESUS-CHRIST. Pour ma fille,
» avoir le ſoin de la faire moi-même prier Dieu
» matin & ſoir, la faire quelquefois travailler,
» quoique fort jeune, lui mettre de bonnes maxi-
» mes dans l'eſprit pour ſon ſalut, qu'elle obeïſſe
» ſimplement, contribuer à ſon divertiſſement,
» tacher de l'élever comme choſe precieuſe à Dieu,
» la lui offrant tous les jours : tenir ferme pour la
» lecture & priere ſoir & matin. Entretien fami-
» lier avec mes gens en particulier, parlant de
» l'oraiſon avec mes filles; leur recommander ſou-
» vent la paix & l'union, les reprendre avec amour,
» douceur & charité. Parler quelquefois des ver-

tus chretiennes à mes freres en particulier, « avec amour, tendreſſe & douceur, s'il y a quel- « que choſe à reprendre en eux, leur dire en eſprit « d'humilité & de charité & de confuſion en moi- « même. «

Songer à mettre mes affaires temporelles en « bon état, écrire tout, compter avec le Tuteur « oneraire de ma fille, payer tout, retrancher « quelque petite choſe dans mon menage, être « fort œconome. J'épargnerai autant que je « pourai ſur moi & ſur ma famille & donnerai « le reſte de mon revenu aux pauvres; donner « du bien de ma fille trois mille livres par an « aux pauvres, exhorter mes freres à leur donner « auſſi. «

Mais aprés avoir ſongé au temporel, elle ajoute pour le ſpirituel.

Connoître Dieu par eſprit de foi, me ſoumet- « tant à tout ce qu'il deſire de moi, adorer ſa « grandeur, me faiſant une haute idée de toutes « ſes perfections, faire des actes de foi, d'eſperan- « ce, d'amour, d'admiration, d'humilité, de re- « connoiſſance, de contrition, de ſoumiſſion & « & de conformité; reconnoître la dépendance « où je ſuis de celui qui eſt independant, m'en « réjoüir, lui remettre mon libre arbitre entre « les mains, adorer ſa conduite & ſes ordres « ſur moi dans tous les états interieurs & exte- « rieurs, où il lui plaira de me mettre, ſans y « trouver à redire, au contraire les aimer. «

» Me ſuporter moi-même dans mes défauts & » encore plus mon prochain ; le reprendre douce- » ment & avec charité, ne lui point faire de peine » quand je pourai l'éviter, me faire obeïr en » priant plutôt qu'en commandant, recevoir les » ſervices qu'on me rend comme une charité » qu'on me fait.

» Travailler à l'aneantiſſement de mon amour » propre par l'humiliation interieure & exterieu- » re, entrer ſouvent & profondement dans la con- » noiſſance de mon neant, à rien rien n'eſt dû ; » me ſoumettre à la peine, tribulation, tentation, » eſperant en la miſericorde de Dieu.

» Ne me point décourager de mes défauts & » chutes, en accepter l'humiliation, en deteſter le » peché.

» Ne point chercher la conſolation & le goût, » agir par foi & chercher Dieu ſeul pour l'amour » de lui, atendre tout de Dieu, comme ſi je ne » pouvois rien, & travailler comme ſi je pouvois » tout.

» Eviter tout chagrin, impatience, depit de » n'être pas aſſés vertueuſe, ne deſirer que ce » que Dieu veut & pas davantage, être conten- » te de tous les états, où il lui plaira de me met- » tre.

» Recevoir les contradictions, mépris & peines » de bon cœur, en remercier Dieu, lui en de- » mander la continuation & augmentation, en » être bien aiſe, embraſſant les humiliations à

deux mains comme un treſor. «

Cherir la vie cachée & de n'être connuë que « de Dieu ſeul, faire ſes actions pour lui ſeul. «

Je fuirai toutes les loüanges, applaudiſſe- « mens, reſpects & trop grande amitié des crea- « tures. «

Etoufer promptement les diſcours qui ſont « à mon avantage, ou de ceux qui ſont à moi, & « jamais n'en donner occaſion. «

Lorſque je ſerai dans la peine de triſteſſe ou « d'aveuglement pour quelque choſe que ce puiſ- « ſe être, je le dirai à mon Confeſſeur, & m'arrê- « terai à ce qu'il me dira, ſoumettant mon juge- « ment & me laiſſant conduire, & obeïrai avec « fidelité & ſans repliquê. «

Etre contente d'être privée des conſolations « interieures & avoir les mêmes ſentimens pour « les choſes temporelles. «

Ne m'attacher à aucune creature, qu'autant « que Dieu le veut & pour lui, ne vouloir point « que l'on s'attache à moi, que comme Dieu le « veut, ne me ſervir de toutes les creatures que « pour me porter à lui, m'en priver quelquefois. « Voir les perſones qui ont dit ou fait quelque « choſe contre moi, d'auſſi bon œil qu'aupara- « vant, agir avec eux comme ſi cela n'étoit point « arrivé. «

Madame de Miramion pouſſoit la vertu en- core plus loin, & l'on a remarqué ſouvent que le meilleur ſecret pour lui gagner le cœur,

c'étoit de la desobliger; & comme un jour une de ses amies lui disoit, qu'elle se donnoit bien de la peine pour des ingrats : *Ha ma fille*, lui repondit-elle, *j'ai bien plus receu de graces de Dieu que ces gens-là n'ont receu de services de moi, & c'est une grande misericorde qu'il me fait en me donnant ces petites ocasions de satisfaire à sa justice.*

Il étoit difficile qu'en pratiquant de pareilles resolutions, elle ne fît pas de grans progrés. La retraite d'un an qu'on lui avoit imposée, ne l'apliqua pas si fort à elle seule, qu'elle ne s'ocupât toujours de sa fille. La santé de Mademoiselle de Miramion étoit fort foible, elle avoit presque tous les ans une maladie mortelle, la mere en lui faisant tous les remedes possibles, l'offroit à Dieu : *Seigneur*, disoit-elle avec une foi d'Abraham, *je vous en fais le sacrifice, si elle ne doit pas vivre & mourir chretiennement, otés-la moi Seigneur, son salut m'est plus cher que sa vie.* A la fin de l'année Monsieur du Festel la remit dans l'exercice des bonnes œuvres & lui laissa joindre à la vie interieure, la vie active & le soulagement du prochain. On la fit Tresoriere des pauvres de la Paroisse de saint Nicolas des Champs, & comme c'étoit dans le temps des guerres civiles, & que le nombre des pauvres étoit fort grand dans Paris, son zele trouva dequoi s'exercer; elle faisoit distribuer tous les jours plus de deux mille potages & se privoit

ſouvent du plaiſir ſenſible de les diſtribuer elle-même : *Il me ſemble*, diſoit-elle, *que quand je ſers les pauvres, je n'y ai pas grand merite, je ſuis payée dans le moment & ne dois attendre aucune recompenſe de ce qui me donne tant de plaiſir.* La miſere augmentant & ſes revenus n'y pouvant ſuffire, elle vendit ſon colier de perles vint-quatre mille frans ; *Dieu m'a bien inſpirée*, diſoit-elle à ſon Confeſſeur, *je me ſuis defaite d'une ocaſion de vanité, & en même temps j'ai trouvé le moyen d'aſſiſter bien des miſerables.* L'année ſuivante ſa vaiſſelle d'argent eut le même ſort que ſon colier.

Mais elle s'apliquoit encore plus particulierement au beſoin de l'ame & faiſoit faire des Miſſions à la campagne. Elle y alloit même inſtruire les filles dans les Villages & y établir des Maîtreſſes d'Ecole : Ce qui dans la ſuite lui donna la veuë d'entretenir douze filles à cette intention, pour aller par tout inſtruire les filles & les femmes ; ſainte veuë, qui ſans avoir été ſuivie, ne laiſſe pas d'avoir ſon merite devant Dieu.

Au milieu de tant de bonnes œuvres, Madame de Miramion n'étoit pas encore tout-à-fait morte au monde, elle étoit propre, elle aimoit les meubles ; elle fit faire un lit & un ameublement de velours iſabelle noir & blanc, & prit quelque complaiſance à le faire tendre dans ſa chambre. Une perſone de pieté pour qui elle

avoit beaucoup de reſpect y étant entré, la pria de le mener dans ſa chambre ; *Je n'en ai point d'autre*, lui dit-elle : *Je ne croyois pas Madame*, lui repondit-il froidement, *que la chambre d'une veuve chretienne dût être ſi magnifique.* Le lendemain elle y fit mettre un lit de drap gris, & ſans parler de rien, inſinua à ſa famille qu'il étoit plus à ſon gré. Elle ſe defit ainſi peu à peu de toutes les propretés qu'elle aimoit fort. Les cheveux faiſoient alors l'une des principales beautés des femmes, elle fit couper les ſiens ſous pretexte de maux de tête ; elle avoit renoncé à vint ans aux habits de couleur & aux dentelles, & bientôt aprés à la ſoie, ne portant plus que des étoffes de laine griſe ou noire.

Son Beaupere & ſa Bellemere moururent en ce temps-là & peu aprés Monſieur de Choiſy Grandpere de ſon mari ; elle l'aſſiſta juſqu'au dernier moment. Il aimoit Madame de Miramion autant & plus que ſes enfans ; ſon eſprit, ſa douceur, ſa complaiſance l'avoient gagné, & pour l'amour d'elle, il laiſſa plus de cent mille écus à Mademoiſelle de Miramion ſon arriere petite-fille. Les partages pouvoient cauſer des procés dans la famille, mais Madame de Miramion leva toutes les difficultés aux dépens même de ſa fille, perſuadée que l'amitié & l'union entre les parens ne ſe peut trop acheter, & qu'en ces ocaſions, ceux qui veulent bien prendre ſur eux, ſont toujours les plus loüables.

Dés

Dés qu'elle eut vint-cinq ans, on la declara Tutrice de ſa fille; elle s'apliqua à gouverner ſon bien, elle y avoit toujours donné tous ſes ſoins, & s'en étoit fait un point de conſcience.

Elle la mit à l'âge de ſept ans & demi aux filles de la Viſitation de la ruë ſaint Antoine, & donna dix mille écus à ce Monaſtere à condition, qu'elle & ſa fille en ſeroient reconnuës bienfaictrices, pour avoir par-là la liberté d'y entrer & d'en ſortir, quand il lui plairoit.

L'année ſuivante elle fut malade à l'extremité, & dans cet état, indiferente ſur ce qui regardoit ſa ſanté, & ne ſongeant qu'au ſalut de ſa fille, elle lui écrivit la Lettre ſuivante.

Je prie Dieu qu'il vous donne ſa ſainte benedi-« ction. Pour dernieres paroles que j'ai à vous « dire, aimés Dieu de tout votre cœur & le ſervés « fidelement; aimés les pauvres & les aſſiſtés, « marchés dans la voie de l'Evangile, ce doit être « votre regle, gardés-la inviolablement; renon-« cés à toutes les vanités du monde, Dieu ne ſe « trouve point là; confiés-vous en lui, il aura ſoin « de vous; Ne faites rien ſans l'avis de Monſieur « du Feſtel & de la mere Eugenie, ils vont droit & « vous aiment; votre oncle de Rubelle aura ſoin « de vos intereſts, vos Oncles vous aiment, ayés « confiance en eux & les reſpectés. Adieu ma che-« re & plus que trés-chere fille, je vous laiſſe Dieu « pour pere, vous êtes bien, je vous y abandon-« ne, choiſiſſés plutôt la mort que de l'offenſer, «

» priés & faites prier Dieu pour moi; encore une
» fois adieu pour quelque tems, puiſque nous
» nous verrons devant Dieu; je ſuis votre mere
» & meilleure amie.

Dieu ſe contenta du ſacrifice qu'elle lui avoit fait & lui conſerva la vie pour le bien des pauvres, mais elle s'aperceut d'une groſſeur au ſein, que les Medecins jugerent être un cancer; elle reſolut de n'y faire apliquer aucun remede exterieur & de s'abandonner à Dieu. L'exemple d'une de ſes amies qui ſe mit entre les mains des Empiriques, la confirma dans ce deſſein; elle la vit mourir bientôt aprés dans des douleurs efroyables & une puanteur, que la ſeule charité pouvoit rendre ſuportable. On ne la tourmenta plus ſur les remedes, elle ſouffroit ſans ſe plaindre, elle avoit des batemens de cœur & de ſi grandes vapeurs, que ſouvent elle perdoit connoiſſance. On l'obligeoit alors à prendre quelques medecines ou à ſe faire ſeigner, mais ſans toucher à ſon ſein, & ſans rien relâcher de ſes jeûnes, de ſes prieres & de ſes emplois de charité. On la força d'aller à Bourbon, elle y eut ſoin des pauvres de l'Hopital, fit racommoder tous les ornemens de la Paroiſſe, donna des Calices d'argent à pluſieurs Egliſes, qui n'en avoient que d'étain, & n'oſant s'apliquer à l'oraiſon en prenant des eaux, elle ſe fit une pratique preſque continuelle de la preſence de Dieu, lui offrant ſes douleurs & ſa vie, qui n'en a pas été

moins longue, ſon cancer ne s'étant jamais ouvert, & ne l'ayant jamais empeché de rien ; plus elle ſoufroit, plus ſon courage la mettoit au deſſus de la douleur : *C'eſt la main de Dieu*, diſoit-elle à ſon Confeſſeur, *il me ſemble qu'il me dit au fond de mon cœur, je n'ai que faire de toi pour faire ce que je veux, mais je veux bien te faire la miſericorde de me ſervir de toi ; ne vois-tu pas que je te ſoutiens & te fortifie parmi tes infirmités, il m'eſt auſſi aiſé de ſoutenir l'eſprit que le corps.*

Elle alla loger au retour de Bourbon dans une maiſon de la ruë ſaint Antoine auprés de ſa fille, afin de s'apliquer de plus prés à ſon éducation. Elle ſongea à lui aprendre de bonne heure tout ce qu'une chretienne doit ſavoir. Mademoiſelle de Miramion ſortoit trois fois la ſemaine, elle aprenoit à danſer, non pour s'en ſervir dans ces aſſemblées où la vertu n'eſt pas fort en ſureté, mais ſeulement pour avoir bone grace. Elle crut pourtant la pouvoir mener au bal une ſeule fois, pour lui faire voir ce que c'étoit & lui inſpirer le mépris & le degoût d'un divertiſſement ſi frivole & ſi dangereux. Elle ne perdoit point d'ocaſion de lui donner de bons conſeils : *Craignés*, lui diſoit-elle, *craignés ma chere enfant, que le mauvais exemple ne vous emporte, mais ne vous contentés pas d'éviter le mal, faites le bien, ſoyés charitable, aimés les pauvres ; que la modeſtie ſoit votre principale parure, ne donnés jamais dans les*

*excés, ſuivés les modes ſans les outrer, imités les plus ſages ſans condamner les autres.* Elle lui aporta un jour deux jupes ; *Choiſiſſés ma fille*, lui dit-elle, *ſi vous prenes la moins belle, il vous reſtera quatre piſtoles pour donner aux pauvres*, voulant l'acoutumer peu à peu à faire de bonnes œuvres, ſans qu'il parût rien de contraint ni d'auſtere dans les avis qu'elle lui donnoit.

Elle commença à lui donner à l'âge de huit ans quatre cens frans pour ſes menus plaiſirs, & l'obligeoit à écrire ce qu'elle faiſoit de ſon argent, & à ſe rendre compte à elle-même, afin que lorſqu'elle auroit une plus groſſe depenſe à faire, elle fut acoutumée à avoir de l'ordre.

Mais ſur toutes choſes, elle la portoit à la pieté & lui faiſoit faire tous les matins un quart d'heure & enſuite une demie heure de prieres & de reflexions ſur les devoirs du Chriſtianiſme, proportionnant cette ſainte pratique à ſon âge & à ſon peu de ſanté. Elle lui aprit ſon Catechiſme avec reflexion, on ne le ſait d'ordinaire que par routine, & l'acoutuma à entendre la Meſſe en s'apliquant au myſtere : *Vous ne ſauriés trop reſpecter*, lui diſoit-elle ſouvent, *les ſacrificateurs d'un ſacrifice ſi redoutable, ils font paroître un Dieu ſur nos Autels, & commandent pour ainſi dire à l'Auteur de la nature.*

Lorſqu'elle alloit à la campagne & qu'elle y menoit ſa fille, elle l'obligeoit dés ſa plus tendre jeuneſſe à faire le Catechiſme aux enfans pour lui

aprendre à parler de Dieu & à ſecourir l'ame des pauvres auſſi bien que leurs corps, & afin de joindre ces deux charités enſemble, elle lui faiſoit diſtribuer ſes aumones, aprés qu'elle avoit fait le Catechiſme.

Mais ce qui eſt le plus ſurprenant, Madame de Miramion malgré toute la tendreſſe qu'elle avoit pour ſa fille unique, ne la menageoit point ſur les obligations communes des Chretiens, & lui faiſoit toujours commencer le Carême, quoi que les Medecins puſſent dire; *Elle le rompra*, diſoit-elle guaïement, *ſi elle eſt malade, mais au moins tant que je pourai ma fille ſera chretienne.* Elle faiſoit plus & la menoit avec elle dans les Hopitaux affronter toutes les maladies, qu'elle ne craignoit plus, quand il s'agiſſoit de la gloire de Dieu & de ſervir le prochain. *Ma fille*, lui diſoit-elle, *le chemin des Hopitaux eſt le chemin du Ciel.*

La repugnance naturelle qu'elle avoit pour les mauvaiſes odeurs & pour la malpropreté, lui donnoit un attrait particulier pour certains malades degoutans & qui font horreur à la nature; elle s'étoit forcée à l'âge de dix-neuf ans à panſer tous les jours elle-même une petite-fille ſi teigneuſe que perſone n'oſoit lui toucher, & lorſqu'elle fut guerie par ſes ſoins, elle la mit dans un Couvent, paya ſa dot & en fit une bonne Religieuſe: Elle croyoit encore lui avoir grande obligation.

Mais ce qui l'attiroit davantage, c'étoit l'Ho-

tel-Dieu, où tout ce qui frapoit ſes yeux, lui ſervoit de mortification. Elle y remarqua pluſieurs Prêtres confondus avec les gens les plus mépriſables; la grandeur de leur caractere, qu'elle voyoit des yeux de la foi, lui parut expoſée au mépris du peuple; elle alla trouver Monſieur le premier Preſident de Lamoignon, & lui propoſa de faire une Sale particuliere pour les Prêtres, & commença par y fonder deux lits: Elle fit enſuite une quête, & comme perſone ne la refuſoit, elle eut bientôt dequoi en fonder douze & un valet pour les ſervir; ce qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & n'a point été augmenté depuis le premier établiſſement.

# LA VIE DE MADAME DE MIRAMION.

## LIVRE SECOND.

DE'S que Mademoiſelle de Miramion eut douze ans, ſa mere traitoit avec elle comme avec ſa ſœur, ne lui faiſant jamais de reprimande, qu'elle ne lui en dît la raiſon & ne l'acompagnât d'amitié & de tendreſſe : *Je veux abſolument*, lui diſoit-elle, *que vous me diſiés toujours ce que vous penſés ; ſi mes raiſons ſont meilleures que les vôtres, vous vous y rendrés ; mais ſi les vôtres ſont meilleures que les miennes je m'y rendrai auſſi.* Une conduite ſi douce & ſi tendre gagne le cœur.

On parloit fort de marier Mademoiſelle de Miramion, elle avoit quatorze ans. La penſée de ſe faire Religieuſe, qu'elle avoit euë dans ſon

enfance, n'avoit pas duré. La Mere Eugenie Superieure des Filles de ſainte Marie, aprés avoir examiné ſa vocation, ſans ſonger aux interêts de ſon Couvent, lui avoit conſeillé de s'établir dans le monde, & avoit même exigé d'elle un billet ſigné de ſa main, par lequel elle lui promettoit d'y vivre en femme chretienne. Ainſi Madame de Miramion lui propoſoit ſans ſcrupule tous les partis qui ſe preſentoient & les diſcutoit avec elle, ne voulant rien faire par autorité ou par ſon goût particulier. Elles faiſoient l'une & l'autre beaucoup de prieres & d'aumones pour demander à Dieu la grace de les inſpirer dans une ocaſion ſi importante; la vanité & le faſte de l'épée ne les poſſedoit pas; Madame de Miramion vouloit marier ſa fille ſelon ſa condition & ſon bien, mais elle avoit attention ſur tout à la mettre dans une famille de vertu, où les bons exemples hereditaires & domeſtiques la confirmaſſent dans le bon chemin. Elle choiſit Monſieur de Nemond Maître des Requêtes, receu en ſurvivance de la charge de Preſident à Mortier; Madame la Preſidente de Nemond & Mademoiſelle de Lamoignon ſa ſœur étoient ſes amies intimes, la pieté qui les avoit unies, fit le mariage.

Madame de Miramion donna à ſa fille tout le bien de ſon pere & la Gardenoble depuis quatorze ans, ce qui montoit à une ſomme trés-conſiderable. Elle refuſa tous les preſens que

Monſieur

Monſieur de Nemond voulut envoyer à ſa fille, & propoſa au lieu d'acheter des pierreries ou de faire d'autres dépenſes inutiles, de donner mille loüis d'or aux pauvres, ce qui fut aprouvé de toute la famille & executé ſur le champ.

Elle donna à Madame de Nemond des conſeils convenables à ſon état : *Votre premier ſoin*, lui dit-elle, *aprés Dieu doit être votre mari, la douceur, la complaiſance vous atireront ſa tendreſſe ; je ſouhaite, ma chere fille que vous m'aimiés, mais vous devés l'aimer davantage, le devoir & la Religion vous obligent à lui donner la preference. Il vous preſſera par amitié, peut-être par politique, de vous livrer au monde, en vous jettant dans les plaiſirs, reſiſtés courageuſement, il vous en eſtimera davantage & ne vous en aimera pas moins. C'eſt la fauſſe excuſe de la plupart des femmes, qui ne ſont ajuſtées diſent-elles, & ne vont aux ſpectacles, que par complaiſance pour leurs maris.*

Elle lui rendit enſuite le compte de ſa tutele, & ſouhaita que la jeune femme eût le ſoin de ſes affaires. Elle n'avoit que quatorze ans, mais ſa capacité paſſoit ſon âge, l'éducation avoit ſecondé la nature, & la famille de Monſieur de Nemond en étant perſuadée, y conſentit. Madame de Miramion lui fit acommoder des tabletes dans ſon cabinet, lui rangea ſes papiers, lui dreſſa un livre de compte, où les pauvres faiſoient le premier article de la dépenſe, & la mit par ſes conſeils ſur un pied d'eſtime & de conſi-

deration qu'elle a conſervé toute ſa vie.

Quand Madame de Miramion vit ſa fille mariée ſelon Dieu & ſes deſirs, elle crut ne devoir plus ſonger qu'à elle-même & à ſa propre perfection. Elle eut envie d'être Carmelite, mais elle en fut detournée par tous ceux qui la connoiſſoient; ſon eſprit vif, penetrant, capable d'affaires, ne devoit pas être renfermé dans l'obſcurité d'un Cloître.

Elle ne refuſoit point d'occaſion de faire de bonnes œuvres: Elle retira chés elle en 1660. vint-huit Religieuſes des frontieres de Picardie, dont les Couvens avoient été ruinés par la guerre, & qui languiſſoient ſur le pavé de Paris; elle les nourit à ſes dépens, tous les ſoirs elle les ſervoit elle-même & leur faiſoit une petite exhortation, ce qui dura plus de ſix mois, juſqu'à ce qu'elle eût trouvé le moyen de les placer dans d'autres maiſons ou de les renvoyer chés elles.

Ce fut alors que trois Miſſionaires François à qui le Pape donna le titre d'Evêques & de Vicaires Apoſtoliques, ſe diſpoſerent à partir pour la converſion des Indes & de la Chine: il y avoit deja plus d'un ſiecle qu'on prechoit la Foi de JESUS-CHRIST dans les Royaumes les plus reculés de l'Orient. Elle avoit fait de grans progrés dans les Indes, à la Chine & dans le Japon, le ſang des Martirs l'avoit cimentée. Les Peres de la Compagnie de JESUS y avoient eu beau-

coup de part, & il ſembloit que ſaint François Xavier leur avoit merité des graces particulieres, qu'ils avoient bien mis en œuvre. Il ſe faiſoit aſſés de converſions, mais comme de temps en temps la Religion chretienne étoit perſecutée, les Prêtres d'Europe étant aiſément reconnus, étoient empriſonnés ou chaſſés, & les nouveaux Chretiens abandonnés à eux-mêmes. Il n'y avoit qu'un remede à un ſi grand mal, d'avoir des Evêques ſur les lieux, qui puſſent faire des Prêtres du Pays. Le Pere Alexandre de Rhodes Jeſuite aprés avoir long-tems travaillé dans le Tonquin, en vint lui-même faire la propoſition au Pape en 1653. Elle ne fut pas d'abord écoutée, mais quelques années aprés pluſieurs Eccleſiaſtiques François s'étant offerts pour être ſimples Miſſionaires dans les Indes & à la Chine, le Pape choiſit entr'eux Monſieur Pallu, & le fit ſacrer Evêque d'Heliopolis par le Cardinal Antoine Chef de la Congregation de la propagation de la Foi. On ſacra enſuite Monſieur de la Motte Lambert ſous le titre d'Evêque de Berithe, la ceremonie s'en fit à Paris dans l'Egliſe de la Viſitation de la ruë ſaint Antoine, Madame de Miramion en fit toute la dépenſe. Monſieur Cotolandi fut auſſi ſacré à Aix en Provence ſous le titre d'Evêque de Metellopolis. Ils ſe rendirent tous à Paris & y trouverent tous les ſecours neceſſaires dont ils avoient beſoin. Madame la Ducheſſe d'Aiguillon & Madame de

Miramion y contribuerent de leur bien & de leurs ſoins. Et comme la retraite étoit abſolument neceſſaire aux Vicaires Apoſtoliques pour concerter entr'eux & avec leurs Miſſionaires les moyens de réüſſir dans une ſi grande entrepriſe, Madame de Miramion leur prêta ſa maiſon de la Coüarde à dix lieües de Paris, où ils ne manquerent de rien, & où ils paſſerent prés de dix-huit mois avec vint Eccleſiaſtiques uniquement attentifs aux affaires du Ciel. La Foi leur faiſoit eſperer que le temporel viendroit tout ſeul, & l'un d'eux donna aux pauvres les premiers cent écus qu'il receut d'aumones, ſe fondant ſur la promeſſe de l'Evangile qu'ils multiplieroient au centuple, ce qui arriva; le premier pas fut pourtant malheureux, un Vaiſſeau qu'on avoit équipé en Hollande pour les porter aux Indes, perit en ſortant du port, & il falut entreprendre le voyage par terre. Monſieur de Metellopolis mourut ſur les côtes de Bengale, mais Monſieur de Berithe & Monſieur d'Heliopolis arriverent heureuſement à Siam & y établirent un Seminaire pour ſervir d'entrepos à toutes les autres miſſions.

Madame de Miramion les ſervoit en toutes manieres, faiſoit faire les balots, fourniſſoit les drogues, les onguens, les livres, les petites curioſités de devotion; & quand l'amitié & l'alliance n'eût pas fait ſa liaiſon avec Monſieur d'Heliopolis, elle s'y fût aſſés portée, dans la ſeule

veuë de procurer la gloire de Dieu. En effet ce que le ſaint Eſprit a dit de la femme forte ſe trouve acompli en Madame de Miramion : *Son prix a été apellé de loin, & ſa valeur a été connuë aux extremités de la terre.* Son zele l'a tranſportée en eſprit au de-là des mers pour la converſion des infideles, elle y a envoyé ſes bonnes œuvres, & il lui en eſt revenu des treſors de grace & de merite. Elle & les ſaintes filles de ſa Communauté ont pris des ſoins infinis pour ce grand ouvrage, & tant qu'il y aura des Ouvriers Evangeliques & des Idolâtres convertis à la Foi dans l'Orient, ils la regarderont comme leur mere. Son grand deſir auroit été de pouvoir s'y conſacrer elle-même, & que marchant à la tête de toute ſa troupe, qui bruloit de la même ardeur, elle pût arriver ſur ces bords étrangers, où le nom de JESUS-CHRIST eſt preſque inconnu aux femmes de qualité qu'on n'y voit jamais. Enfin tranſportée de ſon zele, elle a dit pluſieurs fois, que s'il étoit neceſſaire de voir détruire ou ſa Communauté ou les Miſſions étrangeres, elle n'heſiteroit pas un moment, quelque affection qu'elle eût pour ſes filles, à conſentir qu'elles fuſſent diſperſées & aneanties; ce qui montre avec quelle droiture de cœur, cette genereuſe femme alloit au plus grand bien, ſans aucun retour ſur elle-même.

Mais en ſongeant à la converſion des Idolâ-

tres, elle ne negligeoit pas ſa patrie. La pureté étoit ſa vertu favorite, & comme les deſordres d'une longue guerre & la minorité du Roi avoient aporté la licence, on voyoit le crime & la debauche triomfer publiquement, ſans qu'on s'y opoſât. Elle crut qu'en renfermant quelques-unes des filles les plus ſcandaleuſes, les autres ſe contiendroient davantage, & garderoient au moins les aparences; ce deſſein étoit nouveau & paroiſſoit difficile dans l'execution, elle en voulut faire un eſſai à ſes dépens, loüa une maiſon dans le fauxbourg ſaint Antoine, & y fit renfermer avec la permiſſion des Magiſtrats ſept ou huit filles debauchées, qu'elle mit ſous la conduite de deux femmes prudentes & pieuſes, capables de ſoutenir les premiers efforts de ces creatures emportées, & de les gagner enſuite par la douceur. Elle y alloit elle-même leur parler de Dieu, leur faire horreur du vice, leur promettre la liberté & des établiſſemens honêtes; elle les faiſoit habiller de bonnes étoffes chaudes & groſſieres, la nouriture étoit bonne, les chatimens moderés & ſeulement pour les inſolentes; la plupart écoutoient la raiſon & ſe contraignoient. Quelques-unes rentroient de bonne foi en elles-mêmes & demandoient ſerieuſement à faire penitence. Ce petit établiſſement ne dura que deux ans; Madame de Miramion voyant qu'il réüſſiſoit, propoſa à Monſieur le premier Preſident de Lamoignon, tou-

jours porté aux bonnes œuvres, de faire en grand aux dépens du public, ce qu'elle avoit eſſayé de faire en petit; il écouta ſa propoſition & la fit à pluſieurs Dames de pieté: on s'aſſembla chés Monſieur Mazure Docteur de Sorbone & Curé de ſaint Paul pour en déliberer; Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, Madame de Farinvilliers & Madame Traverſé s'y trouverent. On agita la queſtion, toutes les Dames convinrent, que le deſſein étoit fort bon, mais que l'execution en étoit ſi difficile, qu'il n'y falloit pas ſonger; Madame de Miramion étant arrivée, lorſqu'on venoit de prendre cette reſolution, ſon zele s'enflamma à cette nouvelle & lui fournit des paroles ſi vives, ſi penetrantes, ſi perſuaſives, que toute l'aſſemblée changea d'avis & avoüa que l'eſprit de Dieu parloit par ſa bouche; elle offrit de donner pour commencer, dix mille frans & toute ſon application. Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, Madame de Farinvilliers & Madame Traverſé en donnerent chacune autant, & le Contrat de fondation fut paſſé en leur nom. On acheta une place prés la Pitié, où l'on bâtit une maiſon propre à ce deſſein; Madame de Miramion en dreſſa la Regle, & Meſſieurs les Adminiſtrateurs de l'Hopital General ſe chargerent de la faire executer. On fit deux apartemens ſeparés, on mit dans l'un les filles & les femmes qu'on y amenoit par force, & ce lieu fut apellé le Refuge; & dans l'autre, celles qui

laſſées d'une vie ſi honteuſe & en même temps ſi malheureuſe, y venoient demander retraite, ce qui leur fit donner le nom de filles de bonne volonté. On apella leur apartement ſainte Pelagie. La Regle ſe maintint dans cette maiſon pendant prés de trente années, mais comme tout ſe relâche avec le temps, Madame de Miramion fachée que les filles de bonne volonté ne vécuſſent pas dans toute la pieté & toute la penitence que leur état demandoit, obtint permiſſion du Roi & même des Lettres Patantes pour faire dans l'enceinte de la même maiſon & dans un lieu ſeparé, un nouvel établiſſement de filles de bonne volonté, dont elle auroit la conduite & y mettroit une Superieure. Sa veuë étoit de faire vivre ces filles comme de veritables penitentes & avec peu de dépenſe, afin que la charité du public pût aiſément payer leurs penſions. Toutes les vertus chretiennes & principalement le ſilence & la mortification commencerent à s'y pratiquer avec tant d'édification pour le prochain & une ſi grande affluence de filles, que Madame de Miramion fut obligée de les mettre dans une plus grande maiſon nommée la maiſon de la Mere de Dieu. Elles y menoient une vie trés-ſainte & trés-mortifiée. Meſſieurs les Adminiſtrateurs du Refuge en eurent une ſainte jalouſie & prierent Madame de Miramion de permettre & d'ordonner à ſes filles d'aller demeurer dans la maiſon de ſainte Pelagie

gie avec les autres filles de bonne volonté, afin que leur exemple les pût porter à la pieté, elle y conſentit avec joie; toutes ſes filles paſſerent à ſainte Pelagie avec leur Superieure, qui le fut des deux Communautés; leur maniere de vie y fut aprouvée & ſuivie, & encore aujourd'hui le Reglement s'execute, & Dieu y eſt ſervi.

Sa charité étoit univerſelle & ne negligeoit aucune ocaſion de faire du bien, les plus grandes difficultés ne faiſoient qu'enflammer ſon zele, elle en donna une preuve bien éclatante en mil ſix cens ſoixante-deux. Le bled étoit trés-cher & l'Hopital General prêt à tomber. Monſieur le Preſident de Lamoignon lui en parla comme d'un mal preſque inévitable, elle alla auſſitôt trouver Madame Martinozzi Princeſſe de Conty, & lui expoſa le fait d'une maniere ſi touchante, que cette Princeſſe plus illuſtre par ſa pieté que par ſon rang, la pria de la revenir voir le lendemain. Elle y fut croyant bien recevoir une aumône conſiderable, mais ſa ſurpriſe fut grande, quand on lui mit entre les mains un billet de cent mille frans: *N'en parlés point Madame*, lui dit cette Princeſſe, *je ſuis trop heureuſe que Dieu ait voulu ſe ſervir de moi pour ſauver la vie à tant de perſones.* Je ne ſaurois m'empêcher de dire que preſque en même tems la même Princeſſe n'ayant plus d'argent, donna à Mademoiſelle de Lamoignon ſon col-

lier de perles & plusieurs autres pierreries ; qu'elle vendit quarante mille écus, qui furent distribués aux pauvres.

Madame de Miramion alla porter le billet de cent mille frans à Monsieur le premier President, qui l'employa aux necessités les plus pressantes de l'Hopital.

Il avoit été établi en mil six cens cinquante-six par des Lettres Patantes qui nommerent vint-cinq Directeurs, & pour Chefs de la Direction le premier President du Parlement & le Procureur General. En 1673. Monsieur l'Archevêque de Paris fut mis au nombre des Administrateurs, & en 1690. on y ajouta encore le premier President de la Chambre des Comptes, celui de la Cour des Aides, le Lieutenant General de Police & le Prevôt des Marchans. Il y a quatre maisons, la Pitié, la Salpetriere, Bicêtre & Scipion ; les pauvres sont dans les trois premieres, on fait dans la derniere la boucherie & la boulangerie ; les revenus de l'Hopital montent à plus de quatre cens mil livres de rente, surquoi il doit prés de cent mille frans par an en rentes constituées ou viageres, de sorte qu'il ne reste à peu prés que trois cens trente mille livres. Il y a ordinairement sept mille pauvres, on fait travailler ceux qui le peuvent, les vieilles femmes filent, les petits enfans depuis huit ans jusqu'à douze tricotent, les filles depuis dix ou douze ans jusqu'à dix-huit, travaillent à la

dantelle & à la couture ; les filles plus fortes, qui ſont ordinairement au nombre de cent, font de la toile & de la tirtaine pour l'entretien de tous les pauvres ; les garçons à dix ans travaillent à la cordonnerie, ſerrurerie, menuiſerie & autres metiers ſelon lès diſpoſitions qu'ils y ont. L'Hopital des Enfans trouvés eſt ſous la même direction, ſes revenus ſont ſeparés. Madame de Miramion avoit beaucoup contribué à ce bon ordre, qu'elle alloit ſoutenir de temps en temps à la priere de Meſſieurs les Adminiſtrateurs ; & même au mois de Janvier 1687. Mademoiſelle de Marſilly Superieure de l'Hopital General, ayant été obligée de quitter à cauſe de ſes infirmités, elle y alla demeurer trois mois pour y aider de ſes conſeils Mademoiſelle Pantaclin, qu'on avoit éluë Superieure. Elle ſe ſoumit d'abord à toutes les Régles de la maiſon, & ne voulut pas être traitée autrement, que les filles qui ſervoient les pauvres. Elle étoit continuellement dans les dortoirs à obſerver ce qui s'y faiſoit, & lorſqu'elle en ſortit, Monſieur le premier Preſident lui demanda un memoire des changemens qui s'étoient faits depuis la premiere inſtitution & des remedes qu'on y pouvoit aporter.

Il y avoit deja pluſieurs années qu'elle projettoit de faire une Communauté de douze filles, qui tiendroient les petites écoles à la campagne, panſeroient les bleſſés, aſſiſteroient les ma-

lades, uniquement apliquées au ſoulagement du prochain. Elle n'avoit pas deſſein de faire une fondation, encore moins d'avoir des Lettres Patantes, n'ayant intention que de faire un bien preſent, ſans aucune idée de perpetuité. Enfin au commencement de l'année 1661. elle executa une partie de ſon deſſein, malgré tous les obſtacles qui s'y opoſerent, & alla loger avec cinq ou ſix de ſes filles dans la ruë ſaint Antoine. Il falut pour cela quitter ſes freres qu'elle aimoit fort, & ce ne fut pas pour elle un petit ſacrifice.

Monſieur de Rubelle l'aîné étoit marié, jamais famille n'a été ſi unie que celle-là. Perſone ne s'eſt mêlé de leurs partages; il n'y a eu de diſpute entr'eux, qu'à qui prendroit les choſes pour plus qu'elles ne valoient; les deux cadets alloient à l'Armée & faiſoient beaucoup de dépenſe, Madame de Miramion leur propoſa de ſe faire un don mutuel conſiderable, elle en fit dreſſer l'Acte & le ſigna auſſi-bien que Monſieur de Rubelle; la choſe a eu lieu aprés la mort de Monſieur de Traſſy malgré les inſtances de Monſieur de Purnon, qui n'en vouloit pas profiter, & qui n'en profita pas de beaucoup, les dépenſes de la guerre ayant fort diminué la ſucceſſion.

Dés que Madame de Miramion fut logée avec ſes filles, elle commença à manger en commun: Cette petite Communauté prit le nom

de la ſainte Famille, pour honorer la vie cachée, laborieuſe & charitable de JESUS-CHRIST. Monſieur du Feſtel avoit dreſſé leurs Réglemens qui furent aprouvés par Monſieur Vincent Inſtituteur & General de la Miſſion de ſaint Lazare, & par Monſieur Feret Curé de ſaint Nicolas du Chardonnet & grand Vicaire de Paris; mais Monſieur du Feſtel mourut avant que la choſe fût établie.

La Providence voulut alors que Madame de Miramion vînt loger auprés de Madame de Nemond ſa fille dans la Paroiſſe de ſaint Nicolas du Chardonnet. Il y avoit plus de trente ans que la Communauté des filles de ſainte Genevieſve étoit établie dans cette Paroiſſe dans le même eſprit & les mêmes veuës du prochain, que les filles de la ſainte Famille; Monſieur Feret qui étoit Superieur de ces deux petites Communautés, leur propoſa l'union, comme le ſeul moyen de faire un établiſſement ſolide; les filles de ſainte Geneviefve avoient des Lettres Patantes. Madame de Miramion mépriſant l'honneur chimerique d'être Inſtitutrice d'un nouvel ordre, y conſentit & réunit toutes ſes filles ſous le titre de ſainte Geneviefve, avec l'approbation de M. de Perefixe Archevêque de Paris; elle en fut éluë Superieure & obtint du Roi de nouvelles Lettres Patantes. Et comme les biens de ces deux petites Communautés étoient fort mediocres, & qu'il n'y avoit en tout que quinze ſœurs,

elle fit toute la dépenſe de la maiſon juſqu'en 1670. que par leur œconomie & la reception de nouvelles filles, elles ſe virent en état de ſubſiſter par elles-mêmes. Alors Madame de Miramion ne leur donna plus que quinze cens frans pour ſa penſion, qu'elle leur a payés exactement juſqu'à la mort. Monſieur Feret regla leurs emplois & arrêta leurs Conſtitutions, qu'elles obſervent à la lettre; leur principal devoir eſt d'enſeigner gratuitement les filles; elles ont trois claſſes chés elles, où il en vient tous les jours plus de trois cens: De former des maitreſſes d'école pour la campagne, les recevoir & les nourir pandant quelque temps, faire des lectures & des inſtructions ou conferences familieres aux grandes filles & aux femmes qui veulent aprendre les verités chretiennes; aller quelquefois dans les Villages faire ces fonctions; aſſiſter ſpirituellement & corporellement les pauvres, particulierement les malades & les bleſſés; faire elles-mêmes toutes les drogues pour les malades & tous les onguens pour les bleſſés dont elles panſent plus de cent tous les jours. Ces remedes leur coutent tous les ans plus de quinze cens frans, & c'eſt Madame de Miramion qui a fourni à cette dépenſe preſque toute ſa vie, juſqu'à ce que l'Apotiquairerie ait été fondée. Elles ſeignent & aprennent aux autres à ſeigner. Elles donnent des boüillons & des medecines aux malades & aux bleſſés, & les inſtruiſent en

même tems des verités de la Foi. Leur devoir eſt encore de viſiter tous les mois les pauvres de la Paroiſſe, d'inſtruire les filles & les femmes malades, de travailler à faire des ornemens pour les Egliſes de la campagne, & de prendre des penſionaires pour les élever chretiennement. Elles font l'oraiſon deux fois par jour, recitent enſemble le petit Office de la ſainte Vierge, frequentent leur Paroiſſe & y reçoivent les Sacremens, & dans les beſoins extraordinaires de l'Etat, deux Sœurs alternativement vont entendre la Meſſe à ſainte Geneviefve du mont, & y communier pour le Roi.

Madame de Miramion leur donna d'abord ſoixante mille frans pour fonder douze places, ſouhaitant qu'à merite égal les filles de qualité fuſſent preferées; mais à condition de conſerver toujours le même Inſtitut; donnant toute la fondation à l'Hopital General, en cas que ſes filles vouluſſent un jour ſe cloitrer. Elle leur a donné encore depuis dix mille frans pour augmenter la fondation.

Mais ce fut en pratiquant elle-même la regle, qu'elle contribua ſolidement à l'établir; ſon humilité, ſa mortification, ſon amour pour le prochain encouragerent les autres, pas une n'oſoit ſe plaindre en voyant qu'elle ne ſe plaignoit pas; elle ſe ſervoit elle-même, ſe levoit l'hiver ſans feu, ne manquoit point à l'Oraiſon, & quoique ſa ſanté fût fort foible & ſouvent atta-

quée, elle ne vouloit nulle distinction. Elle avoit commencé la nuit de Noel 1661. à vomir tout ce qu'elle mangeoit, à la reserve d'un petit morceau de pain, qu'elle prenoit le matin, & qui seul demeuroit dans son estomac. Les plus habiles medecins furent consultés, & tous les remedes employés inutilement. Cette incommodité lui a duré seize ans, sans qu'elle parût beaucoup plus foible, agissant à l'ordinaire & toute pleine de feu, quand la gloire de Dieu ou le service du prochain l'apelloient; les medecins n'ont jamais connu son mal, & n'ont pu attribuer sa gueriſon à aucun remede, il y avoit plus de dix ans qu'elle n'en faisoit plus, & Monsieur Vesou avoüoit qu'il y avoit en cela quelque chose qu'il n'entendoit pas, & que la main de Dieu agissoit en elle: Discours que les medecins ne tiennent pas sans de grandes raisons.

Mais aprés sa mort, on a seu comment elle avoit été guerie de son vomissement, l'histoire s'en est trouvée dans ses papiers, en voici le detail.

Deux ans avant la mort de Monsieur Feret, Dieu donna à Madame de Miramion une forte impression qu'il y avoit des ames destinées à faire penitence pour les pecheurs, & en même temps elle crut entendre dans l'oraison, qu'elle en étoit une, & que sa penitence contribueroit au salut de plusieurs.

Voic

Voici ce qu'elle en dit elle-même. Il faut ſe ſouvenir qu'elle parloit ordinairement d'elle en tierce perſone.

La perſone que vous ſavés priant pour le prochain. Elle a ſenti pluſieurs fois de la peine de ce qu'il n'avoit pas correſpondu aux graces de Dieu, & elle s'eſt comme ſenti refroidie à prier pour lui, elle ne le fait plus comme autrefois par grande inclination, mais parce qu'il le faut; ces choſes ont affligé ſon cœur, elle a été fort preſſée à l'Oraiſon & ailleurs pluſieurs fois de prier & faire prier Dieu: On lui dit un jour au cœur, que s'il ſe trouvoit de bonnes perſones ferventes, qui priaſſent & fiſſent penitence; tous ces grans maux tourneroient au bien de l'Egliſe & à la gloire de Dieu; elle a eu ces penſées depuis pluſieurs fois & a été preſſée d'envoyer recommander toutes ces choſes aux prieres des bonnes âmes, ce qu'elle a fait.

On a trouvé l'écrit ſuivant ſur le même ſujet.

La penſée d'offrir à Dieu ſa vie pour le prochain lui eſt encore fortement revenuë aprés la Communion, peu de jours aprés avoir parlé à Monſieur Feret (elle vouloit faire des mortifications extraordinaires que Monſieur Feret crut ne devoir pas aprouver) elle a rejetté cette penſée diſant qu'elle ne le pouvoit puiſqu'on ne le trouvoit pas à propos, il ſembla qu'on lui repondoit qu'elle avoit raiſon, qu'il faloit obeir,

» mais qu'elle demeurât dans la disposition de le
» faire, quand on le trouveroit bon.

Une autre fois la même pensée lui revint à l'Oraison, & elle sentit quelque chose interieurement, qui lui disoit ; » Que Dieu lui faisoit
» une grande grace d'accepter la vie, qu'elle lui
» offroit pour le salut de son prochain : Qu'un
» pareil sacrifice lui étoit fort agreable, quand il
» lui étoit offert dans une pure intention, & que
» quoique toute la satisfaction des hommes tirât
» uniquement son merite de celle de JESUS-
» CHRIST, cependant il acordoit souvent aux
» prieres de ses serviteurs & servantes, ce que sa
» justice lui avoit empêché d'acorder jusques-là
» à son propre sang & à sa mort même. Il lui
» sembla aussi que Dieu lui avoit fait voir le
» grand bien de la conversion d'un seul pe-
» cheur.

Une autre fois ayant encore eu la même pensée, il lui revint dans l'esprit, qu'on lui avoit dit;
» Qu'elle étoit encore utile à sa Communauté,
» mais en même tems Dieu lui fit la grace de la
» penetrer de ce sentiment d'humilité, que de tou-
» tes les persones qu'il pouvoit employer à son
» service, elle étoit la plus indigne. Elle fut pres-
» sée de demeurer toujours dans la disposition
» du sacrifice, qui étoit une chose agreable à
» Dieu, quoique sans le faire, jusqu'à ce qu'on
» le lui permît, ce qui se feroit dans la suite.
» Elle se sentit comme obligée de dire tout

cela, elle s'y reſolut, quoiqu'avec peine, craignant les choſes extraordinaires.

Elle en parla à Monſieur Feret, qui lui dit, qu'elle devoit offrir à Dieu les ſoufrances, où elle étoit depuis quatorze ans, & demeurer toujours dans la reſolution de ſoufrir encore davantage pour la converſion des pecheurs: que le temps de ſa penitence n'étoit pas encore arrivé, & que lorſque Dieu voudroit accepter ſon ſacrifice, il lui en donneroit une marque ſenſible en la gueriſſant de ſon vomiſſement.

Deux ans aprés Monſieur Feret mourut le ſeiziéme Janvier 1677. Elle le fit ouvrir, & comme elle tenoit ſon cœur entre ſes mains, elle lui demanda (elle le croyoit devant Dieu) de prier le Seigneur d'acomplir ſa volonté en elle. Le même jour elle fut guerie de ſon vomiſſement. Elle ne ſe ſouvenoit plus de ce qui s'étoit paſſé. Sept ou huit jours aprés étant devant le ſaint Sacrement, elle s'en ſouvint & en même temps elle crut entendre, que la gueriſon de ſon vomiſſement étoit la marque que Dieu lui avoit donnée de ſa volonté. Elle demeura fort embaraſſée, les voyes extraordinaires lui faiſoient de la peine; elle craignoit auſſi d'être infidele à Dieu, & n'ayant point encore de Directeur, elle ne ſavoit à qui s'adreſſer. La fête de Pâques arriva, elle alla à confeſſe à Monſieur Benjamin alors Curé de ſaint Nicolas, Docteur en Theologie & Official de Paris,

& lui conta tout ce que lui avoit dit Monſieur
» Feret : Madame, lui dit-il, voilà l'acompliſſe-
» ment de ce que Monſieur Feret vous avoit pre-
» dit, vous ne vomiſſés plus ſans avoir fait aucun
» remede pour vous guerir, la volonté de Dieu
» paroît viſible, & vous pouvés commencer vo-
» tre penitence pour les pecheurs. Il lui conſeilla neanmoins d'en parler à quatre Docteurs ſeparément. Elle choiſit Meſſieurs Grandin, Chamillart, Courcier & Marcot : Ils furent tous quatre de l'avis de Monſieur Benjamin. Monſieur Veſou Medecin fut appellé, il avoüa qu'il n'avoit jamais connu la cauſe du vomiſſement, encore moins la gueriſon, & qu'il lui conſeilloit de ne point manger de viande, mais ſeulement quelques potages gras, & quelques œufs ou des legumes. Elle mangea deux fois de la viande par complaiſance pour ſa famille, la fievre lui prit, & l'on n'eut plus rien à lui dire. Elle crut voir ce que Dieu demandoit d'elle, & ſe ſoumit à la vie penitente qui lui étoit preſcrite, & qu'elle a obſervée exactement juſqu'à la mort : Les jeûnes étant redoublés, les prieres plus longues même pandant la nuit, & les ceintures de fer n'étant pas oubliées. Monſieur Jolly qui a été ſon Directeur pandant dix-neuf ans, n'a jamais oſé lui conſeiller de vivre autrement.

Quelques perſones de pieté craignoient que les deux Communautés que Madame de Miramion avoit unies, ne s'acordaſſent pas, mais

Dieu a fait connoître par la ſuite, que cette union étoit ſon ouvrage par la paix & la charité, qu'il a fait regner entre les Sœurs, qui ſelon l'expreſſion du Profete Roi, n'ont qu'un même cœur & un même eſprit.

Saint François de Sales avoit eu une pareille veuë en formant d'abord une Congregation ſeculiere de filles & de veuves, dont Madame de Chantal fut Superieure. La Providence changea le premier deſſein, & l'autorité de Monſieur de Marquemont Archevêque de Lion en fit des Religieuſes, contre l'avis du Cardinal Bellarmin, qui croyoit que la clôture, en arrêtant le zele de ces ſaintes filles, empêcheroit beaucoup de bonnes œuvres. Elles étoient reſervées à Madame de Miramion. Son zele ſe fortifioit à meſure que les affaires lui venoient: Madame la Preſidente de Nemond, ſœur de Monſieur le premier Preſident de Lamoignon, l'avoit attirée dans la Paroiſſe de ſaint Nicolas du Chardonnet, comme pour lui reſigner le ſoin des pauvres; elle mourut, & Madame de Miramion qui ne refuſoit jamais rien de tout ce qui pouvoit plaire à Dieu, obeït à Monſieur Feret, qui lui ordonna de s'en charger.

En 1670. elle fit acheter aux filles de ſainte Geneviefve, la maiſon où elles ſont preſentement ſur le quai de la Tournelle & leur donna encore dix mille frans, & quatre ans aprés

voyant la maiſon aſſés bien établie, elle declara aux Sœurs, qu'elle vouloit executer les conſtitutions & ſe demettre de la Superiorité perpetuelle; ces filles perſuadées qu'elle leur étoit encore abſolument neceſſaire, eurent recours à Monſieur Feret qui étoit alors leur Superieur, & enfin à Monſieur de Harlai de Chanvalon Archevêque de Paris. Madame de Miramion dit ſes raiſons à Monſieur l'Archevêque, qui lui ordonna de mettre par écrit ce que Dieu lui avoit inſpiré là-deſſus, elle obeït & lui donna l'écrit ſuivant, qu'il a remis en original entre les mains de Madame la Preſidente de Nemond.

» Il y a long-tems que je ſouhaite que l'on ôte » l'article de la perpetuité, la Superieure des fil- » les de ſainte Geneviefve doit être trianale; il » me paroît que Dieu le veut, toutes les raiſons » que j'en ai dites, me paroiſſent bonnes, & pour » le bien de la Communauté & pour mon pro- » pre bien, & tout pour la gloire de Dieu; mais » comme je ſai que je me puis tromper, je ſou- » mets le tout à l'obeïſſance.

» Outre toutes les raiſons que j'ai marquées, » j'en ai encore d'autres, que je ne puis pas » dire.

» Il y a deja long-tems qu'il m'a paru, que » pluſieurs Sœurs deſiroient que la trianalité » s'établît; pluſieurs Sœurs & moi auſſi, ont » de la peine de ce que je ne me trouve pas

toujours aux exercices de la Communauté. "

Je crains qu'aprés ma mort, les Sœurs ne " portent pas aſſés de reſpect à une Sœur qui ſe- " roit éluë Superieure ; j'acommoderois cela de " mon vivant. "

Je ſerois bien aiſe d'avoir un peu de temps " pour m'ocuper de Dieu, je ſuis preſſée interieu- " rement de faire ce que je pourai pour cela, " neanmoins avec ſoumiſſion. "

Ce n'eſt pas que je veüille les empêcher de " m'élire ce premier trianal, mais dans trois ans, " je les prierois ſans bruit de vouloir en élire une " autre, ce qui ſe feroit ſans éclat, ſans façon & " de bonne amitié, & ſi je ſuis perpetuelle, il " faudra encore bien de la ceremonie aprés ma " mort, & peut-être du bruit, ce que je ſouhai- " te éviter. "

Les continuelles fautes que je fais en cette " charge par mon peu de vertu, me font ſouhai- " ter d'en être dechargée, & me font craindre " qu'elles ne ſoient un obſtacle à la grace en " moi : il me ſemble que Dieu me donne ſouvent " une forte penſée, que la Communauté fera " plus de bien aprés ma mort, que pandant ma " vie. "

Pluſieurs perſones du monde diſent, que je " ſuis bien fine de m'être fait perpetuelle, cela eſt " de mauvais exemple ; pluſieurs perſones m'en " ont parlé, ainſi par orgeüil même je ſouhaite " d'en être défaite. "

» J'ai ſoufert l'élection par neceſſité & dans
» la veuë de m'en défaire, elle n'a pas été faite
» dans les formes, mais tout haut & ſans ſcrutin
» ſecret.

» J'ai toujours commandé & jamais obeï, je
» ſouhaite de le faire avant que de mourir, &
» cela même me diminuera l'envie d'être Reli-
» gieuſe.

» Il faut tant de choſes pour être bonne Su-
» perieure, que cela me fait peur; je me ſens ſi
» éloignée d'avoir les qualités qui lui ſont neceſ-
» ſaires. Il lui faut le diſcernement des eſprits,
» pour ſavoir pouſſer les unes, retenir les autres,
» juger ce qui eſt de la nature & de la grace,
» voir ce qu'il faut acorder ou refuſer, peſer les
» inconveniens qu'il peut y avoir, tant pour le
» particulier que pour le general de la Commu-
» nauté.

» Il ne ſufit pas de regarder les inconveniens
» preſens, il faut enviſager les conſequences pour
» l'avenir, chaque particuliere ne voit & ne ſent
» que ſa peine, il faut que la Superieure voie les
» peines de toutes, ſans ſe laiſſer aller lâchement
» & mollement, & ſans être auſſi trop ferme; ce
» juſte milieu eſt fort difficile. Il faut auſſi qu'une
» Superieure tâche de reconnoître l'eſprit de Dieu
» pour le ſuivre, & qu'elle n'agiſſe que par ce
» même eſprit & non ſelon le ſien, la paſſion ou
» l'humeur.

» Il faut peſer tout au poids du Sanctuaire,

grande

grande charité, patience ſans ſe laſſer ni rebuter, fermeté ſans opiniatreté. «

Ne pas fermer les cœurs, mais les ouvrir, trouvant bon qu'elles diſent leurs penſées, ſans leur montrer d'en être ſurpriſe, telles qu'elles ſoient. «

Confiance en Dieu, defiance de ſoi-même, humilité profonde, bon exemple, exactitude & aſſiduité à tous les exercices: Qui a tout cela? «

Monſieur l'Archevêque vit bien par la lecture de cet écrit que Madame de Miramion meritoit d'être Superieure, & quoiqu'elle pût dire, il lui ordonna à la priere de la Communauté de ne l'abandonner qu'avec la vie. Les filles de ſainte Genevieſve depuis ce temps-là ont toujours augmenté en graces & Dieu les a comblées de ſes benedictions. Leur reputation a paſſé dans les Provinces.

Une Communauté établie depuis long-tems à Amiens, deputa en 1670. deux filles à Madame de Miramion pour lui demander ſes conſeils, elle les retint un mois chés elle, & les renvoya charmées de tout ce qu'elles avoient veu. Il en revint d'autres lui demander l'union avec les filles de ſainte Genevieſve, l'habit & les conſtitutions; Monſieur l'Evêque d'Amiens y joignit ſes prieres, Monſieur Chauvelin Intandant de Picardie s'en mêla, l'union fut faite dans les formes; Madame de Miramion alla à

Amiens & y laiſſa deux filles de ſa Communauté, qui firent faire le Noviciat & la Profeſſion à celles d'Amiens ; toute la Ville en fit des feux de joie, elles ouvrirent les écoles, panſerent les bleſſés, & s'apliquerent à toutes les bonnes œuvres de l'Inſtitut.

La même choſe arriva en 1695. à la Ferté ſous Joüare : une Communauté ſemblable demanda l'union avec les filles de ſainte Geneviefve ; Madame de Miramion les fit toutes venir à Paris l'une aprés l'autre pour les inſtruire, & alla enſuite à la Ferté les établir en preſence de Monſieur Boſſuet Evêque de Meaux, Prelat celebre par ſes Ouvrages & par ſon zele pour la défenſe de l'Egliſe : Il prêcha ſur le ſujet avec une éloquence Apoſtolique.

Les filles de ſainte Geneviefve ſentoient vivement les obligations qu'elles avoient à Madame de Miramion. Leur reconnoiſſance vouloit éclater en toutes manieres, & un jour elles s'aviſerent ſans la conſulter, de paſſer un Acte pardevant Notaires, par lequel elles la reconnoiſſoient pour leur Inſtitutrice & Bienfaictrice : Monſieur Feret leur Superieur l'aprouva ; mais Madame de Miramion à peine le ſceut, qu'elle envoya querir un Notaire & declara qu'elle renonçoit à des qualités qu'elle n'avoit point meritées, que c'étoit Mademoiſelle du Bloſſet, qui long-temps auparavant

avoit inſtitué les filles de ſainte Geneviefve, qu'elle avoit été receuë parmi elles, & que ſi elle leur avoit rendu quelques ſervices, la gloire en étoit duë à Dieu ſeul, les priant ſeulement de lui donner part dans leurs prieres.

Son humilité étoit extrême : Elle ne manquoit jamais de s'acuſer de ſes fautes, comme la derniere fille de ſa Communauté. C'étoit une pratique qu'elle avoit établie & qu'elle a toujours obſervée. Elle y ſongeoit auparavant avec beaucoup d'attention, mettoit ſes fautes par écrit, & les liſoit en plein Chapitre : Voici un de ſes billets qui fera juger des autres.

Je dis trés-humblement ma coulpe de mon « peu de fidelité à la grace, de mes diſtractions « & diſſipations, de mon peu de recueillement, « de n'avoir pas été aſſés exacte à prendre du « temps pour prier, de n'avoir pas été aſſés ocu- « pée de la preſence de Dieu, & de ne lui avoir « pas aſſés offert mes actions, je n'ai pas eu aſſés « de charité pour le prochain, j'ai eu de l'impa- « tience contre les viſites inutiles. «

A l'égard de notre Communauté, je me ſens « coupable de la plus grande partie des fautes « qui s'y commettent, par le mauvais exemple « que je leur donne. Je n'ai pas été aſſés fidele « aux exercices quand je l'ai pu ; je n'ai pas eu « aſſés de zele de ſon bien ſpirituel, je n'ai pas «

» eu assés de douceur, de suport & de preve-
» nance pour nos Sœurs ; je leur ai parlé d'un
» air trop fier, j'ai senti des mouvemens d'im-
» patience contre quelques-unes, je m'y suis laissé
» aller contre la veuë que Dieu me donnoit,
» quelquefois je ne les ai pas averties par lâche-
» té, lassitude & peine de ce qu'elles ne fai-
» soient pas ce que je souhaitois. Quand j'ai
» eu à leur parler, je n'ai pas été assés fidelle
» pour demander à Dieu ce dont j'avois be-
» soin.

» Je n'ai pas assés obeï, j'ai fait quelque cho-
» se sans permission, je fais souvent ma propre
» volonté, & presque tous les jours dans les pe-
» tites choses ordinaires.

» Je ne pratique presque point la mortifica-
» tion, j'en sens de la peine interieure, ni la pau-
» vreté, rien ne me manque ; il me semble que
» je dispose de plusieurs choses selon mon incli-
» nation, je ne sai ce que c'est que de garder le
» silence, je suis superbe, j'aprehende le mépris
» & le blâme, je suis bien aise d'être loüée & ai-
» mée.

» J'ai eu de la peine & un peu de trouble pour
» deux affaires, parce qu'on parloit contre moi
» & qu'on trouvoit à redire à ma conduite, j'en
» ai eu beaucoup de peine & cela par orgüeil, j'en
» suis toute pleine.

Voici un autre billet plein de sentimens vifs que Dieu lui donnoit pour la perfection.

Remercier Dieu tous les jours des graces qu'il m'a faites : je me retirerai au moins trois heures pour aprendre ce qu'il desire de moi, & lui demander grace pour l'executer ; & toutes les fois que l'horloge sonnera, j'adorerai Dieu de cœur.

Toute ma vie & toutes les facultés de mon âme ne me sont données, que pour honorer Dieu, je le veux faire, je mettrai Dieu au milieu de tout ce que j'aime & m'abandonnerai toute à sa misericorde.

Renouveller tous les mois les vœux de mon Batême.

Me vuider de moi, du monde & des creatures, pour être remplie de Dieu seul, faire de frequentes retraites avec Dieu.

Mettre la cognée à la racine de mes imperfections pour les couper & arracher & enfoncer jusqu'à la chair vive, conserver la chasteté par la mortification du cœur & des sens.

Soufrir jusqu'à la mort à l'exemple de Notre-Seigneur, demander les soufrances, me souvenir de mes pechés, être attentive à ce que Dieu desire de moi pour le faire.

Me sacrifier & m'abandonner toute entiere entre les mains de Dieu, me conformer à sa sainte volonté.

J'ai besoin de recevoir l'esprit de Dieu, comme mon cœur a besoin de l'air qu'il respire.

Mourir comme le grain de froment, pour

revivre en vous, mon Dieu.

L'empreſſement qu'on a à l'heure de la mort pour tout faire en même temps, le prevenir pandant la ſanté, je veux mourir à moi & à tous mes ſens, me mortifier dans les petites choſes comme dans les grandes.

Tout ce qui eſt fait pour Dieu eſt grand.

Faire plutôt la volonté des autres que la ſienne.

Faire mes exercices fidelement, quelque relâchement que je ſente pour la devotion, vivre de l'eſprit de foi.

N'être point avare de moi-même pour le ſervice de Dieu, de faire & refaire en moi tout ce qu'il plaira à ſa bonté.

Travailler avec douceur & charité envers le prochain.

Volonté de Dieu, venés & ſoyés à jamais faite en moi.

Elle pouvoit aiſément par ſes ſoins procurer de grans biens à ſa Communauté, elle s'eſt contentée d'un établiſſement fort mediocre & qui ne ſubſiſte que par l'aplication & par le travail, perſuadée que les richeſſes conduiſent au relâchement, & que pour attirer la benediction de Dieu, il faut beaucoup donner à la Providence. Un des Directeurs du Seminaire de ſaint Nicolas du Chardonnet lui repreſentant un jour avec un deſintereſſement peu ordinaire, qu'elle leur faiſoit trop de bien, dans le temps que ſa Commu-

nauté étoit dans le beſoin ; *Monſieur*, lui repondit-elle ſans heſiter, *j'irai toujours à la plus grande gloire de Dieu.*

Mais cette aplication continuelle, qu'elle avoit à ſervir le prochain & principalement les pauvres, ne l'empêchoit pas d'aimer ſes amis avec tendreſſe & de leur en donner ſouvent des marques eſſentielles. Madame de Harlai fille de M. le premier Preſident de Lamoignon tomba malade de la petite verole au mois d'Octobre 1671. Monſieur de Harlai alors Procureur General & depuis premier Preſident s'enferma avec elle, Madame de Miramion la vint trouver dés qu'elle le ſceut, & ne la quitta plus juſqu'à la mort. M. de Harlai admira ſon zele & ſentit ſon bon cœur ; ſon eſtime en redoubla, & dans toutes les ocaſions, il lui en a témoigné ſa reconnoiſſance.

M. le premier Preſident de Lamoignon connoiſſoit toute ſa vertu & la reſpectoit, il ne decidoit rien dans les affaires où les pauvres avoient intereſt ſans la conſulter, lui propoſoit les plus grandes difficultés & ſuivoit ordinairement ſes avis ; elle y voyoit clair, il ſembloit que Dieu recompenſoit le zele par la lumiere. Les expediens ne lui manquoient jamais, & ce qui ſembloit impoſſible aux autres reüſſiſoit entre ſes mains. Elle étoit la Confidente des aumônes ſecretes de ce grand Magiſtrat, *qui par une pieuſe coutume avoit conſacré ce qu'il retiroit tous les ans du travail*

*M. de N mes, Orai Fun. de L de Lam gnon.*

*actuel du Palais à la ſubſiſtance des Pauvres, n'étant pas content de leur diſtribuer du pain, s'il ne l'avoit gagné lui-même* Mais la mort l'ayant ſurpris dans le temps que ſon experiance le rendoit le plus neceſſaire, Madame de Miramion joignit ſes larmes à celles du public & lui fit faire à ſes dépens des Obſeques magnifiques, où M. l'Abbé Flechier depuis Evêque de Nîmes, fit l'Oraiſon Funebre avec le ſuccés qui lui eſt ordinaire.

Elle aſſiſta auſſi à la mort de Mademoiſelle de Lamoignon, que l'amitié, l'alliance & encore plus la charité chretienne lui rendoient fort chere: Elles s'étoient veuës depuis quarante ans dans les mêmes exercices de charité, & lorſque Mademoiſelle de Lamoignon eut été recevoir ſa recompenſe dans le Ciel, Madame de Miramion lui ſucceda dans ſes emplois & ſurtout dans la confiance du Roi, qui la chargea de la diſtribution de ſes aumônes. Ce grand Prince aprés la revocation de l'Edit de Nantes, lui envoya pluſieurs perſones de qualité, pour les apeller à la bonne voie ou pour les y confirmer, & comme la plupart étoient dans le beſoin, elle demanda pour eux à M. Peliſſon des penſions ſur les œconomats des Benefices. On ne lui refuſoit rien, le Roi diſant publiquement qu'on ſe pouvoit fier à elle & que ſa charité étoit prudente.

LA

# LA VIE DE MADAME DE MIRAMION.

## LIVRE TROISIE'ME.

EN 1673. les Troupes qui paſſerent ou qui ſejournerent à Melun, y aporterent un ſi mechant air, qu'il en vint des maladies contagieuſes. On y fut obligé d'interdire le commerce avec les Villes voiſines; il y mouroit plus de cent perſones par jour, la peur s'y mit, les malades demeurerent abandonnés, on ne voulut plus les garder dans les maiſons, ils expiroient dans les ruës privés de tout ſecours. Les principaux Magiſtrats & les Officiers de la Ville étoient ſur le point de deſerter, lorſque Madame de Miramion qui avoit une terre

nommée Rubelle aſſés prés de Melun, avertie de l'état pitoyable de ce pauvre peuple, y arriva pour leur ſoulagement, acompagnée de Chirurgiens & de Sœurs griſes. Elle fit aſſembler d'abord les Magiſtrats, ſa vertu lui donnoit de l'autorité par tout; on choiſit un lieu pour y faire un Hopital, elle y fit venir quelques meubles de Rubelle; à ſon exemple chacun fournit ſelon ſon pouvoir ce qui étoit neceſſaire; on y établit les Sœurs griſes, on y tranſporta les malades; Madame de Miramion les panſoit de ſa propre main, & les exhortoit à la mort; les Prêtres & les Religieux qui étoient encore dans la Ville eurent honte, qu'une ſimple femme fît à leurs yeux, ce qu'ils devoient faire eux-mêmes; quelques-uns qui s'étoient retirés revinrent à cette nouvelle reparer leur foibleſſe par leur empreſſement; tout s'anima d'un nouveau zele, & pandant deux mois que dura la maladie, Madame de Miramion ſans ſonger à ſes autres affaires qu'elle ne croyoit pas ſi preſſées, ne quitta point Melun, donnant ordre à tout, perſuadée que Dieu lui avoit commis le ſalut de cette Ville. Ses ſoins, ſes exhortations & ſon argent ne furent point épargnés, elle avoit attention à tous les malades, & principalement aux Officiers des Troupes: *Ils expoſent tous les jours leur vie pour nous*, diſoit-elle aux Sœurs griſes, *travaillés mes Sœurs à la conſerver, nous y avons toutes interêt.* Leur âme lui étoit encore plus

precieuſe que leur corps, elle tachoit à leur faire comprendre, que voyant la mort ſouvent & de plus prés que les autres hommes, ils devoient auſſi s'y preparer avec plus de ſoin; la violence de leur mal donnoit du poids à ſes raiſons, ſa charité gagnoit les cœurs, la grace achevoit l'ouvrage. Ils faiſoient des Confeſſions generales, & promettoient de vivre à l'avenir plus regulierement ou mouroient dans des ſentimens de penitence capables de corriger le paſſé.

Au milieu de tant de travaux, Madame de Miramion ſe ſoutint par ſon zele; les maux publics l'empechoient de ſonger aux ſiens, elle oublia qu'elle étoit délicate, foible, (elle vomiſſoit encore tout ce qu'elle prenoit) & trouva des forces qu'elle n'eut jamais eſperées.

En arrivant à Paris, abatuë par les fatigues d'un voyage penible & qui avoit duré longtemps, elle aprit que les mêmes maladies étoient à Senlis & les mêmes beſoins; ſon zele ſe ranima & ſi Monſieur Feret ſon Superieur n'avoit apuyé de ſon autorité les prieres & les larmes de toutes ſes filles, elle partoit encore pour y aller faire la même choſe; l'obeïſſance en cette ocaſion l'emporta ſur la charité.

Mais ſa charité étoit reglée, & quoiqu'elle s'abandonnât à toutes les bonnes œuvres, qui ſe preſentoient, ce n'étoit pourtant qu'aprés s'être acquitée de ſes obligations les plus eſſentielles. Elle croyoit ſe devoir aux beſoins de ſa Paroiſſe

avant que de ſonger aux Etrangers, & pandant plus de trente-cinq ans, qu'elle a demeuré auprés de ſaint Nicolas du Chardonnet, elle n'a point manqué d'ocaſions de rendre ſervice au Seminaire & à la Communauté des Prêtres.

En mil ſix cens douze Monſieur Bourdoiſe que ſaint François de Sales nomma depuis, *le ſaint Prêtre*, n'étant encore que ſimple Clerc, raſſembla pluſieurs de ſes amis au College de Reims, dans la penſée de travailler enſemble à devenir de bons Eccleſiaſtiques, ſans faire de vœux ni ſe lier, que par les liens communs d'une ardante charité. En mil ſix cens vint leur petite Societé s'étant augmentée, ils vinrent s'établir auprés de l'Egliſe de ſaint Nicolas du Chardonnet. Monſieur Froget Curé de cette Paroiſſe, les admit dans ſon Egliſe, où ils s'acquitterent dignement de toutes les fonctions Eccleſiaſtiques juſqu'en mil ſix cens trente & un, qu'ils furent érigés en corps de Communauté par Jean-François de Gondi premier Archevêque de Paris. En mil ſix cens quarante-quatre, ils furent érigés en Seminaire deſtiné & apliqué particuliérement à élever des Prêtres & à les former à toutes les fonctions de leur état, pour les envoyer enſuite dans les Provinces ſervir de Curés ou de Vicaires dans les Paroiſſes, & l'on donna le nom de bourſe clericale aux ſommes qu'on raſſembloit pour ce deſſein.

Quelque temps aprés les Dames voulurent

avoir part à l'œuvre, les principales furent Madame la Preſidente de Nemond la mere, Madame la Preſidente de Herſe, Mademoiſelle de Lamoignon & Madame Traverſé; elles s'aſſembloient tous les trois mois dans une ſale du Seminaire de ſaint Nicolas, on faiſoit une exhortation; l'une d'entr'elles qu'on avoit éluë Treſoriere, rendoit compte des ſommes qu'elle avoit receuës, leur aſſemblée ſe tenoit l'aprés-dinée, & celle des hommes ſe tenoit le matin.

Les choſes étoient aſſés bien établies, & il ſe formoit grand nombre d'Eccleſiaſtiques dans le Seminaire, lorſque Madame de Miramion ſe joignit aux autres Dames; elle vit d'abord que cet établiſſement n'étant fondé que ſur des charités journalieres, couroit fortune de n'être pas de longue durée; la maiſon où étoit le Seminaire apartenoit à la famille de Monſieur Compaing, la Communauté n'en avoit que la joüiſſance pandant ſa vie, & de plus, les Lettres Patantes acordées au Seminaire, avoient été enregiſtrées, à condition de ne recevoir aucun legs ni fondation, à moins que le Fondateur ne s'en reſervât l'uſufruit. Ces deux obſtacles à l'avancement de l'œuvre, furent bientôt levés par Madame de Miramion; elle en parla à Monſieur le Prince de Conty qui donna trente-ſix mille frans pour acheter la maiſon, & elle fit enregiſtrer au Parlement les Lettres Patantes du Seminaire, ſans aucune reſtriction; Monſieur le Pre-

ſident de Nemond fit reüſſir une affaire, qui juſques-là avoit paru impoſſible. Elle ne ſe contenta pas d'y employer ſon credit; ſon bien n'y fut pas épargné, elle commença par y entretenir trois Prêtres, qu'on apelloit Oblats, qui alloient travailler dans les Paroiſſes du Dioceſe les plus abandonnées; elle a donné dix-ſept mille livres pour y entretenir trois Eccleſiaſtiques à perpetuité, & neuf cens livres de rente tant pour le Confeſſeur de la Communauté de ſainte Genevieve, que pour fonder une Meſſe baſſe, qui ſe dit tous les jours dans la Chapelle : & juſqu'à ſa mort, elle a été Treſoriere de la bourſe clericale.

Elle a donné pluſieurs fois des Calices, des ornemens & des habits ſeculiers aux Prêtres, qui ſortoient du Seminaire pour aller en Irlande.

Elle a pandant plus de trente ans fait blanchir tous les Surplis de la Commmunauté de ſaint Nicolas & du Seminaite, & tous les linges d'Egliſe; & lorſque les Directeurs du Seminaire, n'ayant pas aſſés de logement, furent obligés de bâtir, elle leur donna une ſomme conſiderable & leur en procura encore davantage.

Un an avant ſa mort, les aſſemblées de la bourſe clericale ceſſerent : les Directeurs du Seminaire par une moderation ſans exemple, lui ayant repreſenté, que les fondations leur four-

niſſant aſſés pour ſoutenir leur maiſon, il n'étoit pas juſte d'abuſer de la charité publique, qui pouvoit être employée plus utilement ailleurs.

Mais c'eſt principalement envers l'Egliſe de ſaint Nicolas du Chardonnet, qu'elle a été liberale & preſque prodigue. Elle y a donné à pluſieurs fois plus de cinquante mille frans, & lorſque l'Egliſe panſa tomber, parce qu'on n'y avoit pas fait aſſés de piliers, elle envoya encore ſix mille ſix cens livres pour y travailler & ſe rendit caution de douze mille livres, qu'elle a payés depuis ; outre qu'elle a donné preſque tous les ornemens à fonds d'or & d'argent, de velours & de damas, le grand Chandelier d'argent, le Soleil & les Dais pour le ſaint Sacrement.

Elle rendoit compte à Monſieur Feret des graces que Dieu lui faiſoit dans l'oraiſon, & ſouvent il lui ordonnoit de les mettre par écrit; ſon humilité en ſoufroit, & pour ſe cacher en quelque façon, elle parloit en tierce perſone dans le compte qu'elle lui rendoit.

Quelques jours avant la fête de la Madelaine en 1674. la perſone que vous ſavés étant à l'oraiſon dans un bois, s'ocupant de la grace qu'elle avoit d'être un peu en ſolitude, elle ſentit un grand deſir d'aimer Dieu & de ne s'ocuper que de lui ſeul, il la favoriſa, ce lui ſemble, de quelques graces d'union & d'abandon à lui &

» quelque temps aprés il lui fit voir, que la retraite
» exterieure étoit quelquefois bonne & neceſſai-
» re, mais qu'il faloit qu'elle fût toujours en re-
» traite interieure, dans toutes les occupations
» que la Providence lui preſenteroit, en s'uniſſant
» toujours à lui; qu'il ne tenoit qu'à elle de le faire;
» que ſi elle avoit de la fidelité, elle ſeroit toujours
» en ſa preſence, faiſant tout pour lui, ſans preci-
» pitation & en paix.

» La veille de la Madelaine la nuit à ſon orai-
» ſon, Dieu enleva ſon cœur dans la penſée qu'il
» étoit tout-puiſſant & indépendant, n'ayant be-
» ſoin d'aucune choſe; elle s'en réjoüit avec lui;
» la confiance vint auſſi-tôt & enſuite l'amour, ou
» au moins le deſir de l'amour & la confiance preſ-
» que aſſurée qu'il lui feroit la grace de l'aimer
» parfaitement, de vivre & mourir dans l'amour
» & pour l'amour de lui ſeul : Dieu lui fit voir
» que pour parvenir là, il faloit être extréme-
» ment recueillie, unie à lui, douce, charitable,
» humble, degagée, & denuée de toutes cho-
» ſes

» Elle revenoit toujours à dire, *ôtés Seigneur &*
» *mettés en moi ſelon votre bon plaiſir*; & s'étant re-
» couchée aprés ſon oraiſon, qu'elle faiſoit tou-
» jours à genoux, elle demeura ſi tranſportée de
» la grace de Dieu, qu'elle avoit reſſentie, qu'elle
» ne pouvoit s'endormir.

» Elle dit ſon *Credo* avec une grande foi, elle
» en fut fort touchée; cela continua preſque juſ-
qu'à

qu'à ce qu'elle retournât à l'oraison du matin, & en-
suite à la Messe où elle communia: Pandant tout
ce temps & même à son action de graces, elle fut
ocupée devant Dieu de ces pensées: Il lui sembloit
que ce n'étoit pas elle qui s'ocupoit, mais Dieu en
elle, qui lui fit un détail de toutes les vertus &
de la maniere dont elle les devoit pratiquer,
commençant par sa sainte presence. Il lui sem-
bla qu'il lui disoit au fond du cœur, qu'en tra-
vaillant pour lui, elle pouvoit être unie à lui,
faire les choses les unes aprés les autres sans être
empressée, qu'elle l'étoit encore trop, qu'elle
devoit se souvenir qu'il étoit au milieu de son
cœur, qu'il faloit être douce, charitable, cor-
diale & prevenante envers les Sœurs, les porter
dans ses mains & agir avec elles comme JESUS-
CHRIST avoit fait avec ses Apotres, reprendre
doucement & pardonner aisément. A l'é-
gard des persones du dehors; être honête, ci-
vile & leur témoigner de l'amitié; entrer dans
leurs moindres interêts & pensées, avec patien-
ce & avec charité, leur parler doucement à cha-
cun selon sa sorte; il faut exceller en cette ver-
tu de charité.

Dieu lui fit voir qu'il faloit être dans la mor-
tification, & comme elle vouloit voir en quoi,
on lui dit au fond du cœur, de proposer ses be-
soins & de faire avec fidelité, ce qu'on lui per-
mettroit. Dieu lui inspira aussi, qu'il la vouloit
degagée, non-seulement de tout ce qui n'est

» pas lui, de fille, de freres, de ſœurs, de tous
» amis, de biens, d'honneurs, de plaiſirs, mais
» encore des choſes ſpirituelles, de tout goût à
» l'oraiſon, de la ſenſibilité de la Foi, du délaiſſe-
» ment aparent de la grace & ſoutien de Dieu,
» du goût de la Communion.

» Le lendemain étant à l'oraiſon dans le bois,
» remplie de toutes ces graces, ſur tout de ces
» veuës de la Foi, de l'Eſperance & de la Charité;
» Dieu, ce lui ſembla, la fit ſouvenir des penſées,
» qu'il lui avoit données, il y avoit trois ou qua-
» tre ans, qu'il faloit qu'elle vecût & mourût dans
» l'amour & pour l'amour de ſon Dieu.

Ces graces extraordinaires que Dieu lui faiſoit, la forçoient preſque malgré elle, à prendre de grandes reſolutions pour ſon ſalut; voici ce qu'elle en a écrit.

» Dieu eſt ſi grand, qu'il ocupe tout & je ſuis
» ſi peu de choſe; je ne me puis paſſer de ſa pre-
» ſence & j'ai toujours beſoin de lui.

» Le plus grand de tous les maux, c'eſt d'être
» privée de Dieu, & le plus grand bien, c'eſt d'être
» unie à lui; ce que je ne puis faire ici bas, que
» par la Foi animée de la Charité.

» Réſolution avec la grace de Dieu, de me ſou-
» venir trés-ſouvent de ſa preſence, qu'il eſt en
» moi & moi en lui, & en toutes choſes, le croi-
» re, l'adorer, l'aimer & m'aneantir en lui.

» Dieu agit continuellement en moi, & en tout
» lieu pour ſa gloire, je dois toujours agir à même

fin pour ſa ſeule gloire, & n'avoir qu'une même volonté avec lui, & que toutes mes paroles, actions & penſées ſoient conformes aux ſiennes.

Lui demander qu'il ôte de moi tout ce qui pouroit lui deplaire, & qu'il y mette par ſa puiſſance tout ce qui lui plaît, le priant de ſe contenter pleinement ſans regarder ma ſatisfaction ſenſible; il ne m'importe pas que je ſois contente, pourveu que Dieu le ſoit.

J'ai conceu un grand deſir d'être unie à Dieu, non-ſeulement par acte, mais par abandon; j'ai prié Dieu de me tirer à lui, de me perdre, abîmer, & de conſumer ma volonté dans la ſienne, pour que je ne ſois plus qu'un avec lui.

Avoir une ſi grande eſtime de tout ce qui eſt Dieu, que je mépriſe tout ce qui n'eſt point lui, & ne m'y attache aucunement, en diſant, cela n'eſt point mon Dieu, & tout ce qui n'eſt pas Dieu ou qui ne mene pas à lui, nous doit être comme rien; ſacrifier tous les jours à ſon amour, tout ce qui m'eſt de plus cher ſans reſerve.

Me tenir plus recueillie, point emportée en paroles & en actions: lorſque je parlerai à nos Sœurs en particulier & en general, je demanderai à Dieu ſa grace & le prierai de leur parler par ma bouche, & atendre tout de lui ſeul.

Quand je ſerai dans quelque aſſemblée de pieté, ne dire mes penſées, que lorſqu'on me les

» demandera, & avant que de les dire, me re-
» cueillir & demander lumiere à Dieu, afin de ne
» rien dire que ſelon ſes mouvemens; ſi l'on me
» demande conſeil en particulier, faire la même
» choſe; ſi c'eſt affaire importante, demander du
» temps pour prier Dieu & pour y penſer devant
» lui, prenant toujours l'Evangile pour ma ré-
» gle.

» Je tâcherai de n'être point empreſſée dans mes
» actions & aux bonnes œuvres, que l'on me com-
» mettra; n'en entreprendre point d'un peu con-
» ſiderables de moi-même, mais par obeiſſance;
» les faire avec paix & patience, ſans deſirer par
» humeur de les terminer ſi promptement.

» Je ferai mille fois plus de cas de la vie inte-
» rieure que de l'exterieure, & tâcherai de faire
» enſorte que toutes mes actions exterieures de-
» viennent des actions interieures par la pureté de
» mes intentions, les faiſant purement pour Dieu
» ſeul, ſans vouloir y prendre d'autre part que la
» peine & l'humiliation, s'il y en a.

» Je tâcherai à poſſeder mon ame en paix, afin
» qu'elle poſſede Dieu.

» Je ne perdrai pas le temps de mon oraiſon
» pour cauſe legere, & ſi je ſuis obligée de la per-
» dre, je tâcherai dans les vint-quatre heures à la
» reprendre au moins deux heures.

» Je ferai mon poſſible lorſque je prierai, pour
» ne point m'ocuper volontairement de diſtrac-
» tions & de penſées inutiles, parce qu'elles tien-

nent dans mon cœur la place que Dieu ſeul doit ocuper ; je les retrancherai avec le ſecours de ſa miſericorde par eſprit d'amour & de deſir d'être unie à lui.

Pardonner, aimer, ſuporter & bien faire à mon prochain, les ſervir avec douceur & charité pour l'amour de Dieu, ſans témoigner, ni repugnance ni peine, par la ſeule veuë d'honorer Dieu en eux.

Dieu eſt verité, je tâcherai de l'honorer par une grande ſimplicité & verité, ſur tout ne diſant jamais rien contre ces deux vertus.

Comme la plus grande partie de mes fautes vient d'un tres-grand fond d'orgueil, je veux travailler avec le ſecours de la grace de Notre-Seigneur, à le détruire pour rendre hommage à la divinité par des actes d'humilité, d'aneantiſſement & de mort à moi-même, & accepter en cette veuë le mépris qu'on poura faire de moi.

Au milieu de tant de graces, que Dieu lui faiſoit, elle n'étoit pas à couvert de quelques tentations, principalement ſur la Foi ; & lorſqu'un jour peinée de ſon aveuglement, elle s'en plaignoit à Monſieur Feret : *Madame*, lui dit-il, *demeurés en paix, vous ſentés aſſés la foi, puiſque vous agiſſés toujours ſelon la foi, ces nuages paſſeront & la lumiere reviendra.*

Quelque temps avant la mort de Monſieur Feret, Madame de Miramion prevoyant la perte

qu'elle alloit faire, lui preſenta un Memoire de queſtions auſquelles il répondit : On ſera édifié de l'humilité des queſtions & de la ſageſſe des réponſes.

» Comme vous êtes la perſone du monde pour
» qui Dieu m'a donné plus de confiance & d'eſti-
» me, je vous prie de me dire, en cas que Dieu
» veuille que je lui faſſe le ſacrifice de votre vie
» devant celui de la mienne, ce que vous croyés
» de mieux pour ſa gloire ſur ce que je vais vous
» propoſer.

» QUESTION.

» I. Scavoir qui je propoſerai à nos Sœurs pour
» Superieur de notre Communauté ?

» REPONSE.

» Meſſieurs Jolly, Benjamin, Chamillart, Cour-
» ſier, Bezard, Dumai, Tronçon & Cheſnard.

» QUESTION.

» II. S'il ne faut pas que je faſſe connoître à nos
» Sœurs la foibleſſe de ceux qu'elles pouront me
» propoſer, en cas que j'en connoiſſe ?

» REPONSE.

» Il faut dire le bien & le mal que vous connoî-
» trés aux Conſeilleres de la Communauté.

» QUESTION.

» III. Aprés que le Superieur ſera élu, ne faut-il
» pas que je lui diſe le fort & le foible de la Com-
» munauté ?

» REPONSE.

» Il faut dire au Superieur ce que vous con-

noîtrés de votre Communauté ſans bleſſer le ſecret.

QUESTION.

IV. Ne ſerai-je pas obligée de lui obeïr pour tout ce qui regarde la Communauté, & auſſi pour mon particulier?

REPONSE.

Cela eſt ſans doute.

QUESTION.

V. Ne ferois-je pas bien de me defaire de pluſieurs petits emplois & ocupations exterieures, qui m'obligent à beaucoup de diſſipation par mon peu de recueillement, & auſſi que je n'aurai perſone pour me ſoutenir & me conſeiller, comme vous me faites la grace de faire, ſans quoi je n'aurois pas, ce me ſemble, l'eſprit en repos & ferois bien des fautes?

REPONSE.

Il ne faut point que vous faſſiez d'inſtance pour ne point agir au dehors, vous feriés contre la grace de Dieu en vous. Si votre Superieur vous le défend, vous obeïrés.

QUESTION.

VI. Ne puis-je pas en conſcience demander d'être dechargée de la charge de Superieure, lorſque j'en verrai de propres à remplir cette place plus utilement que je ne fais?

REPONSE.

Cela ne peut pas être encore ſitôt.

» QUESTION.

» VII. Ne dois-je jamais ſonger à me faire Re-
» ligieuſe?

» REPONSE.

» Otés-vous de l'eſprit d'être Religieuſe, Dieu
» ne veut pas cela de vous.

» QUESTION.

» VIII. Je vous prie de me déterminer, ſi je
» dois prendre un Directeur, ou ſi vous croyés
» que je m'en puiſſe paſſer, auquel cas je vous
» demande ce que je dois faire & comment je dois
» agir?

» REPONSE.

» Il eſt bon que vous ayés quelqu'un qui vous
» conduiſe.

» QUESTION.

» IX. Si vous jugés que je doive prendre un
» Directeur, dois-je prendre le Superieur que la
» Communauté élira, m'abandonnant à la Provi-
» dence de Dieu, ou ſi j'en dois choiſir un; auquel
» cas je vous ſuplie de le choiſir vous-même, je
» m'en fie plus à vous qu'à moi?

» REPONSE.

» Il eſt plus parfait que vous preniés celui que
» la Providence vous envoyera. Je ne vous y obli-
» ge pas, & vous en pouvés prendre un autre, ſi
» celui-là ne vous convient pas, c'eſt-à-dire, que
» vous ne vous trouviés pas d'ouverture de cœur
» pour lui, je ne puis vous en nommer de parti-
» culiers; priés beaucoup Dieu, la Mere Agnés

des

des Carmelites vous peut fort aider, confiés-vous en elle entierement ſoit pour vous, ſoit pour votre Communauté.

QUESTION.

X. Comment acomoderai-je ces deux autorités de Superieur & de Directeur?

REPONSE.

Si vous en prenés un autre que le Superieur, vous obeïrés à l'un pour votre exterieur & à l'autre pour votre interieur; & vous prierés celui que vous aurés choiſi, d'avoir égard aux ſentimens & aux ordres de votre Superieur.

QUESTION.

XI. En cas que je prenne un Directeur particulier, lui ferai-je vœu d'obeïſſance; vous ſavés les raiſons pour & contre?

REPONSE.

Ne lui faites point vœu d'obeïſſance, cela vous pouroit embaraſſer à cauſe de votre Superieur.

QUESTION.

XII. Dois-je m'ouvrir à mon Directeur nouveau de toute ma vie paſſée, de toutes les graces que Dieu m'a faites; dois-je lui faire une confeſſion generale: Je ne ſaurois me reſoudre pour bien des raiſons à dire les graces que Dieu m'a faites, ſans auparavant faire ma confeſſion; j'avouë que par mon grand orgüeil j'aurois une grande peine à faire une confeſſion generale; mais s'il le faut, j'eſpere que Dieu me fera la gra-

» ce de paſſer par deſſus mon amour propre. Vous
» ſavés ma plus grande difficulté & ce qui m'a cau-
» ſé de grandes peines pour la faire entre vos
» mains, & que ſans une preſſe extraordinaire de
» Dieu, je ne l'aurois pas faite; vous ſavés quelles
» étoient mes raiſons, je vous prie de me déter-
» miner là-deſſus. Premierement dites-moi, ſi je
» puis en conſcience me confeſſer ouvertement
» du paſſé, & ſecondement ſi vous me conſeillés
» de le faire?

» REPONSE.

» Il eſt neceſſaire que vous diſiés à celui qui
» vous conduira, toutes les graces que Dieu vous
» a faites; mais il ne faut pas que vous lui faſſiés
» de confeſſion generale: je ne vous le conſeille
» point du tout, vous devés vous contenter de
» celles que vous avés faites; autant que je le puis
» je vous le défens, à moins que celui qui vous
» conduira ne vous l'ordone, ce que je ne crois
» pas, faites une reveuë de quelques années & une
» tous les ans.

» QUESTION.

» XIII. Irai-je toujours à confeſſe à la Paroiſſe,
» quoique celui qui me conduiſe n'en ſoit pas;
» j'avouë que je n'aime gueres cela, mais n'im-
» porte?

» REPONSE.

» Vous devés l'exemple d'aller à confeſſe à la
» Paroiſſe & vous ferés trés-bien d'aller au Con-
» feſſeur de la Communauté, cela ſera plus parfait

de dépendre de l'ordre de la Providence & de celui de votre Superieur; vous pourés pour vos confeſſions extraordinaires aller à celui qui vous conduira.

Elle ne conſultoit pas pour en demeurer là; ſa foi lui faiſoit croire, que Dieu lui parloit par la bouche de ſes Superieurs, & ſon humilité lui faiſoit accepter ſans peine toutes leurs deciſions.

Depuis qu'elle ſe fut donnée tout à Dieu, elle ne manqua jamais à faire tous les ans au moins une retraite de huit jours: On lui ordonna d'écrire toutes les graces qu'elle y recevoit. J'ai en original toutes ſes retraites écrites de ſa main. On y voit regner l'eſprit de Dieu, qui lui inſpire l'humilité, la mortification, l'aneantiſſement. En voici une qu'elle fit ſous la direction de Monſieur Feret.

## PREMIER JOUR.

### PREMIERE ORAISON.

Il n'y a rien qui n'aille à ſa fin, la fin de l'homme eſt Dieu; j'ai veu que toutes les choſes créées vont à leur fin, il n'y a que l'homme, qui s'y opoſe & qui fait comme ſi le monde & nous-même étions notre fin; j'ai veu que tout ce que Dieu m'a donné pour ma fin, je l'ai employé contre ma fin; j'ai veu beaucoup de choſes en particulier.

*Resolution.*

» De renoncer au demon, au monde & à moi-
» même, & surtout de resister aux tentations; & di-
» re, tout cela n'est pas ma fin & ne doit pas faire
» aussi mon ocupation & mon entretien; je me
» servirai avec la grace de Dieu de toutes les fa-
» cultés de mon ame pour honorer Dieu comme
» ma fin, & me souviendrai que cette vie n'est
» qu'un passage pour y aller.

## DEUXIE'ME ORAISON.

*Du bien que nous devons faire chaque jour.*

» J'ai veu que si Dieu me demandoit une seule
» bonne action dans toute ma vie, je ne pourois
» pas lui en montrer, tant tout ce que j'ai fait a été
» defectueux; & cepandant j'ai été convaincuë,
» qu'il demandoit beaucoup de moi dans l'état
» où je suis de viduité, & me souviens de ce que
» dit saint Paul. Je l'ai prié d'avoir soin de moi &
» que je ne voulois plus penser qu'à lui, je me sens
» confonduë dans la veuë de l'imperfection de
» toutes mes actions, même de celles qui paroiſ-
» sent les meilleures.

*Resolution.*

» De faire avec aplication toutes mes actions
» grandes & petites.

## TROISIE'ME ORAISON.

*Que tout n'eſt que vanité hors d'aimer & de ſervir Dieu.*

J'ai veu la verité de ces paroles, conſiderant qu'à l'heure de la mort toutes les choſes du monde me paroîtront comme un ſonge, il faut qu'elles me quitent ou que je les quite ; j'ai conceu un grand regret de m'y être attachée, j'ai proteſté à Dieu que je deſirois de les quiter d'affection tout preſentement & particulierement l'attachement à ma fille & aux autres choſes. J'ai reconnu que Dieu m'avoit donné toutes ces choſes pour me conduire à ma fin, ce que j'ai empeché en m'attachant à des choſes qui n'étoient pas ma fin, mais le chemin & un moyen d'y aller.

*Reſolution.*

De me ſeparer d'affection de toutes les choſes qui n'iront point à ma fin, & n'y tenir qu'autant que celui qui eſt ma fin, le voudra & me le commandera.

## DEUXIE'ME JOUR.

## PREMIERE ORAISON.

*Des inclinations naturelles.*

Je me ſuis ocupée dans la penſée que la grace nous portoit à notre fin, & que nos ſentimens

» naturels nous en détournent, & qu'ils nous per-
» dront, ſi nous ne les perdons.
» J'ai veu que je n'avois point de plus grande en-
» nemie que moi-même, & que mes inclinations
» ſe joignoient au demon & au monde pour me
» faire la guerre, & que je leur ouvrois la porte &
» leur donnois des armes pour me perdre, parce
» que tous enſemble, ils me portoient à ma perte.
» J'ai fait beaucoup d'actes de confiance, que Dieu
» me défendroit & me vangeroit de mes ennemis;
» j'ai proteſté que je ne voulois ni paix ni treve
» avec eux & ſurtout avec mes inclinations, qui
» ſont portées à l'amour propre, à l'orgüeil, à la
» vanité, à l'abattement d'eſprit, à l'inegalité d'hu-
» meur, à la delicateſſe ſur moi, à l'aprehenſion de
» ſoufrir & bien-aiſe d'être plainte; l'empreſſe-
» ment & promptitude acompagnent toutes mes
» actions, paroles & penſées; j'ai renoncé à toutes
» ces choſes & ai demandé à notre Seigneur ſes
» graces pour les combatre; j'ai trop de complai-
» ſance pour le monde, qui me porte au mal &
» m'empêche de faire le bien, diſant, que dira-t-on?
» J'ai renoncé à toutes ces conſiderations.

## DEUXIE'ME ORAISON.

*De la mort.*

» J'ai conſideré qu'à l'heure de la mort, je vou-
» drois avoir pratiqué toutes ſortes de vertus &
» m'être detachée de toutes mes inclinations &

avoir fait dans ce monde tout ce que les Saints ont fait ; Dieu m'a donné la penſée, que quand je vivrois mille ans, ce ne ſeroit point aſſés pour faire ce qu'il deſire, qui eſt la parfaite renonciation à mes inclinations & à l'acquiſition des vertus. Je me ſuis offerte à lui pour commencer dés ce moment & pour ne finir qu'avec ma vie. J'ai regardé la miſericorde de Dieu, qui m'a conſervé la vie & qui m'a retirée des mains de ſa juſtice, que j'avois meritée, pour attendre que la grace me ramenât à lui pour faire penitence, renoncer à moi-même & pratiquer les vertus. Je ſuis demeurée dans la confiance, que je ne verrois point la mort, qu'auparavant la grace ne m'eût fait pratiquer ces choſes, parce que ſans cela, il n'y a point de ſalut pour moi ; Dieu m'a renvoyé à mon Directeur pour m'aider à connoître mes inclinations, & me les faire rompre.

## TROISIE'ME ORAISON.

### *Du Jugement.*

J'ai conſideré quel eſt le jugement que peut attendre, celui qui vit ſelon ſes ſentimens & ſes inclinations.

J'ai veu que celui qui eſt Juge, c'eſt celui-là même qui défend de vivre ainſi & qui eſt mort pour faire mourir en nous nos inclinations ; il examinera à quoi elles nous ont porté, le bien, le mal & les actions indiferentes ; il ouvrira nos

» consciences, notre amour propre ne sera plus
» là pour nous les cacher, & le demon ne nous
» fermera plus les yeux, & nous nous verrons tel-
» les que nous sommes. C'est un juge qui ne
» se laisse point gagner, il faut être jugée ; tout le
» bien que tu auras fait, y sera & sera trouvé in-
» digne d'être presenté à Dieu, puisque ce n'est
» pas pour lui seul que tu l'as fait, mais au contrai-
» re que tu as abusé de ses graces.

» Les actions qui paroissoient indiferentes se-
» ront peut-être jugées pechés, parce que tu as
» perdu le temps & les ocasions qui t'étoient don-
» nées pour servir Dieu.

» Les mauvaises seront reconnuës plus crimi-
» nelles, à cause de leur multitude & de l'habi-
» tude que tu as prise de suivre tes inclinations.

» J'ai avoüé devant Dieu, que si je mourois, je
» ne pourois pas éviter une terrible sentence de
» condamnation ; j'ai reconnu que le jugement
» des creatures n'étoit pas semblable à celui de
» Dieu, & que je ne devois pas m'y apuyer ni sur
» le mien propre.

» Je me jugerai selon le jugement de Dieu,
» afin d'éviter cette terrible sentence, & renonce-
» rai à celui des creatures, qui jugent selon leurs
» maximes, & non selon la verité. J'ai resolu mais
» tout de bon, de ne plus vivre selon ma volonté,
» mais selon celle de Dieu, de me souvenir autant
» que je le pourai ; que ce n'est pas le demon, le
» monde ni moi-même, qui me doivent juger,

mais

mais Dieu, & cela plutôt que je ne penſe; il faut ſe dépecher de travailler.

## TROISIEME JOUR.

### PREMIERE ORAISON.

*Il y a plus de mal & de peché dans nos inclinations que nous ne penſons.*

J'ai recõnnu une infinité de pechés dans mes inclinations, je me ſuis confonduë & ai demandé pardon à Dieu de toutes les fautes, que je ne connois point, à cauſe de leur multitude; & ſur tout, je ſuis entrée en confuſion de ne m'être pas fait effort pour me defaire de ces malheureuſes racines du peché.

J'ai pris reſolution de m'en ſeparer, quoiqu'il m'en coute & de mettre la cõgnée à la racine; j'ai fait des actes de contrition, de confiance & d'abandon à Dieu, qui m'a donné la penſée, qu'il faloit travailler tout de bon au détachement de tout ce qui n'eſt pas lui. J'ai veu beaucoup de choſes, je ſuis demeurée dans la confiance, qu'il me rempliroit de lui, à meſure que je me vuiderois du monde, & que Dieu veut de moi, que je vive de la vie de l'eſprit & non de la vie naturelle, afin de l'imiter dans ſa vie, puiſqu'il doit être ma fin.

## DEUXIE'ME ORAISON.

*Que la tiedeur eſt un plus grand mal, que l'on ne penſe.*

" Il m'a ſemblé, que ce n'étoit pas ſervir Dieu,
" que de le ſervir lâchement, mais plutôt ſuivre
" mes inclinations naturelles, en laiſſant une par-
" tie de ce que je dois faire; & quand j'ai un peu
" plus d'amour de Dieu, je le ſers avec plus de joie
" & de fidelité; il eſt viſible que je ſuis mes incli-
" nations ſans conſiderer ou trés-peu, ce que Dieu
" veut de moi, ce qui fait que je ne profite de rien
" & que je n'avance point.

" J'ai reſolu d'aporter plus d'attention à cha-
" que action que je n'ai fait, pour les faire pour
" Dieu & dans ſon eſprit, le regardant comme
" ma fin & ſur tout pour les choſes de ſon ſervi-
" ce: & ſans conſulter mes inclinations, je ferai
" mes exercices tous entiers & ce qu'on m'aura
" ordonné, ſans que je me permete d'agir ſelon
" mon humeur pour m'en diſpenſer.

" Notre Seigneur m'a donné la penſée, qu'il
" étoit mon maître & que je ne l'avois point en-
" core ſervi, qu'il ne pouvoit ſoufrir d'autres af-
" fections en mon cœur, que pour lui; qu'il étoit
" jaloux & que j'avois le cœur trop petit pour le
" contenir; j'ai deteſté mes lachetés & lui ai of-
" fert mon cœur, pour qu'il l'échaufe de ſon
" amour.

J'ai menti & me ſuis bien trompée, lorſque j'ai dit que je ſervois Dieu.

## TROISIE'ME ORAISON.

### *De l'Enfer.*

J'ai veu que le tourment d'être privée de Dieu eſt extrême, les damnés ayant pu joüir de lui, s'ils euſſent voulu combatre leurs inclinations en ce qui ne leur paroiſſoit que des bagatelles, & qui cependant les fera ſoufrir à jamais & combatre contre les tourmens qu'ils endureront éternellement; mais enfin j'ai reconnu que ſi je ne combats pas mes inclinations, elles me conduiroient avec ces miſerables; il faut donc combatre pour emporter la victoire.

Je me ſuis donc reſoluë à combatre en veillant, en gardant ſilence, en priant ſeule ou en compagnie, & cela combien de temps? Juſqu'à la mort: Contre qui? contre moi-même, contre mes inclinations, contre l'amour propre, l'orgüeil, l'inegalité d'eſprit, la lâcheté, la promptitude, la tendreſſe ſur moi & toute impureté de mon cœur. De quelles armes me ſervirai-je? De l'eſprit de haine & de dureté contre moi, de mortification, de confiance, de ſoumiſſion & d'obeïſſance. Qui combatra avec moi? Dieu.

Je n'ai trouvé que les trois premiers jours de

cette retraite, ils font regreter les autres.

En 1680. Madame de Miramion, à la priere de Monſieur l'Evêque d'Angers, fit un voyage à la Fleche pour y remettre la paix dans une Communauté de filles pleines d'un zele indiſcret & mal reglé; la diviſion étoit parmi elles, & leur Evêque les avoit preſque abandonnées. Elle fit le voyage dans le caroſſe de voiture avec deux Sœurs de ſainte Geneviefve. Quand elle y arriva preſque toute la Ville vint au devant d'elle à une demie lieuë & l'acompagna à l'Egliſe, où l'on chanta le *Te Deum.* Elle entra enſuite dans la maiſon, examina toutes les Sœurs, perſuada à celles qui cauſoient le deſordre, de ſe retirer doucement, établit pour Superieure une des Sœurs qu'elle avoit amenée de Paris, & lui laiſſa auſſi l'autre pour lui aider dans les commencemens. Elle regla les affaires temporelles avec les Adminiſtrateurs, & s'apliqua encore davantage au ſpirituel: Elle alla enſuite à Angers rendre compte à Monſieur l'Evêque de ce qu'elle avoit fait, & le prier d'oublier les ſujets de plainte que lui avoient donné les Sœurs. Le cœur de ce pieux Evêque revint aiſément, il ne vouloit que le bien de ſon Dioceſe, & depuis plus de trente ans qu'il le gouvernoit, il n'en étoit point ſorti. Madame de Miramion ne ſe portoit pas bien, mais jamais l'attention à ſa ſanté ne l'avoit arrêtée, quand le ſervice de

Dieu l'apelloit quelque part. Elle demeura encore quelques jours à la Fleche pour y executer les réglemens qu'elle avoit faits, & retourna à Paris dans la même voiture malade & toute ſeule; cet air de pauvreté lui faiſoit plaiſir. Elle fut fort incommodée à ſon retour & eut un flux de ſang qui lui dura quinze mois, ſans que la foibleſſe où il la reduiſit, l'empêchât de travailler à l'ordinaire à la gloire de Dieu & au ſoulagement du prochain.

Tant de vertus, tant de bonnes œuvres ne faiſoient que la rendre plus humble. Elle avoit beaucoup de peine à découvrir à ſes Confeſſeurs les graces que Dieu lui faiſoit. *J'ai toujours apprehendé*, diſoit-elle, *que les perſones qui me conduiſent euſſent bonne opinion de moi, penſant qu'il n'y avoit rien à craindre qu'ils l'euſſent mauvaiſe, & tout à craindre pour mon eſprit glorieux qu'ils l'euſſent bonne; je crains bien moins l'aplaudiſſement des autres que le leur.* Il faloit pourtant obeïr à la voix de Dieu qui la preſſoit: Il faut, lui diſoit une voix interieure, que tu ſois continuellement ocupée de l'amour de Dieu; agir, ſoufrir, prier comme étant entierement à lui, & deſtinée à le ſuivre ſans relâche. Soufrir toujours, te voilà bien ſurpriſe; cela te doit aprendre à tout dire: que crains-tu en diſant? & tu vois tout à craindre en te taiſant; c'eſt orgüeil. Si ce ſont choſes de Dieu, l'on te le dira, tu ſe-

ras reſponſable du bien qui peut-être ce fut fait par la grace, & qui ne ſe fera pas; *J'ai été*, ajoutoit-t-elle, *trois fois pour le dire, mais je rejettois ces graces comme des tentations.*

Aprés la mort de Monſieur Feret en 1677. Monſieur Jolly General de la Miſſion fut élu Superieur des filles de ſainte Geneviefve; Madame de Miramion le prit auſſi pour ſon Directeur.

Il ne fut pas long-tems ſans ſe ſervir de ſon pouvoir; & pour la connoître à fond, il lui ordonna d'écrire un abregé de ſa vie, ce qui lui fut un grand ſujet de mortification; elle s'en défendit autant qu'elle put & lui expoſa par écrit les raiſons ſuivantes.

» Je me trouve extrémement embaraſſée & » peinée de l'ordre que vous m'avés donné, mon » Pere, de vous écrire toutes les graces que Dieu » m'a faites; voici mes raiſons.

» La premiere, cela me prendra du temps & » me donnera bien de la peine à me ſouvenir & » à écrire.

» Secondement, je me trouve embaraſſée en » mille choſes, ne ſachant ſi je dois écrire de pe- » tites choſes ou non. La crainte de vous deſ- » obeïr me fait de la peine, & d'ailleurs les cho- » ſes ne paroiſſent pas de conſequence & ne va- » lent pas la peine de les écrire, non que je ne » doive faire état de toutes les graces de Dieu; » mais vous entendés bien ce que je veux dire.

Je ne ſai, ſi c'eſt votre intention que j'écrive les « graces exterieures, comme de m'avoir preſer- « vé du feu & m'avoir donné un pere & une me- « re chretienne, le ſoin qu'ils ont pris de moi, « l'hiſtoire de mon enlevement, & s'il faut mar- « quer les petites veuës & diſcours de mon en- « fance, & les petits biens trés-imparfaits que je « faiſois en ce temps-là. «

Troiſiémement, en cas que vous perſeveriés « à vouloir que j'écrive, ſavoir s'il ne faut pas « marquer auſſi les fautes interieures & exterieu- « res que j'ai faites, & les infidelités à la grace; « il me paroît que ſi vous voulés que je diſe la « verité, il la faut dire toute entiere; ſi je ne mar- « que pas mes fautes, il ſembleroit que j'aurois « correſpondu aux graces; & vous ſavés, mon Pe- « re, que j'en ſuis bien éloignée. «

Il faut que je vous avoüe ſincerement, que « j'ai une extreme peine à ſoumettre mon juge- « ment en cette ocaſion, & permettés-moi, je « vous ſuplie, de vous dire, qu'il en peut arriver « du mal & aucun bien; car outre l'embaras mar- « qué cy-deſſus, je vous ai deja repreſenté de vi- « ve voix, que quoique je ſache que les graces « de Dieu ſont gratuites & que je n'y ai pas beau- « coup cooperé, je dois tout craindre de moi & « de mon orgüeil qui eſt extreme; je me dois la « juſtice de m'aprehender, puiſque je ſuis ſujette « & encline au mal, & quoi qu'à preſent je ne « ſente que de la peine à cette obeïſſance, je pou- «

» rai par cette habitude à la vanité excitée par le
» demon, en avoir quelque complaiſance pan-
» dant ma vie & à l'heure de ma mort.
» Il m'a paru que vous croyés que cela pouroit
» ſervir à édifier ma fille & nos Sœurs aprés ma
» mort, je crois que cela fera un effet tout con-
» traire, parce qu'elles verront beaucoup de mi-
» ſericordes & de graces de Dieu, & point ou
» trés-peu de correſpondance & de fidelité de ma
» part; car quand même vous ne voudriés pas
» que je les marquaſſe, elles les ont aſſés recon-
» nuës, je crois que cela les ſcandaliſera; & quand
» Dieu même permettroit qu'elles n'en fuſſent
» pas mal édifiées, à quoi cela leur peut-il ſervir,
» puiſqu'elles ne verront que des dons de Dieu
» & point de vertu de ma part? Au lieu que ſi
» je n'écris point, & qu'elles ne ſachent pas tou-
» tes les miſericordes de Dieu en moi, elles n'au-
» ront pas tant de ſujet de s'étonner de mes mi-
» ſeres & imperfections. Cette penſée a fait un
» grand effet dans mon eſprit; je ne ſai ſi c'eſt
» un orgüeil ſecret, qui va juſqu'à prevenir les
» penſées que l'on peut avoir de moi aprés ma
» mort, ou ſi elles ſont juſtes; de plus ſi cela ſe
» fait par quelques perſones du monde, cela les
» ſcandaliſera extremement, voyant bien que je
» ne vis pas comme les Saints à qui on a fait écrire
» leur vie, c'eſt tout ce qu'on a pu ſoufrir des
» plus grans Saints, encore cela a fait de la
» peine à la plupart des gens qui les ont luës; vous

me

me dirés, que cela ne ſera veu de perſone de « dehors: Qui peut s'aſſurer du ſecret de vint ou « trente filles? Quand vous ſerés mort, elles croi- « ront n'être plus obligées au ſecret, & ne ver- « ront peut-être pas qu'il eſt important que cela « ne ſoit connu de perſone. «

Si vous ne voulés cet écrit que pour vous, je « vous l'écrirai en peu de mots & vous l'explique- « rai toutes les fois qu'il vous plaira; & ſi vous « croyés que cela ſoit utile à ma fille, je lui dirai « ce que vous voudrés. «

La derniere raiſon pour laquelle j'ai de la « peine à écrire ce que vous ſouhaités, c'eſt que de « tout tems Dieu m'a inſpiré de tenir ſes graces « trés-ſecretes, de mourir interieurement & de vi- « vre d'une vie trés-cachée entre lui & moi, & « celui qu'il me donneroit pour me conduire; « il me ſemble que je me retirerois de cette « voie. «

J'ai eu quelques penſées que ma fille vous « avoit prié de m'ordonner d'écrire, parce qu'elle « me dit un jour qu'elle vous en prieroit, je lui « défendis; mais j'ai peur qu'elle n'ait paſſé par « deſſus. «

Je vous ſuplie de voir & peſer toutes ces cho- « ſes devant Dieu & à loiſir, & puis je ferai tout « ce que vous m'ordonnerés, ne voulant pas re- « ſiſter à l'obeïſſance; & au cas que vous perſe- « veriés, je tâcherai d'oter de mon eſprit tous les « raiſonnemens qui y viennent en foule, je ne «

» sai s'ils sont de Dieu ou de moi, je vous laisse le
» maître d'en juger.
» J'ai oublié à vous dire, que j'ai eu autrefois
» des pensées & des desirs d'être aimée, regretée
» & estimée aprés ma mort, Dieu m'a fait la gra-
» ce de détourner ces tentations.

Monsieur Jolly aprés avoir examiné toutes ses raisons, persista dans son avis & lui ordonna d'écrire; elle obeït & lui envoya l'écrit suivant.

» Etant fille, Dieu me fit de grandes graces,
» la peine que j'ai euë de n'avoir pas assés aimé
» ma mere, la resolution aprés sa mort de l'imi-
» ter. Je m'ocupé souvent à des pensées d'être Re-
» ligieuse, & depuis d'être en Religion, sans y
» être engagée pour secourir les pauvres: l'idée
» que je me faisois de les secourir a eu son effet.
» Une Maîtresse à lire me fit faire l'oraison &
» m'instruisoit des choses de Dieu, il m'a bien fait
» des graces par le moyen de cette fille: j'étois
» avec une tante qui aimoit le monde, je me lassé
» bientôt du monde, du bal & de la comedie. Un
» domestique mourut le jour des Rois, c'est le
» premier homme que j'aie veu mourir. La mort
» de mon pere arriva peu aprés, je me marié en
» veuë de vivre chretiennement, je preferé mon
» mari à cause de la pieté de Madame sa mere. Je
» fus mariée à quinze ans & demi, resoluë de vi-
» vre comme je l'avois pensé. Je renoncé au jeu,
» au bal & à la comedie, ce qui causa beaucoup

d'étonnement. Je commencé une vie reglée, « je gagné mon mari pour vivre en chretien, nous « ne parlions tous deux que de la mort, nous « étions fort unis & aimés de toute la famille, « & nous n'avions de demêlés que pour me faire « divertir. «

Je demeuré veuve le jour des Morts 1645. quel- « ques heures avant que j'euſſe ſeize ans. Ce me fut « une grande douleur, j'en penſé mourir: j'étois « groſſe, ma fille fut en grand danger, je la voüé & « la mis ſous la protection de la ſainte Vierge, « je me porté mieux, je le fis pour demander le « Baptême pour elle. J'eus la petite verole au bout « de l'an dont je penſé mourir. Dans la deuxie- « me année l'on me fit bien des propoſitions de « mariage, je ne pouvois les entendre par l'afflic- « tion où j'étois. Il y avoit dans la même maiſon « une perſone qui me preſſoit & toute la famille « le ſouhaitoit, il me falut une grande force pour « y reſiſter; deux ans & quelques mois aprés mon « veuvage je fus enlevée: Dieu me fit de gran- « des graces, je ne perdis point le jugement; ce « fut la premiere que je lui demandé & d'être en « ſa preſence & toujours pleine de confiance en « lui. Il m'acorda ces trois choſes, & la quatrié- « me de ne le point offenſer & de me donner du « courage & des forces pour me defendre; Dieu « me fit toutes ces miſericordes, il me donna un « courage qui ne pouvoit venir que de lui ſeul, « je fus plus de trente-ſix heures ſans manger. On «

» me mit en liberté, on a tenté de m'enlever encore une ou deux fois, mais je me mis à sainte
» Marie. Au retour de mon enlevement je fus
» malade à la mort, je receus l'Extrême-Onction,
» je poursuivis en Justice Monsieur de Bussy deux
» ans, & puis je lui ai pardonné en veuë de Dieu.
» Je fus encore plus pressée par ma famille de me
» remarier, je fus un peu tentée de le faire, crain-
» te d'être encore enlevée : j'avois bien de la pei-
» ne à prendre mon parti, je ne pouvois me re-
» soudre, je pris un Directeur. A dix-neuf ans &
» quelques mois jour de Noël devant le saint Sa-
» crement à saint Nicolas des champs, Dieu parla
» à mon cœur, encore le jour de l'an, & encore
» plus fortement le jour des Rois.
» Le jour du nom de JESUS je pris ma resolu-
» tion de faire une retraite chez Mademoiselle le
» Gras, ce que je fis le lendemain pour voir ce
» que Dieu vouloit de moi. Le troisiéme jour il
» me le fit connoître, Monsieur Vincent fut con-
» sulté. Depuis ce tems-là je n'ai pas varié ni dou-
» té un moment ; je fis vœu de chasteté le jour
» de la Purification suivant, je le fis jusqu'à Noël
» & je le fis à Noël pour toujours.
» Je changeai mes meubles & pris des habits
» trés-modestes, quoique je n'eusse alors aucune
» couleur, ni or ni argent, je tâché à prendre une
» régle de vie ; j'avois grande peine à suporter
» toutes les railleries qu'on me faisoit : celui qui
» me conduisoit m'éprouva, je me mis à visiter

les pauvres honteux, les hopitaux & les priſons. «
Je prenois ſoin des pauvres, mon Directeur m'en «
priva pandant un an, parce que j'y avois trop «
d'attache. «

Je demeuré avec mon Beaupere & ma Belle- «
mere, je les aſſiſté à la mort & preſque toute la «
famille, nous vivions en grande union : je pris «
ſoin des affaires de ma fille, je fus ſa Tutrice à «
vint-quatre ans, je pris mes freres avec moi pour «
leur rendre ſervice. J'ai élevé ma fille avec beau- «
coup de peine, elle avoit de grandes & de fre- «
quentes maladies qui m'affligeoient, je l'offrois «
à Dieu ; j'ai été auſſi ſouvent malade, j'ai eu un «
cancer & enſuite un vomiſſement, je mis ma «
fille à ſainte Marie à ſept ans & demi. «

Je m'ocupé à faire faire des Miſſions, à éta- «
blir des Ecoles & des Charités pour les pauvres «
malades dans les Villages ; j'apris à ſeigner, je «
diſtribué des habits aux pauvres ; j'avois un ca- «
binet où il y avoit toutes ſortes de choſes pour «
eux, ce que je faiſois me ſouvenant de la forte «
veuë que Dieu m'avoit donnée en faiſant l'orai- «
ſon encore fort jeune, que je devois avoir ſoin «
du ſpirituel & du temporel des pauvres ; c'eſt «
dans cette veuë que j'établis des Ecoles de cha- «
rité, voyant le bien que ma Maîtreſſe m'a «
fait. «

Je fis la retraite tous les ans. »

Je marié ma fille à quatorze ans & demi aprés «
bien de la peine & des prieres. «

» Je perdis celui qui me conduiſoit, dont j'eus
» une grande douleur; j'avois deja concerté une
» maniere de Communauté pour vivre à l'imita-
» tion de ſainte Paule. J'avois toujours envie
» d'être Religieuſe, mais on ne le jugea pas à pro-
» pos.

» Aprés la mort de mon Directeur je continué
» à prendre des filles pour vivre en commun,
» quoique j'euſſe toujours envie de me retirer
» bien loin dans un Couvent; je conſulté. Je pris
» Monſieur Feret pour mon Directeur & Supe-
» rieur de cette Communauté, que je deſtinois au
» ſervice de Dieu & des pauvres, ſans Lettres Pa-
» tantes, ne voulant point en avoir de peur d'ê-
» tre plus chargée devant Dieu.

» Dieu m'a de temps en temps fait de grandes
» graces à mon oraiſon & encore ailleurs dans
» tous les temps, il m'en a fait pour la commu-
» nion, l'oraiſon & pour des peines que j'avois
» contre la foi, la pureté & l'humilité.

» J'ai entrepris la Communauté où je ſuis à pre-
» ſent, ce n'a pas été ſans peine; mais Dieu m'a
» preſſée & l'obeïſſance; les conſtitutions ſe ſont
» faites, Dieu y a verſé de grandes graces, j'ai
» acheté la maiſon avec bien de la peine en tou-
» tes manieres, j'ai acheté celle des Retraites de
» même; mais Dieu me preſſoit, j'ai obtenu la
» grace d'avoir le ſaint Sacrement dans notre mai-
» ſon, j'ai été preſſée de Dieu pour tout cela; Dieu
» donne de grandes benedictions aux Retraites.

J'eus un jour devant le ſaint Sacrement une « forte penſée que Dieu ne m'avoit donné le vo- « miſſement depuis tant d'années, que pour me « faire vivre en penitence. «

L'envie de la Retraite ne m'a point quit- « tée. «

Voilà tout ce que Monſieur Jolly put tirer d'elle ſur les particularités de ſa vie. Il fut édifié de ſon obeiſſance ; & quoiqu'il eût ſouhaité, qu'elle fût entrée dans le détail de toutes les graces, que Dieu lui avoit faites, il ne voulut pas contriſter ſon humilité, & ſans la preſſer d'écrire davantage, il ſe contenta de lui faire de temps en temps des queſtions ſur les choſes les plus importantes, & de lui ordonner de mettre par écrit ſur des papiers ſeparés, qu'il lui demandoit l'un aprés l'autre, les graces les plus marquées, dont Dieu la favoriſoit.

Il lui fit faire quelque temps aprés, une retraite que j'ai trouvée écrite de ſa main, ainſi que trente autres toutes également édifiantes. Je raporterai ici la premiere, qu'elle a faite ſous Monſieur Jolly.

## DIX-NEUVIE'ME RETRAITE,

*Et premiere faite ſous Monſieur Jolly le treiziéme Septembre 1677. qui me doit ſervir de régle pour toute ma vie.*

### MES INTENTIONS.

„ J'eſpere tout de la bonté & grace de Notre-
„ Seigneur JESUS-CHRIST par ſon enfance,
„ ſa mort & ſa reſurrection, par l'entremiſe de la
„ trés-ſainte Vierge ma mere & maîtreſſe, par
„ celle de ſaint Pierre, de ſaint Paul, de ſaint Jo-
„ ſeph, de ſaint Nicolas, de ſaint François de Sa-
„ les, de ſaint Jerôme, de ſainte Geneviefve, de
„ ſainte Thereſe & de ſaint Auguſtin.

„ J'entreprens cette retraite dans le deſſein de
„ la plus grande gloire de Dieu, & pour obtenir
„ de ſa bonté une vraie & ſainte humilité, amour
„ de l'humiliation, obtenir la douceur, patience,
„ condeſcendance, l'obeiſſance, amour de la con-
„ tradiction, & pour demander le recueillement
„ & la conformité à la volonté de Dieu dans un
„ profond abandonnement à lui ſeul.

*Penſées*

*Penſées principales de ma retraite & qui me doivent ſervir pour toute ma vie.*

L'on m'a donné pour mes Meditations, celles de ſainte Thereſe ſur le *Pater.*

## PREMIER JOUR.

*Notre Pere qui êtes aux Cieux.*

Je me ſuis trouvée remplie d'une grande con- «
fiance, voyant que j'ai Dieu pour pere, qui eſt «
infiniment grand, bon, puiſſant, de qui tout dé- «
pend & qui a tout créé pour ſes enfans; mais je «
me ſuis bien plus arrêtée à ce qu'il a fait pour «
nos âmes en venant au monde, en y vivant & y «
mourant, ſoufrant toutes humiliations & con- «
tradictions, pratiquant l'obeïſſance, la pauvre- «
té & la charité pour nous; j'ai veu qu'il avoit eu «
ſoif de toutes ces choſes, même juſqu'à la mort, «
& qu'il s'en eſt raſſaſié pour l'amour de nous: «
Je me ſuis confonduë à ſon exemple, je l'ai prié «
de me donner la grace de l'imiter en toutes ces «
choſes, & de m'y ſoutenir par ſa grace dans les «
ocaſions: j'ai entré en detail pour le paſſé, pour «
lui en demander pardon, & pour l'avenir: j'ai «
ſenti un grand deſir de toutes ces vertus, pour «
leſquelles je me ſuis offerte à lui: je ſuis entrée «
en confuſion du peu d'uſage que j'ai fait de la «
grace de l'avoir pour pere, tant pour moi que «

» pour tous les hommes : je me ſuis jettée à ſes
» pieds comme l'enfant prodigue, je lui ai deman-
» dé comme étant tout-puiſſant & independant,
» d'oter de moi ce qui m'empêche de lui être une
» fille fidele & de metre en moi tout ce qui me la
» pouvoit rendre.

» Etant à l'Egliſe devant le ſaint Sacrement, je
» ſuis entrée dans un grand détail de ce que je
» pouvois faire pour m'humilier.

## SECOND JOUR.

### PREMIERE ORAISON.

*Votre Nom ſoit ſanctifié.*

» Pluſieurs le deshonorent & profanent & d'au-
» tres le reverent ; les premiers ſont les tiedes,
» dont je me ſuis trouvée du nombre ; les ſeconds
» ſont les impies qui le profanent, & ceux qui
» l'honorent ce ſont les Anges & les Saints, & tou-
» tes les creatures en tant qu'elles ſont faites pour
» mener l'homme à Dieu.

» Je me ſuis unie à Notre Seigneur, vivant ſur
» la terre pour honorer & ſanctifier ſon ſaint Nom,
» & unie à tout le Ciel, reſoluë de ſanctifier & faire
» ſanctifier ce ſaint Nom par les emplois de cette
» Communauté, à l'école, aux pauvres, aux re-
» traites & ſurtout entre nous ; j'ai demandé à
» Dieu par JESUS-CHRIST cette grace, &
» pour cela je ferai mes actions avec plus d'atten-

tion à la ſainte preſence de Dieu.

## SECONDE ORAISON.

*Votre Regne nous advienne.*

Je lui ai demandé d'être unie à lui dans l'éternité, & puiſqu'il étoit lui-même ce Royaume, qu'il le vînt établir en moi dés maintenant; j'ai veu qu'il y avoit des regnes d'orgüeil, d'amour propre & de hauteur, des manques de charité & de dépendance, & que le regne de Dieu ne pouvoit pleinement s'établir en moi, que toutes ces choſes ne ſoient détruites.

Je me ſuis adreſſée à mon Dieu, le regardant comme mon Roi, pouvant tout, comme mon pere tout plein de charité & de bonté, & j'ai eſperé qu'il detruiroit toutes ces grandes miſeres en moi, & qu'il me donneroit les vertus contraires, par ſa toute puiſſance; je me ſuis jettée à ſes pieds, lui ai demandé qu'il ôte & qu'il mette.

Il m'a ſemblé qu'il m'a fait voir, que ſi j'étois fidele à correſpondre à ſes deſirs, pour détruire toutes ces choſes & y établir les vertus contraires, qu'il demeureroit en moi, comme il demeure en ſon pere & ſon pere en lui, que là je m'enyvrerois de ce vin plus delicieux que le miel, que ce ſeroit là que je m'enyvrerois à ſes mamelles ſacrées pour boire à longs traits ce lait ſacré. Mais que je ne puis arriver à cet heureux

» état du regne de Dieu parfait en moi, que par
» l'humilité, la charité du prochain, l'amour de
» Dieu, la pauvreté, la patience dans les contra-
» dictions, & l'obeïſſance; que la parfaite pratique
» de ces vertus détruira le regne des ennemis de
» Dieu en moi & m'élevera juſqu'à lui; que la con-
» formité à ſa ſainte volonté, quoiqu'il m'en cou-
» te, m'unira à lui, & que le parfait amour, qui
» ne deſire que lui ſeul, fera cette parfaite liaiſon
» du Pere, du Fils, du ſaint Eſprit & de moi.
» Je me ſuis aneantie & ai demandé à Dieu qu'il
» ôte & faſſe comme il lui plaît, quoiqu'il m'en
» puiſſe couter: Mais que je deſire qu'il regne en
» moi ſans contradiction & pleinement, & qu'il
» s'y repoſe & y prenne ſon bon plaiſir.

## TROISIE'ME JOUR.

### CONTINUATION DU MESME SUJET.

*Penſant ſeulement à établir le regne de Dieu en nous.*

» Sur ces paroles mon cœur s'eſt épanché en ſa
» ſainte preſence, enviſageant que je n'ai point
» d'autre affaire que de lui préparer un Royaume
» en moi, une Jeruſalem, dans laquelle il regne &
» s'établiſſe entierement comme Maître abſolu;
» j'ai veu que ce Royaume ne lui pouvoit être
» agreable, s'il n'étoit bâti de certaines pierres pre-
» cieuſes, qu'il eſtime & que le monde mépriſe,

& que ma nature ne ſauroit ſûporter. Il m'a ſemblé, qu'il m'a fait connoître, que ſi je lui bâtis cette Jeruſalem, qu'il y demeurera avec plaiſir, que là il s'uniroit à moi, que le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit, qui ne ſont qu'un ſeul Dieu, s'y établiroient, y regneroient, & moi avec eux.

J'ai entrevu que ce Royaume devoit être bâti magnifiquement de pierres precieuſes & qu'il y auroit pluſieurs apartemens; le premier de mortifications, de croix, de peines, de gemiſſemens, de douleur de ſes pechés, d'affections interieures & exterieures.

Le ſecond; d'humilité, d'aneantiſſement interieur & exterieur.

Le troiſiéme; d'obeïſſance, de ſoumiſſion, d'amour de la contradiction & de la dépendance.

Le quatriéme; de pauvreté, de dépoüillement pour le bien & les commodités de la vie, pour toutes les creatures, pour mon particulier, pour ma famille, notre Communauté & le reſte.

Le cinquiéme; la charité, le ſuport, la douceur, la condeſcendance, la prévenance, l'honêteté & civilité, le renoncement à mon naturel, à mon port, à mon air, & à mon ton fier & haut, qui reſſent la perſone du monde, plus que l'Epouſe de Notre-Seigneur aneanti & plein de charité.

» Le ſixiéme ; la ſoumiſſion, la conformité à la
» volonté de mon Pere Celeſte & de mon Roi,
» avec un entier abandon de tout ce que je ſuis &
» de toute cette Communauté, & de tout ce qui
» me regarde. Il m'a paru que ce ſeroit là où il ſe
» plairoit & qu'il ſe communiqueroit ſans reſerve
» à moi, que ce ſeroit là où je joüirois de lui à mon
» aiſe, qu'il falloit qu'il m'en coutât pour bâtir ce
» Royaume à mon Dieu; mais que puiſqu'il le de-
» ſiroit, je mettrois le tout pour le tout ſans retar-
» dement & ſans relâche : Quelle peine ne ſe don-
» ne point un favori pour recevoir le Roi chés lui;
» & c'eſt ici le Roi des Rois, je ne dormirai ni ne
» mangerai que je n'aye bâti une maiſon au Sei-
» gneur ſelon ſon cœur.

## SECONDE ORAISON DU TROISIE'ME JOUR,

*A été encore ſur le même ſujet.*

» J'ai veu que ce bâtiment m'étoit impoſſible,
» ſans un ſecours extraordinaire de la grace, le Sei-
» gneur m'a toute encouragée, & m'a fait enten-
» dre qu'il avoit acheté les materiaux par ſon ſang,
» qu'il m'avoit decouvert ces pierres precieuſes,
» qu'il les avoit taillées & polies par la pratique
» qu'il avoit fait de toutes ces vertus, qui m'au-
» roient été inſuportables & même inconnuës,
» ſans qu'il les a miſes au jour.
» Il me ſemble qu'il m'a dit, que je n'avois plus
» qu'à prendre ces cheres pierres pour les placer

dans ces divins apartemens, que lui-même « m'aideroit, qu'il faloit toujours y travailler ſans « me laſſer. «

Je ſuis entrée dans un ſincere deſir de travail- « ler, quoiqu'il m'en puiſſe couter; cette penſée « m'a été dure & trés-douce en même temps, dans « la veuë de joüir de mon Dieu & de mon Roi: il « me ſemble qu'il a élevé mon cœur & mon eſprit « à lui dans une douce confiance, & ſi j'oſe le dire, « dans une ſainte union, qui m'a portée à faire « des actes d'amour; je l'ai veu dans ſa Paſſion, « j'ai tâché de l'adorer dans cet état comme mon « Dieu, mon Roi, mon Pere & mon Epoux; je me « ſuis offerte pour le ſuivre & l'imiter. «

## TROISIE'ME ORAISON.

*Sur le même ſujet.*

Dans la ſuite ces paroles me ſont revenuës: « Celui qui reçoit & qui pratique mes commande- « mens, c'eſt celui-là qui m'aime, mon Pere l'ai- « mera & je l'aimerai, & je me découvrirai à lui. «

J'ai donc veu qu'il ne faloit qu'aimer & faire « tout par pur amour pour être aimée & entrer « dans les ſecrets de Dieu, pour converſer avec « lui & pour être remplie & enyvrée de ſes graces. «

Je me ſuis abandonnée à cette vive ſource « d'amour, & y ſuis demeurée comme abîmée. «

## QUATRIEME JOUR.

### PREMIERE ORAISON.

*Que votre volonté ſoit faite.*

» J'ai regardé la volonté de Dieu comme ſeule
» bonne & parfaite, & qu'elle doit être preferée
» à tout ; j'ai ſoif de l'acomplir en moi & en cette
» Communauté, non comme elle l'eſt au Ciel,
» mais au moins avec une veritable ſoumiſſion,
» conformité & union ; j'ai adoré cette ſainte vo-
» lonté, ſur tout ce qui lui plaît faire de moi, &
» en ce qui regarde ma Communauté, ma fille,
» ce qui eſt hors de moi & au dedans de moi, exte-
» rieurement & interieurement, lui faiſant des of-
» frandes en general & en detail ſur tout cela, ſa-
» crifiant tout à ſon bon plaiſir & volonté : il me
» ſemble qu'il a exigé ces ſacrifices & je les ai faits
» de tout mon cœur, étant juſte qu'il ſe contente,
» & de peu de conſequence que je la ſois.
» J'ai ſouhaité que tous les hommes fiſſent ſa
» volonté, j'ai prié Dieu pour eux & pour moi :
» Notre-Seigneur ne m'a parlé au cœur que de dé-
» poüillemens, de détachemens & de mort à moi-
» même.
» A la ſainte Communion, je l'ai regardé com-
» me mon Dieu, mon Roi, mon Pere & mon
» Epoux, & me ſuis unie à lui en toutes ces quali-
» tés ; je me ſuis ſentie dans une grande conſola-

tion,

tion, eſperant par ſa preſence, qu'il établiroit « en moi ſon Royaume & ſa demeure & tout ce qui « lui peut faire prendre ſes complaiſances. Il me « ſemble qu'il m'a fait voir, qu'il n'y pouvoit de- « meurer avec plaiſir, s'il ne trouvoit les ſix apar- « temens qu'il me fit voir hier cy-deſſus marqués; « je me ſuis encore engagée avec ſa grace d'y tra- « vailler, pourveu qu'il fût avec moi pour me ſou- « tenir dans les ocaſions; qu'il ne faloit aucune « treve, mais commencer ſans relâche dés aujour- « d'hui; il m'a marqué de certaines pratiques, qu'il « m'a fait la grace d'executer. «

## DEUXIE'ME ORAISON.

*Sur le même ſujet.*

J'ai regardé Notre-Seigneur comme mon « Epoux, duquel je devois faire continuellement « la volonté, l'écoutant pour l'aprendre & la faire; « il faut que la fidele Epouſe n'ait de volonté que « celle de ſon Epoux, & qu'elle le ſuive partout « avec un grand amour: s'il fait un pas pour lui « témoigner ſon amour, l'Epouſe en doit faire « deux; cependant j'ai veu ce divin Epoux dans « l'humiliation, la penitence, l'obeïſſance, la pau- « vreté, l'abandon, la charité, & tout cela pour « regner dans mon cœur & le poſſeder: je me ſuis « offerte & déterminée, quelque peine que je puiſ- « ſe avoir, & quelque difficulté que je puiſſe trou- « ver à franchir tout pour ſuivre ce cher Epoux de «

» mon âme ; il m'a fait connoître & ſentir mille &
» mille douceurs dans cette chere union, mais qu'il
» faloit qu'il m'en coutât : j'ai reſpecté ces dou-
» ceurs & j'ai pris l'aneantiſſement & la Croix pour
» mon partage, voulant aller à lui par les mêmes
» voies qu'il eſt venu à moi : je me ſuis veuë une
» Epouſe infidele qui a quité ſi ſouvent ſon Epoux,
» je lui en ai demandé pardon ; il m'a fait voir que
» ce n'étoit point aſſés de me contenter de faire
» ſes commandemens, mais qu'il vouloit de moi,
» que je fiſſe ce qui étoit de ſes plus ſaints deſirs,
» entrant non-ſeulement dans ce qui lui ſeroit
» agreable, mais encore dans ce qui lui ſeroit le
» plus agreable.

## CINQUIE'ME JOUR.

*Donnés-nous aujourd'hui notre pain quotidien.*

» J'ai conſideré ce que c'étoit que ce pain ; j'ai
» veu que c'étoit les vertus de l'Evangile, de ſain-
» tes inſpiratiòns & mouvemens, les bons deſirs,
» les lectures & inſpirations, les Sacremens, mais
» ſurtout celui de l'Autel & ſes graces abondantes ;
» j'ai veu que j'avois receu de toutes ces ſortes de
» graces abondamment, je l'en ai remercié & en
» même temps je me ſuis confonduë d'en avoir
» fait ſi peu de profit & même d'en avoir fait un
» ſi mauvais uſage ; je n'ai pu faire autre choſe que
» de lui en demander pardon, & d'offrir JESUS-
» CHRIST à Dieu le Pere pour ſatisfaire pour moi.

## SECONDE ORAISON.

A été ſur ce que Notre-Seigneur étoit repreſenté notre Paſteur, donnant ſa vie pour moi, me nouriſſant de ſa propre chair, me donnant de bonnes & abondantes nourritures par ſes graces continuelles, me careſſant & me nouriſſant de ſon propre pain, me rafraichiſſant de ſes ſaintes eaux vives & vivifiantes, me mettant à l'ombre de ſes graces, veillant continuellement, de crainte que je ne ſois devorée, me donnant des coups de houlette pour m'empêcher de m'écarter de lui, & pour me faire raprocher de plus prés; je me ſuis abandonnée à la conduite de ce divin Paſteur, voulant être comme une brebis à ſon égard, humble, douce & ſoumiſe.

Il m'a ſemblé qu'il m'a dit interieurement, qu'il m'avoit donné des Paſteurs exterieurs pour m'aprendre ſa volonté & ſes voies, qu'il me les avoit donnés ſelon mes beſoins, & qu'il me les avoit otés pour m'élever à une plus haute, plus ſublime & plus grande perfection, & pour me faire marcher par la voie de mort interieure: enfin qu'il ne ſe faut point apuyer ſur les creatures, mais ſur Dieu ſeul. Il m'a ſemblé qu'il m'a fait ſentir, que j'avois un peu trop mis ma confiance en Monſieur Feret.

## TROISIE'ME ORAISON.

*Sur le même ſujet.*

» Adorant & me ſoumettant à ce divin Paſteur
» pour tout ce qu'il voudroit faire de moi & en la
» maniere qu'il le voudroit, je l'ai beaucoup prié
» pour celui qu'il m'a donné pour me tenir ſa pla-
» ce viſible : il m'a fait la grace de me faire voir
» l'utilité que je trouverois d'entrer dans tous ſes
» ſentimens, ſans m'y opoſer & y reſiſter le moins
» du monde. Je me dois regarder comme une
» aveugle, & il me ſemble que Dieu m'a fait con-
» noître, qu'il m'avoit toujours fait ſentir, qu'il
» me vouloit dans une prompte & parfaite ſou-
» miſſion.

# SIXIE'ME JOUR.

## PREMIERE ORAISON.

*Regardant notre pain quotidien dans le ſaint Sacrement.*

» Je l'y ai adoré & conſideré comme une ſource
» d'eau vive, où mon âme ſe doit rafraichir &
» prendre une vie nouvelle : je l'ai regardé com-
» me un Soleil purifiant & qui me doit échaufer
» de ſon ſaint amour, que c'étoit un arbre de vie
» ſous lequel je me devois mettre à l'ombre pour
» vivre de ſon fruit & l'entretenir à mon aiſe,

comme à l'abri de mes ennemis, de l'orgüeil & «
autres ; que c'étoit le pain celeſte des Anges, «
mais que je devois vivre de la vie de Dieu, puiſ- «
que j'étois nourie de la chair & du ſang, & de la «
divinité d'un homme-Dieu ; je ſuis entrée en «
confuſion de mes froideurs, de mon peu d'at- «
tention, negligence & pareſſe ; j'ai admiré cette «
grande bonté dans l'établiſſement de ce Sacre- «
ment, qui m'a paru ſurpaſſer tout ce que Dieu a «
jamais fait, s'expoſant à être tous les jours ou- «
tragé par les impies & par les pecheurs qui le «
reçoivent indignement : je me ſuis veuë au deſ- «
ſous d'eux par les graces que Notre-Seigneur «
m'a faites & mon peu de fidelité ; je m'en ſuis hu- «
miliée, & lui ai demandé pardon & la grace par «
lui-même de profiter à l'avenir de ce grand avan- «
tage : il m'a paru que la parfaite charité, dou- «
ceur, humilité, aneantiſſement de moi-même «
& conformité à ſa volonté, étoient les bonnes «
diſpoſitions ; je les ai demandées par l'entremiſe «
de la ſainte Vierge, des ſaints Anges & des «
Saints, mais particulierement par les merites de «
JESUS-CHRIST. «

## SECONDE ORAISON.

*Pardonnés-nous nos pechés comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*

Je l'ai adoré & reconnu comme mon Redem- «
pteur, j'ai taché d'entrer en reconnoiſſance & «

» en confuſion & douleur d'avoir tant de fois agi
» contre ſes commandemens, contre ſon bon plai-
» ſir en moi, & d'avoir tant perdu & negligé de
» graces, & d'en avoir même tant abuſé : je ſuis
» entrée autant que j'ai pu dans la douleur de mes
» pechés, & des abus que j'ai faits de ſa miſericor-
» de : je me ſuis jettée à ſes pieds & l'ai offert lui-
» même à lui-même pour le ſatisfaire, & l'ai offert
» au Pere Eternel pour payer toutes mes detes : je
» lui ai demandé par la même voie une grace vivi-
» fiante & victorieuſe pour me ſurmonter dans
» mon orgüeil & dans mon peu de charité & de
» dépoüillement de moi-même : je ſuis demeurée
» à ſes pieds attendant tout de lui : je lui ai deman-
» dé d'oter & de mettre en moi ſelon ſon bon
» plaiſir.

» Dans le milieu de cette oraiſon, j'ai ſenti un
» grand reproche, que je devois attendre la gra-
» ce & plus prier qu'agir, que c'eſt ce que l'on m'a
» voulu dire, quand on m'a dit qu'il faloit aller
» doucement ; que ce n'étoit pas ce que Dieu m'a-
» voit fait connoître par le paſſé, que cela mettoit
» obſtacle à mes exercices.

» A une heure aprés minuit la nuit du 18. au
» 19. j'ai entendu interieurement quelque choſe
» qui m'a fortement reveillée & qui m'a dit au
» cœur que le bras de Dieu n'eſt pas rapetiſſé, qu'il
» m'a donné un Conducteur pour me mener à lui,
» que j'y dois prendre toute confiance, que ce
» n'étoit pas une penſée en l'air que j'avois euë ſur

mes trois Directeurs, qu'elle venoit de lui & « étoit vraie; que le premier m'avoit menée com- « me par la Loi ancienne, le deuxiéme par la Loi « nouvelle de grace en me conduiſant au chemin « de perfection, & que celui-ci me devoit con- « duire dans la perfection, & dans la pratique de la « perfection: Je ſuis entrée dans de grandes re- « connoiſſances envers Dieu, j'ai remercié Notre- « Seigneur de m'avoir obtenu un bon Directeur, « & Dieu m'a fait regarder cela comme une des « grandes graces qu'il m'ait faite: Dieu m'a fait « repaſſer dans mon eſprit tout ce que ce troiſiéme « Directeur m'avoit dit, & j'y ai trouvé une gran- « de ſuavité, & Notre-Seigneur m'en a fortement « perſuadée, ſur tout (ce ſont des avis de Mon- « ſieur Jolly) de parler peu pour avertir nos Sœurs; « mais beaucoup prier, dire des demi-mots qui « marquent le deſir que j'ai de leur perfection & « atendre les momens de la grace de Dieu, & « d'ailleurs d'agir avec elles comme le bon Paſ- « teur & comme Notre-Seigneur avec ſes Apô- « tres, qui étoient des perſones peu ſpirituelles & « qui ne comprenoient pas ce que Notre-Seigneur « leur diſoit, cepandant il leur rend raiſon & agit « fraternellement avec eux. «

La patience, la charité, la douceur & l'exem- « ple de l'humilité ſincere, me diſoit-il, les ga- « gneront plus que tous les diſcours, & ſouvent « les filles ne veulent pas que l'on contribuë à leur « ſalut; elles veulent que cela vienne directement «

» de Dieu & d'elles, il ne faut pas laiſſer de leur
» parler de temps en temps, comme il eſt mar-
» qué & quand elles le voudront. Enfin, ajoute
» Monſieur Jolly, il faut joindre l'obeïſſance aux
» bonnes œuvres.

» Sur ce dernier avis, j'ai pris la reſolution de
» lui demander la permiſſion ſur toutes choſes:
» Je ſuis entrée dans une grande conſolation &
» reconnoiſſance envers Dieu, dont mon cœur a
» été fort conſolé.

» La pratique actuelle de ces vertus cheries &
» pratiquées par Notre-Seigneur me doit être
» précieuſe & je dois toujours marcher par cette
» voie.

## SEPTIE'ME JOUR.

### PREMIERE ORAISON.

*A été ſur le même ſujet : Pardonnés-nous.*

» Je me ſuis trouvée remplie de deſirs de me
» jetter aux pieds de Notre-Seigneur pour lui de-
» mander encore pardon pour moi, ma famille &
» ma Communauté. Je ſuis entrée dans les ſou-
» frances de Notre-Seigneur & les ai offertes au
» Pere Eternel pour les mêmes perſones, & en ſa
» preſence, j'ai proteſté de pardonner de tout mon
» cœur à tous ceux qui m'ont pu offenſer, & à tous
» ceux qui le feront à l'avenir.

DEUXIE'ME

## DEUXIE'ME ORAISON.

*Ne nous laiſsés pas ſucomber à la tentation.*

J'ai eu l'eſprit & le cœur encore apliqués au ſujet cy-deſſus de l'oraiſon du matin.

*Ne nous laiſſés pas ſucomber.*

Je me ſuis expoſée à ce grand Medecin comme malade & fort foible pour être guerie. Je lui ai repreſenté mes plus grandes maladies, & que je n'atendois que de lui ſeul mon ſoutien dans toutes mes tentations, ſurtout dans celles qui m'arrivent contre mes reſolutions; j'ai fait beaucoup d'actes d'abandon & de confiance.

## RESOLUTIONS DE MA RETRAITE, commencée le 13. Septembre 1677.

*Pour me ſervir de regle de la conduite que je dois garder envers les Sœurs de la Communauté, & les vertus que je dois pratiquer.*

Mes reſolutions auſquelles j'eſpere d'être fidele par l'entremiſe & le merite de la naiſſance, de la mort & de la reſurrection de Notre-Seigneur & par l'interceſſion de la ſainte Vierge, de tous les Saints & Saintes mes protecteurs.

*A l'égard de la Communauté.*

Je la regarderai comme l'œuvre de Dieu, dont

» il m'a chargée par l'ordre de ſa Providence &
» dont il me demandera un compte ſpecial. Il veut
» que je la gouverne ſelon ſa volonté & ſon eſprit
» & non ſelon le mien : & pour cela je dois deman-
» der les ordres & les conſeils à mon Superieur &
» les ſuivre ponctuelement, comme ſi c'étoit No-
» tre Seigneur en perſone qui me les eût donnés.
» Lorſque j'aurai manqué en choſe importante,
» lui dire humblement; mais pour obtenir les gra-
» ces qui me ſont neceſſaires, tous les jours je di-
» rai un *Veni ſancte*, un *Salve Regina*, le *Pater*,
» & *Credo*, l'Antienne de ſainte Geneviefve &
» une petite Litanie de mes Saints protecteurs
» & protectrices, & ferai un acte d'humilité
» devant Dieu, de reconnoiſſance de mon in-
» dignité pour conduire cet œuvre, & un de
» confiance en la bonté de mon Seigneur & mon
» Dieu.

» Je ne rechercherai, avec la grace de Notre-
» Seigneur, que ſa ſeule & unique gloire & le bien
» ſpirituel de mes cheres Sœurs; & pour moi, je
» n'y deſire que d'acomplir ſa ſainte volonté, &
» qu'il la faſſe en moi & par moi, & je reconnoî-
» trai que s'il s'y fait quelque choſe de bon, ce
» ſera lui tout ſeul qui le fera.

» 1. Je les aimerai toutes également en Dieu &
» pour Dieu, ne témoignant pas plus d'amitié aux
» unes qu'aux autres ſans neceſſité.

» 2. Je ſerai fidele à parler tous les trois mois au
» moins à nos Sœurs, à chacune en particulier, &

plus ſouvent quand elles le ſouhaiteront, ce que « je tâcherai de faire avec la grace de Notre-Seigneur d'une maniere douce, tendre, honête, « civile & même reſpectueuſe. «

3. Toutes les fois que je parlerai à une Sœur « pour ſon interieur, je demanderai à Dieu par Notre-Seigneur, qu'il me donne toutes ſes diſpoſitions, & que ce ne ſoit point mon eſprit qui agiſſe, « mais le ſien. «

4. Je leur donnerai tout le temps de me dire « tout ce qu'elles voudront ſans témoigner être « preſſée, & ne leur marquerai aucun mépris de « de leurs peines, mais bien quelquefois je leur « dirai qu'elles mêmes elles les doivent mépriſer, « & cela ſelon les choſes, mais pour moi je ferai cas « de tout. «

5. Je ne ferai point voir à nos Sœurs que j'en- « tens ce qu'elles veulent me dire devant qu'elles « ayent tout dit, mais je leur donnerai tout le « temps de s'expliquer entierement, & cependant « je me donnerai à Dieu pour leur repondre, & « quand je verrois tout d'un coup ce que je leur « dois dire, je ne le ferai pas, afin de les laiſſer ſe « contenter à me dire leurs peines & à voir que je « les écoute; cela me ſera utile pour pratiquer la « patience & la charité. «

6. En quelque temps que nos Sœurs m'abor- « dent, & pandant que je ſerai avec elles, je me « donnerai de garde, avec la même grace de No- « tre-Seigneur, de me laiſſer aller à mon naturel, «

» qui eſt un air fier, haut, imperieux, un ton ſu-
» fiſant & ſuperbe: toutes ces choſes reſſentent
» plutôt la perſone humaine & mondaine que
» l'Epouſe de JESUS-CHRIST aneantie & pleine de
» charité.

» 7. Je les traiterai fort civilement & honê-
» tement; je les ſaluerai quand elles entrent ou
» ſortent, quand elles paſſent devant moi ou
» quand elles m'aborderont: quand j'entrerai ou
» ſortirai où elles ſeront; je leur ferai la reve-
» rence.

» 8. Je leur parlerai avec des termes doux & ci-
» vils, qui reſſentent plutôt la dependance que
» l'independance.

» 9. Quand je deſirerai quelque choſe d'elles, je
» leur dirai: Je vous ſuplie ma chere Sœur de vou-
» loir faire telle choſe.

» 10. Quand elles m'auront fait quelque choſe,
» je les remercierai de même.

» 11. Je ne les ſoufrirai point à genoux & à
» terre, je les ferai toujours aſſeoir ſur des chaiſes.

» 12. Je me familiariſerai avec elles, leur don-
» nant toute liberté.

» 13. Je leur acorderai de bonne grace ce qu'el-
» les me demanderont, quand je croirai le pouvoir,
» ſinon je leur en témoignerai ma peine & leur en
» dirai quelques raiſons.

» 14. Je les previendrai, je les ſuporterai dans
» leurs peines & foibleſſes, & les encouragerai dans
» leurs tentations.

15. Si je ſuis obligée de les avertir en particu- «
lier ou en public, je ferai de mon mieux pour ne «
les pas decourager & ne les pas laiſſer long-tems «
dans l'abatement; ſurtout quand j'aurai été obli- «
gée de le faire fortement, ce que je tâcherai de «
ne jamais faire que je ne m'y ſois preparée de- «
vant Dieu, & que je n'aie pris conſeil de mon «
Superieur ou au moins de nos Sœurs Conſeil- «
leres, quand ce ſera choſe qui ſera connuë. «

16. Je ferai ce que je pourai pour obtenir l'eſ- «
prit de Dieu, pour les reprendre ſelon cet eſprit «
dans les chapitres, aux obeïſſances & confe- «
rences & même journellement, ſi cela eſt neceſ- «
ſaire. «

17. Je ferai ce que je pourai pour leur faire «
connoître le fond de mon cœur plein d'amitié & «
de charité pour elles. «

18. J'aurai grand ſoin d'elles dans les mala- «
dies & infirmités, pour que rien ne leur manque, «
je les viſiterai avec ſoin & aplication. «

19. J'aurai en tout temps ſoin qu'elles ayent «
leur neceſſaire pour le temporel. «

20. Je ne leur témoignerai aucune impatien- «
ce de leurs fautes & diſpoſitions interieures, ou «
de leur maniere de parler, mais ſeulement je «
leur témoignerai de la douleur & compaſ- «
ſion, je les exciterai à prier & je le ferai pour «
elles. «

21. Je ferai mon poſſible pour reparer leurs «
fautes envers Dieu par des actes de vertus, me «

» perſuadant, que je ne guerirai pas un mal par un
» autre mal, mais par un bien.
» 22. Je ne leur dirai jamais, avec le ſecours de
» la grace, de paroles dures, offenſantes ou pi-
» quantes, & ne leur ferai point de raillerie qui les
» puiſſe fâcher.
» 23. Je n'afligerai point celles qui le ſont deja,
» mais je tâcherai de les ſoutenir.
» 24. Je les porterai à une grande union entr'el-
» les, civilité & honêteté & à ſe porter reſpect,
» ſur tout envers les Officieres, & celles que je ver-
» rai fideles aux graces de Dieu je me donnerai à
» Notre-Seigneur pour pouvoir les aider à aller
» auſſi loin qu'il le deſire d'elles.
» 25. Je m'abſtiendrai de reprendre en particu-
» lier nos Sœurs auſſi ſouvent que je l'ai fait juſqu'à
» ce jour; je ne leur ferai que rarement des cor-
» rections & ne leur donnerai des avertiſſemens,
» que lorſque je croirai la choſe fort importante:
» leur parler peu, & lorſqu'elles me preſſeront, je
» ne leur dirai les choſes qu'à demi leur diſant de
» petits mots qui marquent le deſir que j'ai de
» leur ſalut, les laiſſant faire reflexion ſur ce qu'el-
» les ont tort de ſe defier de la bonté de Dieu, je
» le ſuplierai inſtamment de les éclairer: quelque
» choſe qu'elles me puiſſent dire, il me faut tenir
» devant Notre-Seigneur ſans m'en étonner ni
» m'en peiner, mais les lui recommander: il faut
» que je m'ocupe de la maniere, dont Notre-
» Seigneur a agi avec ſes Apôtres, pour faire de

même avec nos Sœurs ; agir comme le bon Paſteur.

26. Si les paroles d'une Sœur me ſurprennent ou contrarient mon humeur, recourir promptement à Notre-Seigneur premier Superieur de cette Maiſon, & ſi je fais quelque faute, tâcher de la reparer promptement.

27. J'avouë que tout cela m'eſt impoſſible ſans une grace ſpeciale & victorieuſe, je l'attens de mon divin Maître, de la preſence duquel j'ai un grand beſoin pour me retenir & ne pas agir ſelon moi, m'élever à lui en humilité, charité & obeïſſance.

28. J'accepterai les petites & grandes contradictions & mépris de nos Sœurs.

29. J'aſſemblerai nos Sœurs Conſeilleres tous les quinze jours & ſuivrai leurs avis, quoiqu'il ſoit contre le mien, ſans leur en témoigner de la peine.

30. Je ne ferai rien de nouveau ſans permiſſion de mon Superieur, & je lui demanderai ſes avis pour les choſes un peu de conſequence de cette Communauté pour le general & le particulier, & je le ſuivrai.

31. Je me dépoüillerai de tous mes avis & inclinations pour me ſoumettre de tout mon cœur à l'obeiſſance.

32. Devant Dieu je me regarderai au deſſous des pieds de toutes nos Sœurs, avoüant que je ſuis plus indigne de graces de Dieu que la moin-

» dre d'elles, par mes pechés & mes grandes infi-
» delités, je les prierai ſouvent de prier Dieu pour
» moi, & je redoublerai les miennes pour celles
» qui me feront le plus de peine.

» 33. Si je vois ou aprens que quelque Sœur ait
» de la peine contre moi, que ma conduite lui
» deplaiſe & qu'elle en ait du mepris, j'avoüerai
» devant Dieu & devant les creatures qu'elle a rai-
» ſon; je ferai de mon mieux pour ſervir cette
» Sœur & tâcherai de lui faire plaiſir. Je ferai de
» même s'il m'arrivoit quelque opoſition natu-
» relle contre quelqu'une, ce que je ne ſens pas à
» preſent grace à Dieu; jamais je ne trouverai mau-
» vais qu'elles ayent de la peine contre moi, & ſi
» elles me la diſent, je leur témoignerai de la re-
» connoiſſance de leur confidence & je ne te-
» moignerai point en être ſurpriſe ni peinée
» pour quelque choſe que ce puiſſe être, & ne
» leur en parlerai jamais, ſi elles-mêmes ne le
» font.

» 34. Je previendrai nos Sœurs dans leurs pei-
» nes interieures & exterieures, & dans celles
» qu'elles auront de leur famille. Je ne les preſſe-
» rai point de me dire leurs peines, quand je croi-
» rai qu'elles ne deſirent pas de me les dire & ne
» leur en temoignerai rien, ne prenant nulle ja-
» louſie, quand elles voudront parler à quelques
» perſones plus éclairées que moi, & quand j'y
» croirai quelque neceſſité, je les exciterai à le
» faire.

Il ſeroit inutile de faire des reflexions ſur ce qu'on vient de lire, j'affoiblirois peut-être ce que je voudrois relever.

J'ajouterai ſeulement la Lettre ſuivante, qu'elle écrivit à Monſieur Jolly pandant ſa retraite.

Vous voulés bien, Monſieur, que je prene « ce petit moment aprés le diné pour vous temoi- « gner ma reconnoiſſance & vous dire encore une « fois que je me trouve dans la poſſeſſion d'un bien « que je n'oſois eſperer, dont je vous aſſure que « je ſuis trés-reconnoiſſante devant Notre-Sei- « gneur, qui par ſa bonté pour moi vous donne « une ſi grande charité. Je vous en demande la « continuation de tout mon cœur, ne vous laſſés « pas de me faire du bien, & quoïque je n'en « faſſe pas tout l'uſage que je dois, que cela ne « vous rebute pas, mais au contraire vous encou- « rage, puiſque Dieu me fait la grace de vouloir « mettre en pratique exactement tous vos bons « avis, quoi qu'il m'en coute. J'aurai de grans « beſoins de la continuation de votre charité pour « me redreſſer dans les voies de Notre-Seigneur, « moi qui ſuis ſi pauvre & ſi aveugle, & qui ne con- « nois pas les vraïes pratiques de la vertu & de « mes obligations. Aidés-moi dans mon aveu- « glement à me relever & dans la ſuite à m'empê- « cher de tomber; ſoyés-moi charitable & faites- « moi la grace de me jetter dans la piſcine; mon « amour propre & mon humeur m'ont aveuglées, «

» & me rendent paralitique. Je me confie en
» Dieu, qu'il vous fera achever ce que vous avés
» commencé ; il me parut hier que vous aviés plu-
» sieurs choſes à me dire, & je vous avoüe que j'ai
» été un peu humiliée de ce que vous ne m'avés
» pas jugée digne de cette grace ; j'ai demandé à
» Notre-Seigneur de me faire la miſericorde de
» la meriter : ne craignés point, Dieu travaillera
» par ſa grace en moi & me fera connoître les gran-
» des obligations que j'ai à votre patience & chari-
» té ; & ſi j'ai quelque peine, c'eſt de ce que vous
» prenés tant de meſures & de precautions pour
» me faire le plus grand bien que l'on me ſauroit
» faire. N'en prenés donc plus, je vous ſuplie & me
» dites toutes choſes comme Dieu vous les fera
» voir, & en même tems que vous me ferés con-
» noître ſa volonté, obtenés-moi de lui la fidelité
» pour ne point mettre de retardement à l'execu-
» tion, en toutes les manieres que vous aurés la
» bonté de me marquer ; j'attens cela de votre par-
» faite charité, dans laquelle je me confie.

# LA VIE DE MADAME DE MIRAMION.

## LIVRE QUATRIE'ME.

IL eut manqué quelque choſe à la vie de Madame de Miramion, ſi elle n'eut pas eu ſoin des Enfans trouvés; il eſt vrai qu'avant qu'elle s'en mêlât, l'établiſſement avoit été fait par Monſieur Vincent de Paul Inſtituteur de la Miſſion. Ce grand ſerviteur de Dieu dés l'année 1638. ayant veu que ces enfans expoſés dans les ruës par leurs meres ou pauvres ou criminelles, n'étoient point ſecourus, avoit cherché les moyens d'y remedier; on les avoit portés juſques-là dans une maiſon qu'on apeloit de *la Couche*, auprés de l'Egliſe de ſaint Landri, où une Veuve les recevoit & s'en chargeoit; mais comme le nombre en étoit grand & que les cha-

rités étoient mediocres, elle n'y pouvoit ſuffire; la plupart mouroient de miſere, & ſouvent même les ſervantes de la Veuve, pour ſe délivrer de l'importunité de leurs cris, leur faiſoient prendre pour les endormir, un breuvage qui leur donnoit la mort, ou les vendoient au premier venu, ſans ſe ſoucier de les faire baptiſer; il étoit arrivé auſſi que pluſieurs avoient été ſupoſés dans des familles & y avoient cauſé des procés; on en égorgeoit d'autres, on en faiſoit des bains de ſang ou pour remedes ou pour ſuperſtitions, & preſque tous trouvoient la mort avant que d'avoir connu la vie. De ſi grandes horreurs dans une ville comme Paris, toucherent le cœur de Monſieur Vincent; il en parla à pluſieurs Dames riches & pieuſes, qui loüerent une maiſon à la porte ſaint Victor pour y en nourir douze, & Mademoiſelle le Gras aſſiſtée de quelques filles de la charité, en prenoit ſoin: on eſſaya d'abord de les nourir avec du lait de chevre ou de vache, & depuis on leur donna des nourices. Ces Dames de temps en temps en recevoient un plus grand nombre, ſelon la devotion & les moyens qu'elles en avoient, & pour honorer la Providence ſur ces pauvres enfans, elles tiroient au ſort ceux qu'elles pouvoient élever; mais comme le nombre en augmentoit tous les jours, & que cette entrepriſe ne ſe pouvoit ſoutenir ſans des ſecours extraordinaires, Monſieur Vincent aprés avoir beaucoup prié Dieu en 1640. repre-

ſenta à la Reine Anne d'Autriche la neceſſité où étoient reduits les enfans trouvés, & obtint du Roi par ſon moyen douze mille livres de rente ſur les cinq groſſes Fermes. Il s'étoit fait d'ailleurs quelques petites Fondations ; l'établiſſement ſe ſoutint juſqu'en 1648. qu'il penſa tomber, la dépenſe montant à plus de quarante mille frans par an, & le revenu n'allant pas à vint. Monſieur Vincent fit une Aſſemblée generale de toutes les Dames de la charité, Madame de Miramion qui étoit veuve depuis trois ans, s'y trouva ; il mit d'abord en deliberation, ſi la compagnie devoit ceſſer ou continuer à prendre ſoin de la nouriture de ces enfans ; il propoſa les raiſons pour & contre, & leur fit voir qu'elles en avoient fait vivre plus de ſix cens, qu'en aprenant à parler, ils avoient apris à connoître & à ſervir Dieu, & puis élevant ſa voix, ſuivant que le raporte Monſieur Abelly Evêque de Rhodés: Il leur dit ; *Or ſus, mes Dames, la compaſſion & la charité vous a fait adopter ces petites creatures pour vos enfans, vous avés été leurs meres ſelon la grace, depuis que leurs meres ſelon la nature les ont abandonnés, voyés maintenant, ſi vous voulés auſſi les abandonner ; ceſſés d'être leurs meres pour devenir à preſent leurs juges, leur vie & leur mort ſont entre vos mains, je m'en vais prendre les voix & les ſuffrages, il eſt temps de prononcer leur arrêt & de ſavoir ſi vous ne voulés plus avoir de miſericorde pour eux.*

Ces Dames ne lui repondirent d'abord que par des larmes, & lui proteſterent enſuite qu'il faloit ſoutenir l'œuvre à quelque prix que ce fût; Madame de Miramion étoit riche, ſes biens n'étoient pas encore paſſés dans les mains des pauvres.

Elles obtinrent de la Reine Regente le Château de Bicêtre, où l'on en mena une partie, mais l'air y étoit trop ſubtil pour des enfans, on les ramena à Paris dans le fauxbourg ſaint Denis, où les filles de la charité en prirent ſoin; on leur acheta dans la ſuite une Maiſon dans le fauxbourg ſaint Antoine, & l'on y bâtit une Egliſe, dont la Reine Marie Thereſe d'Autriche poſa la premiere pierre; Madame la Chanceliere d'Aligre & Monſieur le Preſident de Bercy y donnerent chacun vint mille frans. On ne ſait point ce que Madame de Miramion leur donna, elle cachoit ſes bonnes œuvres autant qu'elle pouvoit; la ſomme fut conſiderable, ſi l'on en juge par la tendreſſe qu'elle avoit pour ces pauvres enfans abandonnés. Elle aſſiſtoit à toutes les aſſemblées qui ſe faiſoient pour eux, & jamais les Adminiſtrateurs ne prenoient de reſolution importante, ſans l'avoir conſultée auparavant, avec d'autant plus de raiſon, que lorſqu'il ſe trouvoit quelque difficulté, elle étoit la premiere à la lever par ſon eſprit ou par ſa bourſe.

On acheta preſque en même temps une autre Maiſon pour les Enfans trouvés devant l'Hotel-

Dieu; leurs revenus ont monté depuis par les liberalités du Roi juſqu'à prés de quarante mille livres de rente, mais auſſi leur nombre eſt augmenté à tel point, qu'il y en a preſentement plus de quatre mille, & il faut tous les ans plus de cent cinquante mille livres pour les faire ſubſiſter: auſſi en perit-il beaucoup faute de nourices, qui étant mal payées ont été quelque tems ſans les venir chercher. Il y a pourtant encore dans les Provinces voiſines de Paris plus de trois mille de ces enfans, & ils y demeurent juſqu'à l'âge de cinq ans, on les met alors à l'Hopital General ou dans leur maiſon de la ruë ſaint Antoine pour y aprendre des metiers.

Les Dames qui ne s'en mêloient plus depuis que l'Hopital des Enfans trouvés a été réüni à l'Hopital General, & qu'il eſt gouverné par les mêmes Adminiſtrateurs, y ont redonné leurs ſoins, & c'eſt à leur ſollicitation qu'on a remis des enfans dans la maiſon du fauxbourg ſaint Antoine; ils s'y portent à merveilles, ce qui devroit exciter la charité publique à rétablir entierement cette maiſon, où l'on en pouroit élever un grand nombre.

On peut dire que jamais Madame de Miramion n'a laiſſé échaper une ocaſion de ſervir le prochain. En rentrant un jour chés elle en 1678. elle entendit ſur le port de la Tournelle, des filles qui parloient avec fort peu de modeſ-

tie & qui joüoient avec des garçons d'une maniere à faire tout craindre ; l'idée du crime prochain & le ſcandale public la fraperent, elle en fit apeler quelques-unes aprés en avoir parlé à leurs meres, & ſans les gronder, leur demanda ce qu'elles faiſoient toute la journée ; elle connut par leurs réponſes, que l'inutilité & le manque d'éducation les pouroit jeter dans le deſordre : Elle leur propoſa de travailler, d'aprendre des metiers, & de gagner leur vie ; elles accepterent le parti ; elle fit loüer une chambre & enſuite une maiſon voiſine & y établit des Maitreſſes pour les inſtruire ; On leur donne à dîner, & quand elles ſavent travailler, les Maitreſſes leur payent leur ouvrage à la fin de la ſemaine ; elles font des bonnets, des gans, travaillent en linge ; il y en a preſentement plus de quatre-vint, les filles des pauvres familles de la Paroiſſe y ſont receuës, & l'on s'empreſſe fort pour y entrer. On les fait prier Dieu le ſoir & le matin, elles chantent des Litanies & des Cantiques ſpirituels, on leur fait le Catechiſme trois fois la ſemaine, & tous les jours une demie heure de lecture ; on les eſtime dans la Paroiſſe quand elles ſont de la chambre de travail, ( c'eſt ainſi qu'on nomme la chambre où elles travaillent ) elles trouvent aſſés à s'établir, chacun eſt bien aiſe dans les conditions les plus baſſes, d'avoir une femme ſage & capable d'élever ſa famille ; les Maîtreſſes demeurent dans la maiſon, les filles retournent le ſoir chés leurs

leurs parens, celles qui n'en ont point y couchent auſſi, on les nourit à midi comme les autres, elles ſoupent le ſoir quand elles ont gagné quelque choſe. Madame de Miramion a employé pandant ſa vie quelques-unes des aumones du Roi à ſoutenir cet établiſſement, ce qui dure encore. Il s'eſt fait auſſi des chambres de travail dans pluſieurs Paroiſſes de Paris, à Fontainebleau, à Verſailles & à ſaint Germain.

Mais comme le ſalut des ames a toujours fait la principale partie de ſa charité, elle a établi en differens temps dans les Provinces plus de cent Ecoles pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & a fait faire à ſes depens dans les Villages plus de deux cens Miſſions. Tant qu'elle a eu du bien, elle ne l'a point épargné aux bonnes œuvres: Ainſi quand un jour ſon homme d'affaires lui vint annoncer tout éperdu, qu'elle venoit de faire une perte conſiderable: *Ce n'eſt pas moi*, lui dit-elle froidement, *qui ſuis à plaindre, ce ſont les pauvres.*

La même année elle fut éluë Directrice des Filles de la Providence, aprés la mort de Mademoiſelle Viole. Elle eut beaucoup de repugnance à s'en charger dans la crainte que la multitude des affaires exterieures ne l'empêchât de ſonger à ſa propre perfection; on a trouvé ſur ce ſujet l'écrit ſuivant de ſa propre main. 1678.

» Aprés avoir temoigné la peine que j'ai de
» prendre ſoin des Filles de la Providence, j'ai pen-
» ſé la nuit ſuivante dans mon oraiſon, que je n'ai-
» mois pas Dieu purement, ne voulant pas m'ex-
» poſer, pour tâcher de lui gagner des âmes ; aprés
» y avoir penſé avec peine, il m'eſt venu en pen-
» ſée : La peur que tu as de te bleſſer, fait que tu ne
» veux pas te jetter à la mêlée pour empêcher que
» l'on ne bleſſe à mort celui que tu dis que tu ai-
» mes ; ce n'eſt pas aimer Dieu purement ; il te
» ſoutiendra pour faire ce qu'il veut de toi. Il te
» reſte encore à faire le ſacrifice de tout ton temps,
» pour être employé comme il le veut & non com-
» me tu le veux : Quand tu le ſers en retraite, tu
» dois craindre de le ſervir pour l'amour de toi,
» mais quand tu le ſers pour le prochain, tu le ſers
» pour l'amour de lui-même ; celui qui eſt apelé
» à la retraite, qu'il y demeure ; celui qui eſt apelé
» à l'action, qu'il agiſſe ; les Saints ont l'Eternité
» pour contempler, & cette vie eſt donnée pour
» travailler à ceux qui y ſont apelés. Ne crains
» point d'être trompée & de trop entreprendre,
» d'être diſſipée & de te donner ocaſion de loüan-
» ges & de vanité, pourveu que tu ne faſſe rien,
» que par obeïſſance & ſoumiſſion & en diſant
» toutes choſes ſimplement.

» Mon eſprit aime naturellement à entrepren-
» dre & à faire beaucoup, Dieu m'a toujours don-
» né un cœur pour tout faire ; ce qui m'a fait &
» me fait encore defier de ces penſées & depuis

long-temps, quoique j'aimaſſe toujours à travailler pour Dieu, j'ai deſiré la retraite & j'aprehende toujours de me trop diſſiper. «

Elle écrivit auſſi à Monſieur Jolly la Lettre ſuivante.

Quatre Sœurs de la Providence ſont venuës « me trouver ce matin pour me prier de prendre « ſoin d'elles; & aprés un grand entretien & leur « avoir fait bien des difficultés, elles ont toujours « perſiſté; j'ai été obligée de leur dire, que je les « priois de prier Dieu, que je le ferois de mon « coté & que je vous en parlerois; mais que je ne « croyois pas que cela ſe pût faire, & que ſi mê- « me elles vouloient vous voir, elles le pouvoient; « elles m'en ont témoigné de la joie, & m'ont dit « qu'elles avoient deja eu ce deſſein. Je n'en ai « jamais eu d'envie, mais depuis deux ou trois « jours j'y ai ſenti une extreme repugnance, qui « eſt augmentée aujourd hui: j'ai pourtant calmé « mon eſprit, ſurtout devant elles. Peſés, je vous « ſuplie toutes choſes devant Dieu ſur mon peu « de vertu & de capacité & le peu de loiſir que « j'ai, je vous obeïrai en cela comme en toutes « choſes. «

Monſieur Jolly lui ordonna de s'en charger. Cette Maiſon avoit commencé dans le fauxbourg S. Marcel en 1643. par les liberalités de la Reine Anne d'Autriche. Elle eſt compoſée de plus de vint filles ſeculieres atachées à la Maiſon par des vœux ſimples: Leur dot eſt ordinairement peu

de choſe, & c'eſt moins le bien qui les y fait entrer, que les qualités perſonelles. Elles ne reçoivent chés elles que des filles pauvres, dont la vertu n'a point été ſoupçonnée. Il y en a preſentement plus de cent, dont cinquante ne payent rien, les autres payent des penſions de cent frans ou de quarante écus: On leur aprend à lire, à écrire, l'Aritmetique, à travailler à toutes ſortes d'ouvrages, à ſe contenter de peu, à aimer la vie laborieuſe. Monſieur l'Abbé le Pileur en eſt Superieur depuis dix-huit ans: ſa famille eſt reſpectée dans cette Maiſon, une de ſes Tantes en a été Directrice. Il a achevé & perfectionné ſous les ordres de Monſeigneur l'Archevêque, les Conſtitutions que Madame de Miramion avoit commencées. Elle y alloit ſouvent & leur faiſoit des conferences ſpirituelles, capables de reveiller les moins ferventes; l'amour de Dieu animoit toutes ſes paroles & leur donnoit une force victorieuſe de tous les cœurs; on ne ſe plaignoit plus quand on l'avoit entenduë, la pauvreté & l'humiliation ſe faiſoient deſirer & chacune de ces filles ſe croyoit heureuſe d'avoir quelque choſe à ſoufrir. Elle en a eu ſoin juſqu'à la mort, & dans les neceſſités preſſantes les a toujours aſſiſtées. Madame la Preſidente de Nemond ſa fille en eſt Directrice, & n'y a pas moins d'aplication. Le Roi leur continuë la penſion de douze cens frans, que la Reine ſa mere leur donnoit: & l'on peut dire que leur deſintereſſement eſt

auſſi grand que leur charité ; leur zele a ſouvent beſoin d'être retenu, les Sœurs voudroient recevoir toutes les filles qui ſe preſentent, elles ſe confient au nom qu'elles portent & ne croient pas pouvoir manquer.

Cependant Monſieur l'Evêque d'Heliopolis étoit revenu des Indes, & comme Madame de Miramion avoit une grande idée de ſa capacité & de ſa ſainteté, elle le conſultoit ſouvent ſur ſa conſcience & ſe ſoumettoit à ſes deciſions, le regardant avec le reſpect que ſes travaux Apoſtoliques lui attiroient de tout le monde. Il étoit reparti avec pluſieurs Eccleſiaſtiques pour le lieu de ſa Miſſion, & étoit prés d'aborder à la Chine, lorſque la tempête l'ayant pouſſé à Manille dans les Philipines, il y fut arrêté par les Eſpagnols, qui le renvoyerent en Europe par le Mexique : Et nous pouvons remarquer ici, que c'eſt le premier des hommes, qui ait fait le tour du monde en allant toujours vers l'Orient. Sebaſtien Canò Eſpagnol, François Drak Anglois & Olivier de Nord Hollandois l'avoient fait avant lui, mais en allant toujours vers l'Occident.

La liaiſon de Monſieur d'Heliopolis avec Madame de Miramion étoit fort grande, & lorſqu'il repartit pour la Chine, elle lui offrit des Sœurs de ſa Communauté pour aller à Siam établir des Ecoles de filles ; toutes vouloient y aller & elle la premiere ; mais Monſieur d'Heliopolis ne jugea

pas à propos de les expoſer à tant de dangers, juſqu'à ce que la Religion y fût plus aſſurée. Il partit & entra enfin dans la Chine; il écrivit auſſi-tôt à Madame de Miramion la Lettre ſuivante.

*A la Chine ce 19. Janvier 1684.*

» C'eſt ſeulement, MADAME, pour m'aquiter
» de la parole que je vous ai donnée de vous écri-
» re auſſi-tôt que je ſerois arrivé dans ce grand
» Royaume où je n'ai de temps à mon abord,
» que pour expedier Monſieur le Blanc l'un de nos
» Miſſionaires à Canton & l'autre à Fokien & de-là
» chés les PP. Dominiquains. Ce dernier poura
» être de retour dans un mois & je n'atens l'autre
» que dans cinq ou ſix; cependant je ne ſerai pas
» inutile, & ce me ſeroit un grand avantage
» dans les commencemens, de ne faire ma Miſſion
» qu'en moi-même & auprés de Notre-Seigneur.
» C'eſt maintenant, qu'il faut que tous les amis de
» nos Miſſions redoublent leurs prieres pour bien
» établir les affaires de Notre-Seigneur dans ce
» grand Empire; je les ſaluë tous en particulier,
» & ſuis tout à vous pour la gloire de notre Maî-
» tre,
» FRANÇOIS Evêque d'Heliopolis
» Vicaire Apoſtolique de la Chine.
»
» Monſieur Maigrot, qui n'a point ſon pareil,
» vous preſente ſes reſpects.

Dieu ſe contenta de ſa bonne volonté, il mourut quatre mois aprés, & ce fut à Madame de Miramion qu'il écrivit ſa derniere Lettre, voulant donner cette marque d'eſtime & de reconnoiſſance à une perſone qui avoit rendu de ſi grans ſervices aux Miſſions; & comme il n'étoit pas en état d'écrire lui-même, il ſe ſervit de la main de Monſieur Maigrot Docteur de Sorbonne, & depuis Vicaire Apoſtolique & Evêque de Conon.

*A Fogan Province de Fokien à la Chine, le 3. Decembre* 1684.

MADAME,

LA divine Providence a voulu pour ma conſolation, qu'il ſoit parti de Siam pour la Chine un Vaiſſeau Anglois bien avant le temps ordinaire de faire le voyage de la Chine; j'ai receu par cette voie la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en 1682. qui m'a comblé de joie en voyant les benedictions que Dieu vous donnoit, & qu'en vous affligeant d'un coté, il vous ſoutenoit de l'autre par ſa grace & vous faiſoit avancer de jour en jour dans le chemin de la perfection. Le ſaint uſage que vous faites de la mort de Monſieur votre frere, le courage que vous avés eu de l'aller aſſiſter dans ſon extremité, l'aplication que vous avés à faire ce que vous croyés que Dieu demande de vous, les ſentimens

» qu'il vous inſpire de vous conſacrer de plus en
» plus à ſon ſervice, ſont des marques bien tendres
» qu'il vous donne de l'amour qu'il a pour vous;
» qu'il en ſoit beni à jamais, je vous aſſure que ni
» en ce monde ni en l'autre, je ne ceſſerai point
» de l'en remercier, & de le prier qu'il continuë à
» repandre l'abondance de ſes graces dans votre
» cœur, où il ſait qu'il ne les repand point inuti-
» lement; je dis en ce monde & en l'autre avec
» d'autant plus de raiſon, que j'ai tout ſujet de
» croire, qu'en peu de temps ſe terminera le reſte
» de mes jours; il y a plus de quatre mois que mes
» forces diminuent ſenſiblement, Dieu m'avertit
» de penſer à la mort, & j'ai à preſent ſi peu de
» forces, que je ne puis pas même vous écrire de
» ma main, comme je ſouhaiterois le pouvoir fai-
» re, pour vous donner témoignage de ma recon-
» noiſſance, pour les bienfaits dont vous comblés
» notre Miſſion. Cette Lettre-ci écrite de la main
» de notre trés-cher Frere, ne laiſſera pas de vous
» marquer combien le ſouvenir de tous les biens
» ſpirituels que vous nous avés procurés par vos
» prieres, & de tous les biens temporels, dont
» vous avés ſoutenu l'ouvrage du Seigneur par vos
» aumônes, combien, dis-je, ce ſouvenir m'eſt cher,
» puiſque je le conſerve juſqu'à la mort, & que je
» vous promets de le conſerver pendant l'Eterni-
» té. Mais aprés avoir eu tant de bonté pour moi
» pandant ma vie, ne m'oubliés pas dans vos prie-
» res aprés ma mort, dont tout probablement vous
aprendrés

aprendrés la nouvelle en même temps que cette Lettre-ci vous ſera renduë ; priés Dieu qu'il faſſe miſericorde à celui qui eſt ſi indigne de miſericorde, & qu'il oublie les fautes que j'ai commiſes dans l'execution du deſſein qu'il m'a inſpiré pour ſa gloire. Je ſuis tout à vous en Notre-Seigneur,

FRANÇOIS Evêque d'Heliopolis Vicaire Apoſtolique de Fokien.

Monſieur d'Heliopolis mourut quelque temps aprés, & Monſieur Maigrot l'écrivit à Madame de Miramion.

MADAME,

J'ajoute ce petit mot à la Lettre que je vous envoye de la part de Monſieur d'Heliopolis, pour vous exhorter à prier Dieu pour les affligés; vous ne doutés point que nous ne le ſoyons extremement de la perte que nous avons faite, qui m'a été d'autant plus ſenſible, que je me ſuis trouvé ſeul & ſans conſolation qu'en Dieu, à aſſiſter le Prelat dans ſa maladie, & que j'ai receu ſes derniers ſoupirs. Je ne vous dis point les circonſtances de ſa maladie & de ſa mort, je les ai mandées fort au long à Monſieur Pallu, qui ne manquera pas de vous en faire part: Comme ce Prelat m'a chargé de prier les perſones qui

» avoient avec lui quelque liaiſon de prier pour le
» repos de ſon âme, je vous prie inſtamment de
» vous ſouvenir de lui, & de ne pas oublier notre
» Miſſion devant Notre-Seigneur. J'eſpere de la
» grace de Dieu, qu'il a deja fait miſericorde à ſon
» ſerviteur. Je ſuis,

» MADAME,

» Votre trés-humble & trés-obeïſ-
» ſant ſerviteur MAIGROT P. J.

Monſieur de Metellopolis Vicaire Apoſtolique de Siam, lui écrivit l'année ſuivante ſur le même ſujet.

MADAME,

» Je voudrois pouvoir vous conſoler ſur la mort
» de Monſieur d'Heliopolis que je ſai vous devoir
» être trés-ſenſible, mais j'avouë que vous devés
» plutôt me conſoler en cette ocaſion; je ſuis
» moins reſigné à la volonté de Dieu, & le mal
» que nous reſſentons de cette perte, ne commen-
» ce qu'à ſe faire ſentir. Dans le fort de ma triſteſ-
» ſe, j'ai pourtant receu une joie fort particuliere,
» de voir que votre zele s'augmente toujours pour
» ces Miſſions, juſqu'à conſentir que quelques-
» unes de vos plus cheres Filles vinſſent dans ce
» Pays; j'avoüe que bien que j'euſſe beaucoup d'eſ-

time pour votre vertu & la leur, neanmoins je « n'euſſe pas pu me perſuader que votre zele allât « ſi loin. Ainſi j'étois bien éloigné de vous le pro- « poſer; mais puiſque vous avés bien daigné leur « inſpirer cette penſée, je ſuis obligé de mon coté « de vous dire, que c'eſt une des choſes que je ſou- « haite le plus, devant être aſſurement trés-avan- « tageuſe pour la gloire de Dieu; j'en ai fait parler « deja à la Princeſſe fille unique du Roi pour les « prendre ſous ſa protection en cas qu'elles vien- « nent, dont elle ſera trés-contente, & elle ne « manquera pas de les aſſiſter en toutes choſes; « j'eſpere que par leur moyen l'Evangile poura être « porté parmi les femmes, non-ſeulement celles « qui ſont enfermées dans le Palais, dont l'abord « nous eſt entierement fermé, mais encore parmi « les autres femmes de qualité, qui ne ſe laiſſent « voir que trés-difficilement; ainſi ce ſera une nou- « velle porte de l'Evangile, qu'il nous eſt impoſſi- « ble abſolument d'ouvrir; les obligations que « toutes nos Miſſions vous ont depuis tant d'an- « nées & à toute votre pieuſe Communauté, ſont « trop grandes & trop continuelles pour vous en « remercier comme il ſeroit neceſſaire; mais com- « me vous n'agiſſés que pour Dieu, vous ne re- « cherchés ni des remerciemens ni des recompen- « ſes, & c'eſt lui ſeul qui peut vous payer de toutes « les bontés que vous avés pour nous. Cepandant « nous ne manquerons jamais de prier pour vous, « & nous eſperons que vous nous continuerés la «

faveur de prier auſſi pour nous. Je ſuis & ſerai toute ma vie,

MADAME,

Votre trés-humble & trés-obeïſſant ſerviteur, LOUIS Evêque de Metellopolis Vicaire Apoſtolique de Siam.

*De Siam ce 15. Decembre 1686.*

C'eſt ce même Evêque de Metellopolis Loüis Lanneau, qui pluſieurs années aprés ſoutint à Siam avec une conſtance chretienne toutes les cruautés d'une violente perſecution: On l'expoſa à la bouche du canon, & plus d'une fois il s'ofrit au martire, ſans que la priſon, la faim, la ſoif, les outrages, les fers aux pieds & aux mains diminuaſſent le zele, qui l'avoit conſacré depuis trente-cinq ans à la converſion des Infideles.

En 1683. Madame de Miramion eut une fievre continuë acompagnée de mal de côté, fluxion ſur la poitrine, crachement de ſang: tranquille au milieu des ſouffrances, elle parloit de l'Eternité avec joie, eſperant être bientôt unie à Dieu. Elle s'abandonnoit à la conduite des autres, ne voulant rien decider ſur les remedes que les Medecins propoſoient. On s'aperceut qu'elle

s'étoit imposé la loi de ne rien demander & de ne rien refuser; quelque fatiguée qu'elle fût, elle prenoit tout avec un air riant: Madame sa fille lui dit: *Je vois bien que c'est pour vous mortifier, que vous ne demandés rien, pas même à boire*; elle se mit à rire & lui repondit: *Ne pouvant pas faire de grandes choses pour Dieu, il faut être fidele aux petites.* Elle entendit un soir que ses freres se proposoient de la bien conserver, si elle revenoit de cette maladie: *Mes enfans*, leur dit-elle, *je suis à Dieu & non pas à vous ni à moi, s'il me redonne la vie, ce sera pour l'employer à son service.* Le Dimanche suivant une des Sœurs de sa Communauté vint empressée lui dire, que Monsieur le Curé avoit parlé d'elle dans son Prône; elle ne lui donna pas le temps d'achever, apella sa fille & lui dit: *Ne soufrés point, ma chere fille, qu'on me vienne rien dire, qui me puisse donner bonne opinion de moi-même, nous ne sommes qu'orgüeil; quand le demon ne peut pas nous attaquer par le desespoir, il nous attaque par la vanité; c'est une terrible chose que de rendre compte à Dieu de ses bonnes œuvres, il y en a peu qui soient de poids devant lui.* Cependant son mal augmentoit, & les Medecins en ayant fort mauvaise opinion, elle receut Notre-Seigneur; Madame de Nemond la pria de demander à Dieu sa guerison, à l'exemple de l'Aveugle né; (c'étoit l'Evangile du jour) dont la priere avoit été exaucée: *Ma fille* lui dit-elle d'un air tranquille, *je lui demande de le voir éter-*

*nellement, mais pour ma vie elle eſt entre ſes mains.* Le lendemain ſon mal étant encore augmenté, Monſieur Jolly la vint voir, Madame de Nemond le pria inſtamment de lui ordonner de demander à Dieu ſa ſanté, il le fit, elle obeït. Mais auparavant ayant fait apeller ſa fille: *Promettés-moi*, lui dit-elle d'une voix aſſurée, *de me laiſſer agir à mon ordinaire, ſans me tourmenter ſur ma ſanté; car ſi Dieu me la redonne, ce n'eſt pas pour la menager, c'eſt pour en employer tous les momens à procurer ſa gloire & le ſalut du prochain.* Sa fille aprés l'avoir promis ſe retira & Monſieur Jolly ſe mit à genoux auprés du lit. Leur priere fut courte. Un moment aprés Monſieur Jolly demanda tout bas à Madame de Nemond, ſi elle n'avoit point quelque remede à donner à la malade: *Helas, Monſieur*, lui repondit-elle, *on nous en a propoſé aſſés, mais en l'état où elle eſt, ils ſeroient fort inutiles*; *N'importe*, repliqua-t-il, *donnés-lui en quelqu'un, le temps en eſt venu.* Elle lui fit donner un remede avec des germes d'œufs: on l'avoit propoſé aux Medecins qui ne s'y étoient pas opoſés, quoiqu'ils le cruſſent fort inutile. Trois heures aprés, elle eut une grande ſueur, la fievre la quita, & les Medecins la trouverent hors de danger.

On peut dire de Madame de Miramion, ſuivant l'expreſſion de l'Ecriture, que dans le cours de ſa vie, un jour aprenoit à l'autre quelque nou-

veau ſervice à rendre à Dieu, les nuits mêmes ne gardoient pas pour elle de ſilence, l'une ajoutoit à l'autre quelque nouvelle lumiere pour glorifier un ſi grand Maître. Comme elle avoit des heures reglées de priere durant la nuit auſſi bien que durant le jour, elle étoit toujours ocupée de Dieu, & ſon eſprit faiſoit de temps en temps de nouvelles decouvertes dans les moyens de lui procurer de la gloire. Dés que la grace lui en avoit montré quelqu'un, dont elle n'avoit point encore eu la veuë, elle ſe portoit auſſi-tôt de ce coté-là avec tout le panchant de ſon cœur; mais examinant enſuite avec la penetration d'un jugement ſolide, s'il étoit à propos d'entreprendre ce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de deſirer: elle ne concluoit jamais rien, qu'aprés avoir pris de ſages conſeils, & fait beaucoup de prieres.

Sa maiſon avoit toujours été ouverte aux perſones de ſon ſexe, qui en divers temps de l'année ſe preſentoient pour s'y retirer, à deſſein d'y faire chacune en particulier les exercices ſpirituels de la maniere qu'on les faiſoit pour lors, & qu'on les fait encore aujourd'hui dans la plûpart des Communautés de Paris.

Quoiqu'elle eût entendu parler de certaines retraites generales, qu'on avoit établies en Bretagne avec tant de benediction & dont la reputation s'étoit repanduë dans tout le Royaume, elle n'en avoit point encore été frapée comme d'un bien qu'elle dût embraſſer; mais ayant apris

en 1685. que le Reverend Pere de Valois Jeſuite, qui avoit fait heureuſement en Normandie quelques eſſais de ces ſortes de retraites pour des hommes de toutes les conditions, ſoutenu & pouſſé par quelques Seigneurs, dont la pieté égaloit le rang, commençoit depuis peu à mettre cette pratique en uſage à Paris dans la Maiſon du Noviciat des Jeſuites; elle ſe ſentit tout à coup preſſée d'exercer, s'il ſe pouvoit dans la ſienne, la même charité pour les femmes de quelque qualité qu'elles fuſſent, riches ou pauvres. Son eſprit qui juſqu'alors avoit été comme fermé ſur cela, s'ouvrit en un moment; elle comprit à la premiere veuë, que ſans quiter les retraites particulieres, on pouvoit y en ajouter de publiques; que ſi les premieres étoient utiles, les ſecondes le ſeroient aparamment encore davantage; qu'il y paroiſſoit un bien plus étendu; qu'en faiſant en commun des prieres, des lectures, des conferences & des meditations, on travailleroit en même temps auprés d'un plus grand nombre de perſones; que pluſieurs n'ayant ni aſſés de force de tête, ni aſſés d'uſage de l'oraiſon, pour pouvoir ſans beaucoup de peine paſſer ſeules quelques jours dans une chambre avec des livres, ſe trouvant avec d'autres aux mêmes exercices dans une ſale commune, s'y ocuperoient de leur ſalut avec plus de facilité & moins d'ennui; que l'exemple des plus avancées & des plus ferventes exciteroit les moins parfaites; qu'enfin

qu'enfin telle femme ou telle fille, qui par reſpect humain n'auroit oſé demander aux perſones de qui elle dépend, la permiſſion de ſe retirer toute ſeule dans quelque Communauté, de peur de montrer par-là quelque ſingularité dans ſa devotion ou d'en faire ſoupçonner dans les beſoins de ſa conſcience, demanderoit & obtiendroit plus aiſément cette liberté, dés que l'on pouroit avec moins de diſtinction & d'oſtentation, aller faire en bonne compagnie & tête levée, ce qui ne s'étoit fait auparavant que comme en cachette, & qu'aprés tout comme les goûts & les beſoins des âmes ſont differens, il étoit de la providence de Dieu de leur ouvrir divers chemins pour aller à lui; enfin qu'il ſeroit libre à chacune de choiſir ce qui lui conviendroit le mieux ou de ſe retirer ſeparement, ou de le faire en commun, lorſqu'il y auroit à Paris un lieu aprouvé, où l'on pouroit également faire à ſon choix ou l'un ou l'autre.

Plus elle reflechiſſoit ſur toutes ces conſiderations, plus elle ſentoit croître le deſir de fournir au public ce nouveau moyen de converſion & de ſanctification; mais il ſe preſentoit à elle une foule d'obſtacles à lever, que ſa prudence ne lui permettoit pas de ſe diſſimuler à elle-même.

Pour autoriſer ces retraites publiques, il faloit obtenir l'agréement du Roi, & elle ſavoit que ce Prince par des raiſons trés-ſages, l'avoit refuſé

quelques années auparavant à des perſones de pieté, qui avoient eu le même deſſein.

L'aprobation de Monſeigneur l'Archevêque étoit neceſſaire, & elle ſavoit qu'il pouvoit avoir des raiſons aſſés fortes pour ſuſpendre au moins ſon conſentement.

Elle craignoit de ſurcharger ſes Sœurs d'un travail inſoutenable, en ajoutant cette nouvelle ocupation à toutes les autres, auſquelles elles pouvoient à peine ſuffire, & de leur donner lieu d'aprehender par cette nouveauté, qu'on n'en introduisît de temps en temps de pareilles, dont elles ſeroient un jour acablées. Quoiqu'elle fût leur Fondatrice & pour ainſi dire la maîtreſſe abſoluë de leur Communauté, pour les obliger à tout ce qui lui plairoit, elle jugeoit neanmoins qu'il étoit de ſon devoir de menager tous les eſprits, qui dans un grand nombre ont pour l'ordinaire des ſentimens differens, voulant les faire entrer dans cette affaire, non par aſcendant d'autorité, mais par voie d'inſinuation, afin que les filles s'uniſſant toutes à la mere avec une entiere liberté, elles euſſent plus de part au merite de l'œuvre, & que l'acceptant ſans nulle contrainte, elles l'embraſſaſſent avec plus de joie & le continuaſſent avec plus de perſeverance.

Quelques grandes que fuſſent ces difficultés, il y en avoit une qui l'embaraſſoit encore davantage, & où elle voyoit moins de remede; c'eſt que dans ſa maiſon il n'y avoit pas aſſés de bâti-

ment pour y faire des exercices publics, & encore moins pour y loger tout à la fois le nombre conſiderable de perſones qui devoient s'y raſſembler, elle voyoit bien qu'il faudroit neceſſairement acheter quelque maiſon voiſine, qu'il n'y en avoit qu'une ſeule qui fût à ſa bienſeance, qu'on ne voudroit peut-être jamais la lui vendre ou qu'on la mettroit hors de prix; outre que tombant en main morte, on ſeroit ruiné en droits ſeigneuriaux, en indemnités & en amortiſſemens, qu'il ſeroit encore par deſſus cela d'une furieuſe dépenſe d'en tourner les dedans & de la meubler d'une maniere proportionnée à l'uſage qu'on en devoit faire.

Quel moyen de fournir à tant de frais? car enfin cette femme ſage ne vouloit pas qu'il en coûtât rien à ſes Sœurs, & elle étoit elle-même hors d'état d'y ſupléer, elle avoit employé preſque tout ſon bien au ſervice des pauvres; d'ailleurs ayant envie de faire plus ſouvent des retraites pour les pauvres que pour les riches; on pouvoit compter à la verité que celles des riches ne ſeroient jamais beaucoup à charge à la maiſon; mais qu'à l'égard de celles des pauvres, comme elles ſe devoient toujours faire gratuitement, il étoit difficile d'eſperer qu'il ſe trouvât un fond certain pour les ſoutenir, & ſi on pouvoit prévoir qu'elles fuſſent en danger de tomber dans peu d'années, n'auroit-il pas été plus prudent de ne les point commencer du tout, que de

s'expoſer à les voir finir ſitôt?

Tout cela paſſa dans l'eſprit de Madame de Miramion: toute autre qu'elle, qui auroit eu moins de courage & moins de fidelité à la grace, ſe ſeroit laiſſé vaincre par tant de difficultés, qui paroiſſoient preſque inſurmontables; mais la crainte qu'elle eut de manquer par foibleſſe & par défiance à l'inſpiration de Dieu, ſi elle abandonnoit trop legerement un deſſein, qu'elle croyoit venir de celui à qui rien n'eſt impoſſible: Cette crainte, dis-je, la détermina à communiquer du moins ſes penſées & ſes ſentimens les plus ſecrets à pluſieurs ſerviteurs de Dieu, qu'elle connoiſſoit remplis de zele & de lumiere, & ſurtout à Monſieur Jolly Superieur de ſa maiſon, connu dans le monde pour un des plus ſaints Prêtres & des plus ſages hommes du Royaume.

Ils lui dirent tous qu'elle ne deſeſperât de rien & qu'elle tentât tout, que le deſir preſſant & conſtant qu'elle ſentoit de faire cette entrepriſe, joint à ſa défiance d'elle-même & à ſa ſoumiſſion au jugement des perſones établies dans l'Egliſe pour la conduite des âmes, étant une marque de l'eſprit de Dieu, pouvoit auſſi en être une de ſa volonté; que ſi c'étoit en effet ſon bon plaiſir, il ſauroit bien lui aplanir les chemins, lui menager les conſentemens des Superieurs & des perſones intereſſées, lui faire trouver de l'argent & lui ſuſciter des gens charitables, qui ſans endet-

ter ſa maiſon, porteroient toute la dépenſe; que ſi cela arrivoit, elle acheveroit de connoître par là que Dieu le vouloit, & que ſi cela n'arrivoit pas, elle devoit penſer le contraire & ſe tenir deſormais en paix.

Cette reponſe lui mit le cœur au large, & aprés avoir entierement abandonné le ſuccés de l'affaire entre les mains du Seigneur, elle commença par en faire parler au Roi, qui bien loin de refuſer ſon agréement, dit qu'il en ſeroit bien aiſe, qu'il n'y avoit rien à craindre chés elle, qu'il étoit aſſuré de ſa conduite, & qu'il vouloit même contribuer à un deſſein où Dieu trouveroit ſa gloire: il lui envoya ſix mille frans. Elle avoit aprehendé que ſa Communauté deja chargée de tant de bonnes œuvres, n'eût peine à ſe donner encore à celle-ci; elle trouva des filles toutes prêtes à lui obeïr: Elle en parla à pluſieurs perſones, qui toutes entrerent d'abord dans ſa penſée, & s'offrirent à contribuer; Dieu diſpoſoit les cœurs. Monſeigneur l'Archevêque François de Harlai de Chanvalon aprouva le deſſein, nomma des Confeſſeurs pour les retraites, à qui il donna ſes pouvoirs, & voulut qu'à l'avenir la maiſon de Madame de Miramion fût honorée de la preſence perpetuelle du ſaint Sacrement, & qu'on l'expoſât tous les ſoirs pandant le ſalut, tant que dureroient les retraites. Ainſi la choſe fut reſoluë & bientôt executée. On acheta la maiſon qui étoit abſolument neceſſai-

re, elle couta ſoixante & quinze mille livres, dont Madame de Miramion en donna quinze, Madame de Guiſe en donna ſix, Madame Voiſin ſix, Madame du Houſſet en donna autant, pluſieurs perſones inconnuës envoyerent des ſommes conſiderables, & il ne reſte que quinze cens livres de rente à la charge des filles de ſainte Geneviefve, qui s'atendent à la Providence pour en être dechargées. La maiſon fut reparée, on y mit de toutes ſortes d'ouvriers pour y faire cinquante chambres ou cellules ſeparées & pour y preparer un refectoire, une ſale d'exercices, des confeſſionaux, des offices : on la meubla avec ſimplicité, avec propreté, avec menage; Madame de Miramion ordonna tout, veilla ſur tout, & trouva en ſuputant ce qu'avoient couté les ajuſtemens & les meubles, que cela ſe montoit à prés de vint mille frans, dont ſa maiſon ne devoit rien; deſorte que tous ceux qui furent témoins de la benediction qui ſe repandit ſur ſes ſoins, ſont encore étonnés aujourd'hui comment elle put ramaſſer plus de cent mille livres d'aumones, dans un temps où tout le monde ſait combien elles étoient rares.

Deux ans s'étant écoulés à prier, à conſulter, à reſoudre, à agir, à preparer & à mettre toutes choſes en état; enfin la maiſon des retraites ſe trouvant prête, Madame de Miramion en regla le ſpirituel & le temporel; elle dreſſa un plan de l'ordre de la journée & des exercices publics,

& particulierement elle deſigna des Officieres, tant pour tenir la main à l'execution du réglement & pour faire des lectures & des inſtructions proportionnées à la portée des diverſes perſones qui pouroient venir chés elle, que pour avoir ſoin de tout ce qui regardoit le manger, le linge, les meubles & les uſtanciles neceſſaires d'une maiſon, dont la dépenſe ne devoit jamais être confonduë avec celle de la Communauté.

Elle regla auſſi que les retraites des Dames dureroient ſept jours, pandant leſquels elles coucheroient toutes dans la maiſon, où l'on pouvoit en loger environ cinquante; & que les retraites des pauvres, où l'on reçoit auſſi des femmes & des filles de condition mediocre, ne dureroient que cinq jours, qu'on en pouroit recevoir juſqu'à ſix vint à chaque fois; que l'on ne retiendroit à coucher que celles qui viendroient de la campagne, qu'à l'égard de celles de Paris, elles retourneroient tous les ſoirs chés elles & reviendroient les matins, & qu'on les nouriroit toutes aux dépens de la Providence.

Madame de Miramion a payé toute ſeule les premieres retraites des pauvres, quelques perſones de pieté y ont contribué dans les ſuivantes, chacune coute environ trois cens livres. Il n'y en a encore qu'une des quatre qui ſoit fondée; mais il y a lieu d'eſperer que les trois autres ſe fonderont avec le temps; & en attendant qu'el-

les le ſoient, Dieu y pourvoit par les charités du Roi.

Pour ce qui regarde le choix des Prêtres, qu'il faloit prier à l'avenir de ſe charger des Conferences & des Meditations de chaque retraite; elle ne jugea pas à propos de ſe lier à aucune Congregation en particulier, mais elle crut qu'il étoit bon de partager cette bonne œuvre entre des Prêtres ſeculiers & des Religieux, & de commencer par les Reverens Peres Jeſuites & par Meſſieurs du Seminaire des Miſſions étrangeres, qui furent priés dés lors les uns & les autres d'agréer ce choix, & qui l'ayant accepté avec reconnoiſſance, ont continué juſqu'à preſent à faire alternativement les retraites des Dames deux fois l'année, & celles des pauvres quatre fois.

Madame de Miramion qui ſavoit que ſelon l'Evangile les pauvres tiennent le premier rang dans l'eſtime & dans les faveurs de JESUS-CHRIST, crut que pour attirer une benediction ſtable & comme certaine ſur ſes retraites publiques, il faloit les commencer par ces ſortes de perſones, que le monde mépriſe & que le Chriſtianiſme reſpecte: Elle en ramaſſa le jour de Noël 1687. un trés-grand nombre, qu'elle receut à bras ouverts avec toute la joie de ſon cœur, comme autant d'âmes predeſtinées, ſur qui elle ne doutoit pas que les divines miſericordes ne ſe repandiſſent en abondance: On ne refuſoit perſone, &

ſur

ce qu'on lui dit, qu'il y venoit des femmes dont la vie étoit ſcandaleuſe : *Tant mieux*, repondit-elle, *les retraites ſont faites pour celles qui ont peché, peut-être que Dieu les touchera.* En effet elle vit des converſions ſi ſurprenantes & ſi effectives, que quand elle n'auroit tiré de ſes peines paſſées que ce ſeul fruit, elle s'en ſeroit tenuë recompenſée au centuple.

Le premier Eccleſiaſtique qu'elle avoit choiſi pour recüeillir ces precieuſes premices de grace, ſe nommoit Monſieur Roſel Docteur de la Faculté de Paris, Prêtre du Seminaire des Miſſions étrangeres, verſé depuis long-tems dans les Miſſions des villes & des campagnes, qui de l'aveu de tous ceux qui l'ont connu, avoit un talent ſingulier pour les perſones les plus ſimples & les plus groſſieres, & qui en les faiſant fondre en larmes, y faiſoit fondre auſſi par contre coup les plus éclairées & les plus polies. Il lui étoit donné de fraper les cœurs les plus endurcis : tout étoit touchant dans ſa perſone, ſon air penitent, ſa voix tonante, ſes tons penetrans, ſes yeux enflamés, ſon geſte vehement, ſes tours inſinuans & forts, & ſurtout ce fonds de vertus Sacerdotales & cette plenitude de l'eſprit de JESUS-CHRIST, qui ſembloit parler par ſa bouche. Avec cette éloquence nuë & naturelle, qui tenoit de l'homme Apoſtolique, il ne lui faloit pas beaucoup d'heures pour faire ſentir aux plus inſenſibles, ce que peut la grace de Dieu par le merite des

Prêtres, & les plus grandes pechereſſes ne pouvoient tenir contre lui juſqu'à la fin d'une retraite. On les voyoit dés les premiers jours fraper leur poitrine & pleurer amerement; on les entendoit pluſieurs fois le jour jetter les hauts cris & demander tout haut à Dieu miſericorde: les unes tranſportées hors d'elles-mêmes, confeſſoient publiquement leurs deſordres: les autres tomboient en pamoiſon dans la Chapelle à ſes pieds, pandant qu'il leur parloit; ou aux pieds de leurs Confeſſeurs, lorſqu'elles s'acuſoient de leurs fautes. On dit même qu'il s'en eſt trouvé pluſieurs, qui quelques jours aprés être tombées ainſi en défaillance, ſont mortes de douleur de leurs pechés, & toutes generalement beniſſoient mille fois le jour auquel Dieu leur avoit fait la grace de connoître & d'entendre un tel homme.

La retraite des Dames ſe fit bientôt aprés: on en logea prés de cinquante chacune dans ſa chambre, on les nourit pandant huit jours. Le Reverend Pere de Valois Jeſuite en fit l'ouverture avec le zele qui acompagnoit toutes ſes actions; & ceux qui l'entendirent avoüerent avec le public, qu'il meritoit toute ſa reputation. Meſſieurs les Abbés de Briſacier & Tiberge firent les exhortations dans la retraite ſuivante: Ce ne furent point des diſcours étudiés, l'éloquence n'y eut point de part, ils s'abandonnerent à l'eſprit de Dieu; & ſans ſonger à plaire, ils ſongerent à

toucher. Madame de Miramion en vit des effets bien ſenſibles: des Dames lui aporterent leurs boucles d'oreilles, leurs colliers, leurs bagues pour les donner aux pauvres: pierre de touche d'une penitence ſincere, quand une Dame mépriſe ſa beauté & tous les vains ajuſtemens qui ſervent à la relever.

Des commencemens ſi heureux ſe ſont ſoutenus par la ſuite, les retraites des Dames s'y font deux fois l'année, les Reverens Peres Jeſuites y font les exhortations à l'une, & Meſſieurs des Miſſions étrangeres à l'autre, animés d'une ſainte émulation, à qui gagnera plus d'ames à Dieu. Les Filles de ſainte Genevieſve s'y donnent toutes entieres, vigilance, aplication, travail; elles n'oublient rien pour contenter les Dames qui vont chés elles, encore plus attentives aux pauvres qui ſont beaucoup plus difficiles. Il s'y fait des biens infinis & des converſions ſurprenantes. Madame de Miramion ſongeoit aux ſuites, & voyant un jour une jeune fille, qui avoit paru fort touchée pandant la retraite, pleurant en ſortant de la maiſon, la rapella & lui demanda ce qui l'affligeoit ſi fort: *Helas Madame*, lui dit-elle, *j'ai demandé pardon à Dieu & je vais recommencer à l'offenſer, je n'ai point d'autre moyen de ſubſiſter.* Elle fut attendrie de ce diſcours, la retint chés elle, & en fit l'année ſuivante une bonne Religieuſe.

Madame de Miramion a été tentée pluſieurs fois de ne ſe plus mêler d'affaires, & de ſe donner toute entiere au ſoin de ſa Communauté. Elle étoit honteuſe d'avoir un caroſſe & voulut s'en défaire pour avoir un pretexte de ne plus tant ſortir de ſa maiſon. Elle en parla à Monſieur Jolly. *Je ſuis incapable d'affaires*, lui diſoit-elle, *& j'en ſuis accablée, on me vient chercher de tous cotés, j'ai honte de me mêler de tant de choſes, on me voit partout, je n'ai pas un moment à donner à Dieu, le prochain emporte tout mon temps; ma Communauté, puiſque j'en ſuis Superieure, n'eſt-elle pas mon premier devoir?* Monſieur Jolly l'aſſura que ne cherchant point les affaires, elle étoit obligée en conſcience à travailler à celles que la Providence lui envoyoit, que c'étoit ſuivre l'ordre de Dieu, qu'il n'y avoit rien à changer à ſa conduite, & que ſon caroſſe lui étoit abſolument neceſſaire. Ainſi le caroſſe demeura, moins pour ſon uſage que pour la charité publique. Ses peines d'eſprit ne laiſſerent pas de revenir de temps en temps; & pour les calmer entierement, elle penſa que Monſeigneur l'Archevêque de Paris étant ſon premier Superieur, la pouvoit & la devoit déterminer: elle l'alla trouver & lui expoſa ſimplement ſon état, ſes peines, ſes raiſons, les veuës que Dieu lui donnoit, l'envie même qu'elle avoit euë autrefois de ſe faire Religieuſe, ſe ſoumettant à tout ce qu'il lui ordonneroit de la part de Dieu.

Monſeigneur l'Archevêque l'écouta attentivement ; & aprés lui avoir fait pluſieurs queſtions ſur ſes diſpoſitions preſentes : *Madame*, lui dit-il d'un ton deciſif, *la ſolitude n'eſt pas faite pour vous, la volonté de Dieu paroît clairement par les benedictions qu'il donne aux affaires dont vous vous mêlés ; je vous ordonne comme votre Archevêque, de continuer, la ſeule foi vous fait venir à moi ; mais la place où je ſuis, m'oblige de vous parler avec autorité.*

Il lui demanda enſuite, ſi elle avoit conſulté Monſieur Jolly, elle lui dit qu'oui, & qu'il étoit de même avis : *Mais Monſeigneur*, ajouta-t-elle, *j'avois eſperé que vous me reponderiés ſelon mes deſirs, & j'aurois obeï avec joie & ſans crainte d'être infidele à ma vocation.*

Depuis ce jour-là elle n'eut plus aucune peine ſur ſon état, mais elle en avoit de continuelles ſur ce qu'elle ne croyoit pas en remplir toutes les obligations : Voici ce qu'elle en écrivoit à Monſieur Jolly.

J'ai été fort ocupée cette nuit & ce matin de « la penſée que je ne ſaurois être dans la compa- « gnie des Saints aprés ma mort, que je ne ſois ſain- « te pandant ma vie, & que je n'aurois de degré « de ſainteté, que celui que j'aquererois avec la « grace de Dieu en ce monde. Cette penſée m'o- « blige & me preſſe de vous dire que je veux tra- « vailler tout de nouveau. J'ai été fort conſolée en « penſant que je pouvois, avec la même grace, «

» parvenir à aimer Dieu un jour & l'adorer com-
» me & autant que les Bienheureux, & que j'avois
» l'avantage de pouvoir preſentement croître en
» cet amour & travailler pour ſa gloire : mon cœur
» en eſt tout plein de conſolation & de confiance
» en ſa bonté, quoique je me connoiſſe pleine de
» corruption ; les miſericordes de Dieu ſont infi-
» nies & je ne les puis comprendre à mon égard :
» aidés-moi, Monſieur, à acomplir ſes deſſeins,
» non en paroles & penſées, mais en pratique. Je
» ſuis preſſée de la pratique d'humilité, c'eſt-à-di-
» re de l'humiliation, Dieu me fait voir que je ne
» ſaurois aller bien haut, ſans avoir été bien bas ;
» j'attens tout de ſa bonté & de vos prieres.

Voici une Lettre qui marque bien ſon humilité.

» J'arrivé hier de Coubron, où j'ai tâché de fai-
» re ce que vous m'avés fait la grace de me preſ-
» crire. Ces reflexions m'ont confirmée dans les
» penſées, qu'il y a long-tems que Dieu me don-
» ne, de ma trés-grande infidelité à ſes graces ; j'en
» ai été toute confuſe devant lui pour mon or-
» güeil ; il me ſemble qu'il eſt attaché à moi, com-
» me l'âme l'eſt au corps ; il me paroît qu'il fait en-
» core plus, quand il entre au fond de mon cœur :
» cela peut fort bien entretenir cet air haut &
» imperieux, auquel je ſuis ſi habituée, que ſou-
» vent je ne m'en aperçois pas, ſurtout dans les
» commencemens que je fais la faute. J'avouë que
» je connois le mal, & j'attens de la bonté de Dieu

& de votre charité le remede ; vous ſavés bien « mieux que moi, que la fuite des ocaſions aux « perſones foibles eſt un des grans remedes, vous « y penſerés, s'il vous plaît. «

Pour l'obeïſſance & la pauvreté, j'eſtime ces « deux vertus & les aime : il me ſemble que No- « tre-Seigneur me donne un trés-grand attrait « pour l'obeïſſance, & cepandant je vois que je « ne la pratique que trés-imparfaitement par une « mauvaiſe habitude & par mon peu d'attention à « mon devoir. Je vous en demande mille par- « dons & en même temps la grace de m'avertir « ſouvent, ſans que votre charité ſe laſſe de me « faire ce bien. Je puis dire en cela que je ne fais « pas ce que je veux, & au contraire je fais ce que « je ne veux pas. «

J'ai encore été aſſés aveugle pour ne pas voir, « qu'il étoit contre la pratique de la pauvreté de « me ſervir des petits preſens que l'on me fait. « J'attens à avoir l'honneur de vous voir pour m'en « défaire, parce que j'ai deux voies pour cela, « vous ordonnerés de celle que je prendrai. J'eſ- « pere que Dieu me fera toujours la miſericorde « de vouloir reparer les fautes que je ferai ; je l'eſ- « pere par vos prieres & vos avis, que j'eſtimerai « toute ma vie, comme je le dois. «

Elle étoit ravie quand Monſieur Jolly l'aver- tiſſoit de ſes defauts ; il ne l'épargnoit pas, il l'ex- hortoit à l'humilité, à l'obeïſſance & ſurtout à ne point faire ſa volonté : Dieu demande de «

» vous, lui disoit-il dans une de ses Lettres, une
» grande obeïssance & un grand détachement des
» choses créées, vous avés besoin d'aprehender
» plus que vous ne faites de faire votre propre vo-
» lonté; je crains que vous n'ayés une grande pen-
» te à cela, les vrais obeïssans aprehendent que
» leurs Superieurs ayent égard à ce qu'ils veulent
» ou ne veulent pas, & pour cela ils tâchent de ne
» nous montrer inclination ni aversion pour rien
» de ce qu'on leur peut ordonner; je crains que
» vous ne vous flatiés de la bonne volonté que
» vous avés d'obeïr & que vous n'ayés de la peine
» quand l'on ne tombe pas dans votre sentiment,
» & il me paroît que vous êtes fort aise que l'on
» aplaudise à ce que vous faites, & assés fâchée que
» l'on vous contredise.

» Pensés souvent que les exemples que vous
» donnerés d'obeïssance, d'amour, de pauvreté,
» de douceur & de cordialité seront imités par vos
» filles; & qu'ainsi le bien spirituel de votre Com-
» munauté dépend, aprés la grace de Dieu, de
» vous; car ce qu'elles ne vous verront pas faire,
» n'attendés pas qu'elles le fassent.

» Soyés trés-humble en traitant avec elles, au-
» trement l'esprit de l'humilité ne sera point en
» votre Communauté: prenés & entendés de vos
» Conseilleres leurs veuës & la votre en toutes
» affaires & déliberations: ne montrés aucune in-
» clination ni pour ni contre, mais une parfaite
» indiference, & desirés seulement qu'on con-
noisse

noiſſe ce qui eſt du plus grand ſervice de Dieu & de la Communauté, & que l'on le ſuive, ſans que perſone ſoit porté à opiner par reſpect humain, vous voyant pancher plus d'un coté que de l'autre : agreés les reſolutions priſes telles qu'elles puiſſent être.

Je voudrois encore ajouter ſur la pauvreté, que votre Communauté a le bien d'être pauvre, élevés-la donc comme telle ; cependant l'on y eſt magnifiquement logé, & l'on n'y vit pas, ce me ſemble, avec un aſſés grand eſprit de pauvreté.

Pour vous même, n'uſés du bien que vous avés que comme pauvre, craignant de rien employer à choſes ſuperfluës ; demandés permiſſion pour toutes les dépenſes extraordinaires.

Elle reſpectoit bien en elle les dons de Dieu, mais comme elle ſe reprochoit de n'y pas correſpondre, plus la grace ſembloit l'élever, plus elle ſe croyoit obligée de s'aneantir devant celui qui ôte & qui donne comme il lui plaît. Elle en parle ainſi à Monſieur Jolly.

J'ai receu votre Lettre aujourd'hui, Monſieur, & comme je l'ai ouverte, je me ſuis defiée que c'étoit des avis que vous vouliés bien me faire la grace de me donner : devant que de la lire, je me ſuis miſe à genous & j'ai demandé à Dieu qu'il me fît la grace de les recevoir & de les pratiquer ſelon ſon bon plaiſir ; je les ai lus & relus avec tout le reſpect & toute la reconnoiſſance

» que je dois, à l'égard de Dieu, qui vous remplit
» d'une si grande charité pour moi, & à votre égard,
» Monsieur, vous ne devriés pas au milieu de tant
» d'affaires vous ocuper d'une persone comme
» moi.

» Je les ai encore relus avec une sincere recon-
» noissance, veu le grand besoin que j'ai de tout
» ce qui y est contenu; le principal me reste à fai-
» re, qui est l'execution, je la demande instam-
» ment à Notre-Seigneur, & je vous prie de le fai-
» re pour moi, je me confie en lui & espere tout
» de sa bonté. Je trouve une si grande diference
» entre les Superieures des Filles de la Charité &
» moi, pour la pureté des vertus & la pratique des
» actes, que je ne sai comment je pourai y parve-
» nir, veu mon infidelité. Je sens le desir, mais je
» vois bien qu'il ne faut pas me fier à ce desir, par-
» ce qu'il m'a souvent trompée & que vous voyés
» que je m'y suis trop confiée: Je ne puis pour-
» tant m'empêcher de vous dire que Dieu anime
» mon cœur & le presse de mettre fin à mes im-
» perfections, & de commencer à vivre d'une vie
» plus interieure par la pratique des veritables ver-
» tus, que vous me marqués, tant pour moi que
» pour nos Sœurs. J'ai besoin de votre secours
» pour me conduire dans des voies que je ne con-
» nois gueres; je suis bien éloignée de me lasser
» de vos charités, j'en suis trés-affamée: ne vous
» rebutés pas, Dieu donnera à votre patience ce
» que je suis indigne qu'il m'acorde.

Je me ſuis reconnuë coupable devant Dieu « ſur tous les articles, je ne me ſuis point abatuë, « mais j'ai bien envie de ſuivre vos avis & de vous « obeïr à la lettre avec le ſecours de la grace. Il « y a pluſieurs jours que dans mon oraiſon, étant « preſſée d'aimer Dieu plus intimement, il me vint « une forte penſée, que je ne le pouvois ſans ai- « mer ſon bon plaiſir & m'y complaire, & que je « ne pouvois aimer ſa ſainte volonté qu'en aimant « & me ſoumettant à l'obeïſſance plus intime & « plus parfaite, & que c'étoit en ce point, que je « lui temoignerois de l'amour, ne pouvant être « aſſurée de le faire que dans l'obeïſſance. Je lui ai « dit mille & mille fois que je le voulois, je vous le « redis encore de tout mon cœur : traités-moi « comme une vraie fille de la charité, quoique j'en « ſois indigne, & cela ſans aucune façon. Je vous « avouë que cela me fait de la peine, mais tenés « ferme & auſſi ferme que vous faites à ces cheres « Sœurs : ſi vous me traités comme je le merite, « j'eſpere que je ſerai humble, car vous me met- « trés bien bas, & c'eſt ce qu'il me faut. «

Voici une autre Lettre ſur le même ſujet.

J'ai cru, Monſieur, que la priere n'étoit pas « contraire à l'obeïſſance, puiſque Notre-Sei- « gneur a demandé que le Calice paſſât de lui : « Il nous ordonne quand nous ſommes peinés, de « prier. «

J'ai douté ſi je devois vous écrire mes ſenti- « mens, mais j'aime mieux vous tout expoſer, afin «

» que vous corrigiés tout ce que vous connoîtrés
» n'être pas ſelon la volonté de Dieu. Il me fait
» la miſericorde de vouloir de tout mon cœur per-
» ſiſter à bien employer le temps que vous me
» donnés par l'actuel exercice de la parfaite obeïſ-
» ſance ſans raiſonnement. Cette ocaſion où j'ai
» fait voir ma peine, ne vous empêchera pas, s'il
» vous plaît, de renverſer mon propre jugement
» & de me faire planter, comme l'on dit, les choux
» la racine en haut; aprés Dieu j'eſpere cette cha-
» rité de vous; il y a bien à dire, que je faſſe ce
» que Dieu me fait la grace de vouloir; car il me
» fait deſirer le bien & je ne le fais pas, & même
» je fais le mal. Je me ſens dans des décourage-
» mens de mon peu de pratique à la vertu & ſur-
» tout de mon peu d'attention à la preſence de
» Dieu, à l'Oraiſon, à la Meſſe, aux Sacremens &
» dans toute la journée; je vous ſuplie de prier
» Notre-Seigneur pour moi, qu'il ne ſe contente
» pas de me donner de bons deſirs, mais qu'il me
» faſſe faire ſa volonté, & qu'il me donne plus
» d'aplication à faire les choſes en lui & pour
» lui.

» Il y a aujourd'hui trente ans, que j'ai fait vœu
» de demeurer libre, à deſſein de mieux ſervir Dieu
» & ſans partage de mon cœur; ce ſouvenir m'a
» donné ce matin bien de la confuſion de voir tant
» d'années écoulées ſans une veritable converſion.
» Quoique je vous mande que j'ai un peu de peine,
» je vous prie de ne vous en pas inquieter, Dieu

ſoutient le petit fardeau, il ſait que je ſuis foible; « je ſuis pleine de reconnoiſſance pour toutes vos « bontés, je ne puis qu'offrir des prieres trés-im- « parfaites à Dieu pour vous; je ſuis avec un pro- « fond reſpect, &c. «

Elle lui témoigne en une autre ocaſion le deſir qu'elle a d'être traitée durement.

C'eſt, Monſieur, de toute l'étenduë de mon « cœur, que je conſens & que je ſouhaite que vous « agiſſiés avec moi, comme vous faites avec les « Sœurs de la Charité; il y a long-tems que j'en ai « le deſir & il eſt encore augmenté dans ma ſoli- « tude, je regarde cela comme le plus grand bien « qui me puiſſe arriver. Faites donc tout ce que « vous croyés qui poura plaire davantage à No- « tre-Seigneur dans ma conduite. Je m'abandon- « ne à lui par vous: quand même vous vous aper- « cevriés que j'en ſoufrirois, ne me laiſſés pas en « chemin pour cela, car je veux que ma volonté « meure, elle ne moura pas ſans peine, & je veux « encore cette peine pour en faire un ſacrifice à « Dieu, qui lui ſoit plus agreable. Agiſſés donc, « Monſieur, avec une pleine autorité & fermeté, « ſans me rendre aucune raiſon: je trouve nos « Sœurs de la Charité bien heureuſes, que vous les « aidiés comme vous faites, & que vous foyés leur « œil pour reconnoître leurs fautes & leur en faire « faire penitence: je me plaindrois volontiers à « vous, de ce que vous avés attendu ſi tard à me « faire la même grace: j'ai bien perdu du temps «

» depuis plus de quatre ans que j'ai le bonheur
» d'être ſous votre conduite, vous ne m'avés pas
» jugée digne de cette miſericorde; je vous la de-
» mande par Notre-Seigneur JESUS-CHRIST,
» qui veut que je l'imite dans la vertu d'obeïſ-
» ſance.

Mais ce qui marque encore davantage l'envie qu'elle avoit de ſe corriger de ſes fautes, elle obligeoit les Filles de ſa Communauté à lui donner de temps en temps des avis ſur ſa conduite, & ſitôt qu'elle les avoit receus, elle les écrivoit de ſa propre main & les reliſoit à loiſir. C'eſt une régle dans la Communauté, qu'une Sœur qui entre en retraite, demande publiquement la grace, qu'on l'avertiſſe de ſes défauts & l'on n'y manque point à la fin de la retraite. Madame de Miramion s'y étoit ſoumiſe la premiere, & comme elle craignoit que la conſideration qu'on avoit pour elle n'empêchât qu'on ne lui parlât librement, elle en chargeoit toujours deux Sœurs en particulier, qui n'oſoient pas manquer de l'avertir publiquement.

Voici quelques-uns des avis qu'on lui donnoit.

» Ma Sœur . . . . m'a donné avis que je n'é-
» tois pas aſſés cordiale aux Sœurs & trop fiere
» à l'égard des perſones de dehors, & pas aſſés
» civile.

» Que je ne prens pas aſſés de ſoin des petits
» défauts de la Communauté: que l'on fait du

bruit en revenant de la Messe & de Vêpres « dans la cour de Monsieur le Curé, & que je « ne fais pas assés de cas de ces petits defauts. «

Ma Sœur . . . . m'a dit que je me faisois « trop craindre, que j'avois un air trop imperieux, « que je ne me familiarisois pas assés avec nos « Sœurs & que je devois être un peu plus à la Com- « munauté ; je ne suis pas assés égale dans mon hu- « meur & dans ma maniere d'agir, je veux bien « une chose & une autre fois je ne le veux plus ; « je dis dans un temps d'une façon & dans un au- « tre temps d'une autre ; je témoigne plus d'ami- « tié & d'estime à de certaines Sœurs qu'à d'autres, « j'ai peur de les fâcher, je les previens, je temoi- « gne trop d'opositions pour de certaines fautes, « je n'ai pas assés de compassion des Sœurs, de « leurs peines & foiblesses ; ne jamais repren- « dre à la recreation, ne jamais avertir devant « les Sœurs. «

Ma Sœur . . . . que je faisois des choses « singulieres qui faisoient de la peine, que je laisse « trop aller les Sœurs, je ne tiens pas assés ferme, « qu'il étoit à craindre que cela n'aportât du relâ- « chement, que j'avois repris une des Demoiselles « trop fortement, que je devois le faire plus sou- « vent, mais plus doucement. «

Ma Sœur . . . . que je serrois les dents, « lorsque quelque chose me déplaisoit, que je « voulois trop bon marché des Ouvriers & Mar- « chans. «

» Monſieur Rouſſel Confeſſeur m'a dit, que je
» ne demande pas aſſés conſeil à mon Superieur &
» à nos Sœurs Conſeilleres, qu'il paroît que j'avois
» quelque prevenance pour quelques Sœurs, de
» l'opoſition pour de certaines imperfections, que
» je pouſſe trop fortement un zele mal reglé, qu'il
» faloit atendre nos Sœurs & meſurer le pas de
» leurs graces.

Il ne faut pas s'étonner que recevant les avis des moindres de ſes Sœurs avec tant d'humilité, elle les conduisît avec tant de douceur. La paix dans la maiſon étoit ſa principale attention. Elle mettoit les affaires en déliberation dans le Conſeil, expoſoit le fait ſimplement, & laiſſoit dire à chacune ſon avis. Sa grande experiance lui faiſoit voir ordinairement ce qu'il y avoit à faire; & quand les Sœurs, malgré toutes ſes raiſons, qu'elle tâchoit de mettre dans tout leur jour, ne prenoient pas le bon parti, elle ſe ſoumettoit à la pluralité des voix & ſongeoit dés lors à prevenir les maux qu'elle prevoyoit ou à y remedier, voulant bien encore ſe charger devant le public des reproches qui ne manquoient jamais de s'en enſuivre.

Une des Sœurs trop pleine d'elle-même paroiſſoit fort contriſtée de quelque legere correction que Madame de Miramion lui avoit faite. Le Superieur qui craignoit que la foibleſſe de la Sœur n'eût des ſuites fâcheuſes, l'en avertit & auſſitôt, quoiqu'elle n'eût rien fait qu'avec raiſon,

ſon, elle alla trouver la Sœur dans ſa chambre & lui demanda pardon à genoux: L'orgüeil en cette ocaſion fut deſarmé & vaincu par l'humilité.

Je raporterai encore la Lettre ſuivante à Monſieur Jolly, j'en ai un grand nombre entre leſquelles il n'y a point à choiſir; toutes ſont également édifiantes.

Il m'eſt venu en penſée ce matin devant Dieu, « que c'étoit pour moi une journée de graces par- « ticulieres, puiſque j'eſperois de votre charité les « avertiſſemens de tous les défauts que vous con- « noiſés être en moi, & des fautes que j'ai faites à « la conduite de notre petite Communauté & à « l'égard de moi-même. Je vous demande de tout « mon cœur la grace de ne me rien deguiſer, de ne « rien adoucir & de me faire voir toutes mes fau- » tes dans toute leur étenduë, & en même temps « me donner les remedes pour me rendre telle que « Notre-Seigneur veut que je ſois. Il me ſemble « que Dieu augmente mes deſirs pour cela, ſans « ſon ſecours une goute d'eau me terraſſeroit, mais « avec ſa grace rien ne me ſera impoſſible. Parlés- « moi donc, Monſieur, comme JESUS-CHRIST « veut que vous faſſiés; n'ayés point d'égard à ma « foibleſſe, puiſqu'il eſt ma force, & me faites « faire avec toute l'autorité que Dieu vous a don- « née ſur moi, ce que vous penſerés qui ſera le « plus à ſa gloire; prenés ſes interêts contre moi, « quelque peine que j'en reſſente, j'y conſens & «

» le veux de tout mon cœur : Dieu me donne de
» la bonne volonté, mais j'ai bien de l'infidelité ;
» ne vous y fiés pas, s'il vous plaît, prenés pitié
» de moi, afin que je ne manque pas à Dieu ; il
» m'a donné toute confiance en vous, & aprés
» lui c'eſt en vos mains que j'ai mis ma conver-
» ſion.

Monſieur Jolly lui fit la réponſe ſuivante.

» Les inſtances que vous m'avés faites, Mada-
» me, de vous dire avec liberté ce que je croirois
» que Dieu voudroit de vous pour votre ſanctifi-
» cation, m'ont porté à relire la derniere Lettre
» que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, &
» il m'a ſemblé y voir une deſcription naïve de
» ce qui ſe paſſe dans l'homme, une bonne vo-
» lonté au fond du cœur, un deſir des humilia-
» tions & de la vie interieure, & dans la nature
» une grande aprehenſion. Pandant qu'on eſt
» dans l'embaras des affaires, notre exterieur
» ébloüit les yeux de ceux qui nous voient, &
» la vertu interieure ne répond pas toujours à
» cela, les remedes ſont difficiles aux hommes,
» mais tout eſt poſſible à Dieu. Ce ſont les termes
» de votre Lettre, qui me ſemblent trop vrais en
» moi, pour ce qui regarde mon infidelité envers
» Dieu & ſa grace.

» Il ne faut pas neanmoins perdre courage,
» mais il nous faut recourir à Dieu avec confian-
» ce, & conſiderant ſerieuſement ce qui nous man-
» que, nous reſoudre tout de bon de faire avec la

grace, ce qui eſt en nous pour l'obtenir. Un « moyen qui me ſemble efficace, eſt l'uſage du « conſeil de Notre-Seigneur: Qui veut venir aprés « moi, qu'il renonce à ſoi-même. Travailler à « nous bien établir dans le mepris & le renonce- « ment à nous-même, deſirant ſincerement qu'on « nous humilie, qu'on nous mortifie, qu'on nous « contrediſe, qu'on rompe notre propre volonté « par le moyen de l'obeïſſance, employant pour « obtenir ce treſor, les prieres, la recollection, les « Sacremens & les œuvres de charité; c'eſt l'amour « ſecret que nous avons pour faire notre propre « volonté qui nous empêche d'avancer & de re- « pondre comme nous devons à la bonté de Dieu, « & l'obeïſſance étant le tombeau de la propre « volonté, je la regarde comme le remede à tous « nos maux. «

Elle avoit deſſein de faire une retraite quelques jours aprés, elle s'y étoit diſpoſée; mais s'étant preſenté quelque bonne œuvre, l'amour du prochain l'emporta ſur ſes projets; elle en écrivit à Monſieur Jolly: je n'ai point trouvé ſa Lettre, mais voici la reponſe qu'il lui fit.

Je crois que vous avés bien fait, Madame, de « preferer l'aſſiſtance du prochain à la conſolation « que vous auriés euë faiſant la retraite que vous « vous étiés propoſée. Si vous avés quelque temps « de libre pour vaquer plus à vous même ſelon vo- « tre deſir, joüiſſés-en; mais ſi Dieu veut que vous « le ſerviés en autre choſe, obeïſſés-lui. «

» L'inſpiration de s'humilier eſt toujours bonne: » il faut neanmoins garder des meſures pour les » humiliations exterieures ; ſi vous voulés faire au » Chapitre quelque choſe qui ſoit extraordinaire, » vous le pouvés faire : comme auſſi demander à » deux ou trois de vos filles, ſi elles ont remarqué » quelque choſe à reprendre en vous.

» Je ne crois pas que vous ſoyés en état d'aller » laver la vaiſſelle, ni de ſervir à table ; conſervés » votre ſanté pour l'exercice de la Charité, qui eſt » la Reine des vertus, & n'interrompés pas votre » ſommeil de la nuit.

» Ne reſervés rien que vous n'offriés à Dieu en » ſacrifice, laiſſés-le diſpoſer librement de vous & » de ce qui vous apartient, & recevés avec joie & » actions de graces tout ce qu'il en ordonnera ; je » vous aiderai de ſa part, autant que je pourai, à » vous détacher de toute creature & de vous-mê- » me, afin que vous ſoyés parfaitement unie à lui. » Demandés-lui, s'il vous plaît, ma converſion en » ce ſaint temps, & que je profite des graces qu'il » vous fait & de vos bons exemples dans le temps » qui me reſte.

Monſieur Jolly, de ſon coté acablé d'affaires, vouloit quiter la Superiorité des Filles de ſainte Genevieſve. Madame de Miramion allarmée lui écrivit la Lettre ſuivante.

» Je ne puis, Monſieur, vous diſſimuler la peine » où je ſuis, il n'y a que Dieu ſeul qui la puiſſe ſou- » tenir en moi. Je dirai de grand cœur avec No-

tre-Seigneur, s'il eſt poſſible que ce Calice paſſe « de nous, mais j'eſpere qu'il me fera dire en cette « rencontre & en toutes les autres, que votre vo- « lonté ſoit faite & non la mienne; je dis Monſieur, « votre volonté, car je crois fermement que votre « volonté ſera celle de Dieu. Helas, Monſieur, pre- « nés pitié de cette petite Communauté. Que de- « viendra-t-elle entre les mains d'un Superieur « peut-être ſans experiance & ſans interieur; ce « malheur joint avec celui d'avoir une Superieure « telle que vous ſavés que je ſuis; ſi vous y faites re- « flexion, je ſuis aſſurée que vous en aurés pitié: « vous ſavés, Monſieur, que j'ai ſouvent examiné « en votre preſence, lorſque vous me parliés de « nous quiter, ceux ſur qui l'on pouroit jetter les « yeux, & vous-même vous n'en trouviés point, « dont vous vouluſſiés m'aſſurer; je vous avouë que « je n'en vois aucun à qui je puiſſe avoir une entiere « confiance & lui abandonner ce petit troupeau. « Achevés, Monſieur, ce que vous avés commencé; « mettés-nous, avant que de nous quiter, en état « d'être de vraies Filles de Communauté; établiſſés « en nous les vertus dont Dieu nous a donné l'envie « & le deſir, mais que nous n'avons point encore « pratiquées: en verité, Monſieur, je ne puis croire « que vous & vos Meſſieurs qui êtes ſi charitables, « nous vouliés donner ce ſenſible déplaiſir & faire « un ſi grand tort à cette pauvre petite Commu- « nauté & en particulier à mon ame. Il eſt vrai que « quand je conſidere le peu de profit que j'ai fait « de toutes vos charités, j'ai peur & je regarde la «

» penſée que vous & Meſſieurs vos Aſſiſtans ont,
» comme une juſte punition de Dieu ſur moi, pour
» n'avoir pas fait l'uſage des graces que Dieu m'a
» faites par votre entremiſe; mais Dieu met en moi
» un ſi grand & ſi profond deſir d'en profiter à l'a-
» venir, que j'eſpere que vous oublierés le paſſé.
» Vous ſavés, Monſieur, l'extreme beſoin que j'ai
» de vous pour me conduire, comme Dieu le veut,
» pour cette Communauté & pour mon particulier;
» ce n'eſt pas que je veüille abuſer de votre temps,
» j'écris à M.rs vos Aſſiſtans, & je leur mande que nous
» nous contenterons de tout ce que vous pourés
» nous donner, ſans faire tort à vos autres emplois.

Elle écrivit une autre fois à M. Jolly le billet ſuivant.

» M. le Marechal de Navaille m'envoya hier au
» ſoir demander une portion, pour Mardi diner
» dans notre Parloir avec moi, parce qu'il veut
» m'entretenir à ſon aiſe de bien des choſes, & qu'a-
» prés nous irons au Salut enſemble. Je ſuis bien
» honteuſe de la grande confiance qu'un General
» d'Armée a pour une ſi miſerable creature. Je
» crains bien que je ne trompe le monde, l'on me
» croit toute autre que je ne ſuis.

Dans une autre ocaſion elle écrivit au même.

» Je ſuis depuis quelque temps dans un état de pei-
» ne de tous ces grans aplaudiſſemens & loüanges
» qu'un ſi grand nombre de perſones me donnent.
» Je ſens bien que je ne les merite pas : cepandant
» quelquefois cela ne deſagrée pas à une nature
» corrompuë comme eſt la mienne. Souvent Dieu

me fait la grace que cela me deplaît & toujours «
aprés quelque reflexion, je reconnois le vuide de «
ces diſcours & leur inutilité & même le danger «
où ils me mettent. Dieu me fait la miſericorde «
que cela me fait peu d'impreſſion pour l'ordinai- «
re, & je regarde cela comme un vent qui paſſe & «
des mouches qui m'incommodent. Cela ne laiſſe «
pas de me faire tout craindre, & m'a fait dire à «
Dieu pluſieurs fois, me voulés-vous Seigneur «
abandonner à ce vent d'orgüeil. Je regarde cela «
comme un cruel ennemi de ma perfection que «
j'ai toujours aprehendé; & j'ai toujours plus craint «
cette tentation que toutes les autres, parce que «
naturellement je ſuis ſuperbe. Je vois que cette «
guerre eſt grande & augmente. Je ſuis foible & «
j'ai ſujet de me défier de moi-même. Et quoique «
Notre-Seigneur me faſſe la grace de me deplai- «
re ſouvent dans ces loüanges, je ne laiſſe pas d'a- «
prehender le mépris & le blame. Je me trouve en- «
core dans une trés-grande diſſipation depuis long «
tems. Je ne puis fixer mon eſprit en Dieu, ce qui «
me cauſe un grand mécontentement de moi-mê «
me. Il me ſemble que je ſuis une hipocrite, que je «
parois ce que je ne ſuis pas, & cela aflige mon «
cœur qui a toujours été porté par la grace de Dieu, «
à deſirer la vie cachée. Je me trouve dans un état «
tout contraire; car l'on trouve le bien en moi qui «
n'y eſt pas. Il eſt vrai que Notre-Seigneur me fait «
l'honeur de ſe ſervir de moi pour faire de bonnes «
choſes; mais je les fais ſi mal & avec ſi peu d'eſprit «
interieur, que je crains que ces bonnes choſes ne «

» deviennent mauvaiſes pour moi. Je n'y vois de
» remede que de me retirer pour aller vivre dans
» l'obſcurité inconnuë aux creatures & ſeulement
» veuë de Dieu, pour finir mes jours, qui ne ſeront
» pas encore longs dans la penitence, l'humiliation
» & une actuelle & continuelle obeïſſance. Tout de
» bon j'ai peine à croire que ces penſées ne ſoient pas
» de Dieu, je les ſoumets pourtant à votre jugement.

La Lettre ſuivante eſt ſur le même ſujet.

» Je ſuis aveugle de naiſſance & par conſequent
» plus difficile à guerir. Le mal eſt inveteré, puiſqu'il
» y a cinquante années qu'il commence & qu'il s'eſt
» toujours fortifié. Cette penſée me donne quelque
» peine dans la crainte de ne pas changer. Mais j'ai
» veu que ce qui m'étoit impoſſible ne l'étoit pas à la
» grace, ſi je voulois être fidele. Je ne puis m'empê-
» cher de vous dire que j'en ſens un deſir ardant
» dans mon cœur, qui me donne un grand ſujet
» d'humiliation, voyant qu'il y a ſi long-temps que
» N. S. me preſſe inutilement. S'il ne tenoit qu'à me
» faire Sœur de la Charité pour avoir leurs vertus, je
» demanderois cette grace dés aujourd'hui. Je parle
» trés-ſincerement; car je ne vois de bien que cela.
» Et pour moi, je ne me ſoucie point par quel che-
» min j'y arrive, pourveu que j'y parvienne. Il ne
» m'importe qui je ſois ni ce que je faſſe, pourveu
» que je faſſe la volonté de mon Maître. Sœur de la
» Charité, Sœur converſe dans un petit Couvent
» hors de Paris, pour obeïr & pratiquer la vertu
» d'humiliation & d'abaiſſement, ſeroit ſelon le
» mouvement de mon cœur, le mieux & le plus ſûr.

LA VIE

# LA VIE DE MADAME DE MIRAMION.

## LIVRE CINQUIE'ME.

PERSONE n'eut jamais plus de talent ni de bonheur pour les accomodemens que Madame de Miramion ; les affaires les plus desesperées reüssissoient entre ses mains, & Dieu donnoit à toutes sortes de personnes une si grande confiance en elle, que chacun lui remettoit d'abord ses interêts. On ne resistoit point en face à sa charité ; & comme un jour un homme de grande qualité ne vouloit point pardonner à un de ses enfans, elle se jetta à genoux devant lui, & par son humilité desarma la colere & la vangeance : *J'admire*, disoit-elle, *comment se font les accommodemens, je ne sai souvent que dire pour réünir les esprits, je ne sai pas*

*pourquoi on me vient chercher; mais enfin les choſes les plus éloignées s'aprochent, & Dieu ſe ſert d'un auſſi foible ſujet que moi, ſans que j'y faſſe rien: puiſqu'il le permet ainſi, acompliſſons ſes deſſeins, il tire ſa gloire de tout.*

Ce n'étoit pas ſeulement dans les affaires de conſequence, qu'elle employoit ſon talent pour les accommodemens, les moindres du peuple recevoient ſes conſeils comme des ordres; le mari pardonnoit à ſa femme, la mere à ſa fille; & comme la paſſion ne la faiſoit jamais agir, & qu'une raiſon éclairée faiſoit toutes ſes déciſions; on n'apelloit jamais des arrêts qu'elle donnoit, & la paix étoit dans une maiſon, quand elle y étoit une fois entrée. Elle n'a jamais cherché les affaires, & ne s'en chargeoit que malgré elle, & lorſque la Providence ſembloit l'y forcer. Elle écoutoit alors paiſiblement les parties intereſſées, leur laiſſoit dire toutes leurs raiſons & jetter tout leur feu, ne les interrompant jamais, quoiqu'elle vît d'abord le nœud de la difficulté: & pandant qu'on diſoit bien des paroles inutiles, elle cherchoit avec Dieu les moyens d'acommoder tout & trouvoit toujours le dénouëment. C'eſt ce qu'elle a avoüé dans les dernieres années de ſa vie à ſon Confeſſeur, qui la voyant preſque toujours ocupée aux affaires du prochain, craignoit que cette diſſipation exterieure ne nuiſît à ſon interieur. M. Jolly, qui craignoit pour elle la vaine gloire, lui en écrivit ainſi.

» Non

Non-ſeulement vous acommodés les diferens « les plus difficiles, mais les perſones conſtituées « en dignité Eccleſiaſtique pleurent leurs fautes à « votre exhortation; on vous choiſit pour les détour- « ner des biens & des plaiſirs que le demon leur « propoſe. Avés-vous aſſés d'humilité, Madame, « pour porter tout cela ſans prejudice de votre « âme ? Cette petite aprehenſion me vint hier « aprés avoir été temoin de la propoſition qui vous « fut faite, & j'ai cru que vous voudriés bien que « je vous fiſſe part de ma crainte. «

Bienheureux qui eſt toujours craintif de cette « ſainte crainte des enfans, qui craignent de dé- « plaire en la moindre choſe à leur pere. Les Diſ- « ciples retournoient un jour de la Miſſion où No- « tre-Seigneur les avoit envoyés, & lui diſoient « avec bien de la joie, Seigneur, les demons ſe « ſoumettent à nous en votre Nom; mais ce Divin « Maître arrêta bien court leur joie naturelle, leur « diſant, je voyois Sathan tombant du Ciel auſſi « vîte qu'un foudre; ce fut la vaine complaiſance « qu'il eut en ſa beauté, qui le precipita ainſi. De- « vons-nous nous croire en moindre danger que « lui, qui avoit été ſi avantagé des dons de Dieu? « C'eſt pourquoi le ſouvenir & l'amour de notre « petiteſſe ſont toujours fort utiles à la fidelité: & « l'obeïſſance qui nous rabaiſſe & nous fait recon- « noître ce que nous ſommes, me ſemble plus ne- « ceſſaire en ces ocaſions, qu'on ne ſauroit dire. « Je m'en vais celebrer la ſainte Meſſe & la de- «

» mander pour vous & pour moi, qui en ai bien
» plus beſoin que vous, bien que non pas pour les
» mêmes raiſons; je demande s'il vous plaît, part
» à vos prieres.

Monſieur Jolly alloit de temps en temps viſiter la Communauté de ſainte Geneviefve & y faire des exhortations, ſans épargner la Superieure; Madame de Miramion l'en remercie.

» Toute la Communauté m'a paru fort tou-
» chée, Monſieur, de ce que vous avés eu la cha-
» rité de leur dire, & je les trouve dans un bien
» plus grand recüeillement, cela me fait bien eſ-
» pérer pour la ſuite: Pour moi j'ai bien peur d'ê-
» tre comme ces Tableaux de tapiſſerie, dont vous
» nous avés parlé, toujours dans le deſir de bien
» faire ſans execution. J'en ſens une grande con-
» fuſion devant Dieu, je ne perds cepandant pas
» courage, & je vous ſuplie de ne le pas perdre
» auſſi, & de me continuer vos charités, en m'a-
» vertiſſant ſans precaution & ſans aucun detour
» ni meſure; aucontraire je ſuis ſi lâche, que j'ai
» beſoin d'être pouſſée, humiliée & mortifiée; je
» vous ſuplie de ne me pas épargner; c'eſt par
» vous ſeul, aprés Dieu, que j'eſpere mon ſalut;
» j'ai toute la confiance qu'on peut avoir en vous,
» & j'eſpere de la bonté de Dieu, que je recevrai
» tout ce qui viendra de votre part, comme ſi
» c'étoit Notre-Seigneur; je me ſens, ce me ſem-
» ble, dans cette diſpoſition. Il faut, Monſieur,
» que je vous diſe ſimplement, que j'ai penſé que

vous aviés bien des avis à me donner ſur des choſes dont l'on vous avoit averti; mais que mon peu de vertu vous a fait craindre de me les donner. Ne craignés point, je vous ſuplie, Dieu me fait voir la charité de nos Sœurs, comme je le dois, & je ſoupire aprés vos avis pour me corriger. Je ſouhaite d'être entre vos mains, comme une cire molle, le paſſé vous fait juger du contraire; mais j'eſpere en celui qui peut tout en moi, avoüant que je ne puis rien de moi-même. Je n'ai plus de temps à perdre, j'entré hier dans ma cinquante-cinquiéme année, c'eſt aujourd'hui le jour de mon Batême: je vous demande part à vos prieres pour m'aider à me renouveller; vous vous ſouviendrés, s'il vous plaît, que vous ne m'avés point donné de billet, j'en eſpere un bien ample, qui me diſe toutes mes verités; s'il me les dit toutes, il ſera bien grand. J'ai prié Notre-Seigneur, & je vais encore le prier qu'il vous les faſſe voir, & connoître les remedes, & qu'il me donne tout ce dont j'ai beſoin, pour ne pas abuſer des graces qu'il me fait par vous, & que j'eſpere qu'il me continuera. Je ne puis finir que je ne vous diſe, que Dieu veut de moi une trés-grande humiliation, j'en ſens le beſoin augmenter tous les jours: Je ſuis, &c.

Le Superieur à la fin de la retraite donne à chaque Sœur un billet où ſont marqués les defauts qu'il a reconnus en elle.

Elle n'étoit pas contente que Monſieur Jolly uſât de tant de circonſpections à ſon égard, & qu'en lui écrivant, il prît tant de meſures pour lui donner des avis.

» Hé Monſieur ! pourquoi avés-vous de la pei-
» ne à faire la charité à la perſone du monde qui
» vous honore le plus & qui a toute la reconnoiſ-
» ſance poſſible de la grace que vous lui faites.
» Non, ne craignés point, j'eſpere de la bonté de
» Dieu qu'il m'empêchera de changer de diſpoſi-
» tion ſur le ſujet des avertiſſemens. Il me fait con-
» noître que c'eſt le plus grand bien qui me puiſſe
» arriver, que l'on ait la charité d'ouvrir les yeux
» ſur ma conduite & que l'on m'avertiſſe de mes
» fautes. Si j'avois quelque choſe à ſouhaiter, ce
» ſeroit que vous les viſſiés toutes pour me les faire
» connoître : jugés, Monſieur, du nombre que
» j'en fais ſans le connoître, & combien j'ai lieu
» de m'humilier devant Dieu, ſi en une demie heu-
» re j'en ai fait deux ſi conſiderables ; vous pouvés
» penſer & juger de ce que j'en fais dans tout le
» cours de chaque jour : voyés, Monſieur, com-
» bien me ſeroit avantageux que vous me viſſiés
» ſouvent agir ; mais au moins faites veiller quel-
» que Sœur ſur ma maniere d'agir, & que l'on
» vous en rende compte, & enſuite continués-moi
» votre bonté paternelle. Je ne puis aſſés vous en
» ſuplier, & en même tems vous remercier du
» meilleur de mon cœur, & je remercie Dieu de
» vous avoir inſpiré cette charité pour moi. N'ayés
» donc point de peine, aucontraire réjoüiſſés-vous
» avec moi de votre charité, que Dieu vous ren-
» dra aſſurément dans l'éternité : demandés-lui,
» s'il vous plaît, que j'en profite à l'avenir, j'en ai

fort envie ; mais mon experiance me fait voir, « qu'il y a une grande difference de mes bons-de- « ſirs à ce que je faits ; l'un vient de Dieu & l'au- « tre de moi infidele à ſa grace : mais je ne ceſſe- « rai point d'eſperer contre l'experiance que j'ai « de ma miſere, puiſque Dieu peut tout & que « c'eſt en lui que je fonde toutes mes eſperances « & aprés lui en vous Monſieur. Coupés donc & « retranchés tout ce que Dieu vous inſpirera & « me faites faire tout ce que vous croyés qu'il de- « mande de ſa pauvre aveugle & infidele creature. « Je n'oſerois vous dire que je vous obeïrai, je « vous aſſure que je le veux trés-veritablement. Ne « vous rebutés donc pas, j'ai regret de mes fau- « tes ; mais je me conſole quand vous prenés la « peine de m'avertir ; & quand vous êtes long- « tems ſans le faire, j'ai peur que vous ne vous « laſſiés & que vous ne m'abandonniés à moi-mê- « me, qui eſt ce me ſemble le plus grand mal- « heur qui me puiſſe arriver. Toute la peine que « votre Lettre m'a faite, c'eſt que vous me mar- « qués d'en avoir, & de ce que vous prenés tant « de meſures pour me faire un ſi grand bien. Je « ſuis avec reſpect. «

Elle écrivit en même temps à une Religieu- ſe, qui n'étoit pas tranquille dans ſa voca- tion.

Puiſque vous le voulés, ma chere Sœur, je « vous écrirai quelque choſe de ce que nous avons « dit enſemble, quoique j'en ſois trés-indigne & «

» incapable. Toute Chretienne eſt obligée à tendre à ſa perfection & particulierement une Religieuſe: A qui plus ſera donné, plus ſera demandé; mettés-vous bien dans l'eſprit, ma chere Sœur, qu'il n'y a que deux voies pour aller à Dieu, l'innocence ou la penitence: ſi vous avés perdu la premiere, recourés à la ſeconde: bien loin de la fuïr, il la faut embraſſer & la cherir en eſprit de foi, de confiance & d'amour de Dieu: Dieu vous a retirée du lieu où vous étiés, comme il a retiré ſon peuple de l'Egypte, pour vous mettre en liberté de le ſervir, il vous a parlé au cœur, il vous a ouvert les yeux, il vous a guerie de votre lepre & il a chaſſé de vous un demon qui vous poſſedoit; mais prenés garde que ce demon ne faſſe, comme il eſt dit dans l'Evangile, qu'il n'en prenne ſept plus méchans que lui, & qu'il ne vienne habiter en vous; l'on ſe convertit plutôt d'un peché qui donne de l'horreur, que de pluſieurs qui ne paroiſſent pas ſi grans & qui deplaiſent d'autant plus à Dieu, qu'ils ſont ſpirituels, & que l'on a receu de lui les lumieres & les graces pour s'en defaire.

» Le Fils de l'Homme n'avoit pas où repoſer ſa tête, il ne s'en eſt jamais plaint: il vous eſt permis, ma chere Mere, de demander vos beſoins avec humilité & douceur; ſi l'on vous les donne, ſoyés-en reconnoiſſante, & ſi l'on ne vous les donne pas, parce qu'on n'y eſt pas obligé, ne vous en plaignés pas & portés ces petites

privations en paix, les offrant à Notre-Seigneur « pour lui être plus conforme ; puiſque vous avés « tant de peine d'être à charge à la Maiſon où vous « êtes, n'ajoutés pas à la charge qu'elles ont une « ſeconde, qui eſt de les mal édifier & de vous « voir mécontente & recevoir de mauvaiſe grace « la charité qu'elles vous font & dont vous pro- « fités ſi peu : faites maintenant le contraire avec « la grace de Notre-Seigneur ; recompenſés-les « par votre reconnoiſſance, par votre bon exem- « ple & par la pratique des vertus. «

Soyés fidele tous les jours à faire votre orai- « ſon comme Dieu le demande de vous, c'eſt-à- « dire, n'y allés pas pour vous contenter, mais « cherchés ſeulement à y plaire à Dieu & à y prati- « quer ce que vous voudriés mediter, qui eſt la « mortification & l'humiliation ; ne vous conten- « tés pas d'être de corps devant Dieu, ſoyés-y de « cœur ; faites quantité d'actes dans la journée, « de foi, d'eſperance, de charité, d'humilité, « de contrition, d'abandon & de ſoumiſſion à « Dieu. «

Tâchés de ne rien dire aux Sœurs d'aigre ni « de piquant, mais aucontraire ne leur parlés « qu'avec honnêteté, charité, humilité & dou- « ceur ; & s'il vous arrive de faire à votre ordinai- « re, ne vous couchés pas que vous n'en ayés fait « penitence, & que vous ne vous en ſoyés humi- « liée trés-profondement : ſi la faute s'eſt faite « devant pluſieurs, demandés-en pardon devant «

» la Communauté ; ſi elle s'eſt faite en particulier,
» demandés pardon à l'Abeſſe & à la Sœur parti-
» culiere, & cela avec intention de vous corriger
» & de ſatisfaire à Dieu & à votre prochain que
» vous avés offenſé & ſcandaliſé; c'eſt le ſeul moyen
» de faire mourir votre orgüeil & de chaſſer de
» vous le demon, qui fera tout ſon poſſible pour
» vous détourner de cette pratique.

» Souvenés-vous, que ſi vous avés honte de
» faire quelque choſe pour JESUS, il rougira de
» vous connoître pour ſienne devant ſon pere:
» Dieu reſiſte aux ſuperbes & il dit qu'il confon-
» dra l'orgüeilleux; celui qui s'élevera ſera humi-
» lié, & celui qui s'humiliera ſera élevé: tout le
» monde aime les perſones humbles & l'on a opo-
» ſition pour les ſuperbes; cependant l'on ne ſau-
» roit ſoufrir l'humiliation, mais on ne ſauroit être
» humble ſans la pratiquer actuelement. Je ne
» doute nullement, ma chere Mere, que Dieu ne
» veüille de vous une trés-grande & profonde hu-
» miliation, que vous ſoyés contente d'être ou-
» bliée de toutes les creatures, d'être comptée pour
» rien; ſouvenés-vous qu'à rien rien n'eſt dû, cet
» état eſt une voie & un moyen d'une grande per-
» fection, ſi vous en ſavés profiter. Quand vous
» vous ſerés miſe dans l'état de correſpondance à
» cette grande grace avec fidelité, peut-être que
» Dieu fera quelque choſe pour votre temporel;
» mais juſqu'à ce que vous ſoyés parvenuë à ce
» qu'il deſire de vous; vous n'aurés pas ce que

vous

vous ſouhaités, Dieu prévoit peut-être que vous « ſeriés inſuportable, tant vous auriés de gloire & « de joie de n'être plus à charge, & que l'on auroit « peine à vous contenter; peut-être que cela ne « vous paroît pas à preſent, mais Dieu ſait bien « ce qui en eſt, il eſt plus ſage & meilleur pour « vous-même que vous ne l'êtes, cherchés le « Royaume de Dieu & toutes choſes vous ſeront « données. «

Prenés Notre-Seigneur pour votre modele en « toutes choſes pour parler, penſer & agir; il a fait « tout ce que vous faites tous les jours hors le pe- « ché, c'eſt pourquoi regardés-le continuelle- « ment comme un Peintre regarde une perſone « qu'il veut tirer: quand vous priés, regardés « comme il prie: quand vous converſés, regardés « comme il a converſé, de même pour le manger, « dormir, pour le ſilence & le travail: quand vous « êtes dans la tentation, regardés-le dans la tenta- « tion comment il a fait pour la ſurmonter: quand « vous êtes malade, voyés comment il a fait dans la « Paſſion: quand vous avés de la peine d'être ſi « pauvre, regardés-le dans la Crêche & encore « dans le ſaint Sacrement de l'Autel: quand vous « croyés être mepriſée, regardés JESUS travail- « lant dans la boutique de ſaint Joſeph, traîné dans « les ruës de Jeruſalem comme un ſcelerat, & en- « fin crucifié entre deux larrons. «

Il ne vous a creée, ma chere Mere, que pour « le connoître, l'aimer & le ſervir & l'imiter en «

» ſa vie : trop eſt avare à qui Dieu ne ſuffit, fai-
» tes enſorte que la grace ſurmonte en vous la na-
» ture.
» Ne faites rien dont il faille vous repentir
» & faire penitence en ce monde ou en l'au-
» tre.

Ceux qui ont connu particulierement Madame de Miramion, s'étonneront peut-être de voir tant d'éloquence dans ſes écrits ; parce que dans le commerce ordinaire de la vie, lorſqu'il ne s'agiſſoit que de choſes temporelles, il ne paroiſſoit dans ſes Lettres aucune élevation : & en cela il faut s'humilier devant Dieu, qui depart ſes dons, quand & à qui il lui plaît.

Toutes les Lettres de Madame de Miramion m'ont paru ſi belles, que j'ai été tenté plus d'une fois d'en raporter la plus grande partie ; il y auroit dequoi en faire un gros volume, dont le public ſeroit édifié, auſſi bien que de ſes retraites, où la grace qui la rempliſſoit de lumiere, lui faiſoit toujours trouver des choſes nouvelles.

Quand elle ſentoit ſes forces épuiſées & ſon corps prés de ſucomber, elle alloit paſſer huit jours à une maiſon de campagne qu'elle avoit dans le village d'Ivry à une demie lieuë de Paris. Elle l'avoit achetée dix mille frans & y en avoit depenſé preſque autant, pour la mettre en

état de ſervir à ſa Communauté, à qui elle l'avoit donnée. On y envoyoit les Sœurs malades pour leur procurer quelque divertiſſement innocent, & comme le Jardin étoit aſſés grand & bien cultivé, on en tiroit beaucoup de commodités pour la Maiſon de Paris; là debarraſſée du monde, elle ſuivoit le panchant de ſon cœur & s'abandonnoit toute à Dieu. Elle rendoit ainſi compte à Monſieur Jolly de tout ce qui ſe paſſoit en elle.

Quelques jours aprés la Fête de la ſainte Vierge, étant à l'oraiſon & remerciant Dieu de la « grace qu'il me faiſoit de me donner un peu de « temps à la campagne pour m'ocuper de lui « mieux que je ne fais dans l'embarras de Paris; « il me vint une forte penſée tout d'un coup, que « ces retraites me ſont bonnes pour un peu de « temps; mais que ce n'eſt pas cela que Dieu veut « de moi: que c'eſt la retraite du cœur, qui ſe fait « en rentrant en ſoi-même pour s'unir à lui par « des actes d'amour, de confiance, d'abandon, « d'obeïſſance, d'humilité, ou par une ſimple veuë « de ſa ſainte preſence. «

Je demeuré convaincuë de ces choſes & de la « neceſſité que j'en avois, & remercié Dieu; mais « en même temps il me prit une petite peine de « ce que cela m'éloignoit du deſir que j'avois de « la retraite; j'avois comme de la peine de ces « graces, les voulant revoquer en doute, quoi- « qu'il me ſemblât que je ſentois au fonds de «

» mon cœur, que cela venoit de Dieu, mais pour
» mon indignité je rejettois ces penſées. Dés le
» lendemain m'étant fort propoſée de m'apliquer à
» l'oraiſon & au recüeillement, je me trouvé dans
» une trés-grande diſtraction, ſans aucune bonne
» penſée, cela alloit toujours en augmentant,
» remplie d'obſcurités, peines contre la foi, dou-
» tant de ces graces particulieres ſur moi, que je
» m'étois trompée & que les autres ſe trompoient
» auſſi ſur mon raport, doute de mon ſalut, ne
» voir en moi aucune bonne action purement
» bonne, & par conſequent point agreable à
» Dieu; peinée contre l'obeïſſance en veuë de
» quelque faute, & auſſi parce que l'on ne vou-
» loit pas me permettre des penitences qui me
» paroiſſoient neceſſaires; penſées contre ma vo-
» cation, que je ne faiſois pas ſelon mes obliga-
» tions, qu'il valoit mieux quiter que de ne pas
» bien faire; peines auſſi ſur les Filles de la Pro-
» vidence & encore plus ſur pluſieurs autres affai-
» res où j'étois employée.

» Toutes ces peines enſemble m'ont donné un
» grand trouble, abatement, inquietude, ſerre-
» ment de cœur. J'eus une forte penſée de le
» dire pour m'humilier, ce que j'ai fait à deux fois,
» ne l'ayant fait qu'à demi la premiere manque
» d'humilité, je ſentis aprés plus de repos. Je n'ai
» pas laiſſé de faire tous les jours mes deux orai-
» ſons, dans l'une j'entendis interieurement, ſou-
» miſſion, abandon & confiance en Dieu, obeïſ-

ſance pour tout ce qu'on m'ordonnera, humi- «
liation interieure & exterieure pour me faire «
mieux connoître à ceux qui ſont chargés de «
moi. Je connus que dans la retraite, on ſe por- «
te ſoi-même & l'on a autant de difficulté pour «
le ſervice de Dieu que dans les embarras du de- «
hors; ſi Dieu m'abandonne, diſois-je, que «
deviendrai-je, & s'il me ſoutient qu'ai-je à crain- «
dre? «

Je demeuré pandant vint-quatre heures en «
paix, abandonnée à Dieu & comme toute étour- «
die, ne ſentant pas toutes ces peines en moi, «
mais comme proche; la grande attention que «
j'aportois ſur tout à trois diverſes fois, pandant «
ces vint-quatre heures, me donnant de grans «
maux de tête; & la derniere fois je m'abandon- «
né à Dieu, faiſant beaucoup d'actes de con- «
fiance en lui & de ſoumiſſion pour ſoufrir tout «
ce qu'il lui plairoit. Je m'adreſſé à la ſainte Vier- «
ge & à mon bon Ange, & je ſentis quelque gra- «
ce & force particuliere. J'eus auſſi recours à me «
proſterner, ce qui m'a été d'un grand ſoulage- «
ment, parce qu'en cet état là, je me ſoumettois «
& m'humiliois devant Dieu, en lui demandant «
de me ſecourir pour ne le point offenſer, mais «
au contraire pour l'honorer par la grace qu'il me «
donneroit. «

Cet état m'a donné bien de la peine pour «
mon orgüeil, & par la crainte de deplaire à «
Dieu. «

» Je ne pus me reſoudre à communier le Sa-
» medi, je le fis le Dimanche aprés m'être con-
» feſſée du mieux que je pus. Je me trouvé fort
» tranquille, mais ſans aucune devotion. Le ſoir
» à mon oraiſon je me trouvé aſſés bien diſpoſée;
» mais ſur la fin, je connus qu'il faloit ſoufrir in-
» terieurement & exterieurement, que mes pei-
» nes croîtroient & la grace auſſi, qu'il faut pren-
» dre ſa joie dans la douleur, ſa paix dans le trou-
» ble, ſa gloire dans l'humiliation; je n'eus point
» d'autre penſée que de me ſoumettre & de dire
» avec ſaint Auguſtin: Commandés, Seigneur,
» tout ce que vous voudrés & me donnés tout ce
» que vous me commanderés. Je ſentis alors une
» ferme confiance, que quand il m'envoyeroit
» toutes les peines que j'avois euës depuis peu &
» encore plus, que ſa grace me ſuffiroit: je tâ-
» ché de m'abandonner de nouveau à lui, &
» d'accepter ſa ſainte volonté. Je demeuré en
» paix.

Je n'ai point fait de difficulté de raporter cet écrit, tout m'en a paru édifiant, la foibleſſe de l'humanité s'y decouvre au milieu de la ſainteté même, & ſi les Juſtes s'y reconnoiſſent, les pecheurs y trouvent de la conſolation.

En 1693. Madame de Miramion fut fort touchée de la mort de Monſieur le Preſident de Nemond ſon gendre, ſa maladie ne paroiſſoit pas conſiderable dans les commencemens; mais

comme il avoit établi pour une regle inviolable dans ſa maiſon, que perſone n'y auroit la fievre pandant trois jours, qu'il ne fît les actes de Chretien, il en voulut donner l'exemple & receut tous ſes Sacremens, quoique les Medecins aſſuraſſent qu'il n'y avoit point de danger. Cependant dés le même ſoir le tranſport au cerveau ſe fit, & il mourut le lendemain. Madame de Miramion ne le quitta pas, ſa conſtance fit celle de ſa fille, qui en avoit beſoin venant de perdre d'une maniere ſi ſubite, ce qu'elle aimoit tendrement depuis trente-trois ans.

La même année Monſieur de la Hoguette qui avoit épouſé la niéce de Madame de Miramion, fut tué à la bataille de la Marſaille; ſon merite & ſa fortune deja fort avancée le firent regreter, & renouvellerent dans le cœur de Madame de Miramion la douleur qu'elle avoit reſſentie à la mort de Monſieur de Traſſy ſon frere. Il avoit été enlevé aux recompenſes glorieuſes, dont le Roi alloit couronner ſes ſervices. La perte de Monſieur de Caumartin Conſeiller d'Etat ne lui avoit pas été moins ſenſible, ils avoient conſervé l'un pour l'autre une amitié fort tendre; ils ſe retrouvoient dans les occaſions; il avoit toujours pour elle la déference que ſa vie lui attiroit de tout le monde, & même dans ſon teſtament, il avoit ordonné à ſes enfans de la conſulter en toutes choſes.

Ainſi de temps en temps Dieu lui vouloit faire éprouver les afflictions de la nature, qu'il lui faiſoit bientôt oublier par les conſolations de la grace.

Mais ce fut en 1694. année où Dieu ſembla vouloir affliger la France par la famine & par les maladies, qu'elle redoubla ſon zele pour les pauvres. Le bled coutoit cinquante frans le ſetier; elle parla au Roi, à Madame de Maintenon & aux Miniſtres; elle fut cauſe qu'on fit venir une quantité prodigieuſe de ris, que le Roi donnoit ou qui ſe vendoit à fort bon marché. Il y avoit prés de ſix mille malades à l'Hotel-Dieu, elle y étoit continuellement, & voyant juſqu'à douze perſones dans un même lit, attaquées de differentes maladies, les uns mourans de leurs propres maux & les autres ne pouvant guerir dans un air infecté, elle propoſa à M. de Harlai premier Preſident, d'ouvrir l'Hopital de ſaint Loüis pour les mettre un peu plus à leur aiſe; il aprouva ſa penſée & lui donna la commiſſion de preparer cette Maiſon, ce qu'elle fit avec beaucoup de diligence: on y tranſporta grand nombre de malades & les autres en furent ſoulagés.

Elle n'oublioit pas les pauvres honteux de ſa Paroiſſe & faiſoit faire de deux jours l'un chés elle ſix mille potages, employant utilement les grandes charités que le Roi faiſoit à ſon peuple,

ple, dans le temps même qu'il entretenoit cinq cens mille hommes pour défendre la France contre toute l'Europe. Et ce qui eſt encore plus admirable, elle ſoufroit avec une patience heroïque, les outrages de quelques pauvres, qui ſouvent accabloient d'injures celle, qui depuis quarante années leur ſacrifioit ſon bien, ſa ſanté & ſa vie: *ſourage mes Sœurs*, diſoit-elle aux filles de ſa Communauté, *plus vous aurés de contradiction de la part des hommes, plus votre merite croîtra devant Dieu; laiſſés-les dire & les ſervés toujours, votre patience les deſarmera.* En effet ces pauvres inſolens le matin, venoient ſouvent l'aprédinée leur demander pardon les larmes aux yeux, tant la vertu a de force ſur les âmes les plus groſſieres.

Mais comme il faloit du temps pour diſtribuer ces potages, on faiſoit aux pauvres qui étoient obligés d'attendre, des inſtructions chretiennes & familieres, afin que les âmes remportaſſent de la nouriture auſſi bien que les corps.

L'année ſuivante au mois de Janvier Monſieur le premier Preſident & Meſſieurs les Adminiſtrateurs de l'Hopital general ne ſe voyant pas en état de payer cent mille écus que l'Hopital avoit empruntés pandant l'année 1694. reſolurent de mettre dehors la plus grande partie des pauvres, & de ne garder que ceux qui par

leur âge ou par leurs incommodités ne pouvoient rien faire. Madame de Miramion en étant avertie, gemit devant Dieu en penſant à neuf cens jeunes filles qui demeureroient ſans retraite, abandonnées à elles-mêmes. Elle fut avertie qu'il en étoit deja ſorti quelques-unes, & que deux s'étant habillées en garçon, avoient commis beaucoup d'inſolences. Le zele du ſalut des âmes la ſaiſit. Elle commença par faire arrêter ces deux malheureuſes & les remener à l'Hôpital, où elles furent châtiées & miſes dans un cachot au pain & à l'eau. Elle alla enſuite trouver Meſſieurs les Adminiſtrateurs, & leur propoſa pluſieurs expedians, qu'ils ne crurent pas pouvoir accepter; enfin elle obtint d'eux, qu'ils garderoient les filles juſqu'au premier d'Avril, elle eſpera que dans ce temps-là, la Providence, qui ne lui a jamais manqué, lui fourniroit quelque moyen de les ſauver. Elle s'humilia devant Dieu & lui demanda ſes lumieres; quelques jours aprés, elle alla trouver la Sœur Marguerite Pantaclin Superieure de l'Hopital general & la fit convenir qu'il faloit commencer par renvoyer à leurs parens toutes les filles qui en avoient; elles les examinerent l'une aprés l'autre & les renvoyerent. Il en reſtoit encore ſept cens. Elles trouverent par leur calcul que ſi Meſſieurs les Adminiſtrateurs vouloient bien qu'on mît ces ſept cens filles dans des dortoirs qui étoient vuides, qu'on leur donnât le

linge & les lits outre le logement, on trouveroit moyen de les faire travailler pour les entretenir, & que l'on les pouroit nourir chacune pour trois ſous par jour. Elles compterent enſuite que pour les nourir ſur ce pied-là pandant un an, il faloit quarante mille frans.

Dés qu'elles eurent concerté toutes choſes, Madame de Miramion propoſa l'expediant à Meſſieurs lés Adminiſtrateurs, qui l'aprouverent; elle ſe chargea auſſi-tôt de quêter les quarante mille frans. Elle alla trouver Monſieur le Controleur general, il lui conſeilla d'aller au Roi, & lui promit une prompte execution des ordres de ſa Majeſté.

Le lendemain Madame de Miramion en parla à Madame de Maintenon qui ne fut pas difficile à perſuader, il s'agiſſoit de la gloire de Dieu; elle lui promit avec plaiſir d'en parler au Roi. Madame de Miramion contente d'avoir menagé une ſi bonne ſollicitation, s'en alloit ſans lui rien demander: *D'où vient*, lui dit Madame de Maintenon, *que vous ne me demandés rien? Ha, Madame*, lui repondit-elle, *vous faites tant de charités, que je ferois conſcience de vous en propoſer de nouvelles.* Elle ne laiſſa pas de lui donner, ne voulant pas qu'il ſe fît un bien, ſans qu'elle y eût part.

Trois jours aprés Monſieur le Controleur general envoya à Madame de Miramion une ordonnance de vint-cinq mille frans. Monſei-

gneur & Madame la Princeſſe de Conty Doüairiere lui envoyerent deux cens Loüis d'or, Monſieur lui mit lui-même ſon aumône entre les mains, Monſieur le Cardinal de Boüillon lui donna cent Loüis d'or, Monſieur Boucherat Chancelier de France lui envoya une ſomme conſiderable; enfin il n'y eut perſone à la Cour qui voulût ou qui oſât la refuſer. Madame de Guiſe dont la pieuſe memoire ſera toujours en benediction parmi les pauvres, lui donna & ſe chargea de lui faire donner par pluſieurs perſones de la Cour, dont elle voulut bien recevoir elle-même les charités.

La ville de Paris ſuivit un ſi bon exemple; Madame de Miramion alla elle-même à pluſieurs Bureaux de gens d'affaires, qui lui donnerent: Elle eut bien quelques degoûts à eſſuyer dans quelques viſites particulieres, mais elle eût ſoufert encore davantage pour l'amour de celui qui la faiſoit agir. *Il faut aimer Dieu*, diſoit-elle un jour à la Sœur qui l'acompagnoit en quêtant, *pour faire ce metier-ci*. Enfin en moins de huit jours, elle ramaſſa cinquante mille frans, qui firent ſubſiſter ces pauvres filles pandant deux ans; on en maria quelques-unes, les autres furent miſes en condition, celles qui ſavoient des metiers trouverent à gagner leur vie, & peu ſont demeurées à la charge de l'Hopital.

Plus elle avançoit en âge, plus elle croiſſoit en vertus, & il ſembloit que Dieu ſe preparant à la couronner de ſa gloire, l'en vouloit rendre en quelque façon plus digne par l'abondance de ſes graces & par la communication de ſes lumieres. Le profond reſpect qu'elle avoit toujours eu pour les Prêtres, lui donnoit des veuës continuelles pour leur perfection. Elle étoit ſouvent contriſtée d'en voir quelques-uns, oubliant la ſainteté de leur caractere, s'abandonner aux vices du peuple & charger le crime par le ſcandale; elle propoſoit d'établir une Maiſon où l'on renfermât ceux que les avertiſſemens n'auroient pas été capables de corriger, afin que l'exemple de leur punition retint les autres dans le devoir: Elle eut voulu en établir une autre pour recevoir ceux qui viendroient à Paris ſolliciter leurs affaires, afin qu'ils fuſſent logés & nouris à bon marché & tous enſemble, ſans être mêlés dans les auberges avec des gens de profeſſion differente & dont les mauvais exemples ſont capables de les pervertir. Enfin elle propoſoit de fonder une Maiſon pour les Eccleſiaſtiques, que l'âge & le travail ont mis hors d'état de rendre ſervice à l'Egliſe, étant plus que juſte de ſoulager la vieilleſſe de ceux qui ont épuiſé leurs forces en travaillant à la vigne du Seigneur. Ces veuës étoient grandes & dignes d'elle. Dieu les a inſpirées depuis à Monſeigneur le Cardinal de Noailles Arche-

vêque de Paris, qui en a deja executé une partie.

Tant de vertus extraordinaires repanduës ſur toute la vie de Madame de Miramion, procedoient d'un fond de vie interieure que Dieu lui avoit donné par ſa grace & qu'elle avoit cultivé par l'exercice fidele d'une oraiſon trés-ſolide, qui ayant commencé par la methode commune s'étoit perfectionnée comme par degrés, & avoit élevé peu à peu ſon âme aux voies les plus ſpirituelles & les plus ſublimes. Prevenuë, comme on l'a veu, dés l'âge de neuf ans par les plus douces benedictions du Seigneur: Elle paſſoit dés lors chaque jour le matin au moins une demie heure à s'entretenir avec lui; & bien loin de s'ennuyer dans cette priere du cœur, elle y trouvoit tant de goût qu'elle a depuis avoüé pluſieurs fois qu'il lui auroit été trés-difficile d'exprimer juſqu à quel point elle s'y ſentoit attendrie & contente. Auſſi la faiſoit-elle quelquefois en ſecret, de peur qu'on ne lui otât un exercice ſi doux, comprenant dés ce temps-là par experiance, ce que dit le ſaint Eſprit, que les eaux de la grace qu'on puiſe ordinairement dans la ſource de la priere, ne ſont jamais plus delicieuſes que quand on les prend à la derobée; & Dieu la conduiſoit deja, comme ſi elle eut ſeu que la priere eſt un parfum qui s'évapore quand

on l'expoſe trop à l'air, & une faveur du Ciel qu'il eſt bon de cacher à la terre; parce que le monde n'eſt ni digne de l'éprouver en ſoi, ni capable de la reſpecter dans les autres.

Elle faiſoit pour lors ſon oraiſon de la maniere ordinaire par des conſiderations de l'eſprit qui produiſoient enſuite divers mouvemens de la volonté, & qui finiſſoient toujours par quelques reſolutions particulieres, dont l'objet étoit la pratique de certaines vertus proportionnées à ſon âge & à ſon état. Elle étoit exacte à obſerver durant le jour ce qu'elle avoit ainſi reſolu à ſon lever & elle s'étoit impoſé la loi d'en rendre compte à celui en qui elle avoit mis ſa confiance.

Elle ne changea rien à cette maniere, juſqu'à ce qu'elle fût dans un âge plus avancé. A peine eut-elle dix-huit ans que ſans avoir beſoin de beaucoup de raiſonnement pour ſe convaincre des verités de l'Evangile & pour s'exciter à les ſuivre, la foi lui tenoit lieu de meditation. Dés qu'elle ſe propoſoit quelqu'une de ces importantes verités pour s'en ocuper devant Dieu, elle s'en ſentoit penetrée en un moment par je ne ſai quel rayon de lumiere ſuperieure, qui faiſoit en elle un plus grand jour, que n'auroient pu faire tous les efforts de ſa raiſon, & qui de l'eſprit allant ſans travail au cœur, lui faiſoit paſſer tout ſon temps dans une ſuite d'affections tendres & pures, dont les effets paroiſſoient

moins dans ſes paroles que dans ſes actions.

Vers ſa vint & uniéme année, on lui permit de ſe relever toutes les nuits pour faire à genoux une heure d'oraiſon depuis deux heures juſqu'à trois, ce qui ne l'empêchoit pas d'en faire encore une autre heure le matin, & le ſoir une troiſiéme qu'elle faiſoit ordinairement dans l'Egliſe devant le ſaint Sacrement, tant que ſes ocupations lui en ont donné le loiſir. C'eſt ce qu'elle a fidelement obſervé toute ſa vie avec ces deux differences ſeulement, que depuis qu'elle eut ateint cinquante ans, au lieu de ſe relever la nuit pour faire ſon oraiſon à genoux, on lui ordonna à cauſe de ſes infirmités de ſe contenter de la faire à la même heure, mais aſſiſe ſur ſon lit. Et à l'égard de celle du ſoir, depuis que la multitude des affaires l'a comme acablée, ne pouvant plus trouver le tems d'aller à l'Egliſe; elle la faiſoit dans ſa maiſon, encore étoit-elle ſouvent forcée de l'interrompre ou de la laiſſer par charité, quittant par obeïſſance Dieu pour Dieu, parce qu'on lui avoit dit d'en uſer ainſi.

Plus elle donna de temps à la priere, plus elle alla à Dieu par foi & par affection, & ce ſecond degré d'oraiſon la conduiſoit inſenſiblement à un troiſiéme. Elle conceut une ſi haute eſtime & un goût ſi delicat des vertus chretiennes, que ſemblable à l'Epouſe du Cantique, elle couroit aprés ces aimables ornemens de ſon Bien-aimé

avec

avec toute l'effuſion de ſes deſirs, ne pouvant ſe ſatisfaire qu'en faiſant beaucoup d'actes, tantôt d'une vertu tantôt d'une autre, & en les demandant toutes ſucceſſivement à Dieu avec une ferveur, qui ne pouvoit venir que de lui ſeul.

Elle avoit été dirigée par un ſaint Prêtre exact & ſevere, qui la menoit comme par la main, & dont elle ſuivoit la conduite avec une docilité d'enfant. Dieu qui la deſtinoit à des oraiſons plus élevées & qui vouloit la faire marcher par des routes moins batuës, où il auroit été dangereux & facile de s'égarer, prit ſoin de bonne heure de la prévenir contre toutes ſortes d'égaremens par une ſage crainte des états extraordinaires, par une humble défiance d'elle-même & par une dépendance abſoluë de ſes guides ſpirituels. Diſpoſitions qu'elle a toujours conſervées, & dont elle donna dés-lors une preuve certaine à celui qui la conduiſoit.

Cet homme de Dieu qui voyoit avec plaiſir combien l'eſprit de Madame de Miramion s'élevoit de jour en jour, & qui n'ignoroit pas que la meilleure de toutes les épreuves, étoit de la faire dêcendre de ſon élevation par obeïſſance, lui ordonna lorſqu'elle s'y atendoit le moins & qu'elle étoit plus en goût de ſa maniere de prier, de ſe remetre à la premiere methode de la meditation commune.

Elle receut ſon ordre ſans repliquer, mais elle

ne l'executa pas ſans peine; & comme pour lui rendre compte de ſon état plutôt que pour ſe plaindre de ſon ennui, elle lui decouvroit que l'uſage de cette methode lui étoit devenu trés-penible, il n'eut aucun égard à ce qu'elle lui repreſenta; aucontraire il lui commanda de continuer & il ajouta même qu'il vouloit qu'elle écrivît jour par jour ce qui ſe ſeroit paſſé dans ſa priere, à quoi s'étant ſoumiſe de bonne foi, tant qu'il le voulut, il lui permit bientôt aprés de reprendre avec liberté la voie qu'elle avoit quitée par ſoumiſſion, & il lui dit avec beaucoup de ſageſſe: *Croyés, ma fille, que j'ai eu de grandes raiſons de faire ce que j'ai fait; car outre qu'il eſt neceſſaire de rompre votre propre volonté dans les choſes les plus ſaintes, vous connoîtrés un jour, que s'il ne vous étoit pas utile à preſent pour vous-même de mediter & d'écrire, il vous le ſera à l'avenir pour pluſieurs autres perſones à qui vous aurés beſoin d'aprendre les premiers élemens de l'oraiſon, & que vous ſerés obligée de conduire chacune par leur voie. Donnés-vous bien de garde de vouloir les mener toutes indifferamment par la même, & encore moins par la vôtre.*

Diſcours remarquable & preſque profetique, que Madame de Miramion écouta avec reſpect ſans le comprendre, & dont elle ne connut la verité & l'utilité que lorſqu'elle ſe vit à la tête d'une Communauté de Filles.

Son Directeur vecut encore deux ans aprés,

& Dieu l'ayant appellé à lui en 1661. pour le recompenſer de ſa charité ; ſa fille ſpirituelle aprés l'avoir pleuré comme on pleure un pere, ſe vit dans la neceſſité d'en choiſir un autre, étant pour lors âgée d'environ trente-deux ans.

Le Seigneur dirigea ſon choix & le fit tomber ſur un homme d'eſprit, de vertu & d'experiance dont le merite égaloit la reputation ; c'étoit Monſieur Feret Curé de ſaint Nicolas du Chardonnet & Vicaire general de l'Archevêché de Paris, reſpecté dans le Dioceſe & conſulté de tout le Royaume.

D'abord qu'elle fut entre ſes mains, elle lui fit connoître ſes diſpoſitions paſſées & preſentes ; il obſerva ſoigneuſement par quels degrés elle avoit paſſé & à quoi elle en étoit, bien reſolu de ne pas prévenir en elle les mouvemens de la grace, mais de les ſuivre.

Il s'aperceut bientôt que cette grace la menoit vîte, & qu'elle la faiſoit entrer dans une nouvelle route ; car au lieu que dans le moment qu'il avoit commencé à prendre ſoin de ſon âme, elle s'ocupoit dans l'oraiſon de la beauté des vertus conſiderées en elles-mêmes pour les exercer en toute ocaſion, il lui fut donné de les regarder en JESUS-CHRIST, en qui elles ſont plus noblement qu'en elles-mêmes, ou plutôt elle regarda JESUS-CHRIST dans toutes les vertus qu'elle devoit pratiquer & qu'elle pra-

tiquoit en effet ; & comme ſi ce n'eut pas été aſſés pour elle de l'enviſager comme un modele exterieur qu'elle avoit à imiter, étant conduite plus haut par une main inviſible, il ſe montra à elle comme un principe interieur & comme un reſſort ſecret, qui lui donnoit en même temps l'être, la vie & le mouvement dans l'ordre ſurnaturel.

Il lui paroiſſoit donc, quand elle prioit, que le Verbe incarné, qui ſelon la Theologie de ſaint Paul demeure par la foi dans nos cœurs, operoit en elle & par elle tout ce qu'elle faiſoit de bon dans la priere ; deſorte que toute ſon oraiſon ſe paſſoit à offrir au Pere Eternel ſon Fils unique, à s'offrir elle-même par le Fils au Pere, uniſſant toutes ſes actions à celles de cet adorable Sauveur & allant à Dieu par JESUS, ſuivant cet oracle de l'Evangile (qu'elle penetra pour lors) *Nul ne va à mon Pere, que par moi.*

Etant ainſi unie au Fils de Dieu fait homme, voyant en lui tout ſon bonheur & toute ſa force, & ne découvrant en elle que foibleſſe & que miſere : Pandant qu'elle étoit un jour en priere, il tomba tout-à-coup dans ſon eſprit ces deux paroles qui l'ocuperent durant pluſieurs années avec un fruit incroyable. *Otés & mettés* ; paroles courtes & ſubſtantielles qu'elle ſentit bien ne venir pas de ſon induſtrie ni de ſon travail, & dont l'intelligence fourniſſoit

tous les jours à ſon âme pandant des heures entieres une nouriture ſolide dont la force ſe repandoit ſenſiblement ſur ſa conduite. Dans cette ſituation, elle ſe ſentoit toute penetrée, en priant, de la toute-puiſſance divine & de l'impuiſſance humaine, & cette veuë la jettoit heureuſement dans un merveilleux abandon à la volonté de celui, qui pouvant tout ſeul oter de nous tous les defauts que nous avons, & mettre en nous toutes les perfections que nous n'avons pas; veut cepandant que nous demandions ſa grace avec humilité, que nous la recevions avec reconnoiſſance, & que ſans ceſſe par notre fidelité nous concourions avec elle pour achever en nous l'ouvrage de notre ſalut.

Dieu lui fit comprendre dans la ſuite, qu'il lui reſtoit encore bien du chemin à faire pour arriver à des oraiſons plus parfaites & plus ſimples; que l'âme, en diſant à Dieu, *otés & mettés*; ſi elle en demeuroit toujours là, ne ſeroit pas aſſés ocupée de lui, & qu'elle le ſeroit trop d'elle-même; qu'il faloit que ſans quiter la pratique des vertus, elle ſe ſouvint moins de ſoi & plus de lui; qu'il étoit neceſſaire pour avancer dans ſes voies de preferer ſes interêts aux nôtres, de tendre à nous unir à lui avec plus de pureté, de le chercher avec plus de deſintereſſement, de le trouver avec moins de retour, & de nous repoſer en lui beaucoup moins pour l'amour de nous que pour l'amour de lui-même; qu'en-

fin le plus court chemin qu'elle eût pour parvenir à lui & pour ſe ſanctifier par lui, c'étoit de s'ocuper de ſa divine preſence, de l'écouter beaucoup & de parler peu, & par cette attention à Dieu, preferable aux plus ſublimes penſées que ſon eſprit pouroit lui fournir, s'attirer de nouvelles communications & de nouvelles faveurs.

Ces veuës qui lui venoient en foule, ſans qu'elle y aportât preſque rien du ſien, lui firent des impreſſions ſi vives & ſi profondes, que ſentant bien qu'il lui manquoit quelque choſe ſans ſavoir diſtinctement ce que c'étoit, elle cherchoit dans ſon oraiſon un treſor caché qu'elle avoit aſſés entreveu pour le deſirer, mais qu'elle ne poſſedoit pas aſſés pour en joüir: *Je ſens bien*, diſoit-elle, *que Dieu demande de moi je ne ſai quoi, qui ne m'eſt pas bien connu, dont le deſir m'inquiete & dont la poßeſſion acheveroit mon bonheur.*

Madame de Miramion ſe trouvoit dans cette agitation, dés qu'elle vouloit ſe mettre en priere & s'entretenir avec Dieu : comme il lui étoit ſouvent difficile d'aſſujetir ſon eſprit à s'arrêter à quelque myſtere ou à quelque verité particuliere, elle ne trouvoit de repos qu'à penſer à Dieu & beaucoup plus à le gouter ſans faire aucun effort pour multiplier ſes actes: elle étoit ſi attirée à s'ocuper uniquement de lui & ſi charmée dans de certains momens de l'impreſſion de ſa

divine preſence, que ſi ces momens euſſent duré, elle auroit été trop heureuſe.

Elle craignoit pourtant cet état, parce qu'elle y trouvoit trop de goût; elle n'oſoit ſuivre d'elle-même un attrait qui paroiſſoit ſi doux; elle ſavoit que ſouvent à force de vouloir voler trop haut, on tombe bien bas; que l'oraiſon eſt un banquet où il n'eſt pas permis de changer de place, avant que le Pere de famille ait dit; Mon ami montés plus haut; qu'il étoit dangereux de croire à tout eſprit; qu'il faloit les éprouver tous, & que ne lui apartenant pas d'en faire le diſcernement, elle devoit prendre conſeil pour ſe mettre en ſureté & en repos.

Elle le fit par l'ordre de ſon Directeur, qui pour s'aſſurer lui-même, l'adreſſa à d'autres maîtres habiles. On lui repondit qu'elle n'aprehendât rien, que ſon oraiſon étoit bonne & ſure, que Dieu vouloit la conduire à une union plus étroite avec lui, qu'elle ne devoit pas s'opoſer à ſon operation, & que de toutes les manieres de le prier, la meilleure pour elle & celle dont elle tireroit le plus de fruit, c'étoit de s'unir à lui, de l'adorer en elle & de ſe livrer avec amour à tout ce qu'il lui plairoit d'y faire, ſans trop s'agiter pour mêler ſes operations à celles de Dieu.

Cette reponſe mit le calme dans ſon cœur; ce fut une parole de vie, ſur laquelle elle jetta hardiment le filet en haute mer; toutes ſes crain-

tes s'évanoüirent, & elle s'abandonna avec plenitude à l'attrait qu'elle n'avoit ſuivi juſqu'alors qu'en tremblant & à demi; ſon oraiſon devint plus ſimple, elle y étoit apliquée par JESUS-CHRIST à Dieu ſeul, en qui elle trouvoit toutes choſes; le ſouverain Etre étoit l'unique objet dont elle ſe ſentoit frapée, elle ſe regardoit comme environnée & encore plus penetrée de Dieu même; elle le conſideroit au dehors comme ſon protecteur, & au dedans comme ſon centre; elle ſe tenoit pour ainſi dire devant lui, comme un courtiſan devant ſon Prince; elle l'adoroit dans le ſanctuaire de ſon âme, comme ſon Seigneur; elle lui faiſoit mille proteſtations de fidelité & d'amour, comme à ſon Epoux, & elle s'aneantiſſoit devant lui, comme le rien devant le tout.

Monſieur Jolly Superieur General de la Miſſion, fut celui que la divine Providence lui donna en 1677. pour la conduire aprés la mort de Monſieur Feret, & il lui fut d'un ſecours infini dans la ſuite. Ce nouveau Guide aprés avoir fait un nouvel examen de cette ſainte âme, prit le même parti que ſon premier Directeur avoit pris, & lui fit faire la même épreuve. Il lui declara donc qu'il faloit quiter cette oraiſon ſimple de la veuë de Dieu & ſe remettre à la pure meditation. Elle ne lui reſiſta point; perſuadée qu'elle étoit qu'il n'y a de ſureté que dans l'obeïſſance, elle ſe ſoumit avec humilité & promtitude.

Cette

Cette ſoumiſſion cependant lui couta beaucoup; car quoique la maniere d'oraiſon qu'on lui ordonnoit de quitter ne fut pas exempte de peines & de ſoufrances, elle étoit neanmoins ſi delicieuſe pour l'ordinaire, ſurtout dans de certains inſtans infiniment precieux, qu'elle ne pouvoit s'en ſeparer ſans regreter ce qu'elle alloit perdre; & elle prevoyoit que ſi elle reſiſtoit à un attrait, qu'on avoit deja reconnu être de Dieu, elle retomberoit infailliblement dans des inquietudes & des agitations d'eſprit qui lui paroiſſoient peu ſoutenables.

Elle les ſoutint neanmoins tant que ſon Directeur le voulut; elle lui expoſa ſimplement ce qu'elle ſoufroit, & ſans le preſſer de rien, elle atendit que de lui-même il lui ordonnât de ſe laiſſer aller au mouvement de la grace dans ſa maniere de prier.

Il ſavoit bien que comme pour diſcerner la bonne oraiſon d'avec la mauvaiſe, il ne faloit pas en juger preciſément par la facilité qu'on y trouve, par les lumieres qu'on y reçoit, & par les douceurs qu'on y goûte; auſſi pour diſtinguer la mauvaiſe d'avec la bonne, il faloit bien ſe garder d'en juger par la difficulté, par l'obſcurité & par le degoût qu'on y rencontre; mais que le caractere infaillible de la bonté des oraiſons extraordinaires, étoit le bon effet qu'elles produiſent dans les mœurs, & l'impreſſion ſalutaire & efficace qu'elles laiſſent dans une âme, d'éloi-

gnement des moindres fautes, d'atachement à tous ſes devoirs, de fidelité à une mortification univerſelle, & de conſtance dans la pratique des bonnes œuvres, qui conviennent à l'état de chaque perſone. Comme il trouva toutes ces marques dans la vie de Madame de Miramion, il ne douta point qu'elle ne fût conduite interieurement par un bon eſprit; & en lui ordonnant d'acquieſcer à l'attrait de Dieu, qui la portoit ſi doucement & ſi fortement à l'oraiſon d'union, il lui défendit de ſe tourmenter davantage à vouloir faire à contre-temps de certains actes, qui bien loin de lui être utiles, ne faiſoient que lui refroidir le cœur.

Depuis cette defenſe, lors que d'un coté Dieu prenoit plaiſir à lui cacher ce qu'il operoit en elle, & que de l'autre elle ſe ſentoit dans une eſpece d'impuiſſance de faire agir ſon eſprit & ſon cœur, craignant de tomber dans l'oiſiveté, & cherchant à ſe tirer de ce vuide ſenſible par un trop grand effort de ſes puiſſances; elle en étoit repriſe au fond de ſon âme, & elle s'en acuſoit comme d'une infidelité qu'elle avoit commiſe; car elle pouſſoit juſques-là le ſentiment delicat de ſa conſcience.

Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'à meſure que ſes heures de prieres étoient plus entrecoupées de diſtractions & d'ennuis, elle ſe determinoit avec plus de courage à ne quiter jamais ce ſaint exercice; & la veuë de Dieu qui ſembloit

lui manquer dans ces temps-là, parce qu'elle étoit moins ſenſible, ſe repandoit ſenſiblement ſur toutes ſes actions, au milieu même des ocupations continuelles que lui donnoient les bonnes œuvres.

Alors on vit en elle ce que ſainte Thereſe a écrit d'elle-même; elle fut plus ocupée de la divine preſence en agiſſant qu'en priant. Au milieu des affaires les plus aplicantes, elle ne perdit preſque plus de veuë ce grand objet, & ſa vie devint une eſpece d'oraiſon continuelle, où ſans rien diminuer de l'aplication qu'elle avoit à Dieu par celle qu'il falloit qu'elle eût aux actions exterieures de la charité, elle ſe trouvoit en même temps ſur la terre par ſon commerce avec les hommes, & en quelque façon deja dans le Ciel par ſa converſation avec Dieu même.

Dans ſes dernieres années, la penſée qui la frapoit le plus ſouvent, c'étoit qu'elle devoit commencer dés à preſent ce qu'elle eſperoit faire dans l'éternité & ce que les Anges & les Bienheureux y font; tantôt elle ſe trouvoit en eſprit parmi eux pour adorer & pour aimer l'objet de leur adoration & de leur amour; tantôt elle s'adreſſoit à JESUS-CHRIST même comme à ſon mediateur adorable pour rendre par lui plus excellemment ſes hommages aux trois Perſones auguſtes de la trés-ſainte Trinité: myſtere dont l'intelligence lui fut acordée par un don

ſingulier de la foi la plus éclairée.

Quelquefois ſans nulle veuë & ſans nulle image élevée au deſſus des ſens & même de l'intelligence humaine, elle joüiſſoit tranquilement de Dieu, d'une maniere qu'il lui étoit difficile d'expliquer. Quand elle étoit maîtreſſe de ſon eſprit, elle ne l'employoit qu'à contempler cette ſouveraine beauté, & quand ſon eſprit s'échapoit, elle tâchoit ſans ſe faire violence de le ramener doucement, comme un eſclave fugitif, en la preſence de ſon Liberateur & de ſon Maître.

Une perſone à qui elle parloit confidemment, lui ayant demandé quelques années avant ſa mort, comment elle paſſoit pour lors ſes oraiſons, elle lui avoüa que de temps en temps il lui ſembloit que Dieu l'aprochoit de lui de ſi prés & la tenoit ſi fortement liée & unie à lui, qu'elle croyoit aller expirer; ce ſont ſes propres termes, comme ſi elle eût voulu dire, que dans ces tranſports qu'il n'eſt pas permis à tout le monde d'experimenter ni même de comprendre, il lui ſembloit qu'elle ſubſiſtât moins en ſoi qu'en Dieu, & qu'étant plus attachée à lui qu'à elle-même, elle ſe ſentoit prête à quiter l'un pour demeurer inſeparablement unie à l'autre.

Elle dit auſſi d'autres fois, qu'elle ne pouvoit quaſi plus rendre compte de ce qui ſe faiſoit en elle, ſi ce n'eſt qu'elle croyoit ne faire preſque plus rien; que Dieu faiſoit tout, qu'elle s'aban-

donnoit à lui, & qu'elle recevoit avec reſpect de trés-fortes impreſſions de ſa grace & de grans mouvemens de ſon ſaint amour.

On la voyoit ſouvent comme abſorbée dans l'oraiſon, principalement dans le temps de la ſainte Communion; & comme depuis prés de trente ans, elle communioit cinq fois par ſemaine, elle paroiſſoit quelquefois ſi recueillie & en même temps ſi tranſportée, qu'on eût dit à la voir & à l'entendre, qu'il ſe paſſoit en elle quelque choſe d'aprochant de cette ſainte yvreſſe, qui attira le premier reproche qu'on fit aux Apôtres aprés la dêcente du ſaint Eſprit.

Il ne faut pas s'étonner que Madame de Miramion élevée à des oraiſons ſi ſublimes, ſongeât continuellement à ſe mortifier. Depuis l'age de vint ans juſqu'à cinquante-cinq, elle a toujours couché ſur de petits ais attachés enſemble avec des fiſſeles & qui ſe replioient l'un ſur l'autre: Elle les cachoit ſoigneuſement dans un cabinet ſecret, laiſſant faire ſon lit à l'ordinaire, afin qu'on ne s'en apperceût pas. Elle jeunoit la Semaine ſainte au pain & à l'eau & tous les Vendredis de l'année, juſqu'à ce que ſon vomiſſement l'en empêcha. Elle a porté juſqu'à la mort un jour de chaque ſemaine une chaîne de fer large de quatre doits, bien perſuadée que la mortification eſt neceſſaire pour faire penitence & pour dompter nos paſſions.

Le premier de Mars 1696. Monſeigneur l'Archevêque ayant fait publier le Jubilé, Madame de Miramion fit faire chés elle la retraite des pauvres pandant la premiere ſemaine & fit en même temps la ſienne avec plus de ferveur que jamais. L'amour de Dieu dont elle fut inſpirée de faire le ſujet de toutes ſes meditations durant cette ſolitude, la penetra d'une maniere ſi vive & ſi forte, qu'on eût dit qu'elle ne tenoit preſque plus à la terre, & à la fin de ſes exercices, elle avoüa à celui qui la conduiſoit, que de ſa vie elle n'avoit ſenti tant d'eſperance de profiter de la grace du Jubilé. Elle donna tous ſes ſoins la ſemaine ſuivante à la retraite des Dames, qu'elle fut obligée de quiter pour aller à Verſailles aſſiſter Madame de Guiſe qui ſe mouroit & qui la demandoit avec empreſſement. Cette Princeſſe, dont la vie étoit pleine de bonnes œuvres, ne laiſſoit pas de craindre la mort, & perſone n'oſoit lui dire l'état où elle étoit; Madame de Miramion lui parla avec une liberté chretienne, lui fit recevoir l'Extreme-Onction & receut ſes derniers ſoupirs. Elle avoit un talent particulier pour aſſiſter les mourans & pour conſoler les affligés, en les faiſant entrer dans des ſentimens veritablement chretiens & convenables à l'état où ils ſe trouvoient.

Elle revint à Paris fort fatiguée, il avoit falu veiller & parler beaucoup, ſes propres maux lui paroiſſoient toujours legers, quand il s'agiſſoit

de ſervir les autres. Enfin ſon heure étoit venuë, on la trouva le lendemain matin 19^e. jour de Mars 1696. dans ſon lit le viſage fort changé & livide & le poux intermittant avec de grandes envies de vomir; elle avoit ſoufert toute la nuit ſans vouloir reveiller perſone. On courut aux Medecins, qui prenant ſon mal pour une apoplexie, lui donnerent à deux fois dix-huit grains d'émetique. Son poux revint, mais ſes douleurs augmenterent, elle les ofroit à JESUS-CHRIST. Monſieur Polet Confeſſeur de ſa Communauté & le ſien & Vicaire de ſaint Nicolas, dont je ne dirai rien ici, de peur d'offenſer ſa modeſtie, acourut & lui parla à ſon ordinaire. *Je crains*, lui diſoit-elle, *de m'impatienter, tant je ſoufre: Madame*, lui dit-il, *l'état où vous êtes eſt deſirable, il vous épargnera peut-être les ſoufrances du Purgatoire*; *Helas*, repondit-elle, *Dieu me fera une grande miſericorde, s'il veut bien s'en contenter.* On n'oſoit lui aporter Notre-Seigneur à cauſe de ſes vomiſſemens. Elle vit l'embarras de ſon Confeſſeur & lui dit: *Ha, Monſieur, j'ai receu tant de fois Notre-Seigneur pandant le cours de ma vie, peut-être indignement, que je merite bien de n'avoir pas la conſolation de le recevoir à la mort.* On lui demanda ſi elle vouloit qu'on lui aportât l'Extreme-Onction, elle temoigna que ne pouvant recevoir le ſaint Viatique, elle s'eſtimoit encore bien heureuſe que Dieu lui acordât la grace du Sacrement des mourans; & s'étant

confeſſée comme pour mourir, elle le receut avec autant d'aplication & de devotion, que ſi elle n'eut rien ſoufert. Quelques heures aprés ſes vomiſſemens étant ceſſés, on l'avertit qu'on alloit lui aporter le ſaint Sacrement. Alors cette femme forte oublia ſes ſoufrances corporelles, qui augmentoient de moment en moment, & ne penſant plus qu'au bonheur de s'unir à ſon Dieu, elle ramaſſa toutes les forces de ſon eſprit & de ſon cœur pour aller au devant de lui, au moins par ſes deſirs: Levée à mi-corps ſur ſon lit, immobile par attention & par reſpect, les mains jointes, les yeux tantôt élevés vers le Ciel tantôt arrêtés vers la ſainte Hoſtie, le viſage enflammé, l'air tranquille, pleine de foi, d'humilité, de contrition & d'amour, repondant à tout par les actes les plus fervans; elle receut le Corps adorable de JESUS-CHRIST qui lui fut adminiſtré par Monſieur Boucher Docteur de Sorbonne & Curé de la Paroiſſe, & ne deſirant plus la vie que pour acomplir par le redoublement de ſes douleurs ce qu'elle croyoit qui manquoit à ſa penitence, elle ſouhaita de mourir dans le baiſer du Seigneur. Madame la Preſidente de Nemond la pria inſtamment de demander à Dieu ſa gueriſon : *Ma fille*, lui repondit-elle avec un viſage riant, *il faut aller joüir de lui, je l'ai bien offensé, mais j'eſpere en ſa miſericorde.* Elle ſoufroit extrémement & baiſoit un Crucifix, qu'elle tenoit à la main; *Notre-Seigneur*, lui dit

ſa

ſa fille, *vous atache à ſa Croix : Trop heureuſe*, lui repliqua-t-elle, *de la part qu'il m'en fait, je vous le donne ce cher Crucifix, il y a trente ans qu'il eſt à moi.* On ne peut rien ajouter aux marques de tendreſſe qu'elle donna à une fille qu'elle avoit toujours aimée, & dont elle n'avoit jamais eu, diſoit-elle, aucun ſujet de ſe plaindre. Meſſieurs de Rubelle & de Purnon ſes freres la retrouverent auſſi dans ces momens, telle qu'elle avoit toujours été à leur égard : La pieté n'avoit point éteint en elle les ſentimens de la nature, & ſon cœur en ſe donnant tout à Dieu, avoit reſervé à ſa famille la place qui lui étoit deuë.

Elle ſe fit aporter une caſſette où étoient les papiers qui regardoient ſa conſcience, & quoiqu'elle pût à peine ſe ſoutenir dans ſon lit, elle commençoit à les dechirer & paroiſſoit en vouloir faire un paquet pour les bruler à une bougie qu'elle avoit fait allumer, lorſque Madame la Preſidente de Nemond, qui s'en aperceut, la pria de ne ſe point tant tourmenter & de remettre la choſe à une autre fois. Elle obeït & n'y ſongea plus dans la ſuite de ſa maladie, par une providence particuliere de Dieu, qui ne vouloit pas priver le public de ce qui peut l'édifier.

Les Medecins ordinaires ne réüſſiſſant pas, on fit venir Monſieur Helvetius, qui aprés l'avoir bien examinée, dit quatre jours avant ſa

mort, qu'elle n'en pouvoit pas revenir, & ne lui voulut donner aucun remede. Monsieur Carrete hazarda les siens, qui furent inutiles. On lui donna des Cordiaux & des goutes d'Angleterre, on la seigna deux fois, on la voulut faire suer, on lui donna aussi le Quinquina; elle crachoit le sang avec un grand mal de coté, elle le prit en disant: *Avant hier l'Emetique, hier les seignées, aujourd'hui le Quinquina, ils font ce qu'ils peuvent.* La charité pour le prochain, qu'elle avoit exercée toute sa vie, lui avoit donné une grande experiance des maladies & des remedes, & cepandant elle s'abandonna aux Medecins contre son propre sentiment par principe de Religion. Ses douleurs augmentoient toûjours, & quoiqu'à peine pût-elle les suporter, elle les acceptoit tout de nouveau avec une plenitude de volonté & de courage également meritoire & édifiante: Il ne lui échapa jamais de demander qu'elles ceſſaſſent, mais se contentant de témoigner de temps en temps que soufrant au de-là de ce qu'elle pouvoit exprimer, elle craignoit de tomber dans l'impatience, elle conjuroit instamment les serviteurs de Dieu qui l'aprochoient, de prier pour elle & de lui obtenir la force, qui lui étoit si necessaire.

Comme elle savoit que cette force est un des principaux effets du pain de vie, qui est appellé la nouriture des forts, elle eut bien voulu le

recevoir encore une fois, ſi les régles de l'Egliſe euſſent permis de reïterer le ſaint Viatique dans l'eſpace de ſi peu de jours. Monſeigneur l'Archevêque ſe fit un grand plaiſir de la diſpenſer des régles communes. On lui demanda ſi elle vouloit ſe confeſſer: Elle repondit d'abord qu'elle ne ſe ſouvenoit de rien, & ne laiſſa pas de ſe confeſſer. Elle receut Notre-Seigneur pour la ſeconde fois avec une conſolation & une ferveur ſi ſenſible, qu'elle en demeura toute tranſportée d'une joie chretienne, dont elle porta l'impreſſion juſqu'au dernier ſoupir. Toutes les filles de ſa Communauté étoient à genoux autour de ſon lit, & lui demandoient ſa benediction: *Je ne ſuis pas digne de la leur donner*, dit-elle à ſon Confeſſeur en faiſant effort ſur ſa foibleſſe; *mais Dieu les benira, pourveu qu'elles ſoient fideles à leur vocation.* Elles venoient l'une aprés l'autre lui parler en particulier, & elle donnoit à chacune les conſeils qui lui convenoient pour ſa perfection & pour le bien general de la Maiſon. A peine eut-elle achevé de leur parler, qu'une Sœur d'une Communauté de Paris, qu'elle aimoit fort, entra dans ſa chambre & lui dit tout haut ſans préambule: *Madame, notre Communauté voudroit bien avoir votre cœur, quand vous ſerés morte.* Elle ſourit à la propoſition & lui repondit en montrant les Sœurs de ſa propre Maiſon; *mon cœur eſt à mes filles.* Elle eût bien voulu qu'on eût procedé avant ſa mort

à l'élection d'une Superieure, afin de mourir ſimple fille de ſainte Geneviefve; mais Monſieur Polet lui ayant dit que cela ne ſe pouvoit pas faire, elle n'en parla plus & demeura en paix.

Monſeigneur l'Archevêque la vint voir deux fois, lui donna ſa benediction & lui promit d'avoir ſoin de ſa Communauté. Monſieur Jolly, tout malade qu'il étoit, s'y fit porter deux fois, & receut d'elle autant de conſolation qu'il lui en donna; ſon eſprit étoit toujours le même au milieu de ſes douleurs.

Madame la Preſidente de Nemond ſe mit à genoux auprés de ſon lit & lui demanda ſa benediction: *Ma chere fille*, lui dit-elle, *ne pleurés point, remerciés Dieu des graces qu'il vous a faites, aimés-le & le ſervés de tout votre cœur; il n'y a que cela de bon, on eſt bien aiſe à la mort d'avoir été toute à lui: s'il me fait miſericorde, hà combien je le prierai pour vous!*

Elle fit recommander à Madame de Maintenon ſa Communauté & toutes les bonnes œuvres qui s'y faiſoient: Son Confeſſeur qui étoit preſent lui dit: *Quoi, Madame, vous penſés à autre choſe qu'à Dieu. Oüi, Monſieur* lui repliqua-t-elle, *quand c'eſt pour Dieu.* Elle le prioit de ne lui parler que du nombre de ſes pechés & de l'abus qu'elle avoit fait des graces, que de ſentimens d'humilité & de contrition, & du beſoin qu'elle avoit d'avoir recours au Sang de

JESUS-CHRIST; & quand il échapoit au Confeſſeur quelques paroles, qui ſembloient marquer la confiance que ſa vie paſſée lui pouvoit donner en la miſericorde de Dieu, elle l'interrompoit en lui diſant: *Helas, Monſieur, eſt-ce ainſi que vous parlés à une pechereſſe.*

Elle prit elle-même le cierge beni & fit ſa profeſſion de foi en renouvellant les vœux de ſon Batême; Monſieur Polet qui étoit alors auprés d'elle, lui dit, *Madame vous n'avés plus de poux, mais vous avés encore un cœur, qu'en faut-il faire?* Elle ſe reveilla comme en ſurſaut & lui repondit avec force; *il faut en aimer Dieu.* Quelque temps aprés, il ajouta; *Madame, vous allés mourir, en quelle diſpoſition voulés-vous que Dieu vous trouve?* Elle lui repondit auſſi-tôt, *dans l'exercice de ſon ſaint amour:* Et pandant qu'on faiſoit les prieres des agoniſans, Madame de la Hoguette ſa niéce l'entendit dire tout bas: *Mon Dieu, j'accepte la mort & la deſtruction de mon corps, qu'il ſoit reduit en pouriture, qu'il ſoit la pature des vers; & toi mon âme, ſors, & va t'unir à ton Dieu.* Elle demeura deux jours tranquillement entre la vie & la mort. *Madame*, lui dit un ſoir ſon Confeſſeur, *vous ne pensés point à Dieu? J'y penſe* repliqua-t-elle, *& je l'aime.* Sa fille, ſes freres, ſa Communauté, tout étoit autour de ſon lit; on la voyoit toucher à ſa derniere heure; le ſpectacle devoit attendrir, & cepandant perſone ne pleuroit,

chacun ſentoit la perte qu'il alloit faire, mais ôn ne pouvoit la plaindre en la voyant prête à joüir d'une éternité bienheureuſe, ſa vie repondoit de ſa mort. On ne pouvoit paſſer devant ſa maiſon tant la foule des caroſſes & du peuple y étoit grande; toutes les conditions ſembloient être intereſſées à ſa ſanté; elle ſe livroit toute entiere depuis cinquante années au ſoulagement du prochain, les pauvres croyoient tout perdre en la perdant, & l'affliction particuliere de ſa Communauté, étoit devenuë en quelque façon l'affliction publique.

Monſieur Carrete voulut encore lui donner une medecine, & lui fit apliquer des veſſicatoires; elle ſoufrit tout ce qu'on lui voulut faire : *Cela ne me guerira pas*, dit-elle à ſa fille, *il eſt temps d'aller à Dieu. Madame*, lui dit ſon Confeſſeur, *n'avés-vous aucune peine; Oui Monſieur*, lui repondit-elle, *d'avoir été ſi infidele à Dieu; mais je me confie en lui, il eſt mon Pere.*

Enfin arriva le moment de la ſeparation éternelle; Meſſieurs les Abbés de Briſacier & Tiberge étoient auprés d'elle & ne l'avoient preſque point quitée pandant les deux derniers jours de ſa maladie; ils ne la croyoient pas prête à mourir, parce qu'elle avoit encore l'uſage entier de tous ſes ſens, lorſqu'elle dit à celui qui étoit au chevet de ſon lit: *Ha, Monſieur, que je ſoufre! Votre ſoufrance eſt grande*, lui repliqua-t-il; *mais le bonheur que Dieu prepare dans le Ciel à la pa-*

*tience des ames fideles, eſt infiniment plus grand ; vous le connoîtrés quelque jour : Je le connois deja*, reprit-elle, avec une force & une foi qui le ſurprirent : *Dites Madame*, lui repliqua-t-il, *que vous le croyés deja, vous ne le connoîtrés que dans la gloire.* Elle acquieſça par un mouvement de tête à ce qu'elle venoit d'entendre, perdit la parole & entra dans ſa derniere agonie, qui ne dura que quelques momens. Elle expira doucement le 24. de Mars 1696. à midi & demi ſans convultions ; ſes paupieres s'abaiſſerent d'elles-mêmes, ſa bouche demeura fermée, & au milieu de la pâleur de la mort, il ſe repandit ſur ſon viſage une ſerenité, qui ſembloit repondre de ſon bonheur éternel.

Le recit qu'on vient de faire lui ſervira d'éloge.

Dés qu'elle fut morte, le peuple voulut la voir & força les portes ; il falut la laiſſer ſur ſon lit pandant deux jours expoſée à l'empreſſement du public. Elle avoit ordonné par ſon Teſtament qu'on l'enterrât comme une Fille de ſa Communauté : Ses intentions furent ſuivies ; ſix pauvres porterent ſon corps à la Paroiſſe, tous les Eccleſiaſtiques de S. Nicolas du Chardonnet ne manquerent pas de s'y trouver ; les trente Sœurs de ſa Communauté avoient des cierges à la main, venoient enſuite les quatre-vint Filles de la chambre du travail & les trois cens enfans qu'on inſtruit chés elle ; enfin la

Superieure de l'Hopital General, ſuivie de ce grand nombre de Filles, à qui deux ans auparavant elle avoit ſauvé plus que la vie, leurs larmes marquoient aſſés leur reconnoiſſance. Ses deux freres & le reſte de ſa famille ſuivoient, & dans les ruës par où le convoi paſſa, il ſe trouva un peuple immenſe, qui ſembloit avoir tout perdu en la perdant; mais il n'y eut dans l'Egliſe aucune tanture, peu de lumiere; la pauvreté & la ſimplicité, qu'elle avoit tant aimées pandant ſa vie, l'acompagnerent juſqu'aprés la mort. Son corps fut enterré dans le cimetiere, où l'on enterre les Filles de ſainte Geneviefve. On mit ſon cœur, que ſes Filles voulurent avoir, dans la Chapelle de ſa Communauté.

On trouva dans ſon cabinet l'écrit ſuivant de ſa propre main, adreſſé aux Filles de ſainte Geneviefve. On croit qu'elle l'avoit fait pandant ſa derniere retraite.

VIVE JESUS.

» Je n'ai rien tant à cœur, mes trés-cheres
» Sœurs, que votre perfection; ſi Dieu me fait
» miſericorde, comme je l'eſpere de ſa bonté, je
» le prierai pour vous toutes, & pour celles qui
» compoſeront la Communauté à l'avenir, pour
» vous obtenir la fidelité à vos Conſtitutions &
» Directoires; parce que ſi vous les gardés fidele-

ment

ment, vous honorerés Dieu, vous lui temoi- «
gnerés votre atachement & votre amour, & «
vous ferés ſurement votre ſalut; regardés-les «
comme l'abregé des commandemens, des con- «
ſeils & des maximes de Notre-Seigneur, comme «
le precis de la doctrine & de la conduite des «
hommes les plus ſaints, les plus ſavans & les plus «
experimentés qui ont été dans l'Egliſe de Dieu «
depuis ſon commencement, & comme le fruit «
& le reſultat de toutes les Aſſemblées & Confe- «
rences qui ont été tenuës durant un grand nom- «
bre d'années par des Prelats, Docteurs & autres «
perſones les plus éclairées, les plus pieux, les «
plus deſintereſſés & les plus experimentés du «
Royaume, par les ſoins de Monſieur Feret Curé «
de ſaint Nicolas & notre Superieur, qui avoit «
éminemment toutes ces qualités, & dont la «
memoire vous doit être toujours en benedic- «
tion. «

Pour vous exciter à la fidelité que vous de- «
vés à votre Inſtitut; ſouvenés-vous quelquefois «
quelle a été la diſpoſition de la Providence di- «
vine ſur votre établiſſement; les peines & les «
ſoins de ceux dont elle s'eſt ſervie, les grandes «
depenſes qu'il a falu faire pour le temporel, les «
prieres & les bonnes œuvres qui ont été em- «
ployées pour attirer les graces de Dieu & les lu- «
mieres du Ciel pour le ſpirituel, & dites-vous à «
vous-mêmes; qu'eſt-ce que Dieu demande de «
moi? Aprés toutes ces choſes, n'étoit-ce donc «

» pour ne faire que ce que je fais, qu'il faloit tant
» de preparations : Serois-je cauſe par ma lâcheté
» que les deſſeins de Dieu ſeroient aneantis ? quel
» compte lui rendrai-je, ſi je ne contribuë pas au-
» tant que je le puis avec ſa grace, à faire réüſſir
» cet Inſtitut à ſa gloire & au ſervice du prochain
» par ma fidelité.

» Je vous conjure auſſi de faire reflexion ſur ce
» qui eſt arrivé à pluſieurs grans établiſſemens
» dans tous les ſiecles, qui ont fleuri en ſainteté
» pandant pluſieurs années par le zele & la fide-
» lité de leurs premiers ſujets, & qui ſont tombés
» dans un relâchement incroyable, & même
» quelques-uns ont été aneantis par l'infidelité de
» ceux qui les ont ſuivis ; leur malheur n'eſt pas
» arrivé tout d'un coup, une negligence d'un ar-
» ticle en a attiré une autre, l'on s'eſt relaché peu
» à peu & comme par degrés, & enfin tout eſt
» tombé dans un deſordre efroyable, & avec la
» damnation de ceux qui en ont été la cauſe.
» Qui eſt celle de vous, mes trés-cheres Sœurs,
» qui voudroit par une petite negligence donner
» auſſi le commencement à la ruine de votre Com-
» munauté ; c'eſt pourtant ce qui arrivera, ſi vo-
» tre fidelité vient à diminuer, les malheurs des
» autres vous en doivent être un avertiſſement.
» Dieu eſt auſſi juſte à votre égard qu'il l'a été
» envers les autres pour vous retirer ſes graces,
» quand vous abandonnerés votre devoir, &
» vous le meriterés d'autant plus que vous avés

plus d'exemples de ces malheurs, qu'ils n'avoient pas.

Je ne puis trop vous exciter, mes trés-cheres Filles, à l'exacte obſervance de vos conſtitutions, parce qu'il n'y a rien que nous devions tant aprehender que la ruine d'une œuvre que Dieu a ſuſcitée pour ſa gloire; je vous en ſuplie par l'amour que Dieu a pour vous, & par celui que nous lui devons; demeurés fermes dans la pratique des choſes qui vous ſont marquées, & ſouvenés-vous des promeſſes que vous lui en avés faites, je n'en excepte pas une; car il vous demandera compte de toutes.

Je vous en recommande neanmoins quelques-unes plus particulierement, parce qu'elles ſont d'une extrême conſequence, & que pluſieurs autres en dépendent.

1. Ne perdés jamais l'amour & l'eſtime de votre Inſtitut, comme établi par la volonté de Dieu, ſelon les régles de ſon ſaint Evangile, & comme un moyen ſur de le glorifier & de vous ſanctifier par les bonnes œuvres.

2. Faites toutes choſes en la preſence de Dieu, pour ſon amour & pour ſa gloire, même dans les plus petites choſes.

3. Evités avec ſoin, non-ſeulement les fautes conſiderables, mais tout ce qui peut deplaire à Dieu; ſon veritable amour le demande, generalement ne faites jamais une choſe dont vous deviés vous repentir.

» 4. Recevés bien, c'eſt-à-dire avec humilité &
» reconnoiſſance, les avertiſſemens que l'on vous
» fera la charité de vous donner, qui que ce ſoit
» qui vous les donne, & tachés d'en profiter.

» 5. Examinés-vous tous les jours ſur vos man-
» quemens aux devoirs de votre état, auſſi bien
» que ſur les autres fautes, & voyés chaque mois
» quel profit vous aurés fait, ou ſi vous avés re-
» culé dans la voie de Dieu, afin de ranimer vo-
» tre zele; ne regardés point cela comme une
» choſe de petite conſequence, votre retraite d'un
» jour par mois ſera bien employée à cela.

» 6. Faites toujours vos Confeſſions & Commu-
» nions, comme ſi c'étoit les premieres & les der-
» nieres de votre vie.

» 7. Soyés fideles à la ſainte Meſſe & à l'Orai-
» ſon Mentale, n'y manqués pas par votre faute,
» parce que vous vous priveriés de beaucoup de
» graces que Dieu a atachées à ces exercices; le
» Demon fera tout ce qu'il pourra pour vous fai-
» re quiter l'oraiſon; parce qu'il ſait que c'eſt un
» moyen pour vous établir dans la pieté, & vous
» empêchera d'avancer dans la vertu en vous en
» détournant; ſi vous êtes obligée de la quiter pour
» des infirmités ou autres raiſons, reprenés-la le
» plutôt que vous pourés.

» 8. Conſervés l'affection que vous avés pour
» votre Paroiſſe, allés-y toujours avec ſoin; & que
» votre fidelité & recueillement puiſſent édifier
» ceux qui vous verront; ſurtout n'y cauſés point.

9. Aimés le travail, c'eſt une partie de notre vocation; ocupés-vous toujours de quelque ouvrage, lorſque vous n'êtes pas ocupée en quelque affaire ou à quelque choſe par obeïſſance; le temps eſt precieux, & l'oiſiveté eſt la mere de pluſieurs pechés & la mort des vertus.

10. Quelque choſe qui puiſſe vous arriver, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, ne perdés jamais la confiance en Dieu, puiſqu'il veut bien que vous l'apelliés votre Pere, & qu'il eſt la bonté infinie.

11. Continués, mes cheres Filles, à ne point aimer le monde ni les parloirs; mais dans la neceſſité d'y aller, que ce ſoit avec permiſſion & avec une compagne quand c'eſt des hommes; ne vous relâchés jamais de cet article, cela eſt de conſequence, je vous en prie de tout mon cœur.

12. Ne ſoyés point méconnoiſſantes envers les perſones qui vous ont fait ou feront du bien ſpirituel ou temporel; témoignés-leur votre gratitude autant que vous le pourés durant leur vie & aprés leur mort; ayés-en une trés-ſinguliere pour feu Monſieur Feret, aux ſoins duquel la Communauté doit ce qu'elle eſt, & priés auſſi pour tous vos autres Superieurs.

13. Lorſque l'on vous permettra d'aller à Ivry, recreés-vous en Notre-Seigneur, dans la veuë de vous delaſſer & repoſer tant du corps que de

» l'eſprit, & de reprendre de nouvelles forces pour
» mieux vous acquiter de vos devoirs ; obſervés le
» petit réglement qui eſt fait pour ce lieu ; pre-
» nés garde à la trop grande diſſipation, ni de ne
» point bleſſer la modeſtie ni la charité, mais
» d'être trés-unies avec celles qui vous ſeront don-
» nées pour compagnes ; agiſſés avec ſimplicité
» & cordialité, & contribués agreablement à
» leur recreation, ne quités pas neanmoins vos
» exercices ſpirituels, & ſoyés ſoumiſes à celle qui
» vous ſera donnée.

» 14. Sur tout, mes trés-chers enfans, je vous
» demande par les entrailles de JESUS-CHRIST
» que vous vous entre-aimiés & eſtimiés les unes
» les autres, mais d'une parfaite charité ; ſi ce
» n'eſt pas par inclination, que ce ſoit par vertu,
» & donnés-en toutes les marques en toutes ſor-
» tes d'ocaſions ; la charité eſt le lien de la per-
» fection & l'abregé de la loi de Dieu : ſi nous
» ſommes obligées d'en inſtruire les autres, nous
» devons en être remplies, ne pouvant donner
» que ce que nous avons ; cette vertu eſt la prin-
» cipale de cette Communauté, & l'on ne l'ai-
» mera & eſtimera qu'autant que cette vertu y ſera
» grande.

» 15. Je mets l'obeïſſance la derniere, quoi-
» que je l'eſtime pour vous une des principales
» vertus & de la derniere conſequence : obſervés-
» la en toutes choſes & trés-exactement à l'égard
» de tous les Superieurs & Superieures que la Pro-

vidence vous donnera ; ſans cette pratique vo- «
tre Communauté tombera bien-tôt dans la con- «
fuſion & le neant ; ne manqués jamais d'eſtime «
& de reſpect envers eux, recevés ce qu'ils vous «
diront avec humilité, regardant toujours Dieu «
en leurs perſones ; mettés-vous à genoux lorſ- «
qu'ils vous avertiront, & ne vous excuſés jamais: «
faites en cela ce qui eſt marqué dans vos Conſti- «
tutions & Directoires : je ne vous parle de tou- «
tes les pratiques de vertus que trés-ſommaire- «
ment, parce que les raiſons en ſont aſſés am- «
plement marquées dans vos Conſtitutions & «
Directoires, que je vous prie de lire toutes en- «
tieres au moins quatre fois l'année, avec toute «
l'attention poſſible. «

Je ſuplie inſtamment toutes les Superieures «
qui ſeront aprés moi, de reparer toutes les fau- «
tes que j'ai faites dans le gouvernement dont «
Dieu m'a chargé depuis plus de trente ans ; «
qu'elles prient & faſſent prier Dieu qu'il me les «
pardonne : Je reconnois n'avoir pas donné «
l'exemple que je devois, ni pratiqué toutes les «
vertus ; j'en ai été bien éloignée. J'eſpere que «
mes manquemens ne leur feront pas de préju- «
dice, & que les Superieures qui ſeront à l'ave- «
nir, exciteront davantage la Communauté à la «
pratique des vertus, par le bon exemple qu'elles «
donneront à toutes mes cheres Sœurs ; c'eſt ce «
que je ſouhaite de tout mon cœur. «

Il y a aparence que les Filles de ſainte Gene-

viefve ont lu avec attention les conſeils que Madame de Miramion leur a donnés en mourant, puiſqu'elles en ont ſi bien profité. Toutes les bonnes œuvres qu'on faiſoit de ſon vivant dans la Communauté, ont été depuis continuées & même augmentées. Les Sœurs s'apliquent plus que jamais à l'inſtruction des Penſionaires. Elles panſent & ſoulagent un plus grand nombre de bleſſés; & comme la Charité de la plupart des Paroiſſes de Paris, n'aſſiſte point les bleſſés ni les pauvres, qui ont beſoin de remedes extraordinaires, tous ceux qui ne peuvent pas ſe reſoudre à aller à l'Hotel-Dieu, viennent en foule trouver les Sœurs, qui ſont toujours prêtes & à qui Dieu donne une benediction particuliere pour les Cures les plus difficiles. Elles font auſſi quantité de remedes qu'elles envoient gratuitement dans les Provinces & même dans les Païs étrangers: Dépenſe qu'il leur ſeroit impoſſible de ſoutenir ſans les liberalités du Roi. Nous avons veu que Dieu avoit fait connoître à Madame de Miramion, qu'aprés ſa mort il ſe feroit encore plus de bien dans ſa Communauté, que pandant ſa vie.

Elle avoit fait ſon Teſtament olographe huit ans auparavant; on ſera bien aiſe de le voir, Madame le Preſidente de Nemond l'a executé dans tous ſes points avec reſpect & tendreſſe.

## AU NOM DU PERE, DU FILS ET DU SAINT ESPRIT, TRE'S-SAINTE ET ADORABLE TRINITE'.

JE ſouſſignée Marie Bonneau Veuve de feu Meſſire Jean-Jaques de Beauharnois Seigneur de Miramion, Conſeiller de la Cour de Parlement de Paris; j'ai fait & fais mon Teſtament, ainſi qu'il enſuit.

Je veux de tout mon cœur, avec le ſecours de la grace de Dieu & l'aſſiſtance des prieres de la ſainte Vierge, mourir en vraie Chretienne fille de l'Egliſe Catolique, Apoſtolique & Romaine, à laquelle je me ſoumets entierement & me veux ſoumettre juſqu'au dernier moment de ma vie.

Proſternée devant la Majeſté de mon Dieu, je confeſſe devant le Ciel & la Terre être une trés-grand pechereſſe, ayant griévement offenſé la ſouveraine Bonté par un grand nombre de pechés & abus de ſes graces, dont je lui demande de tout mon cœur pardon, & le ſuplie par les merites du precieux ſang & de la mort de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, par les interceſſions de la ſainte Vierge, des Apotres ſaint Pierre & ſaint Paul, ſaint Joſeph, ſainte Genevieſve, mon bon Ange & tous les Saints & Saintes, & par l'interceſſion de la ſainte Egliſe, de me pardonner & de détour-

ner ſes yeux de mes iniquités.

Je deſire paſſer le reſte de ma vie dans une veritable penitence & douleur de mes pechés, & je deſire & veux avec les mêmes ſecours, que les derniers momens de ma vie ſoient remplis d'une veritable foi, d'une forte eſperance & d'une parfaite charité, qui me faſſe mourir pour l'amour, dans l'amour & par l'amour de Dieu ſeul : comme auſſi dans une veritable charité pour mon prochain & aneantiſſement de moi-même.

Je demande & ſuplie l'infinie bonté de JESUS-CHRIST de ne me pas abandonner à l'heure de ma mort, de mettre ſes ſoufrances entre la juſtice de Dieu ſon Pere & mon jugement, & je ſuplie la bien-heureuſe Vierge de me preſenter à ſon Fils en ce jour ſi redoutable.

Je deſire mourir munie de tous mes Sacremens.

Je demande, de tout mon cœur, pardon à ceux & celles que j'ai offenſés, comme auſſi je pardonne de toute mon affection.

Je demande auſſi pardon à Monſieur le Preſident de Nemond mon trés-cher Gendre & à ma trés-chere Fille de toutes les peines que je leur ai données, comme auſſi à mes trés-chers Freres & à toute ma famille.

Je ſuplie toutes mes cheres & trés-aimées Sœurs de notre Communauté de ſainte Gene-

viefve de ne ſe point reſſouvenir, & de me pardonner auſſi toutes les peines que je leur ai données, tant en particulier qu'en general.

M'uniſſant au dernier moment, à la mort de mon Seigneur & mon Dieu, je lui faits le ſacrifice de ma vie & remets mon ame entre ſes mains, & le ſuplie de la recevoir avec miſericorde: je lui ofre par cette petite diſpoſition une partie des biens qu'il m'a donnés.

Je veux que toutes & chacunes de mes detes ſoient payées, torts faits, ſi aucuns ſe trouvent, reparés.

Je deſire que mon corps ſoit enterré dans le cimetiere avec nos Sœurs & tout comme elles, ſans autre ceremonie, ſans tenture que ce que l'on a acoutumé de mettre à la porte de la Communauté marqué dans nos Conſtitutions, les chandeliers de bois & pas plus de luminaire, & une biere de bois, & portée par des pauvres de la Paroiſſe vraiment pauvres à qui l'on donnera de quoi s'habiller, comme auſſi aux enfans pauvres qui porteront les chandeliers & flambeaux; ils ſeront de la Paroiſſe.

L'on dira trois annuels pandant trois ans, c'eſt-à-dire, une Meſſe chaque jour à notre Chapelle de ſaint Nicolas à l'heure que nos Sœurs vont à l'Egliſe pour l'entendre, pour demander pardon à Dieu par ce ſaint Sacrifice de tous mes pechés, & ſurtout du peu de fidelité à ſes graces, & pour reparer tous mes manquemens

à l'égard du trés-ſaint Sacrement.

Je ſuplie Meſſieurs de la Communauté de ſaint Nicolas de dire pour le repos de mon ame & auſſi pour toutes celles qui ſont en Purgatoire mille Meſſes, ma Fille leur donnera mille livres ; je remercie cette ſainte Communauté des bontés qu'elle a toujours euës pour moi, je la ſuplie de les continuer à nos cheres Sœurs de ſainte Geneviefve, & je lui demande de ſe ſouvenir de mes miſeres devant Dieu.

Je donne à ladite Communauté de ſaint Nicolas quinze cens livres pour la bourſe clericale, ma Fille en payera la rente autant qu'elle voudra.

Je donne à nos pauvres honteux de notre Paroiſſe cinq cens livres pour être diſtribués en lits pour ſeparer les enfans & pour faire travailler quelques-uns, & pour avoir quelques chemiſes & du pain & habits: Je donne encore pour cela cinq cens livres ; ces deux articles ſe diſtribueront ſelon l'avis de Monſieur le Curé & de ma Fille ; petit à petit ſelon la neceſſité preſente, les cinq cens livres aprés ma mort.

Je donne à nos pauvres malades trois cens livres une fois payés.

Je donne à l'œuvre de ſaint Nicolas du Chardonnet notre Paroiſſe ſix mille livres pour lui aider à rembourſer les Religieuſes Urſulines de ſainte Avoie auſquelles l'œuvre doit douze mille livres par contract en datte du Juillet mil ſix

cens ſoixante & ſix, auquel contract je me ſuis obligée par un écrit particulier paſſé & reconnu par Simonet Notaire, & ledit écrit eſt demeuré entre les mains des ſuſdites Religieuſes pour ſureté de leur deu, ſans quoi elles n'auroient point prêté cette ſomme, qui étoit abſolument neceſſaire pour achever l'Egliſe, qui auroit peri ſans cela, & l'on ne pouvoit trouver d'argent: l'on ne delivrera point le preſent legs de ſix mille livres, que l'on ne retire mon écrit deſdites Religieuſes.

Je donne au grand Hopital quatre cens livres, & au Refuge trois cens livres, & aux Enfans trouvés trois cens livres.

Je donne à Madame Chevalier pour les pauvres des Provinces trois cens livres, & pour la Collation de l'Hotel-Dieu cent cinquante livres.

Je donne à nos cheres Sœurs de la Charité, vis-à-vis ſaint Lazare, trois cens livres; je les eſtime & reſpecte leur humilité & charité.

Je donne à la Communauté des Miſſions Etrangeres pour les Miſſions ſoixante quinze livres de rente rachetable, quand ma Fille voudra de quinze cens livres; j'aime & reſpecte cet œuvre.

Je donne à l'Avé Maria, aux Filles de la Madelaine & aux Capucines, cinquante livres à chacun de ces trois Couvens, pour avoir part à leurs

prieres ; je voudrois pouvoir leur donner davantage.

Je donne pour les pauvres priſoniers deux cens livres, ma chere Fille fera cette charité par elle-même, s'il lui plaît.

Je donne à nos Sœurs de la Communauté des Filles de ſainte Geneviefve pour aider à l'Apoticairerie cent livres de rente rachetable de deux mille livres ; je prie ma Fille de ne pas racheter cette petite rente de long-tems.

Je donne encore à nos ſuſdites Sœurs cinquante livres de rente pour aider à la retraite des pauvres de Noël, je voudrois bien en fonder une au moins, mais je n'oſerois tant charger ma chere Fille.

Je donne encore à la ſuſdite Communauté cinquante livres de rente pour aider à faire ſubſiſter la chambre de travail de notre Paroiſſe ; je n'oſerois encore par la même raiſon que deſſus, leur donner davantage.

Je prie inſtamment ma trés-chere Fille d'avoir ſoin autant qu'elle poura de ces trois œuvres cy-deſſus, qui me ſont trés-cheres, parceque Dieu en eſt honoré, & le prochain aidé ſpirituelement & temporellement.

Je donne à nos trés-cheres Sœurs de la Providence de Dieu fauxbourg ſaint Marceau, ſoixante quinze livres de rente rachetable de quinze cens livres, je les eſtime beaucoup pour le bien & trés-grand bien qu'elles font ; je les prie

de prier Dieu pour moi, & leur demande pardon du mauvais exemple que je leur ai donné & de la peine que je leur ai auſſi donnée ſoit en general & en particulier; je les conjure par JESUS-CHRIST de demeurer toujours vives & apliquées à l'œuvre que Dieu leur a commis qui eſt trés-grand pour la gloire de Dieu.

J'ai oublié de prier ma Fille dans le commencement de ce Teſtament de me faire la charité de diſtribuer milleMeſſes où elle jugera àpropos, & cela le plutôt qu'elle poura aprés ma mort; elle en donnera à la Providence & aux Religieuſes Urſulines qui n'ont point de Meſſes, & à des Curés de mon Frere de Purnon en Poitou, qui ſont pauvres.

Je donne au cocher qui ſera à moi lors de ma mort, autant de fois cinquante frans qu'il y aura d'années qu'il ſera à mon ſervice, & autant à mon laquais; & au lieu de les habiller de deüil, l'on leur donnera cent livres chacun, cela leur ſera plus utile.

J'ai deja donné & je donne encore autant que beſoin ſeroit par ce preſent Teſtament, tous mes meubles meublans, linges qui ſont & ſeront dans laCommunauté, & qui ſont en petite quantité, excepté quelques tableaux que je pourai donner.

Je ſuplie cette trés-chere Communauté que j'aime tendrement de demander à Dieu qu'il me faſſe miſericorde, & me pardonne toutes mes

negligences ; ſi Dieu me fait la grace de le poſſeder, je le prierai pour elles en general & en particulier ; je les ſuplie d'ofrir à Dieu leurs prieres & bonnes oeuvres pour ſatisfaire à ce que je n'ai pas fait, ou que je n'ai fait que negligemment ; je prie cette chere Communauté de demeurer toujours dans l'eſprit d'une veritable & parfaite charité & union entre-elles comme elles ſont s'il ſe peut ; quand elles ſeront bien unies, le monde & l'enfer ne leur poura nuire, ſurtout ſi cette vertu eſt acompagnée d'une vraie humilité & amour de l'aneantiſſement ; ſi elles veulent s'élever & paroître, il eſt à craindre que Dieu ne retire ſes graces qu'il a verſées avec tant d'abondance ; je les prie par toute la tendreſſe de mon coeur, d'être fideles à leurs Conſtitutions & exercices journaliers, ſurtout à l'oraiſon ; je leur recommande l'obeïſſance, ſans quoi elles ne peuvent être agreables à Dieu, & je les aſſure qu'elle eſt l'ame de la Communauté, ſans quoi elle ne peut ſubſiſter : la charité eſt l'eſprit qui doit animer cette Communauté, elle en eſt la ſource & le fondement ; je les ſuplie de reprendre de nouvelles forces en Dieu aprés ma mort, pour mieux faire que pandant ma vie : ce que je dis pour les animer, parce que j'ai tout ſujet de me loüer d'elles : je les ſuplie encore d'entretenir toutes les fins de cette Communauté autant qu'elles pouront : ſi elles ne peuvent pas tout faire pour panſer les pauvres & pour les retraites

tes des pauvres, au moins qu'elles le faſſent un peu ſans diſcontinuer, Dieu leur donnera grace dans la ſuite de pouvoir faire plus: je les conjure d'avoir toujours grande affection pour les Ecoles, qui font des biens que l'on ne ſauroit exprimer, lorſqu'elles ſont faites auſſi chretiennement que l'on les fait à la Communauté. Elles n'oublieront pas auſſi d'être dans la diſpoſition d'aller à la campagne, lorſque l'on le jugera à propos, c'eſt un grand bien: Enfin, mes trés-cheres Soeurs, ſoyés fidelles à Dieu, & il ne vous manquera pas, il vous donera ſes benedictions en abondance, c'eſt dont je le ſuplie inſtamment: je les prie de ne point ceſſer d'être fideles à aller à la Paroiſſe & de donner tout l'exemple poſſible.

Je ſuplie Monſieur le Preſident de Nemond & ma trés-chere Fille d'avoir toujours de la bonté pour cette chere Communauté, de l'aimer & de la ſervir en toute rencontre, les aidant de leurs avis & protection, même de les ſecourir pour le temporel, ſi elles en ont beſoin, & de leur payer les rentes que je pourai leur devoir du reſte de ce que je leur ai donné: cette bonne œuvre atirera de grandes benedictions ſur l'un & ſur l'autre, je les conjure de la regarder comme leur Communauté où l'on offrira à Dieu des vœux continuels pour eux.

Je prie Monſieur le Preſident de Nemond

mon trés-cher Gendre & ma trés-chere Fille, d'executer ce preſent Teſtament, les nommant pour cet effet : je les prie d'avoir ces diſpoſitions agreables & de me faire cette derniere charité avec la même affection & amour de cœur, qu'ils m'ont toujours temoigné pandant ma vie ; ce que faiſant comme je l'eſpere de leur amitié & vertu, ils en auront la recompenſe & de grandes benedictions de Dieu, que je leur ſouhaite abondantes, ils ſavent que ce bien n'eſt pas perdu pour eux, & au contraire qu'il leur profitera pour l'autre vie & même pour celle-ci.

Je ne puis m'empêcher de temoigner ma reconnoiſſance à Dieu de m'avoir donné Monſieur le Preſident de Nemond pour Gendre, qui a eu pour moi toutes les bontés au de-là de tout ce que j'aurois pu ſouhaiter, je l'en remercie de tout mon cœur.

Pour ma trés-chere & unique Fille, je n'ai jamais receu aucun mécontentement d'elle, mais aucontraire une ſincere amitié, complaiſance, cherchant toujours ce qui me pouvoit plaire ; je ne finirois pas ſi je diſois tout ce que je ſens, je prie Dieu de tout mon cœur qu'il le leur rende à l'un & à l'autre en ce monde & en l'autre vie, & je demande à Dieu mille & mille benedictions pour eux & je les lui demanderai ſans ceſſe, s'il me fait miſericorde ; je leur donne ma benediction de tou-

te l'étenduë de mon ame.

Je ne dis rien à ma chere Fille de ce qu'elle a à faire pour ſa conduite, ſoit pour le ſpirituel ou pour le temporel, Dieu lui a fait faire pour l'un & pour l'autre tout ce que l'on pouroit lui ſouhaiter; je prie la divine Bonté de lui continuer ſes graces, & je la prie d'être toujours fidele à Dieu, comme Dieu lui a fait la grace d'être juſqu'à preſent, & cette fidelité lui obtiendra les graces neceſſaires pour perſeverer & augmenter pour le ſpirituel; je la prie de prier Dieu pour moi, je le ferai pour elle, ſi je ſuis trouvée digne de miſericorde.

Je ſuplie mes tres-chers Freres de me pardonner toutes les fautes que j'ai faites à leur égard, je leur en demande de tout mon coeur pardon, je les aſſure que je mourai remplie d'une ſincere amitié pour eux deux, puiſque je l'ai toujours euë pandant ma vie, & par cette même tendreſſe d'affection & d'amitié, je leur demande de s'ocuper ſerieuſement de leur ſalut, puiſqu'ils rendront à Dieu un compte trés-exact à l'heure de leur mort de toute leur vie, c'eſt la plus grande & la plus importante de toutes leurs affaires; je les ſuplie de prendre tous les jours un quart d'heure pour penſer à cette terrible affaire de bien mourir, l'âme leur doit être plus chere que le corps, & l'éternité plus que cette vie; je les remercie de toutes les bontés qu'ils ont euës pour moi, je prierai le

Seigneur pour eux, s'il a pitié de moi, je les conjure de vivre dans une parfaite intelligence & amitié enſemble, & avec Monſieur le Preſident de Nemond & ma chere Fille, avec mes Nieces & Neveux que j'aime auſſi trés-tendrement, & à qui je ſouhaite tous biens temporels, mais bien plus les éternels; ce qui paſſe n'eſt pas conſiderable. Je leur demande ce que je demande ci-deſſus à mes chers Freres.

Ma chere Fille trouvera dans un Memoire pluſieurs choſes que je dois; je la prie de payer, s'il n'eſt point dechargé à coté de chaque article.

Je ſuplie le Seigneur d'avoir agreable ces diſpoſitions pour ſa gloire & mon ſalut, & celui de Monſieur le Preſident de Nemond & de ma Fille & de toute la famille morte & vivante; je les ofre à Dieu à cette intention: je fais mes excuſes à ma chere Fille, ſi je ne lui laiſſe pas grand choſe, ſi elle avoit eu famille, j'aurois eu des conſiderations; mais Dieu ne lui en ayant point donné, j'ai cru qu'elle ne les deſaprouveroit pas & que Dieu demandoit cela de moi, tant pour ces petites diſpoſitions, que pour ce que j'ai fait pandant ma vie.

Je renonce à tous autres Teſtamens & dernieres volontés, deſirant que ce ſoit celui-ci qui ait lieu, & je me raporte de toutes choſes

à ma chere Fille, ma volonté étant la ſienne, je ſai qu'elle m'aime. Fait à Coubron ce premier Août mil ſix cens quatre-vint huit, ainſi ſigné M. Bonneau de Miramion. *Et plus bas eſt écrit* ; ſigné & paraphé ſuivant l'acte de dépôt de ce jourd'hui deuxiéme Janvier mil ſix cens quatre-vint dix-ſept : Signé M. de Beauharnois de Nemond, & Torinon.

FIN.

# TABLE DES MATIERES.

## LIVRE PREMIER.


AVant propos. page 6
Naiſſance de Madame de Miramion.
Sa pieté dés ſon enfance.
Ses mortifications.
Ses reflexions ſur la mort. 8
Elle a ſoin de ſes freres. 9
Son mariage. 10
Son exemple touche ſon mari, qui meurt bien-tôt aprés.
Son affliction & ſa reſignation.
Elle acouche d'une fille. 11
Sa retraite.
Elle a la petite verole.
Son enlevement. 12
Elle eſt malade à l'extremité.
Monſieur du Feſtel eſt ſon Directeur. 19
Elle ſe retire à la Viſitation de la ruë ſaint Antoine.
Monſieur le Preſident de Pontchartrain eſt Tuteur de Mademoiſelle de Miramion. 20
On lui propoſe divers partis qu'elle refuſe tous.
Diverſes graces de Dieu. 21
Sa retraite chés Mademoiſelle le Gras.
Hiſtoire des Sœurs griſes. 22
Grace extraordinaire. 23
Elle fait vœu de chaſteté. 24
Elle ſe donne aux bonnes œuvres. 25
Monſieur du Feſtel lui fait faire un an de retraite pour ſonger à ſa perfection.
Ses reſolutions pour le temporel & pour le ſpirituel. 26
Elle recommence la vie active. 30.
Elle vend ſon collier de perles & ſa vaiſſelle d'argent pour aſſiſter les pauvres. 31
Elle fait faire des Miſſions à la campagne.
Elle établit dans les Villages des Maîtreſſes d'Ecole pour les filles.
Mort de ſon Beau-pere & de ſa Belle-mere. 32
Son eſprit, ſa douceur & ſon deſintereſſement mettent la paix dans la famille.
Elle eſt Tutrice de ſa fille. 33
Sa capacité & ſon aplication.
Elle met ſa fille aux filles de ſainte Marie.
Elle eſt malade à l'extremité & écrit à ſa fille.
Elle a un Cancer & n'y aplique aucun remede. 34
Elle va à Bourbon & y fait de

grandes charités.
Education de Mademoiſelle de Miramion. 35
Mᵉ. de Miramion fait établir à l'Hotel Dieu une ſale pour les pauvres Prêtres malades. 37

## LIVRE SECOND.

MAriage de Mademoiſelle de Miramion. 39
Conſeils de Madame de Miramion à ſa fille.
Elle lui rend compte de ſa tutele & lui donne la garde-noble de ſon bien.
Elle fait donner mille Loüis d'or aux pauvres, au lieu de preſent de Noces. 41
Elle retire chés elle vint-huit Religieuſes de la campagne.
Hiſtoire des Miſſions étrangeres, Madame de Miramion contribuë à leur établiſſement. 42
Etabliſſement du Refuge & de ſainte Pelagie. 47
Grandes charités de Madame la Princeſſe de Conty. 49
Hiſtoire de l'Hopital General. 50
Madame de Miramion le ſoutient & y met le bon ordre.
Elle fonde une Communauté de douze filles & l'unit aux filles de ſainte Genevieve. 52
Leurs conſtitutions & leurs emplois. 54
Elle a un vomiſſement pandant ſeize ans & en guerit d'une maniere extraordinaire. 56
Elle fait penitence pour les pecheurs. 57
Elle veut ſe demettre de la Superiorité ; ſes raiſons ; Monſeigneur l'Archevêque lui defend d'y penſer. 62
Unions des Communautés d'Amiens & de la Ferté ſous Joüare aux filles de ſainte Geneviefve. 65
Elle s'acuſe de ſes fautes en plein Chapitre. 67
Elle aſſiſte à la mort de Madame de Harlai, à celle de M. le premier Preſident de Lamoignon & à celle de Mademoiſelle de Lamoignon. 71
Elle eſt chargée des aumones du Roi. 72

## LIVRE TROISIEME.

ELle va demeurer deux mois à Melun pandant la maladie contagieuſe. 73
Hiſtoire du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet. 76
Elle rend de grans ſervices à la Paroiſſe de S. Nicolas du Chardonnet. 79
Elle rend compte à M. Feret des graces que Dieu lui fait dans l'oraiſon, & de ſes tentations.
Elle lui fait pluſieurs queſtions avant qu'il meure. Ses reponſes. 85

# TABLE DES MATIERES.


Retraite ſous M. Feret. 91
Elle va retablir l'Hopital de la Fleche. 100
Elle écrit ſa vie par l'ordre de M. Jolly. 102
Retraite ſous M. Jolly. 112
Reſolutions qu'elle prend pour ſa conduite. 129
Elle écrit à M. Jolly. 137


## LIVRE QUATRIE'ME.


HIſtoire des enfans trouvés. Madame de Miramion contribuë à l'établiſſement de leur maiſon. 139
Elle fait travailler les filles du port, & fonde une chambre de travail. 143
Elle eſt éluë Directrice de la maiſon de la Providence. 145
Hiſtoire des filles de la Providence. 147
Elle a grand commerce avec M. l'Evêque d'Heliopolis & les autres Vicaires Apoſtoliques dans les Indes. Leurs Lettres. 149
Elle eſt fort malade en mil ſix cens quatre-vint trois, & guerit d'une maniere extraordinaire. 156
Elle établit chés elle des retraites pour les Dames & pour les pauvres. Elle ſurmonte toutes les difficultés. 158
Dieu donne ſa benediction aux retraites. 171
Elle veut ſe faire Religieuſe & conſulte M. l'Archevêque, qui lui defend d'y ſonger. 172
Elle prie M. Jolly de l'humilier. Ses Lettres & ſes Reponſes. 173
Elle oblige les Sœurs de ſa Communauté à lui donner des avis publiquement. 182
Lettres de M. Jolly. 187


## LIVRE CINQUIE'ME.


SOn talent pour les acomodemens. 191
M. Jolly va viſiter la Communauté des filles de ſainte Geneviefve. 194
Elle écrit à une Religieuſe de Province. 197
Retraite à la campagne.
Mort du Preſident de Nemond ſon gendre. 206
Elle fait ouvrir l'Hopital de S. Loüis pour ſoulager l'Hotel-Dieu. 208
Elle nourit pandant deux ans ſept cens filles de l'Hopital general. 209
Ses veuës pour les Prêtres. 213
Les divers degrés de ſon Oraiſon, où l'on voit ſon humilité & ſa ſoumiſſion aux conſeils de ſes Directeurs. 214
Sa derniere maladie & ſa mort. 233.
Ses avis à ſa Communauté. 240
Son Teſtament. 249


*Fin de la Table des Matieres.*

*PRIVILEGE*

## *PRIVILEGE DU ROY.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requeſtes ordinaires de notre Hotel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il apartiendra: SALUT; Notre amée *la Superieure de la Communauté des Filles de ſainte Genevieve*, Nous a fait expoſer qu'elle deſiroit faire imprimer un Livre intitulé *la Vie de feuë Madame de Miramion* compoſée par le Sieur Abbé de Choiſy de l'Academie Françoiſe, s'il Nous plaiſoit lui acorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon lui ſemblera, de le vendre ou faire vendre par tout notre Royaume pandant le temps de dix années conſecutives, *à compter du jour & datte des Preſentes:* Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres de quelque qualité & condition qu'ils ſoient d'imprimer, faire imprimer, contrefaire, vendre ni debiter ledit Livre ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, même d'impreſſion étrangere, ſans le conſentement par écrit de ladite Expoſante ou de ſes Ayans cauſe à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hotel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Expoſante, & de tous dépens, dommages & intereſts, à la charge que les Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris & ce dans trois mois de la datte d'icelle; que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans no-

tre Royaume & non ailleurs, & ce en bon papier & beaux caracteres, conformement aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque, un dans celle de notre Chateau du Louvre, & un dans celle de notre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelippeaux Comte de Pontchartrain Commandeur de nos ordres ; le tout à peine de nullité des Preſentes : du contenu deſquelles vous Mandons & Enjoignons de faire jouïr l'Expoſante ou ſes Ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſoufrir qu'il ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour deuëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers & Secretaires, foy y ſoit ajoutée comme à l'original : COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans autre permiſſion, nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le huitiéme jour de Mai, l'an de grace mil ſept cens ſix, & de notre Regne le ſoixante-trois. Par le Roi en ſon Conſeil, BELLAVOINE.

*Regiſtré ſur le Regiſtre n°. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pages* 114. *&* 115. *n°.* 225. *conformément aux Réglemens, & notament à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris ce ſeptiéme jour de Juin* 1706.

GUERIN, Syndic.

Les Exemplaires ont été fournis.

NOUS ANNE LE FEBVRE, Superieure de la Communauté des Filles de ſainte Genevieve, cedons & tranſportons le Privilege que le Roy nous a acordé le 8. May dernier pour l'impreſſion de la Vie de Madame de Miramion, compoſée par M. l'Abbé de Choiſy, au Sieur ANTOINE DEZALLIER Libraire à Paris, pour joüir dudit Privilege pandant les dix années en notre lieu & place. FAIT à Paris le 4. Juin 1706. Signé, ANNE LE FEBVRE.

misc
46

G743880
11Sc17